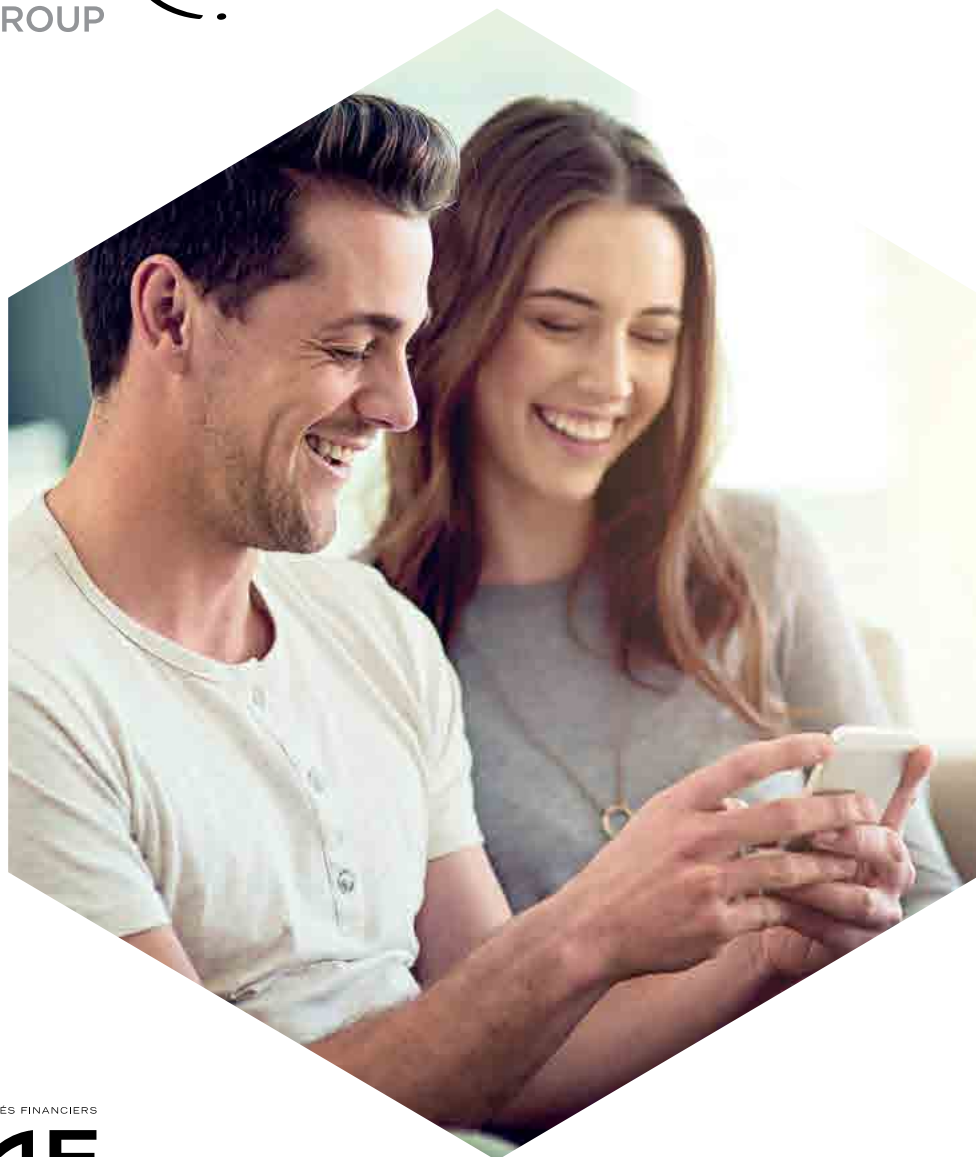




#2016
DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

SoLocal Group en bref	2	15. Rémunérations et avantages	98
Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	3	15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature	98
1. Personnes responsables du document de référence	4	15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	105
1.1 Responsables du document de référence	4	15.3 Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires	106
1.2 Attestation des responsables du présent document	4	15.4 Principes et critères de détermination, répartition et attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	109
2. Contrôleurs légaux des comptes	5	16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	113
3. Informations financières sélectionnées	6	16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	113
4. Facteurs de risques	7	16.2 Contrats de service	113
4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7	16.3 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	113
4.2 Risques juridiques	10	17. Salariés	125
4.3 Risques de marché	13	17.1 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	125
4.4 Risques sociaux et environnementaux	13	17.2 Description des contrats d'intéressement et de participation	130
5. Informations concernant l'émetteur	14	18. Principaux actionnaires	131
5.1 Histoire et évolution de la Société	14	18.1 Répartition du capital de la Société	131
5.2 Investissements	17	18.2 Droits de vote	133
6. Aperçu des activités	18	18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	133
6.1 Lignes de produits	18	18.4 Pacte d'actionnaires	133
6.2 Organisation commerciale : une approche du marché à travers cinq verticales	22	18.5 Nantissements	133
6.3 Événements exceptionnels	27	19. Opérations avec des apparentés	134
6.4 Relations avec les actionnaires	27	20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	137
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	27	20.1 Comptes consolidés	138
6.6 Réglementation	28	20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2016	176
6.7 Fournisseurs	32	20.3 Rapport de gestion sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	193
6.8 Assurances et couverture de risques	32	20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	210
6.9 Immobilisations corporelles importantes	32	20.5 Politique de distribution des dividendes	212
7. Organigramme	33	20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	212
7.1 Description sommaire du Groupe	33	20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	212
7.2 Liste des principales filiales et participations	33	20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	212
8. Responsabilité Sociétale d'Entreprise	34	21. Informations complémentaires	213
9. Rapport annuel d'activité au 31 décembre 2016	76	21.1 Capital social	213
9.1 Présentation générale	76	21.2 Acte constitutif et statuts	216
9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2016	77	22. Contrats importants	223
9.3 Données financières trimestrielles	82	23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	223
9.4 Résultats du premier trimestre 2017	84	24. Documents accessibles au public	223
10. Trésorerie	85	25. Informations sur les participations	223
10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	85	Annexes	224
10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	86		
10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2017	86		
10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2016	87		
10.5 Recherche et développement	87		
11. Recherche et développement	88		
12. Informations sur les tendances	89		
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	90		
14. Organes d'administration et de direction	91		
14.1 Composition du Conseil d'administration	91		
14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	96		
14.3 Composition des organes de direction	96		



La présente version annule et remplace la version du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2017. La seule modification intervenue entre ces deux versions est en page 177 du document de référence. Il s'agit de la colonne variation entre les exercices 2015 et 2016 du compte de résultat des comptes annuels sociaux de SoLocal Group au 31 décembre 2016. Le reste du document n'a pas été modifié. Ce document de référence pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de SoLocal Group, 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92649 Boulogne-Billancourt Cedex, ainsi que sur le site Internet de SoLocal Group : www.solocalgroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 125 à 178, aux pages 179 à 198 et aux pages 73 à 80 du document de référence déposé le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0438 ;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 124 à 177, aux pages 178 à 198 et aux pages 69 à 76 du document de référence déposé le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0449.

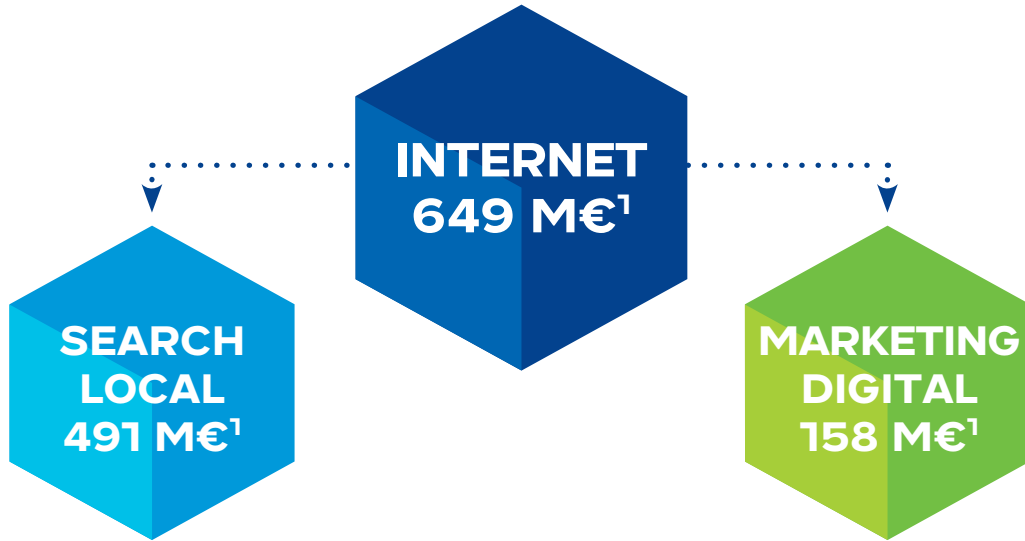
Les chapitres des documents de référence 2015 et 2014 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 57 621 827,8057683778,20 euros

Siège social : 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92649 Boulogne-Billancourt Cedex

R.C.S. Nanterre 552 028 425




RÉFÉRENCIEMENT LOCAL SUR NOS PLATEFORMES ET NOS PARTENARIATS




AUDIENCES
2 432 000 000
DE VISITES
INTERNET




CLIENTS
494 000



SERVICES TRANSACTIONNELS



PROGRAMMATIQUE LOCAL



SITES INTERNET ET CONTENUS

“ Révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ”



¹ Chiffre d'affaires annuel 2016

Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de SoLocal Group

Jean-Pierre Remy
Directeur général
de SoLocal Group



Robert de Metz
Président du Conseil
d'administration de
SoLocal Group



L'année 2016 a été déterminante pour SoLocal Group. Elle a été marquée par la finalisation de notre transformation numérique et par la mise en place d'une nouvelle structure financière. Grâce à votre engagement et à votre confiance renouvelée, SoLocal Group est désormais en mesure de révéler son plein potentiel de croissance digitale.

Pour mener à bien cette nouvelle phase de croissance, SoLocal Group peut s'appuyer sur une position déjà solide. En effet, malgré un endettement très lourd, SoLocal Group est parvenu, en seulement 5 ans, à être reconnu comme le leader européen de la communication digitale de proximité. Avec nos 4 400 collaborateurs, nous avons réussi à mener une refondation complète de notre *business model*, de nos produits, de nos services, de notre technologie et de notre organisation commerciale pour pouvoir accompagner chaque jour près de 500 000 professionnels, très petites ou moyennes entreprises dans le Marketing Digital de leur activité, principalement sur internet, ou à travers les annuaires imprimés.

Sur Internet, nous pouvons ainsi aider nos clients à optimiser leur communication digitale locale en :

- Créant et enrichissant leurs contenus qui présentent leurs activités : sites Web, photos, description de leurs activités, avis, vidéos...
- Multi-diffusant sur les principales plateformes digitales d'information locale, les nôtres (pagesjaunes.fr, mappy.com, ooreka.fr ou avendre louer.fr) ainsi que celles de nos partenaires Google, Bing, Apple et Facebook.
- Améliorant la performance de leur communication sur le Web pour leur générer le maximum de visibilité et de contacts grâce à des contenus enrichis et à nos données et notre expertise programmatiques.

L'année 2016 a aussi marqué un tournant pour l'entreprise avec des résultats financiers en progression. Ainsi, le dernier trimestre 2016 en comparaison avec le dernier trimestre 2015 a enregistré une croissance de notre chiffre d'affaires Internet de 5% (171 millions d'euros) et notre EBITDA a progressé de 9% (à 58 millions d'euros). Ce dernier trimestre marque une accélération de notre croissance du chiffre d'affaires Internet qui, sur l'ensemble de l'année, a été de +1%, alors que sur l'ensemble de nos activités, le Groupe a dégagé un taux de marge EBITDA de 28% (229 millions d'euros).

Cette croissance s'appuie sur des plateformes uniques qui font de SoLocal Group l'acteur de référence de la communication digitale de proximité en France et en Europe :

- Notre plateforme de création de contenus : nos contenus exhaustifs et de qualité sont à la pointe des besoins des clients et des utilisateurs, avec notamment 380 000 sites de professionnels conçus, hébergés et gérés par nos équipes et près de 4 millions d'avis déposés sur pagesjaunes.fr.
- Notre plateforme de multidiffusion :
 - nos marques et nos médias sont au cœur du quotidien des internautes français : PagesJaunes, Mappy, Ooreka et A Vendre A Louer ;
 - nos partenariats avec les acteurs mondiaux du digital – Google, Bing, Apple et Facebook – témoignent de notre leadership en France ;
 - nos audiences record placent SoLocal comme le 6^{ème} Groupe Internet en France, -45% de visites sur mobile. A l'avenir, ces audiences mobiles seront le premier vecteur de croissance.
- Notre plateforme de programmation qui repose sur des data locales uniques avec 2,4 milliards de visites sur les sites du Groupe et 700 millions d'itinéraires calculés avec Mappy en 2016.

La restructuration financière de SoLocal Group approuvée fin 2016 fournit le cadre nouveau qui permet de mettre en œuvre notre plan stratégique « Conquérir 2020 ». La mobilisation exceptionnelle de nos équipes et le soutien remarquable de nos actionnaires dans un contexte boursier pourtant difficile vont nous permettre de mieux asseoir encore SoLocal Group comme une des références majeures de l'Internet en Europe. Ce plan confirme nos capacités d'investissement et d'innovation qui vont nous permettre dans les années à venir de conquérir de nouveaux clients, de nouveaux budgets, de nouveaux usages, de nouvelles audiences, de nouveaux territoires.

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- 1.1 Responsables du document de référence
- 1.2 Attestation des responsables du présent document

Dans le présent document de référence, les expressions « SoLocal Group » ou la « Société » désignent la société holding SoLocal Group SA, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et

l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général de SoLocal Group.

1.2 Attestation des responsables du présent document

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le chapitre 20 du présent document de référence présente

un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Monsieur Robert de Metz

Président du Conseil d'administration de SoLocal Group

Monsieur Jean-Pierre Remy

Directeur général de SoLocal Group

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

BEAS

Représenté par Joël Assayah
195, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société par décision de l'Assemblée générale mixte du 19 octobre 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2021.

Auditex (groupe Ernst & Young)

Représenté par Vincent de La Bachelerie
Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société par décision de l'Assemblée générale mixte du 19 octobre 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2021.

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes est présenté à la note 33 de l'annexe des comptes consolidés.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

(en millions d'euros)	2016			2015			2014		
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	Consolidé	dont Activités poursuivies ⁽¹⁾		Consolidé	dont Activités poursuivies ⁽¹⁾		Consolidé	dont Activités poursuivies ⁽¹⁾	
		Récurrent	Non récurrent		Récurrent	Non récurrent		Récurrent	Non récurrent
Chiffre d'affaires	812,3	812,3		878,0	872,6		936,2	921,6	
Internet	648,7	648,7		645,5	640,2		632,5	617,9	
Annuaire imprimés et Autres	163,5	163,5		232,5	232,5		303,7	303,7	
EBITDA récurrent (*)	229,0	229,0		260,9	270,3		301,1	310,7	
Internet	185,6	185,6		189,6	199,0		192,4	202,0	
Annuaire imprimés et Autres	43,4	43,4		71,3	71,3		108,7	108,7	
EBITDA	223,9	229,0	(5,1)	211,1	270,3	(49,1)	266,9	310,7	(34,3)
Résultat d'exploitation	163,2	168,4	(5,1)	142,8	218,2	(49,1)	214,2	263,6	(34,3)
Charges financières nettes	(73,8)	(73,8)	-	(83,6)	(83,6)		(98,1)	(98,1)	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (PART DU GROUPE)	49,0	52,3	(3,4)	26,6	72,6	(30,0)	59,3	94,0	(21,2)

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIFS

Actifs non courants	263,6			251,1			229,2		
dont écarts d'acquisition nets	95,5			95,1			82,5		
Actifs courants	505,7			507,8			606,7		
dont créances clients nettes	320,9			352,6			441,8		
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	91,1			53,7			46,4		
Total Actif	769,3			759,0			835,9		
Capitaux propres (part du groupe)	(1 286,2)			(1 328,0)			(1 368,5)		
Passifs non courants	127,0			1 244,2			1 247,0		
dont dettes financières et dérivés non courants	1,3			1 118,3			1 139,6		
Passifs courants	1 928,4			842,8			957,2		
Découverts bancaires et autres emprunts courants	1 154,4			21,9			37,5		
dont dettes fournisseurs	98,9			95,4			98,9		
dont produits constatés d'avance	408,3			483,3			575,4		
Total Passif	769,3			759,0			835,9		
Cash flow net	30,7			58,3			37,9		
Endettement net du groupe consolidé⁽²⁾	(1 096,8)			(1 090,5)			(1 135,8)		
Trésorerie générée par l'activité du groupe consolidé	99,7			134,4			107,1		

(*) L'EBITDA récurrent a été ajusté à la marge en ce qui concerne la ventilation des EBITDA Internet et Imprimés & Vocal sur 2015 par rapport à la publication des informations financières consolidées au 31 Décembre 2015 pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables

(1) Le compte de résultat consolidé se compose d'activités poursuivies détaillées ci-dessus et d'activités désengagées détaillées dans les comptes consolidés.

Les activités poursuivies sont elles-mêmes scindées en éléments récurrents et non récurrents afin de mieux apprécier la dynamique des premiers

(2) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. chapitre 10)

4 FACTEURS DE RISQUES

- 4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie
- 4.2 Risques juridiques
- 4.3 Risques de marché
- 4.4 Risques sociaux et environnementaux

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les facteurs de risques suivants, complétés d'autres informations et des comptes consolidés figurant dans le présent document de référence. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document. En outre, la Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques présenté à la section 6.8 du présent document de référence.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

Adaptation du Groupe aux technologies du numérique et aux évolutions du marché

Le développement rapide des nouvelles technologies, la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité et l'influence significative des grands acteurs mondiaux de l'Internet tels que les réseaux sociaux ou les moteurs de recherche entraînent une modification des préférences et des habitudes de consommation qui pourrait avoir à terme une influence significative sur l'usage des media du Groupe, en particulier sur celui des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ces évolutions ainsi que des modifications de comportement des grands acteurs mondiaux de l'Internet pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, l'organisation, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe doit faire face à l'apparition de nouveaux modèles économiques liés au numérique. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles s'imposera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à une augmentation du retour sur investissement pour les annonceurs, l'apparition de nouveaux modèles économiques et une concurrence accrue dans le domaine de la publicité en ligne pourraient entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Difficulté à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur ses activités, notamment sur le marché de la publicité en ligne. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à la concurrence exercée par d'autres acteurs économiques, établis ou nouveaux entrants. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses d'audiences et de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

L'enjeu pour le Groupe réside dans sa capacité à produire toujours des offres pertinentes sur le marché de la publicité en ligne, qui puissent répondre au mieux aux attentes de ses clients et notamment des grands comptes, dans un contexte de concurrence accrue.

Sensibilité à la conjoncture économique – incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si les pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque d'appauvrissement des contenus – incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des produits et services offerts par le Groupe

Le Groupe a pour objectif d'offrir sur ses media une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données disponibles du marché notamment de différents opérateurs de télécommunication. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des produits et services, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation, les résultats ou les activités du Groupe, et notamment sur la poursuite des partenariats noués avec de grands acteurs du Web qui assurent aujourd'hui une part importante de l'audience indirecte des medias du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation d'Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet,

plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques de ces produits et services.

En outre, les actions de communication afin de développer la notoriété des marques du Groupe sont de nature à améliorer l'audience des sites. Un manque d'investissement dans ce type d'actions pourrait conduire à une baisse significative de l'audience directe des sites du Groupe.

La rapide évolution du digital demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique et fonctionnelle. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande notamment par la non adaptation des modèles économiques des produits et services, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, et ainsi l'incapacité à tenir sa promesse vis-à-vis des utilisateurs de ses services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Domages subis par les systèmes d'information

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, notamment des systèmes de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des cyber-attaques telles que des intrusions dans les systèmes informatiques, des actes de malveillance informatique ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

Fluctuation des résultats trimestriels du Groupe

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité Annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. La publication et la distribution des annuaires imprimés s'effectuent selon un calendrier défini un an à l'avance. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires et les différents agrégats de résultats peuvent varier d'un trimestre à un autre et peuvent ne pas être représentatifs du montant annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait

être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

Effet des investissements ou désinvestissements

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la réalisation des objectifs stratégiques, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions SoLocal Group, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de SoLocal Group. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

Risques liés à l'endettement et aux clauses restrictives des financements

Avec un endettement net⁽¹⁾ qui s'établissait à 1 096,8 millions d'euros au 31 décembre 2016, le covenant de levier financier du Groupe tel que défini dans le contrat de crédits en date du 24 octobre 2006, tel que modifié par avenants (le « **Contrat de Crédits** ») était de 4,72x. En conséquence, le Groupe ne respectait pas son covenant bancaire sur le levier financier au 31 décembre 2016. Néanmoins, du fait de la ratification par le Tribunal de commerce de Nanterre le 22 décembre 2016 du deuxième projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée mis en œuvre en application du jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 9 mai 2014, les créanciers ont renoncé à leur droit de prononcer l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la dette financière de SoLocal Group.

Suite à la réalisation des opérations de restructuration, telles que décrites notamment à la section 5.1.5 du présent document de référence, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 398 millions d'euros, soit une dette nette *pro forma* au 31 décembre 2016 de 344 millions d'euros, faisant ressortir un levier financier *pro forma* de la restructuration de la dette de 1,47x au 31 décembre 2016, et réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 397 834 585 euros (les « **Obligations** »)

(1) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie, hors juste valeur des instruments financiers et frais d'émission d'emprunts (voir notamment le paragraphe 1.3 du rapport de gestion consolidé figurant à la section 2.0.2 « Rapport de gestion consolidé » de la troisième actualisation du document de référence).

dont le règlement-livraison est intervenu le 14 mars 2017, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes :

- Intérêts :
 - calcul des intérêts : marge plus taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1%) 3 mois, payables trimestriellement à terme échu;
 - intérêt de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable.
- Marge : pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée / EBITDA consolidé) (*Consolidated Net Leverage Ratio*) à la fin de la période de référence semestrielle (*Accounting Period*) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
Supérieur à 2,0:1	9,0 %
Inférieur ou égal à 2,0:1 mais supérieur à 1,5:1	7,0 %
Inférieur ou égal à 1,5:1 mais supérieur à 1,0:1	6,0 %
Inférieur ou égal à 1,0:1 mais supérieur à 0,5:1	5,0 %
Inférieur ou égal à 0,5:1	3,0 %
- Date de maturité : 15 Mars 2022.
- Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.
- Remboursement anticipé ou rachat :
 - SoLocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés;
 - par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (*Change of Control*), une cession d'actifs (*Assets Sale*), ou la réception de produits nets de dette (*Net Debt Proceeds*) ou des produits nets de créances (*Net Receivables Proceeds*). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (*Consolidated Net Leverage Ratio*) de la Société.
- Engagements financiers :
 - le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (*Consolidated Leverage / Consolidated EBITDA*) devra être inférieur à 3,5:1;
 - le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (*Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense*), devra être supérieur à 3,0:1; et

- (i) à compter de l'année 2017 et (ii) pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (*Consolidated Net Leverage Ratio*) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (*Capital Expenditure*) concernant SoLocal Group et ses Filiales (*Subsidiaries*) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de SoLocal Group et ses filiales (*Subsidiaries*).

- Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à SoLocal Group et ses Filiales (*Subsidiaries*), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- supporter un endettement financier supplémentaire;
- consentir des sûretés;
- procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (*Consolidated Net Leverage Ratio*) n'excède pas 1,0 :1.

Les restrictions contenues dans les modalités des Obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des Obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles. Cela pourrait activer les clauses de défaut croisé d'autres prêts du Groupe. Ce type d'événements pourrait avoir un effet significatif défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

Les notations financières suivantes ont été attribuées à SoLocal Group à la date de publication du présent document de référence :

- Caa1-PD/LD attribuée en mars 2017 par Moody's et assortie d'une perspective négative;
- B- attribuée en mars 2017 par Fitch Ratings et assortie d'une perspective négative.

L'évolution des notations attribuées se présente ainsi :

		31/12/2016		31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013	
		Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's
SoLocal Group	Note	RD	Ca	B-	B3	B-	B3	B-	Caa1
	Perspective	Négative	Négative	Négative	Négative	Stable	Négative	Négative	Négative
PagesJaunes Finance ⁽¹⁾	Note	C	Ca	B	B3	B+	B3	B+	Caa1
	Perspective	-	Négative	-	Négative	-	Négative	-	Négative

(1) Relatif à l'emprunt obligataire à échéance 2018.

Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Les prix seront stables sur l'édition 2017 mais la demande croissante en vieux papiers liée à certaines fermetures d'usine de production vont engendrer dans l'avenir des tensions sur les prix. Le Groupe a donc choisi un engagement sur deux ans en acceptant une hausse limitée pour les besoins

de l'édition 2018. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours. Le Groupe soustrait les tâches nécessaires à l'impression, le brochage et au conditionnement des annuaires imprimés. Un contrat d'impression exclusif a été signé afin d'assurer une baisse des tarifs par rapport à 2013 et une stabilité des tarifs sur la période 2014 à 2017.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants ou à une revalorisation importante du SMIC), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

4.2 Risques juridiques

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Des recours en référé et au fond ont été intentés contre (i) le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre ayant arrêté la modification du Plan de Sauvegarde Financière accélérée de la Société, ainsi que (ii) les décisions prises lors de l'assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2016.

Le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 22 décembre 2016 ayant arrêté la modification du Plan de Sauvegarde Financière accélérée de la Société a fait l'objet d'une tierce-opposition par un actionnaire minoritaire, Monsieur Benjamin Jayet.

Dans le cadre de cette procédure, il était demandé au Tribunal de commerce de Nanterre de statuer sur la recevabilité de la tierce-opposition et de surseoir à statuer sur la rétractation du jugement du 22 décembre 2016,

dans l'attente d'une décision au fond sur la validité des décisions prises lors de l'assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2016. Le Tribunal de commerce de Nanterre a jugé irrecevable la demande de tierce opposition par Monsieur Benjamin Jayet. Monsieur Benjamin Jayet a interjeté appel de la décision précitée et l'audience a eu lieu le 13 mars 2017. La décision est attendue pour le mois de mai.

Monsieur Benjamin Jayet a également assigné la Société devant le Tribunal de commerce de Nanterre aux fins d'obtenir une décision au fond d'annulation des décisions prises lors de l'assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2016. Le Tribunal de commerce de Nanterre a par jugement du 26 avril 2017 débouté ce dernier de ses demandes.

Il est rappelé qu'en référé, le Président du Tribunal de commerce de Nanterre a débouté Monsieur Benjamin Jayet de sa demande de suspendre la mise en œuvre des résolutions numéro 1 à 7 soumises au vote de l'assemblée générale de la Société du 15 décembre 2016 (relative à la restructuration financière). Par une décision du 9 mars 2017, la Cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre du 13 janvier 2017.

Dans l'hypothèse où, après la réalisation des opérations de restructuration, une décision définitive prononcerait la nullité des décisions prises lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2016, cette décision pourrait en théorie conduire à l'annulation des opérations de restructuration avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation semble très difficile, voire impossible, à mettre en œuvre dans un contexte d'opération avec offre au public.

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été

présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par la DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'Etat a rejeté le recours de la société PagesJaunes et du Ministre du Travail, sur le même argument de pure forme.

En conséquence de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. 4 procédures ont été introduites devant les juridictions administratives et sont toujours en cours (3 à l'initiative de salariés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en annulation des décisions d'autorisations de licenciement, et un recours à l'initiative de PagesJaunes devant ce même tribunal contre une décision de refus d'autorisation sur recours hiérarchique introduit par une autre salariée). S'agissant des procédures devant les juges judiciaires : plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de sauvegarde pour l'emploi par la Cour d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, 153 décisions ont été rendues au fond. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (en effet aucun Conseil de Prud'hommes n'a à ce jour invalidé le motif de licenciement des salariés) mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L1235-16 du code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire.

En outre, certaines décisions font droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution de leur congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Les autres contentieux seront plaidés durant l'année 2017.

Enfin, un certain nombre de dossiers sont également en appel soit à l'initiative de PagesJaunes soit à l'initiative des salariés.

La Société a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prudhommes contradictoires. De nombreux recours ont été engagés par SoLocal Group pour contester ces décisions. Au 31 décembre 2016, la provision restant dans les comptes était de 27,8 millions d'euros.

La Société a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Une demande d'indemnisation du préjudice causé par l'État à PagesJaunes du fait de la validation fautive de son PSE est en cours.

Onze agences de publicité ont saisi l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L.464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 novembre 2012, accepté les engagements proposés par PagesJaunes, mettant ainsi fin à ce contentieux. Ces engagements ont pris fin le 31 mars 2016.

PagesJaunes a été assigné par un ancien distributeur pour rupture brutale de relations commerciales. La société, qui conteste formellement l'intégralité des demandes présentées, a enregistré dans ses comptes 2016 une provision selon les exigences et les critères habituellement retenus.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros. Ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. Le redressement de PagesJaunes a été confirmé par la commission de recours amiable de l'Urssaf, puis par le tribunal des affaires sociales de Bobigny par décision du 6 mars 2014 dans le cadre de recours introduits par PagesJaunes. PagesJaunes a interjeté appel de cette décision auprès de la cour d'appel de Paris pour un solde de 1,4 million d'euros. PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2016 d'un nouveau contrôle Urssaf portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. La société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 3 millions d'euros. Contestant pour partie ce redressement, le risque a été provisionné au 31 décembre 2016.

PagesJaunes fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a considéré les chefs de redressement comme infondés et les a contesté auprès de l'administration fiscale. Un recours hiérarchique a eu lieu le 19 juillet 2016 et une interlocution départementale le 28 novembre 2016. L'interlocuteur départemental a abandonné une partie des redressements. La société va engager un contentieux pour contester le redressement restant. Elle a constitué une provision pour couvrir les risques.

Par ailleurs, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs

dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2016, le nombre de ces procédures s'élevait à neuf, pour un montant total de demandes d'environ 0,5 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

L'ensemble de ces informations figure en note 31 de l'annexe des comptes consolidés figurant au paragraphe 20.1 du document.

En liaison avec la Direction générale et les filiales du Groupe, la Direction juridique aidée de cabinets d'avocats prend en charge le suivi des risques liés aux litiges significatifs.

Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la section 6.6 – Réglementation). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne, en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Afin d'anticiper toute évolution réglementaire qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, le Groupe assure une veille réglementaire permanente.

Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes

Un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, la vie privée et les communications électroniques, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique et la taxation de la publicité sur Internet.

Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec les réglementations nationales et internationales.

Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines et logiciels seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent

un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de veiller sur ses actifs et assurer de manière cohérente la protection, la gestion et la défense de ses droits, le Groupe met à jour régulièrement son portefeuille de droits de propriété intellectuelle et industrielle et prend toutes mesures juridiques qui s'imposent, notamment via des actions en contrefaçon et/ou de concurrence déloyale, pour protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la section 6.6.1.2 – Protection des données à caractère personnel). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de cookies qui sont installés sur le terminal ou le navigateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet, ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation induits notamment par le règlement européen sur la protection des données personnelles auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et de services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, PagesJaunes a été condamné le 21 septembre 2011 à un avertissement public sans sanction financière par la CNIL, dans le cadre d'un service « *Web Crawl* » qui avait pour objet de permettre de retrouver une personne même non inscrite sur pagesblanches.fr en fournissant des réponses extraites de réseaux sociaux. La CNIL a reproché à PagesJaunes d'avoir diffusé ces données sans information ni autorisation spécifiques des personnes concernées. Sur les réseaux sociaux crawlés, les membres avaient la possibilité de restreindre l'accès à leurs données pour les moteurs de recherche, s'ils le souhaitaient. PagesJaunes a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État. Celui-ci a rejeté, le 12 mars 2014, la requête de PagesJaunes. Le Conseil d'État a confirmé notamment la position de la CNIL sur le fait que les personnes physiques dont les données sont collectées de manière indirecte, en particulier sur Internet, doivent être informées de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès la collecte, quelles que soient les difficultés rencontrées pour le faire. Sauf information préalable des personnes physiques, PagesJaunes ne peut crawler des données personnelles sur Internet.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec la législation sur la protection de la vie privée. Dans cette optique, le Groupe s'est doté d'une Direction des données personnelles et d'un correspondant Informatique et Libertés.

4.3 Risques de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans la note 28 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2016 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques.

Des informations relatives à l'endettement du Groupe figurent également dans le chapitre 10 – Trésorerie et capitaux, la note 25 – Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net, et la note 28 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2016.

Le risque sur actions est lié aux actions propres détenues en direct et au travers du contrat de liquidité mis en œuvre en 2008 et dont les détails sont exposés dans la note 21.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2016 figurants dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques.

4.4 Risques sociaux et environnementaux

La valeur de la Société repose notamment sur ses salariés qui constituent un véritable capital humain. L'incapacité du Groupe à retenir ces talents ou à recruter de nouveaux talents pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, sa situation ou ses résultats.

Par ailleurs, soucieux de limiter les impacts environnementaux liés à son activité *Annuaire Imprimés*, le Groupe a mis en œuvre une démarche environnementale sur l'ensemble du cycle du produit. La société PagesJaunes a ainsi obtenu en 2013, pour une nouvelle période de trois ans, la certification AFAQ ISO 14001 concernant les processus de conception, production et diffusion des annuaires imprimés qu'elle édite.

Les autres impacts environnementaux du Groupe concernent :

- ses activités digitales, avec la gestion de ses équipements informatiques, de ses Déchets Electriques et Electroniques, la consommation d'énergies de ses *Data Centers* mais également l'éco-conception de ses services ;
- le déplacement de ses collaborateurs ;
- la consommation d'énergies, de ressources et la gestion de ses déchets de bureaux.

À ce titre, PagesJaunes a réalisé un Bilan Carbone en 2015 sur la période 2014.

Aux fins de réduire ces impacts, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures. Ces actions sont détaillées au chapitre 8 – Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

- 5.1 Histoire et évolution de la Société
- 5.2 Investissements

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est «SoLocal Group», depuis sa modification votée par l'Assemblée générale du 5 juin 2013 (anciennement «PagesJaunes Groupe»).

Le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter aux mutations technologiques et sociétales. La dénomination «SoLocal Group» exprime ce qui constitue aujourd'hui la force du Groupe, à savoir le local et le digital. Ce changement de dénomination a été motivé par la volonté d'affirmer le leadership du Groupe dans la communication locale.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS: RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE: 7010 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation

Siège social de la Société et d'une grande partie des filiales du Groupe: 204 rond-point du Pont-de-Sèvres, 92100 Boulogne -Billancourt.

Téléphone: 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

SoLocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'annonces (l'«ODA»), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir «PagesJaunes». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à L'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3 611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de L'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3 611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est fait notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de «marketing direct» (SoLocal Marketing Services).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (notamment QDQ Media et Mappy). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société SoLocal Group a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui SoLocal Group. Ces apports ont été effectués en valeur réelle représentant un montant d'actif net apporté de 4 005 000 000 euros, dont une valeur de fonds de commerce de 3 959 321 134 euros.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a annoncé avoir conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son actionnaire unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée par un consortium de fonds d'investissement regroupant Kohlberg Kravis Roberts & Co. et Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom a convenu de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions SoLocal Group représentant 54 % du capital social et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'AMF, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22 euros par action cédée.

Médiannuaire a lancé à la suite de cette acquisition une garantie de cours visant les actions de la Société. Dans le cadre de cette opération et conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la désignation du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de la garantie de cours. Le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés a rendu un avis confirmant le caractère équitable du prix offert aux actionnaires dans cette opération. À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de SoLocal Group, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007. Par ailleurs, la Société a versé le 24 novembre 2006 un dividende exceptionnel de 9 euros par action, soit un dividende total de 2 519,7 millions d'euros. Le dividende a été financé pour partie par la trésorerie l'excédentaire du Groupe, et pour partie par la mise en place d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros.

Le 9 janvier 2007, SoLocal Group a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site « annoncesjaunes.fr ». Ce site est aujourd'hui édité par PagesJaunes SA.

SoLocal Group a finalisé le 1^{er} avril 2011 un accord avec Price Minister pour l'acquisition de 100 % du capital de la société A Vendre A Louer, acteur clé du marché des petites annonces immobilières sur Internet. Cette société a été absorbée en 2013 par PagesJaunes SA afin notamment d'accélérer les synergies avec le site « annoncesjaunes.fr ».

SoLocal Group a réalisé le 24 mai 2011 l'acquisition de 100 % du capital de la société ClicRDV. Créée en 2006, ClicRDV, com est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels (Grands Comptes, professions libérales, PME et administrations).

SoLocal Group a finalisé le 29 juillet 2011 l'acquisition de 100 % du capital de FineMedia, éditeur du site ComprendreChoisir.com et enrichit ainsi son offre de communication locale et digitale pour les professionnels. Créée en 2007, ComprendreChoisir.com fédère aujourd'hui plus de 1,5 million de visites mensuelles et a développé plus de 280 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et de bien choisir sur cinq univers : Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/ Beauté et Business. Depuis le 23 octobre 2015, l'activité est opérée sous la marque « OOREKA » qui a remplacé la marque « ComprendreChoisir ».

SoLocal Group a annoncé le 2 octobre 2012 que sa filiale Euro Directory avait cédé 38,92 % du capital d'Editus Luxembourg SA à P & T Luxembourg, premier opérateur de services postaux et des télécommunications au Luxembourg, jusqu'ici déjà actionnaire à hauteur de 51 % d'Editus. À la suite de cette cession, SoLocal Group demeurerait actionnaire d'Editus à hauteur de 10,08 % via sa filiale Euro Directory. Euro Directory a cédé le 15 juin 2015 les 10,08 % du capital d'Editus qu'elle détenait encore et n'en est plus actionnaire.

SoLocal Group a finalisé le 31 décembre 2012 l'acquisition de 100 % du capital de Chronorest, acteur de référence de la commande de repas en ligne. Depuis la fin 2015 Chronorest opère sous la marque PagesJaunes Resto afin d'associer son activité à la marque phare du Groupe.

SoLocal Group a annoncé le 13 juin 2014 l'acquisition de 100 % du capital de Leadformance dont il détenait 49 % du capital depuis sa prise de participation en 2011. Cette acquisition répond aux besoins grandissant des marques et enseignes d'augmenter la visibilité de leurs magasins sur Internet et mobile pour mieux convertir les internautes en clients de leurs boutiques. La complémentarité des 100 000 sites dédiés aux points de vente des grandes marques et enseignes conçus par Leadformance et des 125 000 sites de professionnels créés et gérés par SoLocal Group vient renforcer le positionnement de SoLocal Group comme le 1^{er} créateur de sites Internet en France. L'intégration de Leadformance marque également une étape majeure pour SoLocal Group sur le Web-to-Store.

En 2014, afin de proposer à ses clients des services encore plus pertinents et adaptés à leurs besoins, SoLocal Group a entamé un processus de transformation avec deux volets principaux : une réorganisation des équipes commerciales et un repositionnement accru sur le digital. Afin de mettre en œuvre ce processus, SoLocal Group a sollicité et réalisé avec succès une augmentation de capital de 440 millions d'euros (dont 361 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) et 79 millions d'euros d'augmentation de capital réservée) combinée à un plan de refinancement qui avaient été tous deux annoncés le 13 février 2014. Ces deux opérations se sont clôturées avec succès grâce à un très large soutien, tant de ses actionnaires que de ses prêteurs.

- Tout d'abord, les actionnaires de SoLocal Group ont voté le 29 avril 2014 à plus de 96 % le soutien à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Ensuite, le Groupe a reçu une demande globale pour cette augmentation de capital de plus de 920 millions d'euros, soit un taux de souscription de 255 %.
- Enfin, SoLocal a également obtenu l'approbation par ses prêteurs, représentant plus de 92 % des créances du plan de sauvegarde financière accélérée. Ce plan a été homologué le 9 mai 2014 et a permis un remboursement partiel anticipé au pair pour un montant de 400 millions d'euros, en contrepartie d'une extension des échéances 2015 à 2018, avec une faculté complémentaire à la main de l'entreprise (sous certaines conditions) d'étendre ces échéances jusqu'en 2020.

Par ailleurs, ce plan de refinancement a présenté de nombreuses innovations en termes de refinancement :

- Cette opération a permis de combiner une extension de la dette bancaire sur les échéances avec une augmentation de capital.
- SoLocal Group fut le premier groupe coté en France à faire appel à la sauvegarde financière accélérée pour réaliser le refinancement sachant que son endettement bancaire pré-opération était très significatif (1,2 milliard d'euros).
- Le Groupe a demandé à ses garants de garantir l'opération d'augmentation de capital pendant une période longue de quatre mois, le temps de mettre en place cette sauvegarde financière accélérée.
- SoLocal Group a réalisé une augmentation de capital dont la valeur pré-opération était équivalente à la capitalisation boursière de la Société.
- Ainsi, la valeur d'entreprise de SoLocal Group (définie de manière classique, en ajoutant la capitalisation boursière et la dette bancaire brute) est passée avant l'opération au 14 février 2014 de 1,9 milliard d'euros (plus de 80 % de dette bancaire) à 2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, avec un meilleur équilibre entre la capitalisation boursière et la dette.

Grâce à cette opération, SoLocal Group a franchi un cap majeur dans sa restructuration financière en juin 2014.

D'une part, le Groupe a réduit son endettement net de près de 400 millions d'euros, portant la dette financière nette du Groupe à environ 1165 millions d'euros pro-forma de l'opération à fin 2013, soit une réduction totale cumulée de son endettement net depuis fin 2011 de plus de 700 millions d'euros.

Et d'autre part, le Groupe a desserré les contraintes de ses conventions bancaires. Le covenant de levier financier (le rapport entre la dette nette et la marge brute opérationnelle) qui était de 3,75 fois depuis décembre 2013, a été fixé dans la nouvelle documentation bancaire à 4,50 fois jusqu'en mars 2015, puis à 4,25 fois jusqu'en septembre 2015, et ensuite, stable à quatre fois à partir de décembre 2015. La documentation bancaire amendée apportait ainsi plus de flexibilité dans la gestion de l'entreprise.

En avril 2015, SoLocal Group a lancé un plan de désengagement d'activités Internet non rentables et non en croissance. Ainsi, le 2 octobre 2015 le média social local Zoom On a été cédé au groupe Reworld ; le 16 octobre 2015, SoLocal Group a finalisé la cession de Horyzon Media et le 21 décembre 2015 SoLocal Group a également finalisé la cession de Sotravo à Mybestpro précédemment Wengo, entité du groupe Vivendi. Enfin SoLocal Group a procédé à la cessation de l'activité dite de « *daily deals* » de Lookingo.

Le 5 janvier 2016, SoLocal Group a annoncé l'acquisition de 100 % du capital de Effilab. Créée en 2011, certifiée et reconnue comme l'une des principales agences

spécialistes de Google AdWords™ et Facebook Ads™, Effilab est une agence experte dans la gestion de campagnes de publicité online sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux. Cette acquisition est pour SoLocal Group l'occasion de renforcer son portefeuille de solutions Adwords et de se positionner en pointe sur un marché qui évolue très rapidement.

La recapitalisation de 2014 avait été dimensionnée sur la base des éléments disponibles à l'époque dans un souci d'équilibre entre les besoins de financement identifiés par le Groupe et le dimensionnement raisonnable d'une opération de marché en capital. Le Groupe a par la suite été confronté à un certain nombre d'événements qui ne pouvaient pas être anticipés :

- Fermeture du marché obligataire à l'été 2015. Cette situation a eu en particulier comme conséquence de rendre impossible l'allongement des maturités de la dette du Groupe de 2018 à 2020 tel que prévu initialement en 2014. Pour mémoire, dans le cadre de la restructuration de 2014, une clause d'extension de maturité de la dette bancaire avait été négociée, en cas de refinancement de la dette obligataire du Groupe.
- Moindre croissance des ventes du Groupe en 2015. Confronté à un marché publicitaire en retrait, le Groupe a connu une accélération inattendue de la décroissance de son activité Annuaire Imprimés et a pris plus de temps à déployer sa nouvelle organisation ce qui a freiné la croissance des activités Internet ne permettant donc pas de revenir à la croissance dès 2015 (éléments largement communiqués par SoLocal au marché financier tout au long de 2015).

Cette évolution du marché de la dette, la moindre croissance du marché publicitaire et les difficultés opérationnelles sont autant d'aléas qui ont limité la marge de manœuvre de SoLocal et qui ont rendu le refinancement de sa dette beaucoup plus difficile.

Dans ce contexte et dès la fermeture des marchés obligataires, le Groupe a exploré toutes les alternatives pour résoudre les problèmes que soulève la dette de l'entreprise.

La Société a finalisé au cours des derniers mois les conditions définitives du plan de restructuration qui a été annoncé au marché. Ce plan, qui vise à réduire de façon drastique la dette du Groupe, a été approuvé par les créanciers puis par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2016, et homologué par le Tribunal de commerce de Nanterre par jugement du 22 décembre 2016. Ce plan permettra notamment de mettre en œuvre le plan stratégique Conquérir 2020.

Le 14 mars 2017, SoLocal Group a annoncé la finalisation de son plan de restructuration financière ayant entraîné une augmentation des capitaux propres de la Société pour un montant total de 761,73 millions d'euros (hors prise en compte de la dilution des MCB). Le renforcement de ses fonds propres permet à SoLocal Group de réduire sa dette brute des deux tiers, passant de 1158 à 398 millions d'euros.

Le plan de restructuration financière comprenait :

- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée le 13 mars 2017, d'un montant de 398 484 781 euros, par émission de 398 484 781 actions au prix unitaire d'un (1) euro (dont 272 650 250 actions nouvelles, soit 272 650 250 euros, souscrites en espèces par les actionnaires existants et 125 834 531 actions nouvelles, soit 125 834 531 euros, souscrites par les créanciers par compensation de créances, conformément à leur engagement de garantie) ;
- l'émission et l'attribution, à titre gratuit, le 13 mars 2017, de 58 314 846 actions à l'ensemble des actionnaires de

la Société justifiant d'une inscription en compte de leurs actions au 10 mars 2017, à raison de trois (3) actions pour deux (2) actions détenues;

- une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société, réalisée le 13 mars 2017, par émission de 80 542 087 actions nouvelles, d'un montant de 363,24 millions d'euros (prime d'émission incluse), souscrite par compensation de créances;
- l'émission au profit des créanciers de 9 067 200 obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (*mandatory convertible bonds* ou MCB), réalisée le 13 mars 2017, pour un montant nominal de 18,13 millions d'euros, souscrite par compensation de créances, donnant droit à l'attribution de 9 067 200 actions en cas de conversion de l'ensemble des MCB, soit 1,55 % du capital de la Société;

- l'émission au profit des créanciers, réalisée le 14 mars 2017, d'obligations d'un montant en principal de 397 834 585 euros, souscrite par compensation de créances.

La dette brute résiduelle de la Société résultant de cette opération s'élève désormais à 398 millions d'euros, et la dette nette proforma au 31 décembre 2016 à 344 millions d'euros.

Le covenant de levier financier qui était de 4,72x au 31 décembre 2016 s'établit proforma post-restructuration financière à 1,47x. Sur cette base, la charge financière courante pour la première période de 6 mois sera établie sur la base d'un taux d'intérêt de 7%.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé

Les activités Internet du Groupe reposent sur deux lignes de produit : « Search Local », d'une part, et « Marketing Digital », d'autre part.

Les produits « Search Local » sont principalement liés à la création et à la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'informations à contenu local. Les produits afférents reposent très largement sur les grands média du Groupe « pagesjaunes.fr », « Mappy » et « Ooreka » (ex - « ComprendreChoisir ») ainsi que sur les partenariats privilégiés du Groupe, principalement avec Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple and Facebook.

Les produits et services de Marketing Digital permettent de renforcer la pertinence de la présence des clients du Groupe sur le Web et s'articulent autour de trois axes : sites et contenus, programmation local et services transactionnels dont notamment PagesJaunes Doc et PagesJaunes Resto.

Les investissements du Groupe en 2016 se sont concentrés :

- pour le Search Local sur le développement du contributif (comptes, contenus), l'enrichissement de l'expérience et des parcours utilisateur, le transactionnel (prise de rdv, réservation restaurants) et l'évolution des applications mobiles;
- pour le Marketing Digital sur nos plateformes programmation, sites, et le « presence management »;
- sur le socle technologique commun pour l'amélioration des différents processus du Groupe, notamment avec l'évolution des offres et leur modalité de commercialisation, et l'optimisation des référentiels comptes et contenus;
- sur l'aménagement de son nouveau siège Citylights à Boulogne-Billancourt pour une arrivée sur ce site au cours du deuxième trimestre 2016.

(en millions d'euros)	2016		2015		2014	
	Consolidé	Activités poursuivies	Consolidé	Activités poursuivies	Consolidé	Activités poursuivies
Chiffre d'affaires	812,3	812,3	878,0	872,6	936,2	921,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	69,1	69,1	76,1	75,5	69,6	67,9
En pourcentage du chiffre d'affaires	8,5 %	8,5 %	8,7 %	8,7 %	7,4 %	7,4 %

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

Le Groupe poursuivra en 2017 les investissements dans les trois domaines métiers sus-cités avec particulièrement

des investissements centrés sur l'évolution des médias et des produits de croissance.

L'ensemble des investissements réalisés par le Groupe sont financés sur ressources disponibles et sont revus régulièrement par le Comité de direction.

APERÇU DES ACTIVITÉS

- 6.1 Lignes de produits
- 6.2 Organisation commerciale :
une approche du marché à travers cinq verticales
- 6.3 Événements exceptionnels
- 6.4 Relations avec les actionnaires
- 6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs
- 6.6 Réglementation
- 6.7 Fournisseurs
- 6.8 Assurances et couverture de risques
- 6.9 Immobilisations corporelles importantes

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group remplit une mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

Grâce à de puissants media (PagesJaunes, Mappy, Ooreka et A Vendre A Louer) et à des partenariats noués avec des acteurs Internet de premier plan, tels Google, Bing (Microsoft), Apple et Facebook, Yahoo!, SoLocal Group se classe dans le top 10 des sites les plus visités en France en 2016. Le Groupe affiche une moyenne mensuelle de 26 millions de visiteurs uniques (moyenne mensuelle établie entre les mois de janvier et de décembre 2016) sur Internet fixe et mobile et environ 60% des internautes en France visitent au moins un des sites du Groupe chaque mois.

En 2016, le Groupe a généré plus de 2,4 milliards de visites sur ses sites. Les équipements mobiles

(téléphones mobiles et tablettes), qui occupent une place de plus en plus importante dans la stratégie de SoLocal, représentaient 44 % de l'audience Internet du Groupe en 2016, en progression de +24 % par rapport à 2015.

Avec environ 4 400 collaborateurs en équivalent temps plein dont une force de vente d'environ 1 900 consultants spécialisés dans les cinq verticales (Habitat, Services, Commerce, Santé & Public et BtoB) et à l'international, le Groupe propose des solutions de communication adaptées aux besoins de ses clients.

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 812 millions d'euros en 2016, ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement environ 80 % et 20 %. L'activité Internet, en croissance de +1 % en 2016, est portée par les deux principales activités digitales que sont le Search Local et le Marketing Digital.

6.1 Lignes de produits

6.1.1 Internet

En 2016, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 649 millions d'euros, représentant environ 80 % du chiffre d'affaires du Groupe, en progression de +1 % par rapport à 2015.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, le Search Local : SoLocal Group offre des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité sur le Web et développer leurs contacts au niveau local. Cette activité enregistre en 2016 un chiffre d'affaires de 491 millions d'euros s'appuyant sur l'audience pérenne et très qualitative de ses propres media (PagesJaunes, Mappy, Ooreka, A Vendre A Louer) soutenue par les partenariats privilégiés que SoLocal a noué avec les principaux acteurs Internet (Google, Bing (Microsoft), Apple et Facebook, Yahoo!). Le lancement de l'offre de Presence Management en 2016 qui permet aux professionnels de propager leur contenu local sur l'ensemble du Web est venu compléter l'offre Search Local.
- En second lieu, le Marketing Digital : le Groupe propose à ses clients professionnels d'améliorer continuellement et de personnaliser leur contenu local sur le Web et développe des solutions de campagnes de communication ciblées et performantes, tirant parti des données locales différenciantes dont il dispose : ces activités, très différenciantes, s'appuient sur des technologies avancées et représentent en 2016 un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros. Elles ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une

croissance rapide (+10 % en 2016). Elles comprennent les sites & contenus, les services transactionnels et le programmatique local. SoLocal Group a innové sur ces gammes de produits en 2016, avec, notamment, une montée en puissance des offres Adwords « Booster Site » et « Booster Contact », et le lancement de l'offre Tract Digital en partenariat avec Facebook.

6.1.1.1 Search Local

Dans l'ensemble, en 2016, l'activité Search Local a généré un chiffre d'affaires annuel de 491 millions d'euros (soit environ 76 % du chiffre d'affaires Internet). Cette activité englobe des services de communication locale, principalement le référencement en ligne que le Groupe propose sur ses propres media, tels que PagesJaunes, Mappy, Ooreka et A Vendre A Louer, et au-delà de ses media, à travers ses partenariats, notamment avec Google, Bing (Microsoft), Apple, Facebook, et Yahoo!.

Cette activité est à la fois significative, générant une rentabilité élevée, et protégée par de solides barrières à l'entrée, assurées par une plate-forme et un modèle économique uniques et difficilement répliquables.

Audiences et partenariats

L'activité Search Local repose sur de très importantes audiences avec une croissance forte et continue au fil du temps, grâce à de solides media propres (PagesJaunes, Mappy, Ooreka, A Vendre A Louer) et à des partenariats privilégiés établis avec les principaux acteurs Internet mondiaux qui reconnaissent la qualité et la mise à jour du contenu local du Groupe. Sur les plus de 4 millions d'entreprises locales répertoriées dans notre base de données en France en 2016, environ 494 000 sont des clients Internet de SoLocal Group ce, grâce à notre couverture unique du marché français.

En 2016, nous avons enregistré plus de 2,4 milliards de visites sur Internet fixe et mobile, en progression de 9 % par rapport à 2015. L'Internet mobile représente une part croissante de nos visites, avec 44 % en 2016. Les applications mobiles de SoLocal Group (principalement PagesJaunes et Mappy) ont été téléchargées plus de 46 millions de fois sur des smartphones et des tablettes en France.

Les audiences vers les professionnels ont atteint 1,5 milliard de visites en 2016, en croissance de 14 % par rapport à 2015.

Soutenu par la performance de nos media (PagesJaunes, Mappy et Ooreka sont classés par Médiamétrie Nielsen parmi les 70 premiers sites Internet les plus visités), SoLocal Group a touché environ 60% des internautes en 2016. Les media du Groupe continuent de générer des audiences significatives, avec 26 millions de visiteurs uniques vers des sites fixes et mobiles. SoLocal occupe en moyenne le sixième rang des sites fixes et mobiles les plus visités en France (sur la période de 12 mois écoulés entre janvier et décembre 2016, selon Médiamétrie Nielsen).

Audiences (en millions de visites)	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation
PagesJaunes	1 770	1 612	10 %
dont mobile et tablette	761	601	27 %
Mappy	373	356	5 %
dont mobile et tablette	171	156	9 %
Ooreka	183	166	10 %
dont mobile et tablette	92	72	28 %
Autres	106	104	3 %
dont mobile et tablette	48	36	34 %
Total	2 432	2 238	9 %
dont mobile et tablette	1 072	865	24 %
dont fixe	1 360	1 373	-1 %

Depuis 2011, les acteurs internet mondiaux ont noué des partenariats avec SoLocal Group compte tenu de sa position de leader français du digital.

Les partenariats établis avec les principales plates-formes en ligne afin de bénéficier mutuellement du marché mobile en plein essor et des évolutions technologiques, permettent à certains des partenaires d'accéder facilement à la base de données de contenu de SoLocal et de fournir au Groupe en contrepartie des données d'audience précises sur ses clients.

En particulier, SoLocal Group a signé des partenariats d'audience différenciants et complémentaires avec

Google, Bing (Microsoft), Apple, et Yahoo!, tirant ainsi parti de la pertinence et de la richesse de notre base de données.

En 2016, les audiences de déportation ont représenté 676 millions de visites sur Internet, soit 35 % de l'audience totale de PagesJaunes.

Par ailleurs, SoLocal Group a signé des partenariats commerciaux avec Google, Bing (Microsoft) et Facebook par lesquels le Groupe co-construit et commercialise des offres clé en main adaptées aux TPE-PME et marques réseaux souhaitant atteindre des clients en local via des campagnes publicitaires ciblées.

Partenariats clés	
Google	<ul style="list-style-type: none"> Noué en 2013 Un partenariat prioritairement axé sur le déploiement et le management des campagnes Adwords des clients de SoLocal Aide à optimiser les performance SEO des clients de SoLocal, source de trafic direct pérenne Solocal, partenaire agréé de Google pour des collaborations clé : 1^{er} partenaire européen à avoir développé une API de mise à jour de Google My Business
Bing	<ul style="list-style-type: none"> Noué en 2010, renouvelé en 2015 pour 3 ans Source de trafic direct et de performance SEO pour les clients SoLocal API customisée avec accès au contenu de SoLocal en échange de statistiques de trafic fines Collaboration étroite sur des projets à venir (i.e reconnaissance vocale)
Apple	<ul style="list-style-type: none"> Noué en 2015 Partenariat sur la fourniture de contenus locaux sur Apple Plan et la fonctionnalité de recherche Spotlight Source de trafic direct; augmente également les téléchargements de l'application Pages Jaunes. Étroite collaboration sur des priorités stratégiques (i.e. Siri)
Facebook	<ul style="list-style-type: none"> Noué en 2016 Un partenariat prioritairement sur la revente de campagnes de campagnes marketing Facebook API permettant le téléchargement automatique de contenu

En octobre 2016, SoLocal Group et Facebook ont annoncé un partenariat stratégique pour développer la communication digitale locale des TPE/PME en France via le lancement de la solution Tract Digital. Développée comme une alternative 100% digitale et sociale aux tracts papier,

cette solution de communication clé-en-main permet aux TPE/PME de diffuser et actualiser leurs promotions et leurs événements sur le fil d'actualités Facebook, dans une zone de chalandise pertinente, auprès de cibles ultra précises.

6.1.1.2 Marketing Digital

Cette activité a généré un chiffre d'affaires annuel de 158 millions d'euros (soit environ 24 % du chiffre d'affaires Internet total) en 2016, en croissance de 10 % par rapport à 2015. Les solutions de Marketing Digital de SoLocal Group permettent à toutes les entreprises, des microentreprises aux plus grandes enseignes, de développer leur présence sur Internet au-delà des media propres du Groupe et ceux de ses partenaires. Cette activité à fort potentiel et en croissance rapide poursuit son développement autour de trois gammes de produits :

- i) les sites Internet et contenus,
- ii) les services transactionnels,
- iii) le programmatique local.

Sites Internet et contenus

Le Groupe occupe le premier rang en France et se pose comme l'un des chefs de file européens dans la création, l'hébergement, la gestion et le référencement de sites Internet (avec pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche). À fin 2016, le Groupe gère environ 380 000 sites en France et à l'étranger. Les sites développés par SoLocal Group sont nativement conçus pour s'adapter à tous les supports fixe et mobile, ce qui signifie que leur aspect et leur ergonomie sont compatibles avec la navigation sur ordinateur comme sur mobile/tablette.

Le Groupe propose aux professionnels un service clé en main complet de création, d'hébergement et de référencement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leurs activités sur un site Internet. Cette gamme d'offres prolonge la relation que le Groupe entretient avec ses clients, et contribue ainsi à renforcer leur fidélité.

La gamme du Groupe s'articule autour de trois offres, le « Site Présence » (sur abonnement), le « Site Visibilité » et un nouveau site haut de gamme lancé en 2015, le « Site Privilège ». Le site cœur de la gamme (« Visibilité ») s'appuie sur une plateforme technique performante, une large bibliothèque de design modernes et conviviaux, et offre grâce à la modularité de ses composants un fort niveau de personnalisation. Le site « Privilège », qui propose design sur mesure, stratégie SEO et accompagnement personnalisé, élargit l'offre de SoLocal en adressant un nouveau pan du marché : le haut de gamme. Près de 2 500 clients ont souscrit à cette offre en 2016.

La gamme d'offres « Sites » assure aux annonceurs qui souscrivent à ce service une visibilité accrue sur les media, les moteurs de recherche et les sites fixes et mobiles des partenaires du Groupe. Ces sites sont optimisés pour être très facilement accessibles par le biais de pagesjaunes.fr, mais aussi par l'intermédiaire des divers moteurs de recherche du marché.

Par ailleurs SoLocal Group propose aux entreprises en réseau un module de store locator ainsi que des pages locales entièrement personnalisées pour chacun de leurs magasins. SoLocal Group est ainsi leader en France de la localisation sur Internet des points de vente physiques et des produits qui y sont disponibles en déstockage, et a développé à cet effet une plate-forme de type SaaS appelée BRIDGE. Ce dispositif permet aux internautes d'accéder facilement à toutes les informations qui leur sont nécessaires pour se rendre dans les points de vente des clients (horaires, services, produits, etc.), télécharger des coupons de réduction et contacter directement les commerçants.

L'offre de création de sites Internet a été étendue en France et à l'étranger, avec pour certaines des spécialisations :

- la création de sites spécialisés dans le secteur immobilier (A Vendre A Louer), grands comptes et réseaux, la création de sites avec visites garanties (« Site Connect »), des offres dédiées aux secteurs de restauration et des professionnels de la santé;
- la création de sites à l'étranger « Solucion Web », la création de vidéos en Espagne (QDQ Media);
- la création de pages de fans sur Facebook, proposée aux professionnels pour élargir leur audience sur les réseaux sociaux.

QDQ Media

QDQ Media, filiale à 100 % de SoLocal Group, est l'une des premières agences Web en Espagne avec environ 20 000 clients à fin 2016. La société offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires en ligne et de nombreux services digitaux qui améliorent leur visibilité sur Internet et leur permet de gérer leur présence sur les réseaux sociaux (tels que Facebook, les blogues, etc.).

Le portefeuille de produits de QDQ Media comprend principalement la création ainsi que la gestion de sites Internet et de campagnes AdWords. En outre, il tire de plus en plus parti des solutions de SoLocal Group liées au programmatique local. QDQ Media est en mesure de servir les petites, moyennes et grandes entreprises.

Programmatique local

SoLocal a développé au fil des années une base de données exclusive à la fois unique et puissante d'intentions d'achat qualifiées et géo-localisées, à partir des internautes qui visitent ses media. Le marché du programmatique représente une solide opportunité de croissance pour SoLocal.

Offre de ciblage

SoLocal développe des offres basées sur les données des media en propre (PagesJaunes, Mappy...). En particulier, depuis le mois d'octobre 2014, SoLocal commercialise « Adhesive ». Ce produit s'appuie sur les recherches exprimées par les internautes sur les media du Groupe pour réexposer, au cours de leur navigation sur Internet, ces mêmes internautes à des annonceurs pertinents. Cette offre présente un potentiel commercial considérable pour les diverses verticales clients en France, qu'elle que soit la taille des annonceurs.

Campagne d'Adwords

Depuis 2013, grâce à ses partenariats avec Google et Bing, SoLocal renforce activement ses capacités liées à la création et à la gestion des campagnes de référencement payant sur les principaux moteurs de recherche. Son offre « Booster Site » représente actuellement le produit phare d'Adwords et permet à tous les annonceurs de générer du trafic vers leur site Internet, qu'il soit ou non géré par SoLocal.

En outre, SoLocal continue de renforcer sa position avec l'acquisition d'Effilab intervenue fin 2015. Celle-ci contribue à consolider le portefeuille de solutions d'Adwords de SoLocal Group grâce à une solide expertise en gestion des campagnes publicitaires, notamment au niveau local. Certifiée et considérée comme une agence majeure spécialiste de Google Adwords™ et de Facebook Ads™, Effilab dessert déjà de nombreux clients en France et à l'étranger.

Offre Tract Digital

En partenariat avec Facebook, SoLocal a développé une solution de communication clé-en main à destination des TPE/PME pour diffuser et actualiser leurs promotions et leurs événements sur le fil d'actualités Facebook, dans une zone de chalandise pertinente, auprès de cibles ultra précises.

Services transactionnels

SoLocal Group propose également des services transactionnels qui permettent une mise en relation très engagée entre les utilisateurs et les annonceurs bénéficiant de ses services.

La plupart de ces services se matérialisent par des « boutons d'action » (réservation, commande, etc.) figurant sur l'espace de visibilité de l'annonceur, ainsi que sur les sites Internet créés par PagesJaunes. Ces services donnent à l'utilisateur la possibilité de :

- prendre rendez-vous chez un professionnel en ligne (à l'aide de la technologie développée par ClicRDV) ou un médecin sur pagesjaunes.fr;
- réserver une table dans un restaurant ; grâce au partenariat conclu en 2014 avec LaFourchette, il est désormais possible de directement effectuer une réservation dans un très grand nombre de restaurants à partir de pagesjaunes.fr et de bénéficier des éventuelles promotions proposées ;
- commander en ligne et se faire livrer à domicile des plats cuisinés, via Chronoresto devenu PagesJaunes Resto et maintenant le service de commande de repas groupés « Groom » ;
- réserver un hôtel : SoLocal Group a conclu une entente de partenariat avec Expedia en 2014 afin de développer ce service.

Récemment, SoLocal a articulé ses investissements et son développement dans les services transactionnels autour de deux axes principaux :

- prise de rendez-vous médicaux avec PagesJaunes. L'association de la très forte audience de SoLocal liée au secteur Santé & Public (plus de 500 millions de recherches par an), de sa puissante force de vente et de son savoir-faire technologique en matière de prise de rendez-vous en ligne met SoLocal en position de leader en France pour conquérir le potentiel de marché que représentent les 250 000 médecins exerçant en France ;

- commande en ligne de repas groupés avec le « Groom ». SoLocal Group a poursuivi en 2016 la démarche de changement de nom de Chronoresto devenu PagesJaunes Resto et maintenant Groom, afin de mieux tirer parti de la force de la marque et de l'audience de PagesJaunes dans le secteur de la restauration. Avec le « Groom », contraction des mots « group » et « food », PagesJaunes innove sur le marché de la livraison de repas en invitant les mobinautes à se regrouper autour d'une commande pour réduire les coûts et optimiser les frais de livraison.

Enfin, SoLocal Group propose une vaste sélection de petites annonces immobilières par l'intermédiaire d'AVendre ALouer. Créée en 1986 (et intégrée dans PagesJaunes en 2013), AVendreALouer est spécialisé dans les solutions de communication pour les agences immobilières et les professionnels de l'immobilier. « AvendreAlouer.fr », est l'un des principaux sites de petites annonces immobilières en France. Le Groupe propose à ses clients les solutions AvendreAlouer ainsi que des produits et services AnnoncesJaunes.

6.1.2 Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 164 millions d'euros, soit 20 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2016. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

Imprimés

L'édition de 2016 comprend 237 annuaires publiés et diffusés (dont 130 publications pour PagesJaunes et 107 publications pour PagesBlanches). La parution de ces annuaires est échelonnée tout au long de l'année. En 2016, 21 millions de copies ont été imprimés.

Vocal

Le segment Vocal et autres activités comprend des activités propres à SoLocal Group, tels que les services de renseignements par téléphone (118 008) et l'annuaire inversé QuiDonc (32 88). Ce segment comprend également le télémarketing, l'exploration des données (traitement de bases de données), la génération de fichiers, la gestion des prospects et des activités de marketing direct traditionnel (saisie d'entrées et expédition de publipostages).

6.2 Organisation commerciale : une approche du marché à travers cinq verticales

Les produits de SoLocal, conçus par les équipes des 'lignes de produits', sont distribués en France par l'intermédiaire cinq verticales : Commerce, Services, Habitat, BtoB et Santé & Public. Cette organisation permet d'offrir aux clients des solutions de communication au plus près de leurs besoins.

Dans le cadre de sa transformation, le Groupe a procédé à une refonte de son modèle commercial et de son organisation afin de les adapter aux pratiques du secteur Internet, et ce dans le but de développer une

expérience client fructueuse et de valoriser davantage la conquête de nouveaux marchés :

- les conseillers en communication locale sont spécialisés par verticale avec chacun une zone de prospection optimisée et une gestion du temps axée sur le service et le retour sur investissement pour le client;
- chaque verticale définit (en coordination avec les équipes en charge des 'lignes de produits') ses objectifs d'acquisition, de développement et de fidélisation de clients et peut les ajuster en fonction de l'évolution des enjeux; ce système de gestion décentralisée permet ainsi un pilotage de l'activité en adéquation étroite avec les caractéristiques propres du marché concerné.

Chiffre d'affaires Internet réalisé en 2016 par verticale.

Revenus Internet (en millions d'euros)	2015	2016	Variation
Habitat	183	189	+3%
Commerce	130	126	-4%
Santé & Public	71	76	+6%
Services	124	124	0%
BtoB	110	112	+1%
International	21	22	+5%
REVENUS INTERNET	640	649	+1%
Périmètre des activités poursuivies			

« International » désigne les activités de QDQ Media en Espagne.

Chaque verticale pilotée par un directeur général, regroupe les fonctions suivantes :

- une direction commerciale incluant des directeurs des ventes régionaux, des responsables de vente, des responsables marketing régionaux et des commerciaux sur le terrain, ainsi que des télévendeurs clients et des télévendeurs prospects,

- une direction marketing qui compte des responsables couvrant chaque marché de la verticale,

- une direction des opérations avec des chargés de pilotage et des responsables projets.

Les indicateurs de performance par verticale qui suivent concernent le périmètre des activités poursuivies.

SoLocal Habitat

SoLocal Habitat	2015	2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	183	189	+3%
Audience (en millions de recherches)	121 ⁽⁴⁾	135	+12%
Nombre de clients Internet (en milliers)	116	109	-6%
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 1 272	€ 1 363	+7%
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	24%	25,5%	+1,5 pt

(1) En France.

(2) Average Revenue Per Advertiser = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

(4) Données 2015 retraitées.

Marché de la verticale Habitat

Le marché de la verticale Habitat inclut tous les professionnels de la construction, de la rénovation, de l'entretien et du dépannage d'urgence. Ce sont des artisans, des entreprises de construction de taille moyenne, des dépanneurs assurant les urgences, des vendeurs/installateurs d'équipements de la maison (cuisines, vérandas, piscines, etc.). Sur le marché de l'habitat, la publicité constitue une préoccupation majeure pour les artisans dont plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée avec de nouveaux clients chaque année. C'est aussi un marché sur lequel l'imprimé conserve une part importante, même si les différents acteurs se digitalisent progressivement.

Positionnement de la verticale Habitat

L'ambition de SoLocal Group est d'aider les professionnels de l'habitat à développer leurs activités à travers la communication. Aussi, la verticale Habitat s'attache à :

- i) augmenter la part de marché de ses clients en proposant, par exemple, des offres sous la forme de solutions globales intégrant le Marketing Digital, afin d'accroître la visibilité des clients,
- ii) intégrer dans ses media la recommandation des utilisateurs afin de faciliter la mise en relation entre les utilisateurs et les professionnels de l'habitat.

Sur le marché de l'habitat, le Groupe possède de réels avantages, tels que :

- i) une pénétration forte sur le marché,
- ii) une expertise en matière de communication Internet sur les supports fixes et mobiles, qui est reconnue par les artisans,
- iii) des media puissants, comme pagesjaunes.fr, Ooreka.fr (le premier site du secteur de l'habitat) et les annuaires imprimés, qui apportent à ses clients un grand volume de contacts,
- iv) une offre de communication locale complète intégrant des sites Internet et les services de nos différentes filiales (SoMS, etc...).

Concurrence

La position de SoLocal Group sur le marché de l'habitat est challengée par les acteurs présents sur différents segments d'activité :

- des sociétés spécialistes du secteur des travaux, qui se sont positionnées sur la mise en relation des artisans et des particuliers : mesdepanneurs.fr, quotatis, etc. ;
- des acteurs généralistes, qui proposent des offres de Marketing Digital : Linkeo, Mediapost, Google...

SoLocal Commerce

SoLocal Commerce	2015	2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	130	126	-4%
Audience (en millions de recherches)	593 ⁽⁴⁾	660	+11%
Nombre de clients Internet (en milliers)	146	133	-9%
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 696	€ 728	+5%
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	16,5%	17%	+0,5 pt

(1) En France.

(2) Average Revenue Per Advertiser = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

(4) Données 2015 retraitées.

Marché de la verticale Commerce

Le marché de la verticale Commerce regroupe les acteurs des activités suivantes :

- i) les commerçants présentant un potentiel transactionnel (restaurants, instituts de beauté, professionnels de l'hébergement),
- ii) les commerces de proximité, situés en centre-ville, tels que les fleuristes, les cavistes, les teinturiers ou encore les épiciers,
- iii) les clubs de sports ainsi que les établissements culturels,
- iv) les chaînes (supermarchés, boutiques de vêtements et magasins de bricolage).

Positionnement de la verticale Commerce

Au sein de la verticale Commerce, les différentes familles d'acteurs ont des stratégies de communication propres. La plupart des annonceurs investissent essentiellement en ligne pour promouvoir leur image et certains établissements (surtout des restaurants et des professionnels de l'hébergement) ont mis au point des solutions transactionnelles (prises de rendez-vous ou réservation en ligne), qui représentent déjà une part importante de la publicité globale sur ce marché. Certains annonceurs investissent également dans le marketing direct hors ligne (courriers publicitaires).

Afin de répondre à la diversité des attentes et des besoins de ses clients, la verticale Commerce a élaboré une offre digitale globale, mais conserve une forte présence dans les annuaires imprimés et dans d'autres supports papier.

La verticale Commerce s'attache à :

- i) conquérir de nouveaux clients et territoires,
 - ii) augmenter la part de publicité de ses clients qu'elle fait paraître, en développant des media mobiles et en optimisant les media existants,
 - iii) améliorer encore la personnalisation des services assurés afin de correspondre au mieux à la demande.
- Sur ce marché, la verticale Commerce dispose des avantages notables suivants :
- i) un maillage local dense,
 - ii) le media PagesJaunes, qui constitue une marque d'investissement publicitaire de référence (un commerçant sur quatre fait de la publicité sur PagesJaunes),
 - iii) une ample couverture des besoins en communication de ses clients grâce à une large gamme de solutions de communication en ligne et hors ligne,
 - iv) des offres diversifiées, adaptées à ce marché et à ses divers secteurs, à savoir : imprimés, Web-to-Store combinant search et solutions transactionnelles, etc.

Concurrence

La verticale Commerce fait face à différents concurrents sur son marché, y compris des Pure Players offrant des modèles en rupture (ex.: JustEat, TripAdvisor, Lafourchette, etc.).

SoLocal Santé & Public

SoLocal Santé & Public	2015	2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	71	76	+6%
Audience (en millions de recherches)	517 ⁽⁴⁾	581	+12%
Nombre de clients Internet (en milliers)	82,5	83,5	+1%
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 741	€ 769	+4%
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	11%	16%	+5 pts

(1) En France.

(2) Average Revenue Per Advertiser = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

(4) Données 2015 retraitées.

Marché de la verticale Santé & Public

Le marché de la verticale Santé & Public concerne les établissements du secteur public, les professions libérales et les professionnels du secteur de la santé.

Ce marché se décompose principalement en quatre segments :

- le secteur public : l'État et la protection sociale, les administrations locales (communes et villes, régions métropolitaines, conseils départementaux), les chambres de commerce (organismes consulaires), les associations professionnelles, etc.;
- l'enseignement : les auto-écoles, les établissements de formation professionnelle, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, les services de cours particuliers, etc.;
- les professions libérales : les avocats, les experts-comptables, les architectes, les commissaires aux comptes, les géomètres, les vétérinaires, etc.;
- les professionnels du secteur de la santé : les professionnels de la santé dont les activités sont régies ou non par un ordre, les pharmacies, les établissements et les services de santé, etc.

Positionnement de la verticale Santé & Public

La verticale Santé & Public se caractérise par des secteurs qui font peu de publicité, notamment, dans certains cas, en raison de restrictions réglementaires. Dans un contexte d'ouverture progressive de ce marché à la publicité, SoLocal Group entend conquérir de nouvelles parts de marché et en devenir l'un des chefs de file à travers la vente de sites et la mise à disposition de solutions de prise de rendez-vous en ligne pour les professionnels de santé, notamment.

Malgré ce cadre réglementaire contraint, le marché de la santé est soutenu par une forte demande liée au vieillissement de la population, à un taux de natalité élevé, au renforcement de la prévention et du dépistage. Le marché public quant à lui se développe avec des usagers qui deviennent des « consommateurs » de services publics et qui ont des attentes élevées relativement à l'accessibilité en ligne à ces services.

La verticale Santé & Public s'attache à :

- optimiser les référencement des professionnels et à accroître leur visibilité en ligne, afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs sur les media du Groupe (navigation/convivialité et contenus), et développer au maximum la fidélisation de l'audience,
- faciliter la gestion des opérations pour les clients, grâce à la prise de rendez-vous en ligne, à des services de secrétariat, etc.,
- gérer le contrôle des patients, en particulier pour les professionnels de la santé, ce en assurant la continuité des soins de façon personnalisée, en réalisant des campagnes d'information, etc.,
- développer la personnalisation des services assurés aux clients en mettant au point des solutions sur mesure pour les sites Internet,
- améliorer les services avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Sur le marché Santé & Public, le Groupe dispose des avantages notables suivants :

- une force commerciale significative possédant une solide connaissance du marché local,
- un media généraliste puissant, qui génère de fortes audiences sur ce secteur spécifique, et
- une offre adaptée à ce marché (y compris une ligne ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre, la prise de rendez-vous en ligne, la conduite de campagnes de marketing relationnel).

Concurrence

La verticale Santé & Public fait face à une concurrence fragmentée en de multiples acteurs qui proposent des solutions de communication très différentes (marketing direct, presse spécialisée, prospectus publicitaires, etc.) comme Doctolib, Mondocteur, ou encore Mediapost.

SoLocal Services

SoLocal Services	2015	2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	124	124	0%
Audience (en millions de recherches)	251 ⁽⁴⁾	287	+14%
Nombre de clients Internet (en milliers)	77	71	-7%
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 1 231	€ 1 304	+6%
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	24%	25%	+1 pt

(1) En France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

(4) Données 2015 retraitées.

Marché de la verticale Services

Le marché de la verticale Services se décompose en plusieurs segments, notamment :

- i) le commerce et l'entretien automobile/moto (concessionnaires, mécaniciens, contrôle technique, ateliers de carrosserie, centres auto et spécialistes),
- ii) les services aux particuliers (taxis, pompes funèbres, services à la personne, voyage),
- iii) l'immobilier (agents immobiliers, notaires, inspecteurs),
- iv) les banques et assurances (banques, mutuelles, compagnies d'assurance, courtiers).

Positionnement de la verticale Services

Sur ce marché, la maturité digitale est très inégale selon les secteurs. La verticale Services vise à renforcer l'accompagnement des annonceurs dans leur transition vers le digital en leur proposant des plans de communication répondant au mieux à leurs besoins et leur assurant un retour sur investissement.

La verticale Services a pour vocation de proposer des services qui sont de plus en plus adaptés à ses différents segments et se concentre sur les principaux enjeux suivants :

- i) proposer des solutions media diversifiées,
- ii) développer la personnalisation des services proposés aux clients en mettant au point des solutions sur mesure pour les sites Internet,
- iii) améliorer les services avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Plus spécifiquement, sur le marché des annonces immobilières, SoLocal Group s'appuie sur l'un des chefs de file du domaine de la publicité par petites annonces immobilières (selon Médiamétrie Nielsen), à savoir : le site AVendreALouer.

Sur ce marché, le Groupe dispose des avantages notables suivants :

- i) une importante force de vente possédant une solide connaissance du marché local,
- ii) deux media puissants et dynamiques, à savoir : PagesJaunes, media généraliste et AVendreALouer, media spécialisé qui représente l'un des leaders dans le domaine de la publicité par petites annonces immobilières (selon Médiamétrie Nielsen),
- iii) des offres adaptées à ce marché, comme le Pack Vitrine, qui propose des petites annonces immobilières, la Carte Visibilité Internet (CVI) verticalisée, une nouvelle offre de sites plus conviviaux et efficaces sur le plan du référencement naturel, des offres de marketing direct, etc.

Concurrence

La verticale Services fait face à des concurrents établis de longue date :

- des acteurs spécialisés dans le secteur de l'immobilier, à savoir : SeLogger.com (groupe Axel Springer), Le Figaro (FigaroClassifieds), Logic Immo, Refleximmo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com, leboncoin.fr, etc. ;
- des acteurs spécialisés dans les secteurs de l'automobile, de la banque et de l'assurance, à savoir : La Centrale, les comparateurs de crédit et d'assurance ;
- des acteurs généralistes : leboncoin.fr (groupe Schibsted), ParuVendu, TopAnnonces (Spir Communication), les éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, Vivastreet, etc.

SoLocal BtoB

SoLocal BtoB	2015	2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	110	112	+1%
Audience (en millions de recherches)	211 ⁽⁴⁾	234	+11%
Nombre de clients Internet (en milliers)	87	78	-10%
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 1 053	€ 1 131	+7%
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	18%	19,5%	+1,5 pt

(1) En France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

(4) Données 2015 retraitées.

Marché de la verticale BtoB

Le marché du BtoB comprend des annonceurs nationaux majeurs ainsi que 500 000 petites et moyennes entreprises, appartenant à divers secteurs d'activité, comme:

- les services aux entreprises: les services de photocopie, de logistique, de secrétariat médical; les coursiers, les centres d'appels, les instituts de sondages, etc.;
- le commerce de gros: les matériaux de construction, le mobilier de bureau, les emballages, les grossistes, etc.;
- l'industrie: les imprimeries, les enseignes, les locations de chariots élévateurs à fourche, les boucheries et les abattoirs, les prothésistes dentaires, etc.;
- la construction et les travaux publics: les travaux publics, le dépannage d'ascenseurs, le matériel de plomberie, les travaux de terrassement, les équipements de parkings, etc.;
- l'agriculture: les agriculteurs, les élevages, les producteurs céréaliers, les maraîchers bio, les éleveurs d'animaux, etc.;
- l'artisanat: les fabricants de meubles, les tapissiers-décorateurs, les stylistes, les costumiers, les menuisiers, les tailleurs, etc.

Du fait de leur clientèle, ces activités rencontrent toutes les mêmes enjeux de communication. Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité représentés exige de la part des équipes de disposer d'une connaissance approfondie de ces marchés afin de concevoir des actions de communication et de marketing adaptées aux enjeux de chaque segment.

Positionnement de la verticale BtoB

SoLocal Group se positionne en tant qu'expert en matière de communication digitale locale.

Verticale International

La verticale International désigne les activités de QDQ Media en Espagne.

La verticale BtoB s'attache à:

- i) segmenter avec finesse les différentes activités de ce marché, afin de proposer des offres qui correspondent au mieux aux besoins de ses clients,
- ii) aider ses clients à passer au digital et à diversifier leurs ressources de communication en ligne,
- iii) procurer aux clients les meilleurs outils de communication disponibles à l'échelle locale et à démontrer à ces derniers la valeur et le retour sur investissement générés.

Sur ce marché, le Groupe dispose des avantages notables suivants:

- i) des référencement efficaces grâce à des media puissants,
- ii) des solutions de marketing direct,
- iii) des solutions de sites efficaces en termes de performance en référencement naturel,
- iv) une force de vente locale dédiée de premier plan.

Concurrence

Sur ce marché, SoLocal Group est confronté à la concurrence de sociétés spécialisées. Parmi ces concurrents, peuvent notamment être cités:

- *search*: Google, etc.;
- annuairistes spécialisés: Companeo, Kompass, hellopro. fr, société. com, etc.;
- media spécialisés: Infopro, Le Moniteur, Facilities, etc.;
- salons professionnels et relations publiques: Reed expositions, Comeposium, etc.;
- sites: Linkeo, etc.;
- marketing direct et CRM: Mediapost, etc.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec les actionnaires

À l'issue de l'Opération, un certain nombre d'actionnaires ont déclaré des franchissements de seuil. Ceux-ci sont listés dans le chapitre 18.1 du présent document. La Société n'entretient pas de relations commerciales avec ces actionnaires.

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment les marques « SoLocal », « PagesJaunes », « Mappy », « A Vendre A Louer », « Ooreka ». Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaines, dont notamment solocal.com, pagesjaunes.fr, mappy.com, avendrealouer.fr, ooreka.fr. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

6.5.2.1 Achat de papier

SoLocal Group a conclu un accord-cadre avec un fournisseur de papier pour les éditions 2017 et 2018. Ce fournisseur figure parmi les tous premiers groupes

papetiers mondiaux. Le contrat prévoit un engagement d'achat pour 100 % des besoins sans précision de volume. PagesJaunes estime ne pas être dépendant de ce fournisseur compte tenu du faible volume de papier acheté.

6.5.2.2 Impression

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires B to C, SoLocal Group a conclu avec un imprimeur un contrat exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016 afin d'assurer une baisse des tarifs par rapport à 2013 et une stabilité des tarifs sur la période 2014 à 2017.

6.5.2.3 Distribution

PagesJaunes conclut chaque année des contrats avec différentes sociétés spécialisées en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de l'annuaire PagesBlanches. Ces contrats prévoient des engagements de volumes ou de chiffre d'affaires. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 Accès aux données annuaires

La Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2016 à plus de 4,3 millions d'euros, à des fins de parution (annuaires imprimés et services en ligne).

6.6 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, SoLocal Group est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.6.1 Réglementation de la société de l'information

6.6.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la Loi du 1^{er} août 2000 modifiant la Loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la Loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose également que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à

une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1-2, que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites et qu'ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. Un récent arrêt confirmatif de la Cour d'appel de Paris rendu le 2 décembre 2014 et se fondant sur l'article 6 alinéa 1-2 de la LCEN, condamne Dailymotion en sa qualité d'hébergeur à payer 1,2 million d'euros de dommages-intérêts pour ne pas avoir promptement retiré des vidéos de son site, suite aux notifications de l'ayant droit.

Enfin, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil Constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la Loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

Par ailleurs, il ressort de trois arrêts rendus par la Cour de Cassation le 12 juillet 2012 que l'hébergeur ne pourra voir sa responsabilité engagée pour n'avoir pas, indépendamment de toute notification, empêché toute nouvelle mise en ligne de contenus préalablement notifiés comme illicites.

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

Les sociétés concernées pourront bénéficier du régime fiscal avantageux des entreprises de presse telles que l'exonération totale de la cotisation foncière des entreprises et un taux de TVA réduit de 2,1 % mais également d'un fonds d'aide spécifique de 20 millions d'euros.

Les critères déterminants permettant à un site Internet de bénéficier de ce statut sont les suivants : une « mission d'information professionnelle », la « production journalistique de contenus originaux et renouvelés », qui ne sont « ni outils de promotion ou accessoires propres à une activité industrielle ou commerciale », et, enfin, l'emploi « d'au moins un journaliste professionnel » (au sens de l'article L. 7111-3 du Code du travail).

La Loi Hamon du 17 mars 2014 a transposé la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 sur les droits des consommateurs et renforce, s'agissant de la vente à distance, la protection des consommateurs en matière d'information précontractuelle, de délai de rétraction et de validité des contrats passés en ligne.

Le développement de services de dépôt d'avis de consommateurs en ligne, relatifs à des professionnels, a fait l'objet d'une norme Afnor NF 522 en juillet 2013, pour laquelle PagesJaunes a obtenu une certification conforme le 13 novembre 2014 pour une durée de trois ans. Cette norme vise à fiabiliser les systèmes et dispositifs de traitement (collecte, modération, restitution...) des avis par l'ensemble des acteurs du marché, pour tous les médias de l'économie numérique. Une norme internationale relative à la réputation en ligne, incluant les avis consommateurs, fait également l'objet de discussions en cours au niveau de l'ISO.

La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 est venue renforcée les obligations d'information incombant aux plateformes numériques ayant une activité de moteur de recherche, de place de marché, de comparaison de biens et services, de réseau social ou encore dédiée à l'économie collaborative. Plusieurs décrets ont été publiés afin de préciser les obligations des acteurs en matière de loyauté et sur les avis en ligne.

Le décret n°2017-159 du 9 février 2017 renforce les règles de transparence issues de la Loi Sapin du 29 janvier 1993 en précisant les informations à fournir aux annonceurs dans le cadre de la publicité digitale. Ce décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

6.6.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive-cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (dite directive e-privacy), en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997. Cette directive a elle-même été amendée par la directive 2009/136/CE du 25 novembre 2009.

Le 27 avril 2016 a été voté un nouveau règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Bien que ne remettant pas en question les principes fondamentaux de la protection de la vie privée, ce texte revoit profondément les obligations auxquelles sont soumises les entreprises, notamment en passant d'une logique de contrôle a priori des autorités de protection des données personnelles à un principe « d'obligation de rendre compte ».

Ce texte renforce de façon significative les droits des personnes :

- Les entreprises devront obtenir, sauf exception, le consentement des personnes concernées pour des traitements de profilage.
- Le droit à l'oubli est renforcé et toute personne pourra demander la suppression de ses données personnelles auprès de toute entreprise ou organisation n'ayant pas de raison légitime à les conserver.
- Les entreprises seront tenues de notifier à leurs clients tout vol ou toute publication accidentelle de données à caractère personnel dans un délai très bref.
- Lorsque des données à caractère personnel sont traitées hors d'Europe, les utilisateurs pourront s'adresser à l'autorité chargée de la protection des données dans leur pays, même quand leurs données sont traitées par

une entreprise établie en dehors de l'Union Européenne si cette entreprise collecte leurs données dans le cadre d'une offre de biens et de services ou d'un usage comportemental.

- Les nouvelles règles donneront aux autorités nationales de protection des données les compétences pour faire appliquer plus rigoureusement la législation de l'Union Européenne. Les sanctions financières seront renforcées puisque les propositions prévoient des amendes pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial.

Les objectifs de cet ensemble de directives sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette Loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La Loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est consacré dans la Loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL jusqu'à la parution de la Loi Lemaire en date du 7 octobre 2016 pouvait prononcer des sanctions pécuniaires, allant jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnées dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées. Par ailleurs, la Loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la Loi Informatique et Libertés et a donné à la CNIL la possibilité d'effectuer des contrôles en ligne, lui permettant de constater à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet, des manquements à la Loi Informatique et Libertés. Ces constatations sont relevées dans un procès-verbal adressé aux organismes concernés et leur sont opposables. Cette modification crée les conditions juridiques qui permettent d'adapter le pouvoir d'investigation de la CNIL au développement numérique.

Elle lui offre l'opportunité d'être plus efficace et réactive dans un univers en constante évolution. La Commission peut ainsi rapidement constater et agir en cas de failles de sécurité sur Internet. Elle peut aussi vérifier la conformité des mentions d'information figurant sur les formulaires en ligne, ou des modalités de recueil de consentement des internautes en matière de prospection électronique. Ce nouveau pouvoir s'applique aux « données librement accessibles ou rendues accessibles » en ligne; il ne donne évidemment pas la possibilité à la CNIL de forcer les mesures de sécurité mises en place pour pénétrer dans un système d'information.

Dans ce cadre la Loi pour une République numérique pour la protection des données personnelles dite Loi Lemaire du 7 octobre 2016 est venue encore créer de nouveaux droits pour les personnes: droits à l'oubli pour les mineurs, possibilité d'organiser le sort des données personnelles des personnes après leur mort mais surtout plus d'informations et de transparence sur le traitement des données afin de préciser aux personnes la durée de conservation de leurs données.

Les compétences, et surtout le pouvoir de sanction de la CNIL, par anticipation sur la mise en application du règlement européen, se trouvent confortées et élargies puisque le plafond maximal des sanctions passe de 150 000 € à 3 millions d'euros et désormais ces sanctions financières pourront être prononcées sans mise en demeure préalable des entreprises lorsque le manquement constaté ne peut faire l'objet d'une mise en conformité.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers. Le Groupe est également amené à collecter et à traiter des données dans le cadre de la mise en place de projets relatifs au ciblage publicitaire.

La directive e-privacy a étendu son champ d'application aux communications électroniques et a apporté quelques modifications au dispositif existant. Les dispositions nouvelles sont les suivantes:

- Les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet.
- Les « cookies » sont permis si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, avant leur dépôt et s'il a donné son consentement éclairé sur ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou ceux strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées d'une part dans la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la Loi Informatique et Libertés) et d'autre part par l'ordonnance du 24 août 2010 dite « paquet télécom ». Une recommandation de la CNIL du 5 décembre 2013 détaille les modalités pratiques de recueil du consentement des internautes au dépôt de cookies (certains étant exemptés de consentement), au

moyen d'un bandeau d'information en haut de la première page consultée, renvoyant vers une page d'information, permettant de s'opposer au dépôt; à défaut le consentement est présumé acquis pour 13 mois. Suite à cette recommandation, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la conformité des acteurs à cette dernière. Dans ce cadre, un site du Groupe a été contrôlé à plusieurs reprises en 2014 et 2015; les procès-verbaux de contrôle ont porté sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données. La CNIL a adressé une mise en demeure enjoignant au site de se mettre en conformité. Cette mise en conformité ayant été effectuée, la CNIL a clôturé le dossier le 27 juillet 2016 sous réserve du respect de la réglementation concernant l'interdiction du dépôt de cookies avant toute navigation.

- Les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1-IV du Code des postes et communications électroniques).
- S'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la Loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la Loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

Cette directive est actuellement en cours de révision, la Commission Européenne souhaitant notamment d'une part remplacer cette directive par un règlement, et d'autre part en aligner les disposition avec le règlement général sur la protection des données.

La Commission Européenne a présenté le 10 janvier 2017 un projet de règlement qui devra être approuvé par les États membres et le Parlement européen. Ce texte

a vocation à entrer en vigueur en mai 2018, en même temps que le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce projet de règlement envisage de revoir les réglages par défaut concernant les cookies tiers dans les navigateurs, ainsi que de passer la présence des abonnés dans les annuaires téléphoniques à l'*opt in* pour les numéros de téléphones fixes.

6.6.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003, tel que modifié par les décrets du 27 mai 2005 n° 2005-605 et n° 2005-606, relatifs aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

Il sera dès lors possible d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus.

L'article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.6.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « *sui generis* » destiné à assurer la protection d'un investissement substantiel dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit (voir *infra*), en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une Loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « *sui generis* » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (notamment les articles L. 111-1, L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-7 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu ou l'interface graphique de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel.

En vertu de la Loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction ou d'une réutilisation d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). »

La durée légale de protection des droits du producteur de base de données est en principe de quinze ans à compter de l'achèvement de la base ou de sa mise à disposition du public (article L. 342-5 al. 1^{er} et 2). Cependant, un renouvellement de ce délai de protection est possible après tout nouvel investissement substantiel ; la protection peut ainsi être perpétuelle (article L. 342-5 al. 3).

6.7 Fournisseurs

Voir section 6.5.2 – Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels.

6.8 Assurances et couverture de risques

La Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques en vue de couvrir les principaux risques en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile et d'assurance de personnes.

La politique d'assurance a pour mission de proposer et d'optimiser continuellement la politique de gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance.

Des échanges d'informations entre la Direction juridique, le risque manager, le responsable du contrôle interne et l'audit interne ont été systématisés de manière à ce que chacun puisse avoir une vision consolidée et aussi exhaustive que possible des risques du Groupe fondée notamment sur la cartographie des risques.

À partir de cette vision partagée, le Groupe est en mesure de rechercher une couverture adaptée des risques assurables.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, et font l'objet de renégociations régulières, en étroite collaboration avec un grand courtier par mise en concurrence des assureurs.

La couverture des dommages aux biens est assurée par une police d'assurances Groupe pour « dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport » qui couvre tous les dommages directs aux biens et pertes d'exploitation sauf ceux qui sont spécifiquement exclus.

Le montant maximum de la garantie souscrite par an et par sinistre en 2016 est de 49 900 000 euros pour dommages et pertes d'exploitation (dont 40 000 000 euros pour pertes d'exploitation), ce qui est suffisant, s'il devait y avoir interruption de l'activité, lors d'un sinistre majeur, conjointement avec la mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité.

Lors de chaque nouvelle souscription, les immeubles font l'objet de visites sur sites réalisés en partenariat avec les

assureurs, les services d'ingénierie, le responsable de prévention, permettant aux assureurs de mieux apprécier le risque et ainsi de négocier des couvertures d'assurance les meilleures.

Afin d'optimiser le montant de la prime, cette assurance a été conclue pour une durée de deux ans, révisable en cas de forte sinistralité. Cette police est en adéquation avec les offres actuelles du marché de l'assurance en ce qui concerne les plafonds et les franchises souscrites.

La couverture des risques de responsabilité civile est assurée par une police couvrant la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers. Il s'agit d'une police « tous risques sauf » ce qui signifie que tous les dommages corporels, matériels et immatériels non exclus sont automatiquement couverts, y compris les dommages résultant d'un virus informatique.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus, mais aussi du périmètre des filiales, ce qui permet sans augmenter la prime de couvrir la totalité des risques.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2016 s'est élevée à environ 80 000 euros TTC (84 000 euros TTC en 2015).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2016 à environ 117 000 euros TTC (180 000 euros TTC en 2015).

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2016 a acquitté un montant d'environ 590 000 euros (515 000 euros TTC en 2015).

À la suite de l'évolution de l'actionnariat de la Société en 2013, la Société a mis en place une nouvelle police d'assurance Responsabilité Mandataires Sociaux dont le plafond de garantie s'élève à 30 000 000 euros. Le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé en 2016 à environ 82 000 euros TTC (environ 84 000 euros TTC en 2015).

6.9 Immobilisations corporelles importantes

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés dans la note 30 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2016 figurant dans la section 20.1 – Informations financières historiques du présent document de référence.

7

ORGANIGRAMME

- 7.1 Description sommaire du Groupe
- 7.2 Liste des principales filiales et participations

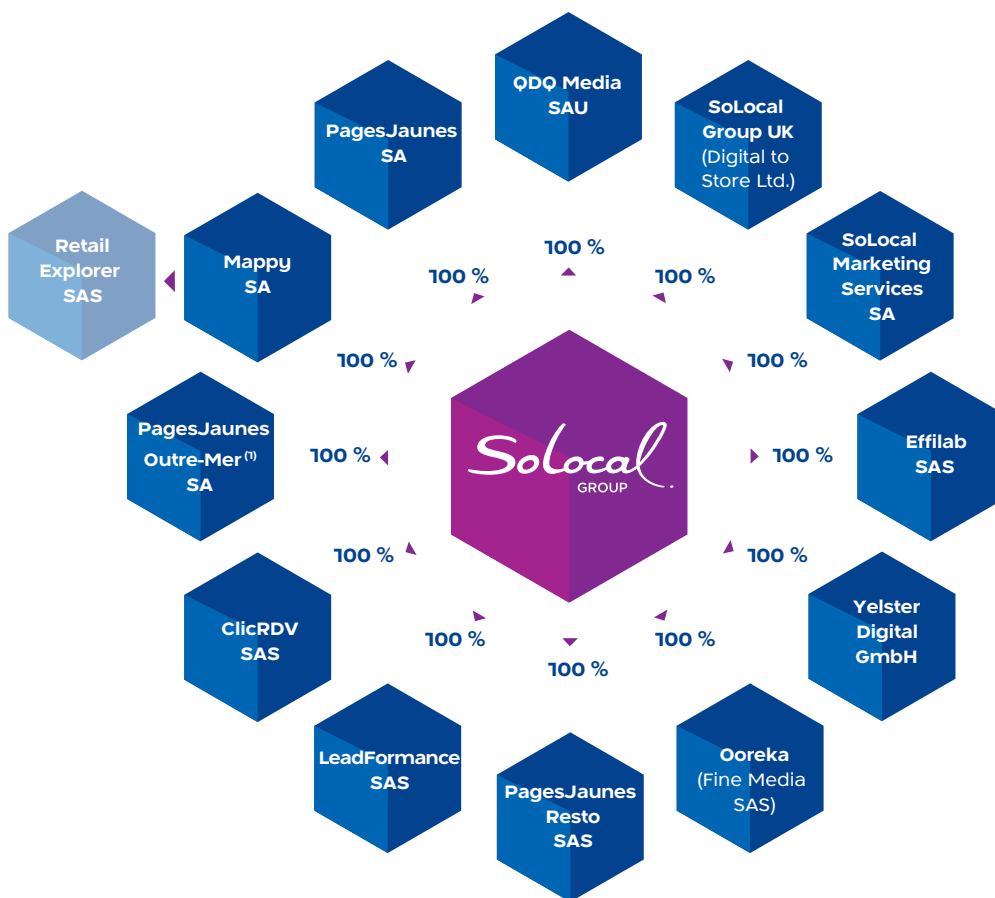
7.1 Description sommaire du Groupe

Une description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 «Présentation générale de l'activité» du présent document de référence.

En outre, la liste des sociétés consolidées ainsi que leur pays d'origine, pourcentage d'intérêt et de contrôle de la Société dans chacune de ces sociétés au 31 décembre 2016 figure à la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.2 Liste des principales filiales et participations

Un organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2016 figure ci-dessous :



(1) PagesJaunes Outre-Mer SA n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif.

8 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

- Introduction
- Responsabilité sociale
- Responsabilité environnementale
- Responsabilité sociétale
- Perspectives
- Contacts RSE
- Annexe n° 1: Note méthodologique
- Annexe n° 2: Tableaux de concordance avec Grenelle II et ISO26000
- Annexe n° 3: Rapport du Commissaire aux comptes désigné Organisme Tiers Indépendant

Introduction

1. Message du Directeur Général et du Secrétaire Général en charge de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Après plusieurs années consacrées à la transformation profonde de notre Groupe – notre business, nos métiers, notre organisation – nous avons vécu en 2016 une année de consolidation de notre mutation numérique. La nouvelle culture d'entreprise qui nous anime encourage l'exercice de la responsabilité sociétale et notre position de leader de la communication digitale nous donne des atouts pour agir. Ainsi en 2016 nous avons poursuivi selon les 3 axes autour desquels nous articulons nos efforts :

Bâtir un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous: Vis-à-vis de nos collaborateurs, notre challenge est d'avancer solidairement en proposant à chacun l'accompagnement nécessaire. Formations et accords favorisant la mixité intergénérationnelle ont été développés. De nombreux efforts sont faits pour favoriser le bien-être au travail et à ce titre, le regroupement dans notre nouveau siège social de toutes les entités franciliennes marque une étape importante. Plus de la moitié des collaborateurs partagent désormais un bâtiment de haute qualité environnementale, où les espaces et les équipements ont été pensés autour des nouveaux modes de travail.

Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité: Même si l'impact des activités numériques est aujourd'hui moins bien cerné que celui de l'impression ou du déplacement, nous y apportons une attention croissante. En cherchant à limiter les effets négatifs – réemploi ou recyclage des équipements- et en promouvant les aspects bénéfiques du numérique, notamment des services qui aident la masse des citoyens à faire des choix écoresponsables. Par ailleurs, notre nouveau siège social met en œuvre et favorise les bonnes pratiques en la matière.

Dynamiser le tissu économique local de façon responsable: La dynamisation de l'activité économique de proximité est le cœur de notre métier. Dans ce cadre, nous montrons le chemin pour de nouvelles pratiques responsables: certification AFNOR de notre processus de dépôt d'avis, par exemple. Au-delà, nous organisons ou participons à de nombreuses actions qui permettent aux petites et moyennes entreprises de se développer: animation des Ateliers du Numériques, soutien au label French Tech, etc.

Nous sommes fiers que, dans le contexte chahuté de 2016, l'ensemble des équipes soit resté mobilisé pour continuer de faire avancer ces sujets. C'est bien là la preuve qu'ils sont dans nos convictions profondes.

Jean-Pierre Remy, Directeur Général
Pascal Garcia, Secrétaire Général en charge de la RSE

2. SoLocal Group, une entreprise engagée

2.1 Organisation de SoLocal Group

SoLocal Group, numéro un de la communication locale digitale, propose des contenus digitaux, des solutions publicitaires et des services transactionnels qui favorisent la mise en relation locale entre les professionnels et les consommateurs.

La structure de SoLocal Group est consultable dans le chapitre « Organigramme » et sa stratégie est détaillée dans le chapitre « Aperçu des activités ».

2.2 Origine et construction de la stratégie RSE

PagesJaunes Groupe, renommé en juin 2013 SoLocal Group, exerce au quotidien sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (« RSE »), essentielle à la réalisation des objectifs financiers et extra financiers du Groupe. Cette responsabilité englobe le respect de ses collaborateurs, la protection de l'environnement et les relations avec toutes les parties prenantes de l'entreprise (clients, fournisseurs, associations, etc.).

Réduire l'empreinte environnementale de l'activité Annuaires imprimés en optimisant leur production et leur distribution a constitué une première étape. Très vite, le Groupe a constaté que cette démarche était facteur de progrès et pouvait inspirer de nombreuses autres réalisations durables.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, nourrissant la vision du Groupe et intégrant le souhait de progrès et de valeur partenariale dans les domaines traités. Une stratégie et des actes portés par la Direction et les collaborateurs de SoLocal Group, pour répondre aux attentes légitimes des parties prenantes.

2.3 Gouvernance RSE

En 2011, la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures a pris en charge le développement de la stratégie RSE du Groupe et elle en assure le pilotage, l'animation et la bonne mise en œuvre. Au sein de cette direction, une équipe RSE a été constituée, directement rattachée au Secrétaire Général - Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures, membre du Comité Exécutif du Groupe. L'équipe RSE, constituée d'une directrice et d'une chef de projets, anime l'ensemble de la démarche pour SoLocal Group.

Des correspondants(tes) RSE sont présentes auprès de l'ensemble des directions de PagesJaunes et au sein des filiales de SoLocal Group ce qui permet une véritable dynamique interne et une mobilisation de l'ensemble des équipes sur la responsabilité sociétale du Groupe.

Pour atteindre plus spécifiquement les objectifs sociaux fixés pour le Groupe, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un pôle dédié à la Qualité de vie au travail, au Handicap et à la Diversité.

L'équipe RSE coordonne les correspondantes et définit avec eux les projets permettant de répondre à la stratégie RSE du Groupe.

2.4 Engagements, objectifs et indicateurs clés de performance

L'engagement RSE du Groupe se structure autour de trois enjeux :

- bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous ;
- préserver l'environnement dans la gestion de notre activité ;
- dynamiser le tissu économique local de façon responsable.

Ces engagements font partie aujourd'hui de la stratégie et représentent également des leviers de croissance pour le Groupe.

Pour chacun de ces engagements, des objectifs et indicateurs stratégiques sont mesurés permettant le suivi de leur évolution dans le temps :

LES INDICATEURS-CLÉS EN 2016

SOCIAL

Bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous

Accompagner et rendre les collaborateur·rices acteur·rices de l'évolution du Groupe	101 608 heures de formation 228 idées Eureka ⁽¹⁾ déployées
Développer la diversité et l'égalité des chances	30% de femmes cadres supérieures 4,6% taux d'emploi de personnes handicapées en 2015
Favoriser le bien-être au travail	76% taux de participation à l'enquête d'opinion interne ⁽²⁾

ENVIRONNEMENTAL

Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité

Réduire l'empreinte écologique de nos produits et services	-58% d'émissions de CO ₂ entre 2009 et 2014 100% de papier recyclé dans les annuaires
Limitier l'impact des déplacements des collaborateurs	Siège social au cœur d'un hub de transports en commun : ligne de métro et ligne de tram, 16 lignes de bus, etc.
Réduire l'impact environnemental lié aux activités	-26% de consommations d'énergie (bureaux et datacenters) entre 2015 et 2016 60% de locaux avec une certification environnementale Près de 18 tonnes d'équipements électroniques et électriques évacués en 2016 ont été réemployés ou réutilisés

SOCIÉTAL

Dynamiser le tissu économique local de façon responsable

Être un acteur de l'économie locale	1 emploi PagesJaunes engendre 2 emplois dans l'économie (secteurs privé et public) ⁽³⁾ 92% des français ont utilisé le service PagesJaunes en 2015 ⁽⁴⁾
Aider les TPE/PME à se développer sur le digital	Près de 500 000 annonceurs Internet 18 associations sur le numérique en région soutenues
Garantir une communication responsable dans le respect des données personnelles	2,6 jours de délai moyen de traitement des demandes de suppression de données personnelles en 2016
Assurer une relation de confiance avec nos clients	Près de 9 internautes sur 10 ont confiance dans la marque PagesJaunes ⁽⁵⁾

(1) Cf. partie Responsabilité Sociale /Eureka : l'innovation collaborative au service du management

(2) Source : Enquête d'opinion interne réalisée en janvier 2016

(3) Cf. Partie Responsabilité Sociétale / Impact économique local

(4) Source : Baromètre Audience, TNS Sofres, janvier à décembre 2015

(5) Source : Tracking Marque PJ, Harris Interactive, décembre 2016

2.5 Dialogue avec les parties prenantes

Afin d'ancrer durablement les activités du Groupe dans les territoires où il opère et d'ajuster au mieux ses actions, une attention toute particulière est portée à l'écoute et au dialogue avec les parties prenantes. Des contacts auprès de toutes les parties prenantes cibles ont été établis, par des moyens et des discours différenciant et adaptés :

- Collaborateurs :
 - présence d'un réseau interne de « correspondants RSE » qui participent à l'animation et à la mise en œuvre des actions tout au long de l'année,
 - sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux engagements RSE et communication des différentes actions mises en œuvre :
 - à travers les supports internes : les newsletters envoyées à l'ensemble des salariés mentionnent régulièrement des sujets en lien avec la RSE,
 - des événements ont été organisés dans les différentes entités : animations lors de la semaine du handicap,
 - pages dédiées sur l'intranet du Groupe ou encore sur le site institutionnel ;
- Grand public :
 - Communication des engagements du Groupe à travers :
 - des interventions d'experts du Groupe lors de conférences : présentation du projet Les EcoPros de PagesJaunes lors du colloque sur l'alimentation durable organisé par Metro, interventions sur la conception responsable de services numériques à l'invitation de la FrenchTech de Montpellier,
 - relais des actions menées par le Groupe dans les médias : lancement du site Les EcoPros de PagesJaunes (interview Le Figaro, Ouest France, etc.), participation au club Green IT (Novethic),
 - partenariats avec e-RSE.net, média spécialisé dans le développement durable,
 - relais des engagements via le site institutionnel et les réseaux sociaux ;
- Politique/Institutionnel : actions auprès des parlementaires, des membres des cabinets ministériels ainsi que des fédérations professionnelles, rédaction de notes et participation à des tables rondes ;
- Fournisseurs :
 - une charte « Achats durables » est insérée dans la plupart des contrats,
 - critères de sélection dans certains appels d'offres et contrats ;

- Entreprises :
 - adhésion au Collège des Directeurs de Développement Durable : participation à des conférences et groupes de travail,
 - adhésion à l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE),
 - adhésion au club Green IT ;
- Clients professionnels et utilisateurs :
 - dispositifs de recueil de la satisfaction et des attentes des clients professionnels de la filiale PagesJaunes via des études réalisées par des instituts externes,
 - organisation d'une Direction Expérience Client professionnels et d'une Direction Marketing Client utilisateurs au sein de la filiale PagesJaunes qui s'assurent de la mesure de la satisfaction à la suite des contacts avec les clients,
 - dispositifs de recueil de la satisfaction des utilisateurs des médias du Groupe (PagesJaunes, Mappy) via des enquêtes en ligne permanentes ou ponctuelles ;
- Écoles :
 - partenariat avec des écoles cibles,
 - développement de la marque employeur sur les réseaux sociaux ;
- Sphères financières :
 - échanges avec des agences de notation extra-financière et des investisseurs.

De façon plus spécifique, la Direction des Annuaire Imprimés de PagesJaunes opère une sensibilisation à la démarche de certification environnementale auprès de ses collaborateurs. La Directrice fixe les grandes orientations à suivre dans le domaine environnemental. Une lettre précisant les engagements en termes de Qualité et d'Environnement a été diffusée à tous les collaborateurs de cette direction. Les impacts environnementaux sont pris en compte dans la conception des produits (type de papier utilisé, emballage, distribution utile). Le sujet est abordé systématiquement lors des séminaires annuels.

3. Reporting RSE 2016

3.1 Démarche de reporting

Le décret d'application de la loi Grenelle 2 requiert de certaines sociétés de publier annuellement des informations sur différentes thématiques sociales, environnementales et sociétales. Afin de répondre de façon complète aux exigences de ce décret, SoLocal Group a décidé en 2012 de renforcer sa communication sur les informations extra financières dans son Document de Référence.

Ce sont l'ensemble des actions liées aux engagements RSE qui sont présentées dans ce rapport RSE, au titre de l'information et du dialogue avec les parties prenantes. Les indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale publiés portent sur des périmètres qui évoluent chaque année et qui peuvent varier selon les indicateurs.

Les indicateurs sociaux portent sur les périmètres SoLocal Group et PagesJaunes.

Sur les autres indicateurs, les périmètres sont précisés dans la note méthodologique en annexe. Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce Document de Référence est disponible sur demande auprès du Service RSE.

Un nouvel auditeur, le Cabinet Saint Front, a été désigné Organisme Tiers Indépendant pour réaliser la vérification des informations RSE en application des dispositions de la loi Grenelle II. À ce titre, il a réalisé un rapport de vérification présenté en annexe de ce chapitre qui comporte une attestation de présence des informations sociales, environnementales et sociétales requises ainsi qu'un avis sur la sincérité de ces informations.

3.2 Données générales

3.2.1 Données administratives sur les ICPE

SoLocal Group possédait fin 2016 une seule installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime de Déclaration qui concerne le data center de Rennes. Le Groupe n'est plus locataire du site de Sèvres où il y avait une autre ICPE depuis mai 2016.

Sur le site de Rennes, la seule activité classée est le stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés.

3.2.2 Données financières sur les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Il n'existe aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. Le Groupe n'a identifié aucun contexte où de telles provisions ou garanties seraient nécessaires.

Responsabilité sociale

SoLocal Group offre à près de 5 000 collaborateurs un environnement de travail dynamique et des perspectives d'évolution stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles grâce aux différentes activités du Groupe, qui reposent sur une grande diversité de métiers et des implantations régionales et internationales.

La politique de Ressources Humaines décline et accompagne la mise en œuvre de la stratégie et des engagements RSE de SoLocal Group. Elle concerne dans ses grands principes toutes les collaborateur·rices du Groupe, quels que soient leur statut et leur métier.

du Groupe. Elles représentent un référentiel commun sur lequel s'appuyer alors qu'une nouvelle culture d'entreprise plus transversale, plus fluide, plus réactive, plus digitale est installée.

Comme un mot peut représenter des réalités différentes d'une personne à l'autre, chaque valeur est accompagnée de deux boosters. Leur but : rendre les valeurs facilement applicables au quotidien.

- Client : soyons passionnés ! Rendons nos clients heureux !
- Équipe : soyons engagés ! Agissons avec courage !
- Intégrité : faisons et inspirons confiance ! Soyons exemplaires !
- Innovation : inventons et simplifions ! Visons l'excellence !
- Agilité : osons ! Allons à l'essentiel !

1. Partage des valeurs du Groupe

Client, Équipe, Intégrité, Innovation, Agilité : ce sont les 5 valeurs qui ont été retenues fin 2013 au terme d'un processus participatif auprès des collaborateur·rices

2. Politique de l'emploi et employabilité

2.1 Effectifs et rémunérations

2.1.1 Détail des effectifs

Détail des effectifs au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Effectif global inscrit	5 482	5 080	4 969	4 423	4 028	3 944
France	5 008	4 556	4 472			
International	474	524	497			
Effectif ETP	4 802	4 493	4 386	3 789	3 495	3 410
Effectifs inscrits commerciaux terrain	1 568	1 341	1 335	1 421	1 245	1 228
Effectifs inscrits télévendeurs	957	812	788	846	708	689
Effectifs inscrits non commerciaux	2 957	2 927	2 846	2 156	2 075	2 027
Effectifs en CDI	5 422	5 053	4 934	4 386	4 013	3 927
Pourcentage de CDI	99%	99%	99%	99%	99%	99%
Part de cadres supérieurs / effectif total	3,2%	4,0%	3,8%			

La baisse des effectifs est en partie imputable au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et au Plan de Départs Volontaires (PDV). Dans le cadre du plan de réduction des coûts annoncé en avril 2015, SoLocal Group a cédé la filiale Sotravo en 2016.

Âge et ancienneté moyens au 31/12

	SoLocal Group		
	2014	2015	2016
Âge moyen	40,9	40,9	41,1
Ancienneté moyenne	10,9	11,0	11,2

Organisation du temps de travail au 31/12

	SoLocal Group		
	2014	2015	2016
Part des personnes travaillant à temps partiel	5,9%	6,5%	6,3%

L'accord sur le temps de travail donne la possibilité aux salarié·e·s de SoLocal Group qui le souhaitent, et selon les modalités définies dans l'accord, de bénéficier du travail à temps partiel. Le congé parental fait partie des motifs de temps partiel.

Les salarié·e·s à temps partiel sont représenté·e·s dans tous les domaines et métiers: Commercial, Support, Production et Systèmes d'Information.

Le volume de salarié·e·s à temps partiel est assez stable autour de 6% des effectifs globaux. Pour PagesJaunes, 6,2% des salariées travaillaient à temps partiel fin 2016.

2.1.2 Embauches, turnover et départs

Détail du turnover

	SoLocal Group		
	2014	2015	2016
Turnover global	12,4%	17,7%	16,5%

Le taux de rotation des effectifs est en léger retrait en 2016. Hors Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Plan de Départs Volontaires (PDV), le taux est de 12,8%.

	PagesJaunes		
	2014	2015	2016
Turnover des commerciaux/ales télévendeur·se·s	23,8%	31,2%	26,2%
Turnover des commerciaux/ales hors télévendeur·se·s	4,7%	20,0%	6,7%
Turnover des non commerciaux	7,0%	6,8%	8,5%

En 2016, les taux de rotation des commerciaux/ales PagesJaunes sont moins impactés par le PSE qu'en 2015. Hors PSE, le taux de rotation des commerciaux/ales terrains est de 5,5%.

Embauches et départs par type de motifs

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Nombre d'embauches de salarié·e·s en CDI au cours de l'exercice	1158	592	749	814	280	343
Nombre de départs CDI dus à la fin de la période d'essai	250	207	225	162	125	109
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	39%	22%	27%	44%	19%	25%
Nombre de départs CDI volontaires (tout départ initié par le salarié)	177	296	270	86	165	112
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	28%	32%	33%	23%	25%	26%
Nombre de départs CDI non volontaires (tout départ initié par l'entreprise)	206	429	330	120	363	211
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	33%	46%	40%	33%	56%	49%
Nombre total de départs CDI	633	932	825	368	653	432

Les embauches en France ont augmenté (+51%) et ont diminué à l'international (-16%). Pour PagesJaunes, il y a eu une augmentation de 42% des embauches de télévendeur·se·s. Les départs volontaires en France sont en retrait (-35%) mais en augmentation à l'international (+62%).

2.1.3 Rémunérations des collaborateur·rice·s

La politique de rémunération de SoLocal Group en France se compose d'un ensemble d'éléments de rémunération directs et indirects et d'avantages sociaux. Ces éléments font l'objet de comparaisons externes régulières.

La rémunération fixe est versée sur 12 ou 13 mois selon les fonctions. Diverses primes sont versées selon les statuts

(prime d'assiduité, prime d'ancienneté, prime de vacances, prime enfant, prime transport brut...).

Les rémunérations variables se basent sur l'atteinte d'objectifs fixés selon les statuts. Par exemple:

- pour les équipes commerciales: croissance du chiffre d'affaires, la qualité et l'efficacité opérationnelle, etc.;
- pour les directeur·rice·s: objectifs liés à des indicateurs financiers, à la transformation des systèmes d'information, aux ressources humaines et des objectifs personnels.

La rémunération indirecte et les avantages sociaux comprennent des dispositifs d'épargne salariale, de protection sociale et d'autres avantages.

Concernant l'épargne salariale, un accord Groupe France encadre les différents dispositifs :

- Participation : un accord Groupe a été signé en 2006 et s'applique à l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ayant adhéré à cet accord. Il prévoit un calcul dérogatoire de la réserve spéciale de participation qui s'applique s'il est plus favorable que la formule légale ;
- Plan d'Épargne Groupe (PEG) et Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) : ces dispositifs sont accessibles à l'ensemble des salarié-e-s du Groupe, sous réserve d'une ancienneté de 3 mois ;
- Abondement : pour faciliter la préparation de la retraite, le Groupe SoLocal apporte annuellement sa contribution financière au PERCO avec le versement d'un abondement qui complète les versements effectués par les salarié-e-s (participation et/ ou versements volontaires).

Concernant la protection sociale :

- Couverture Santé & Prévoyance : un régime unique pour l'ensemble des collaborateur-ric-e-s du Groupe en France, en grande partie financé par le Groupe ;
- Retraite : les cadres de l'ensemble du Groupe en France bénéficient d'une retraite supplémentaire dite « Article 83 ». La cotisation est de 5,5 % sur la partie du salaire brut supérieure au plafond annuel de la Sécurité sociale et est prise en charge aux 2/3 par l'entreprise.

Des dispositifs allant au-delà de la réglementation existent dans les filiales étrangères (Orbit Interactive, Digital to Store UK, QDQ, etc.).

D'autres avantages sociaux existent au sein du Groupe :

- Conciergerie d'entreprise : le Groupe a mis en place sur certains sites un service de conciergerie physique permettant aux collaborateur-ric-e-s de bénéficier d'un ensemble de services « vie pratique » au sein de l'entreprise (pressing, cordonnerie, repassage, retouche, etc.) ;
- Tickets-restaurant / restauration d'entreprise : selon les sites, les collaborateur-ric-e-s peuvent bénéficier de tickets-restaurant sous format papier ou électronique (carte TR) et/ou accéder au restaurant d'entreprise. C'est un avantage en grande partie financé par l'entreprise ;
- Comité d'Entreprise (PagesJaunes, SoLocal Holding, Mappy, SOLOCAL MS, Clic RDV) : l'entreprise verse au comité d'entreprise une dotation annuelle pour financer les œuvres sociales, sportives et culturelles de ses collaborateur-ric-e-s ;
- Action Logement (PagesJaunes, SoLocal Holding, PJOM, Mappy, SoLocal Marketing Services) : des organismes interviennent aux côtés des collaborateur-ric-e-s à chaque étape du parcours résidentiel (recherche de logement locatif, financement du dépôt de garantie, acquisition d'un logement, financement de travaux...)
- Médaille du travail (PagesJaunes et holding) ;
- Temps de travail & Congés PagesJaunes : en plus des 25 jours de congés payés légaux, les collaborateur-ric-e-s bénéficient selon leur statut de jours liés au fractionnement de leurs congés, de ponts offerts par l'entreprise, de jours de congés pour événements familiaux (naissance, mariage ou PACS, déménagement), de jours de RTT, de congés d'ancienneté, de jours de compensation horaire ;
- Compte Épargne Temps : un accord Groupe France a mis en place un Compte Épargne Temps. Il permet, sous réserve d'un an d'ancienneté, d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les Ressources Humaines réalisent depuis 2012 le Bilan Social Individuel qui vise à apporter aux salarié-e-s une plus grande transparence sur l'ensemble des éléments constituant leur rétribution (rémunération directe : salaire fixe, rémunération variable, primes diverses, épargne salariale, protection sociale, congés, et autres éventuels avantages sociaux : restaurant d'entreprise, tickets restaurant, conciergerie d'entreprise).

Présenté sous forme de portail en ligne, ce bilan est désormais étendu à l'ensemble des filiales du Groupe en France. En 2016, le support a été consulté, au moins une fois, par 58,1% des salarié-e-s concerné-e-s.

2.2 Impliquer les collaborateur-ric-e-s dans la transformation du Groupe

2.2.1 Développement des collaborateur-ric-e-s

2.2.1.1 Programmes de formation

En 2016, la formation était au service de la nouvelle ambition de l'entreprise « Conquérir 2020 » avec pour objectif le développement des compétences digitales, techniques et comportementales. L'innovation a été aussi pédagogique avec des nouveaux formats de formation mêlant présentiel et digital (e-learning, Moocs, etc). Ainsi, les principales orientations se sont déclinées autour de trois thèmes :

- Tous digital
La Direction Générale a donné le cap du « Tous Digital » dès 2015. A fin 2015, plus de 50 % des collaborateur-ric-e-s de l'entreprise avaient suivi une formation de la « Digital Academy ».

En 2016, les efforts dans ce domaine ont été poursuivis afin que l'ensemble des collaborateur-ric-e-s de l'entreprise aient accès à une session adaptée à leur niveau sur la culture digitale, les métiers et les enjeux du digital ainsi que les perspectives d'évolution du Web dans les années à venir. Au total, plus de 4000 collaborateur-ric-e-s ont eu accès à différents modules de formation digitale et 136 candidats ont obtenu une certification.
- Manager le changement
En 2016, l'objectif principal en matière de management était d'accompagner les managers dans leur rôle de promoteur-ric-e-s du changement.

Les formations ont été animées par plusieurs prestataires spécialisés dans les domaines de la transversalité, du management à distance, de la santé au travail et de l'organisation du travail.
- Accompagner les évolutions des emplois, des compétences et des organisations
En 2016, l'entreprise a poursuivi l'adaptation de son organisation pour développer son efficacité : formation sur l'agilité technique et managériale, renforcement des compétences techniques et l'accompagnement de ses collaborateur-ric-e-s vers une approche moins spécialisée et donc plus transversale de leur fonction.

Expérimenter de nouvelles approches : le co-développement

SoLocal Group anime un programme relatif au co-développement. Il propose aujourd'hui à l'ensemble des managers volontaires de pratiquer cette approche qui permet un échange d'analyses et de pratiques sur les problèmes ou les questions liés à l'activité. Des facilitateurs internes ont été formés à la technique et à la pratique du co-développement pour animer ces groupes.

Formation des collaborateur-ric-e-s

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice	172 894	139 802	101 608	162 485	116 963	87 253
Nombre de collaborateurs formés	3 916	4 432	3 135	3 465	3 875	2 752
Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur formé	44	32	32	47	30	32
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	3,9%	4,0%	4,0%	4,5%	4,4%	4,4%

À compter de 2016, certaines formations internes sont dispensées principalement via du e-learning ou du Webinar et n'apparaissent pas dans les données ci-dessus.

2.2.1.2 Parcours professionnel

Les salarié-e-s sont les premiers acteurs de leur évolution professionnelle. Pour cela, ils-elles doivent bénéficier des informations pertinentes leur permettant de se renseigner sur les dispositifs d'accompagnement, les métiers du Groupe, les postes disponibles...

Ces informations sont à leur disposition dans l'intranet et mises à jour en fonction des évolutions de la législation et de l'actualité du Groupe. Les collaborateur-ric-e-s y retrouvent notamment toutes les informations relatives au développement professionnel (dispositifs de formation, cursus de formation, politique de mobilité, fiche métiers et passerelles possibles...) ainsi que les campagnes d'entretiens : entretien professionnel, entretien d'évaluation, entretien de fixation des objectifs.

SoLocal a toujours accordé une place importante à l'entretien professionnel ; c'est le support qui permet à chaque collaborateur-ric-e de réfléchir sur les formations à inscrire au plan de formation de l'année suivante. Depuis la réforme de mars 2014, l'accent sur cet entretien a été renforcé au travers de communications spécifiques (via l'intranet et newsletters internes) afin de rappeler ses objectifs :

- faire le point sur les activités des salarié-e-s,
- échanger sur leurs attentes et besoins en lien avec leur projet professionnel,
- le cas échéant, les informer sur les différents dispositifs mobilisables pour construire un projet professionnel, déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation de ces projets, définir les modalités d'accès à la formation professionnelle.

Par ailleurs, soucieuses d'apporter un accompagnement pour les collaborateur-ric-e-s dans la gestion de leurs carrières et de contribuer à la croissance du Groupe, des *Talents Reviews* ont été mises en place d'abord auprès des populations non commerciales puis vers l'ensemble des collaborateur-ric-e-s. Suite à ces revues, une série d'actions tant individuelles que collectives ont été déployées pour les différentes populations de talents : coaching, cursus digital certifiant, *learning expedition*...

La mobilité interne est aussi un axe important des ressources humaines du Groupe. Elle passe par une politique dédiée et notamment la mise en place dès 2012 d'un portail en ligne, l'« espace Emploi » accessible via l'intranet et enrichi régulièrement de nouvelles fonctionnalités. Les collaborateur-ric-e-s peuvent par exemple y mettre à jour leur curriculum vitae, postuler

aux offres internes ou encore mettre un système d'alerte pour les opportunités de postes dans les filières métiers qui les intéressent. Les candidatures des salarié-e-s sont privilégiées par rapport aux candidatures externes. Des communications sont régulièrement faites en interne via la newsletter interne, afin d'afficher les opportunités de postes à pouvoir.

2.2.2 Vers une culture d'entreprise digitale

2.2.2.1 Eureka : l'innovation collaborative au service du management

Depuis septembre 2010, le programme d'innovation collaborative Eureka permet aux collaborateur-ric-e-s d'être acteurs de la transformation du Groupe. Ce programme vise à libérer la créativité des collaborateur-ric-e-s en vue d'améliorer les processus internes et de réfléchir à de nouveaux produits et services. Réunis sur une plateforme intranet collaborative « Eureka », les collaborateur-ric-e-s du Groupe forment une communauté virtuelle centrée sur l'innovation.

Depuis la création du projet, près de 5 800 idées ont été publiées par les collaborateur-ric-e-s et plus de 75 % de l'effectif cible se sont connectés à la plateforme au moins une fois. Cet engouement des salarié-e-s s'explique par la visibilité donnée à une idée ou à un concept personnel, par la volonté de s'impliquer dans la transformation du Groupe et par la possibilité de s'exprimer sur des questions-clés en dehors de sa ligne hiérarchique.

228 idées inspirées par les collaborateur-ric-e-s ont déjà été déployées et plus de 37 idées ont été intégrées dans les feuilles de routes des différentes directions pour être ensuite mises en œuvre. En accompagnant le changement, en transformant les comportements managériaux et en favorisant la transversalité, Eureka contribue pleinement à la culture d'innovation du Groupe.

2.2.2.2 Digital Makers : les collaborateur-ric-e-s ambassadeurs de l'e-réputation du Groupe

Lancé en pilote fin mars 2016, le programme « Digital Makers » vise à faire de nos collaborateur-ric-e-s des ambassadeurs du Groupe sur les réseaux sociaux. Au sein d'une communauté interne, une quarantaine de collaborateur-ric-e-s se sont porté-e-s volontaires pour booster la visibilité des talents, produits, clients, technos, etc. des différentes entités du Groupe sur les réseaux sociaux. Le Groupe les a formés et accompagnés pour construire leur identité professionnelle sur les réseaux sociaux – renforçant ainsi la maîtrise de leur e-réputation. Dans le même temps, ils se sont révélés être d'excellents relais pour participer au développement de la notoriété du Groupe.

3. Diversité

3.1 Développer l'égalité femmes-hommes

SoLocal Group s'engage à promouvoir la diversité, notamment l'égalité femmes/hommes. Cette politique est formalisée pour chaque filiale avec des accords dédiés.

Pour PagesJaunes, les efforts formalisés dans l'accord sont portés sur 6 axes prioritaires :

- renforcer la politique de féminisation des recrutements internes et externes;
- renforcer la politique de féminisation des instances dirigeantes;
- renforcer la politique d'accès à la formation professionnelle;
- renforcer la politique d'égalité salariale;
- mieux concilier vie professionnelle - vie privée;

- faire progresser la mixité des Instances Représentatives du Personnel.

Par ailleurs, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs à horizon 2017 :

- porter le taux de féminisation des cadres supérieures à au moins 30%;
- porter le taux de féminisation des conseiller-ère-s commerciaux-ciales à 35%.

Des accords existent également dans les autres filiales notamment Mappy. Les axes de travail majeurs sont de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les processus de recrutement, de garantir l'égalité salariale et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Aussi, conscient que l'égalité femmes/hommes passe d'abord par une conciliation vie privée/vie professionnelle réussie, SoLocal Group a veillé à faciliter les conditions de travail des collaborateur-ric-es et à les adapter en fonction de leurs contraintes personnelles. Ainsi, 100 % des demandes de travail à temps partiel sont accordées.

Caractéristiques des statuts des femmes au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Pourcentage des femmes parmi les CDI	50%	51%	52%	50%	51%	51%
Pourcentage des femmes parmi les CDD	68%	48%	57%	73%	60%	59%
Nombre de femmes parmi les cadres supérieurs	49	54	57	36	36	45
Pourcentage des femmes parmi les cadres supérieurs	28%	27%	30%	27%	27%	32%

La part des femmes dans les effectifs totaux est en progression. La proportion du nombre de femmes en CDD par rapport à fin 2015 est en augmentation, en lien avec la hausse des effectifs en CDD. La part des femmes cadres supérieurs a progressé pour SoLocal Group et PagesJaunes.

3.2 Intégrer tous les publics

Le Groupe évolue dans un contexte qui bouge : la durée de la vie active s'allonge de plus en plus compte-tenu du vieillissement de la population, et l'accès à l'emploi des jeunes devient plus difficile. SoLocal Group doit donc prendre en considération ces nouveaux paramètres car maintenir la mixité des âges au sein des équipes est un facteur essentiel à la cohésion sociale et à la compétitivité économique.

Un nouvel accord en faveur de l'emploi et du maintien des seniors et relatif aux jeunes au sein de SoLocal Group a été signé fin 2016 avec 4 Organisations Syndicales représentatives. Ce 2^{ème} accord vient asseoir les engagements pris dès 2013 avec le 1^{er} accord intergénérationnel et permet au Groupe de prendre en compte les évolutions législatives intervenues depuis la précédente signature.

3.2.1 Démarche auprès des seniors

Le nouvel accord en faveur de l'emploi et du maintien des seniors et relatif aux jeunes au sein de SoLocal Group, signé fin 2016, permet de poursuivre les actions mises en place avec le précédent accord et intègre quelques nouveautés.

Ainsi, pour les collaborateur-ric-es seniors, il conforte la volonté du Groupe à reconnaître la valeur de leur expérience et de leur expertise, et à les accompagner au

mieux dans l'information et la réflexion de leur seconde partie de carrière.

C'est pourquoi, tenant compte de l'évolution de la législation, le nouvel accord propose d'élargir le Temps Partiel Sénior à la population commerciale et de le prolonger à 5 ans (au lieu de 4 précédemment); la durée maximale possible pour ce dispositif.

D'autres dispositifs sont également mis en place :

- l'entretien de seconde partie de carrière, destiné à faire le point avec le/la collaborateur-ric-e, au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans le Groupe, sur ses compétences et ses besoins en formation et sur sa situation professionnelle. Ces entretiens de carrière se font sur la base du volontariat et sur demande des collaborateur-ric-es auprès de leur correspondante des ressources humaines locale;
- le Bilan Prévisionnel de Retraite : afin d'aider les salarié-es seniors de 56 ans et plus à préparer leur retraite, le Groupe s'engage à financer un « Bilan Prévisionnel de Retraite » personnalisé auprès d'un organisme extérieur spécialisé.

3.2.2 Démarche auprès des jeunes

3.2.2.1 Développement de l'emploi des jeunes

Concernant l'insertion professionnelle des jeunes, le nouvel accord en faveur de l'emploi et du maintien des seniors et relatif aux jeunes au sein de SoLocal Group conforte l'attention particulière du Groupe portée sur le recrutement de jeunes talents afin de les aider à développer leur employabilité. Celle-ci s'appuie notamment sur une politique active de relations avec les écoles et universités, qui permet d'accueillir des stagiaires (en stages et alternances), et ainsi accroître la notoriété des métiers et opportunités d'emploi au sein du Groupe.

Sur les populations jeunes, le Groupe s'est donc engagé à :

- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : il s'agit d'encourager l'accueil de stagiaires et d'alternantes et ainsi, donner à ces jeunes l'opportunité de découvrir un métier et une entreprise. Cette démarche vise également à promouvoir la mixité et la diversité des cursus au sein des équipes;
- développer l'embauche d'alternantes en CDI ou en CDD : l'alternance permet de renforcer le développement professionnel des jeunes au cours de leur formation. Ces contrats ou conventions répondent aux besoins des managers tout en faisant connaître la diversité des métiers du Groupe à un large public. SoLocal Group souhaite augmenter le nombre d'embauches définitives de collaborateur·rices en alternance;
- encourager l'échange intergénérationnel : le nouvel accord prévoit que dès l'arrivée des jeunes dans leur nouvelle équipe, leurs responsables leur présentent le·la collaborateur·rice « référent·e », qui sera à ses côtés pour l'accueillir, l'intégrer et l'accompagner durant ses premiers pas dans l'entreprise. Ce·cette référent·e est chargée de lui présenter l'entreprise, de l'aider à mieux connaître son poste et son environnement de travail.

L'accord a également créé un dispositif de tutorat, afin de valoriser la transmission des savoirs et des compétences des managers expérimenté·es. Le tutorat s'inscrit comme une véritable ambition de l'entreprise de reconnaître l'expérience de ses salarié·es seniors, de faciliter l'échange entre générations, de transmettre la culture d'entreprise et d'intégrer les jeunes collaborateur·rices dans les meilleures conditions.

Cet accord concrétise donc clairement la volonté du Groupe de favoriser et faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes générations.

Le Groupe s'est ainsi engagé dans une politique d'accueil des stagiaires études et en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), permettant de développer l'employabilité des jeunes au cours de leur formation. C'est également un vecteur important de développement des relations entre SoLocal Group et le système éducatif national.

En 2016, PagesJaunes a accueilli en France 88 stagiaires (stage d'études), selon les besoins des directions et les capacités d'accueil de l'entreprise. À ce nombre s'ajoutent d'autres stagiaires de plus courte durée (de niveau collège à BAC+2).

Contrats en alternance

	PagesJaunes		
	2014	2015	2016
Nombre d'embauches de contrats en alternance	61	73	72

Pour la deuxième année consécutive, SoLocal Group s'est vu attribuer le label *HappyTrainees* pour l'année 2016-2017.

Décerné par meilleures-entreprises.com, le label *HappyTrainees* est une enquête réalisée chaque année auprès de plusieurs milliers d'étudiant·es qui évaluent en fin de missions, l'accueil et l'accompagnement de leurs entreprises respectives, selon 6 critères : l'environnement de travail, le management, la fierté, la motivation, la progression professionnelle et le plaisir.

La stratégie RH et la Marque Employeur du Groupe sont de nouveau récompensées pour la qualité du suivi et de l'encadrement des étudiant·es (stagiaires et apprenti·es), qui la recommandent à plus de 80%. Cette récompense implique l'excellence de la politique d'intégration des étudiant·es stagiaires au sein du Groupe.

3.2.2.2 Relations écoles et universités

Lancés depuis 2014, les partenariats écoles permettent au Groupe de poursuivre sa stratégie de visibilité et de développement de sa notoriété, notamment auprès des étudiant·es et des jeunes diplômé·es.

A fin 2016, SoLocal Group compte 13 établissements partenaires dont 8 écoles de commerce (EDHEC, KEDGE, Grenoble Ecole de Management, EM Normandie, Skema Business School, HEC, IESEG, ESCP Europe) et 5 écoles IT/Web (Centrale Supélec, Epitech, ENSAI, ESIEE et Léonard De Vinci).

Dans le cadre de ces partenariats, le Groupe a mis en place des actions de promotion de ses métiers (Corporate talk, journée carrière) et participe à des forums spécialisés, des challenges et accueil des jeunes sur des missions de conseil.

D'autres part, fort de la réussite de son *hackathon* (concours d'innovation) « Digitale Alternance », organisé en 2015 avec l'École 42 sur les métiers de l'Hôtellerie – Restauration, SoLocal Group a réitéré l'expérience en 2016 avec l'Epitech et Agrocampus Ouest en réunissant 56 étudiant·es qui ont eu 48 heures pour développer des applications numériques à destination des agriculteurs.

L'équipe gagnante s'est distinguée en développant l'application mobile « La Ferme d'à côté » qui permet de mettre en relation des particuliers et des agriculteurs dans le but de faire découvrir aux particuliers les métiers de la ferme tout en encourageant les circuits courts, la vente directe et les produits locaux.

SoLocal Group souhaite au travers de la Digitale Alternance développer :

- une pédagogie reposant sur l'acquisition de compétences en situation : le concours amène à faire preuve d'initiative, d'ingéniosité et de créativité;
- une pédagogie communautaire : la progression et les corrections se font grâce aux autres étudiant·es;
- une pédagogie axée sur l'innovation : le concours permet aux jeunes participant·es de découvrir ce qu'est l'innovation et comment ils/elles peuvent être moteurs de celle-ci;
- une pédagogie basée sur la mixité : le concours fait travailler ensemble des jeunes issus de deux secteurs d'activités différents.

3.2.2.3 Développement de la marque employeur sur les réseaux sociaux

Afin de rendre la marque employeur plus visible en externe et d'être mieux reconnu par les cibles jeunes (19-25 ans), une stratégie de présence active sur les réseaux sociaux est développée depuis novembre 2012 en se basant notamment sur les réalisations internes.

La stratégie éditoriale consiste à :

- faire connaître le positionnement d'employeur leader du digital;
- montrer concrètement ce que signifie travailler dans le Groupe : les politiques RH, la vie interne, les métiers de nos collaborateur·rice·s...;
- offrir des opportunités d'emploi, de stage et d'alternance.

Le Groupe est donc présent de manière plus accrue sur les réseaux sociaux professionnels: LinkedIn et Viadeo, et a aussi renforcé sa proximité avec les jeunes en étant également présent sur Facebook, Twitter, Yypeek et Wizbii et sur des sites de recrutement spécialisés auprès des jeunes diplômées comme Jobteaser.

Pour engager le dialogue et rester proche des jeunes, une ligne éditoriale est déclinée en suivant des codes qui leur ressemblent: une tonalité sympathique, des visuels attractifs et des événements 100% digitaux. Par exemple, au fil de l'eau le Groupe publie sur Facebook, Twitter, Viadeo et Jobteaser des informations sur l'actualité et les opportunités de l'entreprise.

En partenariat avec les Community Managers des écoles partenaires, des opérations de recrutement digitales spécifiques sont organisées. Comme « l'Ultimate Job Battle », un jeu sur mobile réservé aux étudiantes de l'EM Normandie, lancé en décembre 2016. Les gagnant·es seront reçu·es en entretien, pour des stages de 6 mois dans le Groupe.

En tant qu'employeur de référence dans l'univers du Digital, nous conseillons également les jeunes qui nous suivent sur les métiers du digital, les formations et la recherche d'emploi. L'opération « #UnePépiteParJour » lancée en décembre 2016 sur Twitter et Facebook par exemple leur offrait des conseils et bons plans pour bien gérer leur carrière.

3.2.3 Emploi des personnes handicapées

SoLocal Group s'engage à promouvoir la diversité et a initié une politique active sur le handicap dès 2005. Depuis lors, il réaffirme sa volonté sur deux axes prioritaires: d'une part, l'intégration de personnes en situation de handicap (objectif: intégration d'une quinzaine de personnes handicapées par an) et d'autre part, le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Un nouvel accord a été signé le 4 mai 2015 pour 3 ans par 4 organisations syndicales représentatives au sein du Groupe. Cet accord a été agréé par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Il développe les engagements initiés dans le cadre du premier accord et se veut plus ambitieux pour favoriser l'intégration en CDI de personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'Accord triennal signé en 2015, le Groupe s'est engagé à intégrer chaque année 15 personnes handicapées en contrat de professionnalisation et 5 personnes en CDI. Pour réussir cet objectif, le Groupe s'appuie sur le savoir-faire développé en matière d'embauches en contrats de professionnalisation et veille à l'adaptation des postes de travail.

En 2016, la Mission Handicap de SoLocal Group a réalisé plusieurs actions de maintien dans l'emploi qui ont pris différentes formes: adaptation technique au poste de travail, études ergonomiques, actions de formation spécifiques,

financement de matériel ou bien financement de transport adapté, accompagnement de démarches...

Le Groupe est attaché à prendre en compte les situations de chaque salariée handicapée et à répondre aux besoins de compensations nécessaires. Cela peut se traduire par un aménagement de poste technique (via de la mise à disposition de matériel), par un aménagement organisationnel (mise en place du télétravail ou d'aménagement de temps de travail) ou encore par de l'aide « humaine » (comme le recours à des interprètes en langue des signes, de séances d'orthophonie en lien avec le travail, de transport adapté, etc.).

Le maintien dans l'emploi d'un·e salarié·e handicapé·e peut aussi se faire au travers d'actions de formation et le développement des compétences.

Enfin, le reclassement interne suite à inaptitude prononcée par la Médecine du Travail est une priorité pour SoLocal Group. Dans ce cadre, un groupe pluridisciplinaire peut se réunir pour apporter des pistes de réponses à une situation d'inaptitude déclarée en sus du dispositif légal.

Par ailleurs, le Groupe accompagne également ses salarié·es dans leurs démarches d'obtention de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

D'autres actions sont également réalisées pour sensibiliser les collaborateur·rice·s en interne sur le thème du handicap. Tous les ans, une action de sensibilisation au handicap est proposée à tous les salarié·es en vue d'apporter, sur un format événementiel et ludique, les fondamentaux sur le sujet. Ces actions de sensibilisation s'inscrivent dans le cadre de la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées et la Journée Internationale des Personnes Handicapées, et sont faites à 2 niveaux:

- jeu-quiz destiné à tous les salarié·es du Groupe;
- l'organisation d'une journée de sensibilisation.

En 2016, des ateliers ont été organisés dans des entités en région et dans le nouveau siège social de Citylights Boulogne qui regroupe près de 2 000 salarié·es. Ces ateliers ont rencontré un vif succès.

Cette action de sensibilisation permet de rendre visibles à l'interne comme à l'externe (relais de l'événement sur nos réseaux sociaux RH notamment) les engagements du Groupe en tant qu'employeur responsable.

Aussi, SoLocal expérimente le recours au secteur protégé pour des prestations en sous-traitance. Par exemple, le déménagement du siège social a été l'opportunité d'ouvrir un chantier avec les équipes de la direction des achats, de la RSE et de la DRH en vue de faire intervenir un prestataire du secteur protégé en co-traitance pour le nettoyage des locaux en lien avec un prestataire de rang 1. Cette action conjointe a permis de confier 20% de l'activité Nettoyage du nouveau site au secteur protégé et de favoriser le travail en journée.

Taux d'emploi de personnes handicapées

	SoLocal Group		
	2013	2014	2015
Taux d'emploi de personnes handicapées	3,9%	3,7%	4,6%

En 2016, la Mission Handicap de SoLocal Group a réalisé 24 actions de maintien dans l'emploi (adaptation technique au poste de travail, études ergonomiques, actions de formation spécifique, financement de matériel ou de sport adapté, etc.).

4. Qualité de vie et Santé au travail

4.1 Plan d'action

Dans un contexte de profonde transformation de son organisation et de son business model, SoLocal Group a choisi de mettre en place un plan d'action en faveur de la Qualité de Vie et la Santé au Travail (QVST) afin d'accompagner les changements en cours, au plus près du travail réel. Les plans d'action locaux déclinés par les managers sont élaborés dans la multidisciplinarité qu'il s'agit de leur construction ou suivi des indicateurs de résultats.

En 2016 le plan a été déployé sur tout le périmètre du Groupe. Il permet de prévenir les risques psychosociaux (RPS) et de favoriser l'amélioration de la qualité de vie et santé au travail. Il est construit autour de 5 axes et 8 actions prioritaires:

- accompagner la ligne managériale dans sa dimension de soutien;
- comprendre et résoudre les problématiques métier;
- accompagner les acteurs de la santé au travail;
- sensibiliser les collaborateur·rice·s à la prévention des RPS et à la qualité de vie au travail;
- renforcer la capacité de détection et optimiser les processus d'alerte et de recours pour une meilleure prévention des RPS.

Les enjeux de ce plan d'action global permettent de concilier un objectif de performance et de bien-être des collaborateur·rice·s.

Par ailleurs, en septembre 2016, la Direction des Ressources Humaines de SoLocal Group et les Organisations syndicales représentatives ont ouvert une négociation sur la santé et la qualité de vie au travail visant à intégrer les dispositifs et actions de prévention déjà existants et à partager sur de nouveaux axes de qualité de vie au travail notamment le droit à la déconnexion et la conciliation vie privée/ vie professionnelle.

La sensibilisation de tous les collaborateur·rice·s à la prévention des RPS et à la qualité de vie au travail est un axe sur lequel SoLocal Group a conduit de nombreuses actions en 2016 afin de rendre les collaborateur·rice·s acteur·rice·s de prévention, mais aussi de leur assurer une

information accessible et permanente sur les dispositifs d'écoute et de soutien mis en place dans l'entreprise via l'intranet du Groupe.

4.2 Suivi de la démarche de qualité de vie et santé au travail

Chaque année, le Groupe mène une enquête d'opinion auprès de l'ensemble des collaborateur·rice·s afin de recueillir leur perception sur leur environnement de travail, leur développement professionnel, l'intérêt de leur travail, la collaboration au sein du Groupe, la stratégie, l'engagement...

Cette enquête annuelle permet à l'ensemble du management d'écouter, de comprendre et d'identifier les priorités et les leviers pour ensuite mettre en place des plans d'actions spécifiques. Elle se déroule en tout anonymat, en ligne et avec l'aide d'un prestataire externe. L'enquête d'opinion 2016 menée auprès des collaborateur·rice·s en France et à l'international, a permis une mobilisation importante: 76 % des salarié·e·s y ont répondu (soit +3% par rapport à 2015).

Parmi les questions sur lesquelles les collaborateur·rice·s sont sollicité·e·s, 17 questions portent sur la qualité de vie et la santé au travail. Les éléments de réponse sur ces dites questions font l'objet d'une analyse spécifique, sont présentés aux CHSCT et managers, et alimentent ainsi les plans d'action déclinés localement par entité ou service.

En 2015, SoLocal Group a réalisé une photographie des risques psychosociaux auxquels sont exposés les collaborateur·rice·s mesurant les contraintes dans le travail, la nature des risques (exigence, autonomie, soutien, sens au travail), les ressentis exprimés.

L'ensemble des expertises menées sur la qualité de vie et la santé au travail sont relayées aux managers et aux CHSCT.

Les données d'absentéisme maladie, lesquelles sont croisées avec d'autres données quantitatives sont suivies trimestriellement par les CHSCT. Selon les situations, une analyse pluridisciplinaire est réalisée avec le manager, le responsable des ressources humaines et le CHSCT.

Le suivi de la qualité de vie au travail s'effectue également à travers la lecture des rapports annuels de la médecine du travail de tous les sites et du service social du travail piloté par une assistante sociale référente.

Taux de fréquence gravité et taux de gravité des accidents du travail

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Taux de fréquence des accidents du travail	7,3%	7,4%	7,8%	6,5%	7,9%	7,7%
Taux de gravité des accidents du travail	0,4%	1,0%	0,9%	0,5%	1,2%	1,2%

Fort d'un constat de départ, le Groupe s'est engagé dans une démarche de prévention et de réduction de l'absentéisme maladie en élaborant un plan d'action national annexé au contrat de prévoyance et de frais

santé en vigueur au sein du Groupe. En 2016, le taux d'absentéisme maladie de SoLocal Group s'est chiffré à 7,1% et pour PagesJaunes à 8,1%.

4.3 Formation des cadres dirigeant-e-s

Le mieux être au travail et le développement de la performance ont été portés en 2016 par différentes actions de formation à destination des managers. Un accent tout particulier a été porté à la diffusion des compétences autour de l'engagement de tou-te-s les managers à intégrer le facteur humain au cœur de la performance. Les Top Managers de l'entreprise ont été invité-e-s au cours de l'année 2016 à se questionner sur les pratiques et l'exercice du travail afin qu'ils-elles puissent apporter leur contribution personnelle à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la performance.

Cette démarche engagée auprès des cadres dirigeant-e-s a été relayée auprès des managers de proximité. 300 managers ont été formé-e-s en 2016 à la conduite du changement et à la gestion des situations difficiles en plaçant le facteur humain au cœur de la performance.

De plus, dans le cadre du parcours d'intégration « nouveaux managers », une journée est consacrée au thème de la « prévention des RPS ». SoLocal Group souhaite sensibiliser ses équipes de managers aux risques psycho-sociaux en attirant leur attention sur les enjeux de la prévention primaire, les facteurs de risques et les méthodes de management associées. 25 primo-managers ont été formées à fin 2016.

Afin d'optimiser la chaîne des acteurs de santé au travail, en complément du rôle attendu du manager en ce domaine, les 9 CHSCT régionaux de l'entreprise d'une part et tou-te-s les responsables des ressources humaines d'autre part, ont été formés à la prévention des risques psychosociaux et au rôle qu'ils doivent tenir parmi les acteurs de santé au travail, notamment dans les situations particulièrement difficiles.

4.4 Actions pour l'amélioration de la qualité de vie

Dispositifs de soutien et d'accompagnement à la prévention des RPS

Au-delà des dispositifs d'écoute et de soutien déjà présents dans l'entreprise (ligne d'écoute psychologique), SoLocal Group a adapté et personnalisé les accompagnements en lien avec le contexte de l'entreprise permettant ainsi de mieux répondre aux situations spécifiques :

- hotline d'écoute et de prise en charge psychologique par des consultants psychologues spécialistes des situations traumatiques ;
- mise à disposition de permanences psychologiques pour prise en charge de situations difficiles ;
- dispositif personnalisé de soutien aux managers (dont coaching) ;
- accompagnement sur mesure dans des situations de collectifs dégradés ;
- médiation dans des situations conflictuelles ;
- accompagnement individuel / collectif par l'équipe du pôle QVST.

Ateliers de résolution de problèmes

En 2016, des ateliers de résolution de problèmes ont été mis en place afin de parler des situations de travail sous l'angle de la performance, mais aussi de l'amélioration des conditions de travail. Le format consiste à faire travailler les collaborateur-ric-e-s de manière collaborative afin de trouver des solutions concrètes et simples à mettre en œuvre et de résoudre les problèmes identifiés par le Groupe.

Le dispositif d'aide au retour à l'emploi

L'assistante sociale référente de SoLocal Group adresse un courrier à tous les salarié-e-s absent-e-s pour maladie depuis plus de 6 semaines afin de les aider dans leur démarche de retour à l'emploi et maintenir le lien social lorsque l'absence se prolonge. L'entreprise a également mis en place un partenariat avec son organisme de prévoyance et un prestataire spécialisé, une démarche personnalisée et globale pour un retour durable à l'emploi des collaborateur-ric-e-s absent-e-s de longue date.

Télétravail

Le Groupe encourage le télétravail au sein de ses équipes. Ainsi, en 2015, PagesJaunes par exemple a conclu avec ses partenaires sociaux un accord sur le télétravail. Le télétravail est ouvert à tous les collaborateur-ric-e-s, sous réserve et que l'exercice du métier soit éligible à ce mode d'organisation du travail et que les outils le permettent. Le télétravail est une réponse aux modes de travail digitaux. Il répond à une demande forte des salarié-e-s qui souhaitent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, réduire leur temps de trajet et la fatigue associée. Le rythme retenu est de 1 à 2 jours de télétravail pas semaine. Il s'agit de plus, dans certains cas, d'un outil de maintien dans l'emploi de catégories de salarié-e-s fragilisées, comme par exemple les travailleuse-s handicapées, seniors éloigné-e-s, etc. À ce jour, plus de 200 collaborateur-ric-e-s bénéficient du télétravail.

L'exemple du nouveau siècle social : Citylights

Concernant les locaux, nos collaborateur-ric-e-s en Île-de-France ont rejoint en mai 2016 leur nouveau siècle social dans les immeubles Citylights à Boulogne-Billancourt. Ces nouveaux espaces de travail ont été repensés selon les modes de fonctionnement digitaux, et adaptés aux attentes des collaborateur-ric-e-s, notamment les jeunes générations.

Activités physiques et sportives : un levier de performance pour l'entreprise

SoLocal Group a obtenu en décembre 2014, le Trophée « Sentez-vous sport » dans la catégorie « santé et bien-être » décerné par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Ce trophée encourage les entreprises à développer la pratique du sport en entreprise pour préserver la santé mais aussi pour accroître la performance sociale et économique de l'entreprise.

Le Groupe a développé un projet fédérateur autour de la pratique de l'activité physique pour lutter contre la sédentarité, prévenir les problèmes physiques comme les troubles musculo-squelettiques (TMS) et développer les « attitudes santé » à travers des actions de sensibilisation.

Les collaborateur·trices du siège social ont accès à une salle de fitness intégrée. Des cours collectifs de multiples activités de fitness classique sont dispensés. Des activités de plein air sont également proposées : marche active, course à pieds, participation à des courses solidaires du type la Parisienne, ou l'Odyssea recueillant plus de 100 inscriptions à chaque édition.

Par ailleurs, en juin 2016 près de 350 collaborateur·trices se sont donné·es rendez-vous pour la troisième année consécutive pour participer au « *Move It Day* », après-midi dédiée à la course en relais et à d'autres activités sportives.

Près de 650 collaborateur·rices au total ont ainsi pratiqué une activité physique ou sportive en 2016 à travers les différentes activités proposées. Des initiatives régionales ont également été encouragées, comme le Lyon by night, le marathon vert de Rennes, les 10 km d'Annecy ou encore le tournoi de football de la télévente de Sèvres.

Par ailleurs, différents modules de formation sur le thème de la santé sont proposés à l'ensemble des collaborateur·rices :

- « Optimiser votre capital santé au quotidien », qui consiste à sensibiliser les collaborateur·rices sur l'importance de la prévention en matière de santé pour que ceux-ci puissent prendre en charge le sujet, mesurer les conséquences de leur hygiène de vie et devenir acteurs de leur propre prévention (nutrition, sommeil, mal de dos) ;
- « Sevrage tabagique », pour aider le·la collaborateur·rice à arrêter de fumer.

5. Organisation du dialogue social

Le dialogue social du Groupe a deux dimensions : une dimension Groupe (France) pour certains accords et une dimension par filiale pour les entités concernées. Certaines instances existent même au niveau régional pour la filiale PagesJaunes.

5.1 Droit Syndical

La Direction de PagesJaunes SA a signé un accord le 6 mai 2014 avec les organisations syndicales représentatives les conditions d'aménagement du temps de travail, et des objectifs et de la rémunération des salarié·es titulaires de mandats de représentants du personnel. Cet accord a également visé à doter les organisations syndicales représentatives de moyens matériels, financiers et humains pérennes permettant de garantir leur bon fonctionnement et le développement d'un dialogue social constructif.

Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise sont les interlocuteurs naturels et privilégiés de la Direction, pour le développement d'un dialogue social constructif que les parties signataires de l'accord souhaitent développer et renforcer.

SoLocal Group réaffirme sa volonté de garantir le bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel. La négociation collective est une forme déterminante de dialogue social que l'entreprise entend promouvoir afin de prévenir et de résoudre les conflits éventuels.

Par ailleurs, l'entreprise souhaite confirmer son attachement à la liberté d'exercice du droit syndical et sa volonté de la voir respecter. Elle s'inscrit dans une volonté de transparence de l'information et de recherche de solutions constructives afin de s'assurer qu'aucune discrimination fondée sur l'exercice d'un mandat n'a cours ou n'est encouragée.

Elle reconnaît comme essentiel à la qualité de la représentation, la conciliation de l'exercice d'un mandat représentatif avec l'activité professionnelle.

Elle réaffirme l'importance de la pleine intégration des salarié·es titulaires de mandats dans la vie de l'entreprise et la nécessité de leur permettre de suivre un déroulement de carrière correspondant au développement de leurs compétences.

5.2 Réorganisation de l'activité

Plan de Sauvegarde de l'Emploi

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement de marché en permanente évolution et de plus en plus concurrentiel.

Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté pour une information et consultation devant les Instances Représentatives du Personnel concernées en septembre 2013. A l'issue de 10 réunions de négociation avec les organisations syndicales menées en parallèle de la procédure d'information et de consultation des CHSCT d'une part et du CE d'autre part, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement déterminant le contenu du Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été signé le 20 novembre 2013.

Ce plan prévoyait la suppression de 22 postes intégralement compensée par la création de postes proposés aux salarié·es concerné·es dans le cadre du reclassement interne. L'objectif était le maintien dans l'emploi dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise (compensé par le financement de formations). Il n'y a pas eu de licenciements secs et le projet global a été créateur net d'emploi (48 emplois).

Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014, confirmée par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par jugement du 22 mai 2014. Cette décision a toutefois été annulée par la Cour Administrative d'Appel de Versailles dans un arrêt du 22 octobre 2014, puis par le Conseil d'État pour défaut de caractère majoritaire. L'existence ou le contenu du plan n'étaient donc pas en cause. Ces décisions ne remettent pas en cause la validité de la procédure suivie ni la réalité du motif économique ayant justifié la procédure mise en œuvre par la société PagesJaunes.

Plan de départs volontaires

La réorientation, sur le long terme, des activités de PagesJaunes vers des segments dynamiques et rentables du marché, a supposé des efforts supplémentaires au Plan de Sauvegarde de l'Emploi mis en œuvre en 2014.

L'ambition de la Société de faire progresser de 10 % son chiffre d'affaires digital à l'horizon 2018 a nécessité la poursuite et l'accentuation des efforts menés en ce sens au cours des dernières années, au travers notamment de la transformation d'un certain nombre de métiers, d'outils et de processus. Ainsi, un Plan de départs volontaires (PDV) a été mis en place fin 2015-début 2016 afin d'accompagner les évolutions du marché et la nouvelle organisation de la Société.

Le PDV s'est inscrit dans le cadre plus global d'un plan d'amélioration opérationnelle dont l'ambition était de générer 30 millions d'euros d'économies en rythme annuel; ce plan d'économies comprend le PDV, la réduction des dépenses externes et la cession de certaines filiales. 140 postes étaient éligibles au départ volontaire des salariées dont l'emploi appartenait à une des catégories professionnelles préalablement déterminées et qui avaient élaboré un projet professionnel. Le nombre de départs ne pouvait pas excéder 140 et 70 % des candidatures l'ont été dans le cadre de départs à la retraite. La mise en place de ce plan a témoigné de la volonté d'éviter les départs contraints et de favoriser la réalisation de projets professionnels externes des salariées qui le souhaitaient.

5.3 Autres accords

En 2016, le dialogue social s'est concrétisé par la signature de plusieurs accords au sein de SoLocal Group:

- accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences, des parcours professionnels et à la formation professionnelle;
- accord de groupe instituant des garanties complémentaires « incapacité, invalidité, décès »;
- accord relatif à l'emploi et maintien des seniors et relatif aux jeunes;
- accord de méthode et de moyens pour la négociation d'un accord GPEC;
- avenant n°4 portant révision de l'accord sur la mise en place de systèmes de retraite supplémentaire.

Concernant PagesJaunes, il a permis la signature de:

- accord de méthode sur le délai de consultation du CE de PJ SA sur le projet d'accord collectif instituant des garanties complémentaires « incapacité, invalidité, décès » au sein du groupe SOLOCAL;
- accord relatif à la poursuite des mandats de DS et de DP dans le cadre de Citylights le 2 mai 2016;
- avenant à l'accord de méthode et de moyens relatif au projet d'addendum au projet d'évolution du modèle et de l'organisation;
- avenant n°1 à l'accord relatif au droit syndical au sein de PJ SA du 6 mai 2014 pour les populations commerciales vente et télévente du 25 février 2016.

Responsabilité environnementale

SoLocal Group poursuit la gestion écoresponsable de ses activités qui s'intègre dans la culture et la valeur d'intégrité du Groupe. Les objectifs sont également de développer des services permettant aux clients d'agir à leur tour en faveur de l'environnement.

La filiale PagesJaunes a réalisé une mise à jour de son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour l'année 2014. Les émissions de GES ont été réduites de 58% entre 2009 et 2014, dépassant l'objectif fixé de -50% entre 2009 et 2015. Les actions mises en œuvre ont porté leurs fruits.

Au sein de SoLocal Group, PagesJaunes s'est fixé de nouveaux objectifs pour poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités et s'engage à réduire ses émissions de -30% à l'horizon 2018 par rapport à 2014.

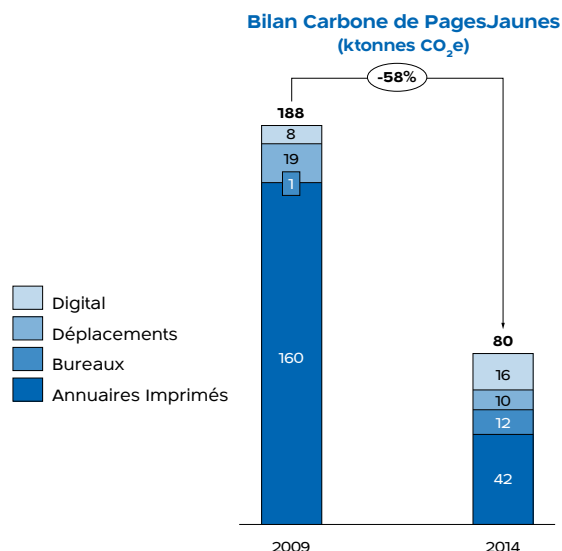
Cet objectif de réduction 2014-2018 couvre les trois périmètres d'émissions de gaz à effet de serre définis par le GHG Protocol.

SoLocal Group a développé une stratégie d'adaptation au changement climatique à travers sa démarche environnementale sur les annuaires imprimés, le développement de la recherche de professionnels écoresponsables et la certification environnementale de ses bâtiments.

1. Impact des activités

1.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes 2009-2014

Détail des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes entre 2009 et 2014 (scopes 1 à 3)



Les émissions liées aux Annuaires Imprimés comprennent tout le cycle de vie des annuaires, de la fabrication au recyclage. En dehors de la baisse des volumes liée à l'activité, les efforts réalisés en termes d'écoconception des annuaires et d'optimisation de la distribution expliquent la baisse des émissions sur ce poste.

Les émissions liées aux déplacements comprennent les déplacements professionnels de tous les salariés :

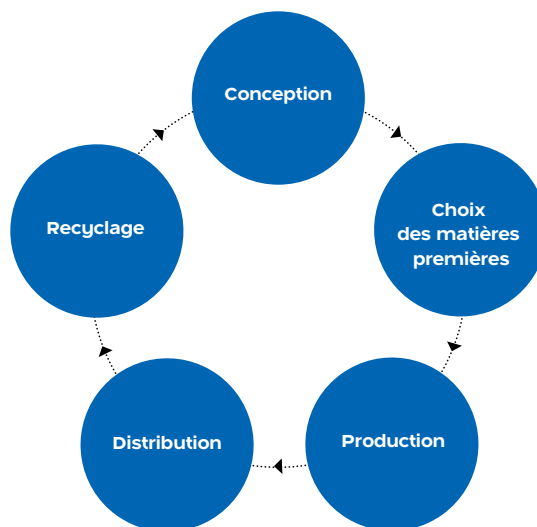
en voitures de fonction, avion, train, etc. ainsi que les déplacements domicile-travail. L'étude de ce poste a gagné en précision entre 2009 et 2014.

Les émissions liées à la vie dans les bureaux incluent notamment les consommations d'énergie des bâtiments de bureaux, les achats de prestations intellectuelles et de fournitures, les repas des collaborateurs, la production de déchets ou encore les fluides frigorigènes. L'ajout de nouvelles catégories d'émissions dans le bilan 2014 explique la hausse sur ce poste par rapport à 2009.

Les émissions liées au digital comprennent les consommations d'énergie des datacenters, l'impact du matériel informatique ainsi que l'impact des utilisateurs des services digitaux de PagesJaunes. La consommation des datacenters étant suivie depuis plusieurs années, c'est principalement l'inclusion de l'impact des utilisateurs des services digitaux PagesJaunes qui explique l'augmentation sur ce poste. Ce point a été approfondi avec un expert du numérique responsable, Frédéric Bordage de Greenit.fr, en coopération avec le cabinet PwC. D'après leur analyse, l'impact environnemental du matériel utilisé par PagesJaunes, et surtout, par ses utilisateurs, est un point déterminant. En effet, la fabrication d'un équipement (ordinateur, tablette, mobile) a un impact très significatif en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre. C'est pour cette raison que PagesJaunes a mis en place une démarche d'écoconception digitale de son nouveau site pagesjaunes.fr. Cette démarche permet que le site soit consulté depuis tout type de terminal avec des performances optimales afin d'éviter de renforcer l'obsolescence de plus en plus rapide des terminaux des utilisateurs. Sur près de l'ensemble de l'année 2016 le site pagesjaunes.fr est cité dans le top 10 des sites les plus performants⁽¹⁾.

1.2 Annuaires imprimés

1.2.1. Système de Management Environnemental



Les efforts de réduction de l'impact environnemental des annuaires imprimés constituent une démarche globale qui s'inscrit sur l'ensemble du cycle de vie : de la conception des documents à leur recyclage en fin de vie.

(1) Source: Journal du Net.

En cohérence avec l'ensemble de sa démarche, la Direction des Annuaire Imprimés de PagesJaunes a décidé en 2009 la mise en œuvre d'un système de management environnemental destiné à encadrer ses efforts pour réduire les impacts environnementaux de ses activités. Ce système de management a été certifié selon la norme ISO 14001. Cette certification couvre l'ensemble du périmètre de conception, de production et de distribution des annuaires imprimés.

Cette démarche a permis d'inclure dans tous les processus de la Direction des Annuaire Imprimés une composante environnementale. Elle vise à mesurer et maîtriser les impacts environnementaux des activités relevant de sa responsabilité, tout en étant conforme aux textes et règlements en vigueur.

Sur le plan juridique, la mise en place de l'ISO 14001 a consisté à :

- identifier tous les textes réglementaires relatifs au domaine du Groupe et ceux s'appliquant aux missions du Groupe;
- mettre en place une veille réglementaire surveillant l'évolution de ces textes.

Sur le plan opérationnel, elle a contribué à :

- identifier à l'intérieur de chaque processus les activités susceptibles d'avoir un impact environnemental significatif;
- définir un plan d'actions annuel (Plan de Management Environnemental) pour déployer des actions visant à réduire les impacts environnementaux significatifs des activités tout en se conformant aux obligations des textes réglementaires en vigueur. Ces plans d'actions sont suivis annuellement via des indicateurs examinés en Comité Environnemental.

La démarche environnementale des Annuaire Imprimés intègre ses fournisseurs. Tous sont régulièrement informés des attentes de PagesJaunes. Pour ce faire, la politique environnementale leur a été communiquée qu'ils soient papetier, imprimeur, distributeurs ou prestataires d'expédition. Par ailleurs, le fournisseur papetier et l'imprimeur de PagesJaunes sont certifiés ISO 14001.

L'empreinte carbone des Annuaire Imprimés a ainsi baissé d'environ 74 % entre 2009 et 2014. Cette baisse s'explique à hauteur de 34 % par les efforts d'éco-conception réalisés pendant cette période et décrits dans les paragraphes suivants. Le reste de la baisse s'explique par la diminution des volumes produits et l'optimisation de la distribution.

1.2.2.3 Fabrication

Production et diffusion des annuaires imprimés

	PagesJaunes			
	2014	2015	2016	ΔN-1
Consommation d'encre (en tonnes)	400,4	323,3	195,5	-40 %
Consommation de papier (en milliers de tonnes)	19,5	16,3	10,8	-34 %
Papier diffusé (en milliers de tonnes)	16,4	13,6	9,2	-32 %
Nb d'annuaires imprimés produits (en millions)	28,8	27,0	21,5	-20 %

La baisse des paginations et l'optimisation des formats expliquent la baisse accélérée des consommations d'encre et de papier.

La démarche environnementale de la Direction des Annuaire Imprimés s'appuie également sur l'imprimeur chez qui sont produits les annuaires. Une attention particulière est donc portée sur son aptitude à obtenir

1.2.2 Démarche et indicateurs

1.2.2.1 Conception

La première étape ciblée dans la démarche de réduction des impacts concerne la conception des annuaires. La Direction Marketing des annuaires imprimés est responsable de la conception des ouvrages. À ce titre, elle est partie prenante dans les choix réalisés en matière de définition des formats d'annuaires, de mise en page des informations, de colorimétrie du fonds de page, des types de papier utilisés, etc.

À travers le Plan de Management Environnemental, différentes actions ont été étudiées et mises en place par la Direction des Annuaire Imprimés :

- réduction de la densité de jaune dans les fonds de page des annuaires PagesJaunes;
- révision du format pour limiter la rogne chez les imprimeurs;
- révision du grammage papier des annuaires: passage d'un papier 36 g à un papier 34 g réduisant leur poids et donc le tonnage à transporter;
- étude relative à la réduction de l'épaisseur des films d'emballage pour en limiter la consommation.

1.2.2.2 Choix responsable des matières premières

Le choix des matières premières pour les annuaires constitue la deuxième étape incontournable du cycle de vie sur laquelle PagesJaunes concentre ses efforts pour limiter l'impact environnemental de ses ouvrages. Matériau principal des annuaires, le papier représente un poste d'achat stratégique pour lequel il convient donc d'assurer un approvisionnement durable et responsable. À ce titre, PagesJaunes associe son fournisseur papetier à sa démarche.

En effet, si le papier acheté par PagesJaunes pour les annuaires n'est pas certifié PEFC ou FSC, il comporte en revanche 100 % de fibres recyclées sur l'édition 2016. Par ailleurs, le papetier avec lequel travaille la Direction des Annuaire Imprimés a mis en place une politique de gestion durable qui consiste à garantir que les approvisionnements en bois sont rigoureusement identifiés.

Notons également que les avis de passage laissés par les distributeurs sont à 100 % imprimés sur du papier PEFC. Il en est de même pour les affichettes apposées dans les immeubles au moment de la distribution des annuaires imprimés.

et maintenir des certifications environnementales. Aujourd'hui, l'imprimeur est titulaire de nombreuses certifications comme l'ISO 9001 (management de la qualité), l'ISO 14001 (management environnemental) ou les certifications de la traçabilité de la matière bois: PEFC et FSC. La gestion des risques est intégrée et gérée au travers des certifications obtenues.

De plus, l'imprimeur est audité régulièrement par le service Qualité de la Direction des Annuaire Imprimés. À cette occasion, il présente son bilan environnemental. Un échange sur des pistes d'amélioration et des actions à venir est également effectué. Parmi ces actions, une étude globale relative aux transports (fret) a été menée, en intégrant l'ensemble des contraintes pour limiter au maximum l'impact environnemental de ce poste.

Enfin, le contrat imprimeur stipule des quantités contractuelles de papier consommable pour la fabrication des annuaires. Pour inciter l'imprimeur à maîtriser sa consommation de papier, le dépassement de cette consommation crée un malus qui se traduit par une pénalité financière. La sous-consommation de papier donne droit au versement d'une prime par PagesJaunes.

1.2.2.4 Optimisation de la diffusion

La distribution des annuaires fait également l'objet d'une attention particulière visant à limiter les consommations de papier et d'emballages et à diffuser les annuaires aux personnes qui le souhaitent.

En effet, PagesJaunes favorise l'utilisation d'emballages non polluants ou recyclables pour les paquets distribués. La baisse du poids des annuaires facilite leur distribution directement en boîte aux lettres et permet de réduire l'utilisation des sacs pour la distribution, la baisse des volumes d'annuaires permet également d'économiser les films de protection utilisés.

De plus, PagesJaunes continue les opérations de consultation préalable à la distribution pour savoir si les personnes souhaitent recevoir les annuaires imprimés. Ces opérations téléphoniques portent sur les résidentiels recensés dans la base de distribution de PagesJaunes (hors DOM et Corse).

Toutefois, dans les zones à forte densité démographique, la proportion d'annuaires distribués par rapport à la population recensée est évaluée sur la base d'études menées par la Direction des Annuaire Imprimés et non via ces opérations téléphoniques.

Depuis la mise en place de ces opérations de consultation, près de 15,1 millions de foyers ont été consultés. Le taux de demande des annuaires est en moyenne de plus de 68,76 %, y compris en région parisienne.

Le site «recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr», ouvert en septembre 2008, permet à chacun, particuliers comme professionnels de recevoir à leur guise les annuaires dont ils ont besoin via un outil de prise de commande en ligne.

Par ailleurs, PagesJaunes travaille en permanence à l'amélioration de la qualité des adresses figurant dans sa Base Distribution afin de fiabiliser la distribution et de réduire les coûts de non qualité.

Ces opérations de consultation des foyers se poursuivent pour l'édition 2017 et se complètent par deux actions spécifiques. La première, vers les foyers résidentiels ayant répondu « OUI » aux opérations menées en 2014. Cette action a pour but de confirmer ou d'infirmer les choix de ces résidentiels. La seconde, une action vers les foyers résidentiels injoignables aux opérations menées de 2011 à 2014 afin de tenter de recueillir leurs souhaits de réception ou non de l'annuaire.

1.2.2.5 Recyclage des annuaires

Parallèlement, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur. Le Groupe participe activement aux actions d'Ecofolio, l'éco-

organisme qui organise et finance le recyclage du papier. Le montant estimé de la contribution financière dont PagesJaunes est redevable au titre de l'année 2016 est de 320 000,00 euros HT.

Enfin, toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encrage des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. En avril 2012, le Conseil d'Administration de REVIPAP (groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables) a finalement modifié la classification des annuaires passant désormais de la catégorie « produits tolérés » à « produits acceptés » pour les centres de tri.

Par ailleurs, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

1.3 Technologies numériques

SoLocal Group se préoccupe de l'impact environnemental de ses activités numériques qui représentent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe.

Ainsi, les actions de sensibilisation à l'éco-conception digitale et à l'accessibilité numérique continuent en interne comme en externe.

Par ailleurs, de nombreux processus de dématérialisation sont mis en place au sein du Groupe (chaîne de la commande à l'encaissement des clients, fiches de paie des collaborateurs, portail d'achat avec les fournisseurs, tickets restaurants...). SoLocal Group a réalisé une étude d'impact de l'un de ses projets afin de s'assurer de la mise en place de bonnes pratiques dans le but de limiter les impacts environnementaux.

Pour participer aux réflexions du marché sur ce sujet, SoLocal Group est membre du Club Green IT avec d'autres grandes entreprises françaises.

1.3.1 Datacenters

Les filiales PagesJaunes, Mappy, SOLOCAL MS et QDQ, utilisent des datacenters internes et externes. La consommation électrique des datacenters est chaque année optimisée dans un contexte d'augmentation du nombre de serveurs pour servir les nouveaux projets et applications. Les mesures mises en place concernent :

- l'aménagement spécifique des locaux pour permettre un refroidissement des installations plus efficace (réaménagement des salles, confinement, filtres anti-UV);
- le remplacement des serveurs par des machines moins consommatrices d'énergie et moins génératrices de chaleur;
- le déploiement massif de la virtualisation et des technologies *Cloud Computing* qui permettent de baisser la consommation unitaire d'un serveur hébergeant une application informatique mais aussi une meilleure exploitation des infrastructures et de la souplesse de fonctionnement. Ainsi, la grande majorité des systèmes actuellement déployés sont des machines virtuelles. 76 % des serveurs du Groupe sont virtualisés en 2016.

Consommation d'électricité des datacenters

	SoLocal Group				PagesJaunes			
	2014	2015	2016	ΔN-1	2014	2015	2016	ΔN-1
Consommation d'électricité des datacenters en MWh	5 656	5 545	5 125	-8 %	5 275	5 196	4 835	-7 %

Les baisses de consommations observées entre 2015 et 2016 sont liées au déménagement des locaux (une partie des salles techniques a été externalisée), à l'utilisation de matériels moins énergivores, à la rationalisation du matériel ainsi qu'à la poursuite des efforts de virtualisation des serveurs.

1.3.2 Matériel informatique

La réduction des impacts environnementaux liés aux activités de bureaux passe également par l'intégration d'une stratégie de numérique responsable, traduite en une série d'actions comme l'adoption d'une stratégie de mise en veille (prolongée ou non) automatique des ordinateurs, le remplacement des ordinateurs fixes par des

ordinateurs portables moins consommateurs d'énergie, l'achat de matériel informatique avec des certifications environnementales internationales comme EPEAT ou Blue Angel (près de 100 % des télécopieurs du siège).

Suite au déménagement du siège social dans de nouveaux locaux, un système de gestion des flux imprimés a été adopté permettant de libérer les impressions seulement après passage du badge individuel. Les premiers résultats sont très encourageants, une baisse très importante des impressions a été constatée lors du dernier trimestre de l'année.

Au total, le nombre d'imprimantes Groupe a baissé de plus de 19 % entre 2015 et 2016.

Nombre moyen d'ordinateurs et d'imprimantes par salarié

	SoLocal Group		
	2014	2015	2016
Nombre moyen d'ordinateurs par salarié	1,43	1,24	1,69
Nombre moyen d'imprimantes par salarié	0,37	0,41	0,37

Le nombre moyen d'imprimantes par salarié baisse significativement grâce à l'optimisation réalisée dans le cadre du déménagement du siège. Le nombre d'ordinateurs moyen progresse en lien avec l'évolution des métiers dans le Groupe. Ces ratios ne comprennent pas les prestataires externes logés qui utilisent cependant des ressources internes.

1.3.3 Équipements électriques et électroniques (EEE)

Afin de gérer la fin de vie de ses équipements électriques et électroniques, SoLocal Group a un partenariat privilégié avec les Ateliers du Bocage. Cette entreprise d'insertion et adaptée, qui appartient au réseau Emmaüs, gère le recyclage tout en favorisant le réemploi du matériel. Ce choix de prestataire s'inscrit pleinement dans la stratégie de responsabilité sociétale et la volonté de devenir un acteur digital responsable.

Quantités d'équipements électriques et électroniques évacués

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
EEE évacués en tonnes	14,2	27,7	25,2	11,2	24,4	22,9

71 % des EEE évacués en 2016 ont été réutilisés ou réemployés via les Ateliers du Bocage ou des partenaires du réseau Emmaüs, le reste a été recyclé, ce qui inscrit le Groupe dans une dynamique d'économie circulaire.

1.4 Déplacements des collaborateurs

Les déplacements professionnels des collaborateurs font l'objet d'une attention particulière, notamment les déplacements réalisés par les commerciaux qui représentent un impact significatif dans le bilan des émissions de GES de la filiale PagesJaunes.

Par ailleurs, une politique a été rédigée pour encadrer l'usage des voitures utilisées dans le cadre professionnel. Cette politique a été adressée à tous les titulaires d'une voiture de fonction et notamment aux commerciaux dans le cadre de leur nouveau contrat. Ses objectifs consistent notamment à clarifier les règles d'attribution et d'utilisation du véhicule et à améliorer la gestion du parc. Elle comprend une liste de constructeurs « autorisés » et une limite du taux de CO₂ fixée à 130 g/km, revue chaque année pour être en adéquation avec la loi (baisse du taux de CO₂ à 127 g en 2017). Des règles de bonne conduite ont également été précisées: la signature du document « Approbation de la Car Policy » par le collaborateur-riche avant la mise à disposition de son véhicule.

Émissions TCO₂eq - Déplacements en véhicules de fonction

	PagesJaunes		
	2015	2016	ΔN-1
Émissions liées aux déplacements en voitures de fonction, en tonnes équivalent CO ₂	5 120,5 ⁽¹⁾	4 971,9	-3%

(1) Donnée 2015 rectifiée suite au rajout de deux catégories de salariés omises lors de la précédente publication

Cette donnée inclut les déplacements en voiture de fonction des équipes commerciales et des sédentaires (directeurs-rices).

Plus de 74 % des commerciaux/iales de PagesJaunes avaient, à fin 2016, une voiture de fonction. Cette proportion augmente chaque année, notamment depuis la mise en place des nouveaux contrats pour les commerciaux.

Plus généralement, une politique voyage SoLocal Group définit les conditions de déplacements des collaborateurs de façon équitable et selon un niveau standard de service et de confort. Des règles très précises en matière de transport y sont décrites et encadrent de façon stricte les conditions dans lesquelles ces déplacements peuvent être effectués : train obligatoire pour tout déplacement inférieur à trois

heures à quelques exceptions près, voyages aériens de moins de six heures en classe économique, promotion des abonnements pour les déplacements répétitifs, etc.

Des outils permettant de réaliser des réunions à distance sont à disposition des collaborateurs (Microsoft Lync, équipements de visioconférences dans les salles de réunion) afin de limiter les déplacements entre sites.

Enfin, des mesures d'accompagnement à la mobilité durable ont été prises dans le cadre du déménagement du siège social : partenariat avec Blablacar.fr pour favoriser le covoiturage domicile-travail et prime pour l'achat d'un vélo électrique.

1.5 Bureaux

Consommation d'énergies hors datacenters

	SoLocal Group				PagesJaunes			
	2014	2015	2016	ΔN-1	2014	2015	2016	ΔN-1
Consommation d'électricité en MWh	8 205	8 737	5 484		7 987	8 546	5 039	
Consommation d'énergie liée au chauffage urbain IDEX (chaud/froid)			990				770	
Total Consommations	8 205	8 737	6 474	-26%	7 987	8 546	5 809	-32%
Consommation d'électricité kWh par m ²	145	140	75	-46%	133	140	79	-43%

Les consommations d'électricité liées aux bureaux baissent de 26 % au niveau Groupe, malgré la prise en compte de nouvelles filiales dans le périmètre par rapport à 2015, et de 32 % au niveau PagesJaunes grâce au déménagement dans des bâtiments entièrement rénovés et certifiés.

SoLocal Group s'attache à favoriser le recours aux énergies renouvelables. À Citylights, siège social depuis mi 2016, les énergies du chauffage et de la climatisation proviennent du réseau de chaleur urbaine IDEX, composé à 65 % d'énergies renouvelables.

Bâtiments avec certification environnementale

	SoLocal Group		
	2014	2015	2016
Pourcentage de m ² locatifs avec certification environnementale au 31/12	13,9%	15,3%	60%

Le siège du Groupe et les filiales situées en Île-de-France ont déménagé en mai 2016 dans un immeuble de grande hauteur (IGH), entièrement reconstruit avec une

démarche de certification HQE, BREEAM et BBC. C'est ce déménagement qui explique la très forte progression du pourcentage de bâtiments certifiés dans le Groupe.

Consommation d'eau

	SoLocal Group		
	2014	2015	2016
Consommation d'eau annuelle en m ³ par collaborateur	6,0	6,2	7,0

Le ratio 2016 a été estimé à partir des consommations d'eau du nouveau siège social du Groupe à Boulogne-Billancourt.

Energies

Les consommations de gaz naturel et de fioul représentent des quantités marginales par rapport aux consommations d'électricité de l'ensemble du Groupe et ne sont pas donc présentées dans ce reporting.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est différente selon les sites et les filiales. Cependant, la collecte sélective est mise en œuvre progressivement et chaque année de nouveaux sites sont concernés.

Depuis mai 2016, toutes les entités présentes dans le nouveau siège social Citylights à Boulogne-Billancourt pratiquent le tri du papier et des emballages de boisson. Suite au déménagement du siège, le mobilier obsolète a

été donné à 10 organisations associatives ou publiques et le reste a été confié à l'éco-organisme Valdella. QDQ, filiale espagnole, trie les déchets de ses agences depuis de nombreuses années.

En dehors des déchets générés par l'activité de bureau, SoLocal sensibilise ses prestataires de restauration

collective à l'importance de lutter contre le gaspillage alimentaire. Par exemple, au sein du siège social du Groupe, le prestataire communique régulièrement sur des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et pratique la collecte sélective des déchets organiques.

1.6 Émissions de Gaz à Effet de serre liées aux consommations d'électricité

Émissions CO₂e – Énergie : bureaux et datacenters

	SoLocal Group				PagesJaunes			
	2014	2015	2016	ΔN-1	2014	2015	2016	ΔN-1
Émissions liées aux consommations d'énergies en tonnes CO ₂	998,0	1071,1	867,8	-19%	954,9	1030,6	796,6	-23%

Les émissions de GES liées aux activités de bureaux et aux datacenters baissent sur les périmètres SoLocal Group et PagesJaunes, en lien avec les économies d'énergies réalisées avec le déménagement du siège social.

1.7 Biodiversité

En tant que société de service, SoLocal Group possède une empreinte limitée sur la biodiversité.

Conscient que la production de ses annuaires imprimés peut potentiellement avoir un impact sur les espaces forestiers, PagesJaunes accorde une attention particulière à la sélection de fournisseurs engagés dans la gestion durable des forêts. En effet, tous les fournisseurs papeter et imprimeur ont la certification ISO 14001. Par ailleurs, 100% du papier utilisé dans les annuaires est désormais du papier recyclé.

1.8 Autres formes de nuisances et pollutions

De par son activité de service et l'externalisation de la production de ses annuaires imprimés, SoLocal Group n'émet pas de rejets significatifs dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement.

Bien que le Groupe dispose d'une installation classée pour l'environnement concernant le stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés, les mesures de prévention prévues par la réglementation ont été prises en compte afin de limiter les risques majeurs sur l'environnement.

Par ailleurs, le nombre et la taille de cette installation n'est pas de nature à générer de gêne sonore significative pour les riverains. Aucune demande spécifique n'a été enregistrée sur le sujet de la part des parties prenantes.

Enfin, en 2016, les sites tertiaires loués par le Groupe représentaient une surface totale de près de 7,5 hectares. L'impact de SoLocal Group sur l'utilisation des sols est jugé très modéré par rapport à d'autres industries.

2. Accompagner la démarche environnementale des utilisateurs

SoLocal Group s'attache également à réduire l'impact environnemental de ses activités via le développement de services innovants, offrant à ses clients la possibilité d'agir de façon responsable.

2.1 Rechercher des professionnels écoresponsables

PagesJaunes souhaite encourager les consommateurs à choisir des professionnels qui s'engagent en faveur de la protection de l'environnement. Un service d'information écoresponsable a donc été lancé en 2011 dont l'objectif est de mettre à disposition de ses utilisateurs une information gratuite et impartiale sur les pratiques écoresponsables des professionnels.

Deux possibilités sont proposées pour être identifié comme un professionnel écoresponsable : en déclarant de façon volontaire son engagement, ensuite modéré par une équipe de PagesJaunes, ou en étant titulaire d'un des labels ou certifications sélectionnés par un comité d'experts indépendants (éco artisans, les Pros de la Performance Énergétique, QualiPV, QualiPac, La Clef Verte, Ecolabel européen, Imprim'Vert, etc.). Ces labels ou certifications concernant l'engagement en faveur de l'environnement couvrent différents secteurs d'activité. Plus précisément dans le domaine du bâtiment, SoLocal a signé un partenariat avec Qualibat et Quali'EnR, organismes accrédités pour délivrer la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), dispositif national visant à identifier facilement les entreprises qualifiées dans le domaine de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables. Ainsi, près de 90% des entreprises agréées RGE sont intégrées dans la base des professionnels écoresponsables de PagesJaunes et bénéficient d'une visibilité de cette information de façon gratuite.

Pour répondre aux attentes des français en matière d'écoresponsabilité des professionnels, un nouveau site <http://lesecopros.pagesjaunes.fr> a été lancé en début d'année 2016 et permet de rechercher simplement des professionnels écoresponsables parmi la base de plus de 65 000 professionnels écoresponsables. En 2016, les demandes d'inscription au service de la part des professionnels ont augmenté de +30% par rapport à 2015.

2.2 Promouvoir la mobilité durable

Filiale de SoLocal Group, Mappy conçoit, développe et diffuse des services d'aide et d'incitation au déplacement - plans, itinéraires, recherche à proximité - sur le Web, mobile et tablette.

Mappy a lancé en juin 2016, sur son application mobile, le 1er comparateur tous modes de transport, toutes distances, partout en France.

Ce comparateur propose proactivement, en plus du calcul d'itinéraire voiture, tous les calculs d'itinéraires des moyens de transport alternatifs pertinents (transport en commun, vélo, vélos libre service, piéton, Autolib', taxi, VTC, train, autocar, covoiturage), selon le lieu et la distance à parcourir.

Ainsi les utilisateurs peuvent immédiatement comparer la durée et le coût de chaque itinéraire selon les différents moyens de transport, et faire leur choix, et ce, où qu'ils se trouvent en France.

En 2016, près de 104 millions d'itinéraires hors voiture ont été recherchés sur tous ces modes, avec une forte progression des itinéraires vélos.

Grâce à des partenariats avec le STIF et Kisio Digital, le service dédié aux déplacements par les transports en commun permet le calcul d'itinéraire en utilisant toutes les interconnexions possibles. Deux partenariats ont également été conclus avec Mecatran et Cityway afin d'assurer le calcul d'itinéraire sur près de 90% du réseau de transports en commun national.

Le service d'itinéraire en vélo et vélo en libre service, développé en partenariat avec JC Decaux, permet quant à lui d'identifier en temps réel la station de vélo la plus proche, la disponibilité en temps réel des vélos dans les stations de départ, ainsi que les points d'attache dans les stations d'arrivée. Un partenariat avec Geovelo permet l'enrichissement des itinéraires en pistes cyclables.

Suite à un calcul d'itinéraire longue distance, Mappy propose des alternatives avec la promotion du service de covoiturage Blablacar, plate-forme de mise en relation pour les automobilistes. Chaque utilisateur calculant un itinéraire de ville à ville se voit proposer l'inscription de son trajet sur Blablacar.com afin de partager le coût du déplacement avec les demandeurs de ce trajet inscrits sur ce site partenaire. Économies financières pour les utilisateurs du site et bénéfice écologique se conjuguent. Grâce à ce partenariat, Mappy offre ainsi à ses utilisateurs un nouveau moyen de se déplacer à la fois rentable, écoresponsable et convivial.

Mappy propose aussi aux utilisateurs calculant un itinéraire d'utiliser le service *DriveMe*. Cette start-up française met en relation les agences de location qui ont besoin, pour rééquilibrer leur parc de voitures ou d'utilitaires, de transférer leurs véhicules d'une ville à une autre et des particuliers qui veulent se déplacer pour 1 € (hors péages et essence).

Mappy propose enfin, suite à la recherche d'un itinéraire compatible, de réserver un billet de train via un lien vers le site voyages-sncf.com.

Sur les itinéraires à Paris et en proche banlieue, Mappy propose le service Autolib', service de véhicules électriques en libre-service, qui, à l'instar de Vélib', indique le lieu, le nombre et le type de véhicules disponibles, le lieu d'arrivée et le trajet piéton résiduel.

Mappy incite ainsi ses utilisateurs à recourir à un mode de transport moins émetteur de CO₂ par rapport à la voiture individuelle.

2.3 Apporter des réponses d'experts pour une consommation responsable

La société Fine Media, créée en 2007, est l'éditeur du site Ooreka.fr et fait partie de SoLocal Group depuis 2011. Ooreka apporte des réponses d'experts aux questions du quotidien des Français sur plus de 400 thématiques regroupées en 5 univers (maison/travaux, argent/droit, conso/pratique, santé/beauté, business).

Parmi les sujets traités par Ooreka, un nombre conséquent sont en lien avec les économies d'énergie et les énergies renouvelables (solaire, maison passive, économie d'énergie...), les droits des consommateurs & des salariés (défense du consommateur, prud'hommes, contrat de travail...) et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (accessibilité, maintien à domicile, fauteuil roulant...).

Responsabilité sociétale

En tant qu'acteur majeur de la communication locale et digitale, SoLocal Group entend dynamiser le tissu économique local de façon responsable. Par la création de contenus et d'informations, le Groupe simplifie la mise en relation entre les consommateurs et les entreprises au niveau local. Depuis plus de 60 ans, le Groupe est ainsi un partenaire de communication privilégié des TPE et PME françaises, des grands comptes nationaux, des professions réglementées, des collectivités locales, etc. Il les conseille pour leurs investissements publicitaires, dans une gamme leur permettant de s'adapter à leurs objectifs et à assurer leur visibilité sur Internet fixe, mobile et tablette quel que soit leur niveau d'expertise.

Grâce à ses offres, aux médias et contenus développés, SoLocal Group permet aux consommateurs de rechercher, de s'informer sur l'ensemble de ces acteurs et ainsi de contribuer à l'économie locale. Le Groupe s'attache également à maintenir sa relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes. C'est dans ce cadre que des démarches volontaristes de respect du traitement des données, de l'éthique et du droit à la concurrence sont mises en place.

L'engagement sociétal de SoLocal Groupe est ainsi en adéquation avec les valeurs du Groupe qui positionne les clients au centre des réflexions.

1. Dynamiser le tissu économique local

1.1 Le digital pour développer la vie économique locale

1.1.1 Créateur de contenus et informations locales

À travers les activités de ses différentes filiales, la vocation de média local du Groupe consiste à rapprocher les professionnels locaux et les consommateurs.

L'annuaire imprimé est conçu comme un guide de vie locale: il rapproche les professionnels des consommateurs dans un périmètre de proximité. Pour beaucoup, il correspond à un usage complémentaire des supports digitaux. Il reste la référence pour les 23% de Français⁽¹⁾ qui n'ont aucune connexion à Internet. C'est la raison pour laquelle le Groupe promeut l'utilité sociale des annuaires et en particulier leur distribution gratuite et raisonnée.

Pour tous les utilisateurs connectés, la diversité des supports (Internet fixe, mobiles, tablettes) et médias permet aux internautes d'accéder à l'information locale facilement, partout et tout le temps que ce soit en France ou en Espagne. Les services offrent notamment la possibilité aux consommateurs de disposer de coordonnées fiables mais aussi de beaucoup d'informations utiles pour choisir et consommer en connaissance de cause: fiches pratiques et conseils, mise à disposition de plus de 400 sites thématiques avec Ooreka.fr, accès aux informations détaillées sur les professionnels, Bons Plans de professionnels locaux, information sur le déstockage de magasins locaux, etc.

Dans ce même souci de favoriser le commerce local, Mappy affiche des commerces sur les cartes. En effet le site met en avant:

- les commerces de manière dynamique et contextuelle dans la carte;
- la possibilité de repérer ces commerces dans les vues immersives;
- la recherche de commerce par catégorie et leur affichage sur la carte;
- une offre de visibilité à destination des commerçants et des professionnels qui les met en avant lors des recherches par les utilisateurs;
- des applications de type *store locator*, pour localiser les magasins d'une même enseigne et obtenir des informations sur les heures d'ouvertures, consulter leur catalogue de produits, ou prendre rendez-vous.

Le service Mappy Shopping permet de chercher des produits dans des réseaux d'enseignes et de consulter la disponibilité d'un produit sélectionné dans les boutiques de l'enseigne situées autour de soi.

D'autres filiales se préoccupent d'encourager le commerce local et de proximité. Leadformance propose ainsi des solutions technologiques qui optimisent et accélèrent la mise en relation des consommateurs avec des professionnels locaux. Leadformance propose aux professionnels des mini-sites complètement personnalisés pour chacun de leurs magasins, en intégrant par exemple des informations sur le déstockage, des fonctionnalités de *click and collect* et de *pick up in store*. Cette solution leur permet ainsi d'augmenter la visibilité de leur marque sur Internet tout en drainant directement du trafic dans les points de vente locaux.

De leur côté, les internautes accèdent de manière simple à toutes les informations utiles à leur déplacement vers les points de vente (horaires, services, produits) et peuvent télécharger des coupons de réduction ou encore contacter directement le commerce.

SoLocal Group n'a donc rien changé à sa vocation. En revanche, c'est dans la manière de mener à bien sa mission que le Groupe innove via le développement de multiples supports de services, imprimés, digitaux ou mobiles, pour permettre aux professionnels locaux de se faire connaître de leurs consommateurs.

1.1.2 Accompagnement des TPE-PME et réseaux sur la communication digitale

Le digital local offre de nouvelles opportunités de développement à tous les acteurs de la vie économique locale. SoLocal Group a la conviction que tous ont une place sur le web, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Son engagement est alors de donner les moyens à chacun de développer son activité et son chiffre d'affaires grâce à Internet, tant pour des créateurs d'entreprise et des TPE qui cherchent à répondre aux besoins spécifiques de leurs métiers que pour des grandes entreprises qui animent des réseaux importants, ou bien encore pour des acteurs du secteur public qui renforcent les contacts digitaux avec les français.

(1) Source: Etude de cadrage – Audirep – septembre 2014.

Soucieux d'aider les entreprises à se démarquer dans un contexte de forte concurrence, le Groupe innove sans cesse pour proposer des solutions adaptées à leurs besoins et à leur clientèle.

Enfin, SoLocal développe un accompagnement sur mesure, différencié par marché: il apporte des réponses adaptées aux particularités des différents secteurs professionnels qu'il accompagne. Les conseillers en communication locale de SoLocal Group sont des spécialistes des grands secteurs d'activité: immobilier/automobile, hôtellerie/restauration, commerce de proximité, grands travaux, secteur public, B2B, etc. Grâce à son savoir-faire historique en matière de communication digitale locale et ce réseau de conseillers locaux, SoLocal Group devient le partenaire naturel des entrepreneurs en quête de conseils et d'accompagnement dans le développement de leur activité.

QDQ, filiale espagnole de SoLocal Group s'engage aussi pour le développement numérique du commerce local en Espagne. Le blog *Proyecto Activa Internet* permet aux visiteurs d'être régulièrement informés sur l'actualité du Marketing Digital. Des guides pédagogiques à destination des TPE/PME ont été édités afin de les accompagner dans leur apprentissage des notions du marketing online. QDQ a par ailleurs publié des articles dans des revues économiques et participé à un programme de radio et télévision pour soutenir le développement de stratégies de Marketing Digital dans les TPE/PME espagnoles.

1.1.3 Partenariats pour la digitalisation des TPE-PME

Le Groupe mène diverses actions sociétales avec des partenaires institutionnels au niveau local et national pour favoriser l'accès des professionnels de l'économie réelle aux usages numériques.

Ainsi, SoLocal a organisé un hackaton sponsorisé par la French Tech et a réuni pendant deux jours des étudiants d'Agrocampus Ouest et des étudiants de l'Epitech Rennes pour développer un projet d'application utile au secteur de l'agriculture. Le jury était composé d'experts du numérique, de représentants des territoires innovants (Rennes Métropole, Rennes Atalante, LabFab) et de spécialistes du secteur de l'agriculture (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, Jeunes Agriculteurs) – cf. paragraphe « Démarche auprès des jeunes ».

SoLocal a également élaboré des partenariats nationaux avec:

- **la Direction Générale des Entreprises (DGE) et son programme gouvernemental Transition Numérique** pour aider à la numérisation des TPE/PME. SoLocal Group occupe le poste de président au sein de l'Association Transition Numérique Plus (ATN+) qui regroupe les partenaires privés du programme gouvernemental. Créée en 2013, ATN+ réunit plus de 100 acteurs du digital, industriels de l'IT et partenaires institutionnels, afin de contribuer au développement du numérique des TPE/PME françaises. Le Groupe s'est particulièrement mobilisé en présidant l'association, en recrutant de nouveaux membres, en réalisant des modules de formation destinés aux délégués numériques du programme, en animant un cours en ligne sur le numérique pour les partenaires, en participant au Tour de France de la Transition Numérique;
- **le Conseil National du Numérique (CNNum) dans le cadre de ses travaux sur la Croissance connectée.** Le CNNum a ainsi organisé des groupes de travail, auxquels SoLocal Group a particulièrement contribué, afin d'élaborer un plan d'action national sur la transformation numérique des TPE et PME en

collaboration avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les partenaires privés et institutionnels de la transition digitale des entreprises;

- **l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA)** dans le cadre de l'opération *Passionnement Artisans* mettant à l'honneur les artisans français ayant des usages numériques dans leur activité artisanale;
- **des fédérations professionnelles de branche** dans le but de sensibiliser leurs adhérents aux usages numériques (par exemple: la Fédération des auto-entrepreneurs – FEDAE – ou l'Organisation Nationale des TPE – ONTPE).

Par ailleurs, plusieurs experts du Groupe ont pris la parole sur la numérisation des entreprises françaises à l'occasion de différents événements institutionnels (congrès, salons, conférences, tables rondes).

Ecosystèmes innovants

Le Groupe a initié en 2015 une démarche structurée de relations avec les écosystèmes innovants en région, en particulier en soutenant les candidats au label *French Tech*, qui permet aux startups et TPE-PME du numérique d'accélérer leur croissance.

En 2016, le Groupe a noué des partenariats avec des territoires labellisés *French Tech* comme La French Tech Aix-Marseille et La French Tech Poitou-Charentes.

Le Groupe est adhérent et participe aux travaux de 18 associations de soutien au numérique en région comme Digital Savoie ou *French South Digital*. Dans ce cadre, le Groupe permet aux TPE-PME innovantes et aux start-up qui en sont membres de bénéficier de ses compétences et de ses savoir-faire. Dans ce cadre, le Groupe a soutenu et participé en 2016 à des événements organisés par ces associations comme *Startup On the Beach*, journée de pitches par des start-up bretonnes organisée par La French Tech Rennes Saint-Malo, ou le Green IT Day, organisé par *French South Digital*, avec une intervention sur l'éco-conception des sites Web.

En partenariat avec des associations, des collectivités locales et des Chambres de Commerce et d'Industrie, le Groupe a accompagné plusieurs programmes d'accélération au bénéfice de start-up, en proposant du mentorat, du coaching et de la mise à disposition d'outils numériques (API/SDK) comme *Le Booster So Digital*, mis en place par l'agglomération Grand Paris Seine Ouest, Ouest Startup, lancé par Brest Tech+ et le Technopôle Brest-Iroise, et Smart'Innov, porté par le SPN.

Avec l'association Centre Ville en Mouvement, le Groupe a animé un atelier lors des Assises du Centre Ville à Rennes, pour contribuer à la sensibilisation des commerçants indépendants et des élus de collectivités territoriales en charge du commerce à la transition numérique et a participé à des Rencontres Régionales du Commerce à Sète et Toulouse, pour encourager les commerçants à innover en s'inspirant des initiatives mise en avant par le blog « Idées Locales » (imaginé par PageJaunes).

Enfin, une démarche de partenariat avec des collectivités locales a été initiée en 2016, qui leur permet de bénéficier gratuitement du service HAMAK by PagesJaunes, une application de mise en relation entre les citoyens autour du service à la personne. A date, les villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-Les-Moulineaux, Marnes-La-Coquette, Meudon, Triel-sur-Seine, Vanves, Ville-d'Avray et Viroflay ont adopté le service.

1.1.4 Blog des idées locales

SoLocal Group s'engage aux côtés des entreprises en leur proposant des services pionniers et novateurs pour les accompagner dans leur communication locale.

Le Groupe anime le blog « Idées Locales », un outil de veille participatif en ligne sur Internet fixe et mobile, source d'inspiration et de solutions pour développer son business au niveau local.

Ce blog s'adresse à tous les professionnels, et notamment les TPE et PME qui n'ont pas nécessairement le temps et les ressources pour mettre en place cette veille alors qu'ils en ont exprimé le besoin pour stimuler leur créativité.

Le blog recense plus de 650 exemples d'initiatives originales, de la plus simple à la plus audacieuse, mises en place par des entreprises des différentes régions de France et de plus de 36 autres pays dans le monde. Plus de 550 000 visites et 1342 160 pages vues ont été enregistrées depuis son lancement. Son concept se décline désormais à travers la publication d'un Livre Blanc dédiés à des lieux d'exception créés par ces grandes marques et qui annoncent le magasin de demain, la publication d'une newsletter et plusieurs partenariats éditoriaux avec des sites d'information et de tendances. Le « Blog idées locales » s'est vu récompensé en mai 2013 lors du Grand Prix du Brand Content 2013 par un Prix Or dans la catégorie BtoB et du *Blog Awards* 2015 de Londres dans la catégorie « le site le plus innovant » par le blog *Local Ideas*, version anglaise lancée en juin 2014.

Fort des liens étroits tissés avec les entreprises depuis de nombreuses années, SoLocal Group invente avec ce blog une nouvelle manière de mettre son expertise à leur service.

1.2 Impact économique local

Acteur très majoritairement localisé en France et soucieux de son impact économique local, SoLocal Group a mesuré en 2012 l'impact économique en France de l'activité de sa filiale PagesJaunes. Le modèle utilisé, *Local Footprint*[®] du cabinet Utopies, évalue les retombées économiques et sociales d'une activité sur la zone géographique souhaitée. Pour PagesJaunes, l'impact des achats en France ainsi que des charges salariales et fiscales, permet de générer deux emplois dans le reste de l'économie (privé ou public) pour un emploi dans l'entité.

Plus globalement, le Groupe s'attache à maintenir les emplois locaux lors du rachat de nouvelles filiales.

Une autre étude d'impact économique local a été menée en 2015 par la filiale SOLOCAL MS pour son site d'Angoulême.

Le Groupe est également partenaire du dispositif et du site dédié « Empreinte économique locale » développé par Utopies afin de permettre aux consommateurs d'évaluer l'empreinte économique de leurs achats *Made In France* via un site web dédié.

2. Données personnelles et communication responsable

2.1 Sécurité de l'information et protection des données personnelles

2.1.1 Sécurité de l'information

En interne, les collaborateurs ont accès via l'intranet Groupe à la « Politique de sécurité de l'information » du Groupe.

Cette politique constitue un code de référence sur les comportements liés à la sécurité de l'information pour

SoLocal Group qui doit être mis en application par chaque entité du Groupe. Elle décrit l'engagement de la direction vis-à-vis de la sécurité de l'information, son périmètre, les biens pris en compte, les réglementations et obligations contractuelles, les objectifs et les responsabilités. Elle couvre l'ensemble des problématiques de sécurité induites par le traitement de l'information, tant sur les plans physique, technique qu'organisationnel et quel qu'en soit le support. Elle concerne aussi l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications.

Des référentiels précisent à partir des usages, notamment des nouvelles technologies du numérique et face aux nouveaux risques liés, les règles à suivre comme les bonnes pratiques applicables, en premier lieu pour assurer l'identification et l'authentification des utilisateurs internes lors de leur connexion à des composants du Système d'Information de SoLocal Group (au sens le plus large : machines, systèmes, applicatifs, routeurs..).

Par ailleurs, et comme cela est rappelé sur le site intranet du Groupe à disposition de l'ensemble des collaborateurs, l'information constitue pour le Groupe SoLocal une partie importante de son patrimoine; l'activité opérationnelle, la compétitivité du Groupe et l'emploi en dépendent directement. Les dommages auxquels le Groupe est exposé peuvent être de nature stratégique, économique, financière, sociale ou médiatique.

Ainsi, chaque collaborateur a une responsabilité sur l'information qu'il émet ou qu'il transmet, et sur sa sécurité. Il est demandé à chacun d'utiliser les **pictogrammes** adéquats, qui indiquent le degré de sécurité de documents utilisés (par ordre croissant : « libre », « confidentiel », « secret »).

2.1.2 Protection des données personnelles des utilisateurs

SoLocal Group s'attache à diffuser des informations fiables et sécurisées à ses utilisateurs. Les sites du Groupe accompagnent au quotidien les citoyens qui apprécient la pertinence et la justesse des informations transmises. Dans ce cadre, la protection des données recueillies et le respect de la vie privée des internautes fait intimement partie des engagements actifs du Groupe. L'équipe du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) est constituée de cinq personnes : la CIL, un juriste senior, un ingénieur sécurité qui a rejoint le Groupe en 2013 après avoir notamment travaillé à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et deux juristes junior.

2.1.2.1 Règlements et procédures internes

Plusieurs procédures et règlements encadrent l'engagement du Groupe :

- la « Réglementation sur l'archivage des données personnelles », mise en place en mars 2005 ;
- la procédure de déclaration des traitements de données personnelles (dernière version en date du 3 mai 2012) qui rappelle notamment les formalités déclaratives à réaliser obligatoirement avant la mise en œuvre de tout nouveau traitement de données personnelles ;
- une procédure relative à l'organisation de la remontée des informations concernant les traitements de données personnelles. Cette procédure doit permettre la bonne tenue du registre du CIL contenant l'ensemble des traitements de données personnelles pour les sociétés françaises du Groupe, et la vérification de la conformité à la loi Informatique et Libertés de tout nouveau traitement ou de toute modification apportée à un traitement existant ;

- une procédure encadrant le transfert de bases de données contenant des données personnelles à l'intérieur du Groupe ayant pour objet de veiller à la protection des données personnelles en définissant les modalités de transfert de ces données au sein du Groupe afin de limiter tout risque d'utilisation détournée des données, de vol ou de perte de ces données, notamment lors de leur transmission;
- une procédure décrivant les règles à respecter en cas de contrôle de la CNIL (dernière version en date du 24 avril 2014);
- la procédure de gestion des demandes d'accès et d'opposition des personnes physiques (dernière version en date du 22 avril 2015) qui détaille les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Cette procédure permet d'uniformiser ces modalités au sein de SoLocal Group et de faciliter la mise en œuvre de cet exercice;
- une procédure visant à traiter spécifiquement les demandes d'exercice de droits effectuées auprès du Centre Relation Client et celles reçues dans la boîte mail du Correspondant Informatique et Libertés (dernière version en date du 19 octobre 2015).

Ces deux dernières procédures s'inscrivent dans la démarche du Groupe visant à protéger la vie privée des personnes. À cet effet, les différentes sociétés du Groupe et plus particulièrement les Responsables des Traitements doivent mettre en place des procédures permettant de répondre aux demandes des personnes physiques lorsque celles-ci exercent leurs droits de rectification et de suppression conformément aux dispositions des articles 38 et 40 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004 et des articles 92 à 97, 99 et 100 du Décret n° 2007-451 du 25 mars 2007 modifiant le Décret du 20 octobre 2005.

Par ailleurs, elles s'intègrent dans l'exercice des missions du CIL qui consistent à veiller au respect des droits de rectification et de suppression des personnes, notamment à travers la mise en place de procédures.

Par ailleurs, un processus ayant pour objet les règles relatives à la protection de la vie privée des internautes applicables aux sites web du Groupe a également été mis en ligne. Ces règles couvrent les modalités de chiffrement des communications, les modalités d'authentification des internautes sur leurs comptes personnels ainsi que la nécessité de recueil du consentement au dépôt de cookies ou d'autres outils de traçage. Ces règles ont été accompagnées d'une fiche pratique sur l'utilisation des cookies sur un site Web.

Demandes de modification ou de suppression de données personnelles reçues

	PagesJaunes		
	2014	2015	2016
Demandes reçues par le Service Client:			
<i>Demandes de suppression (intégration liste rouge)</i>	22 684	20 609	21 376
<i>Demandes de modification (liste orange, PagesBlanches, vues aériennes)</i>	36 227	27 973	35 195
Demandes reçues directement par le CIL	4 197	219	255
Demandes reçues par le CIL et provenant de la CNIL	5	8	2

Un changement de périmètre explique la baisse des demandes reçues directement par le CIL entre 2014 et 2015. Le délai de traitement des demandes de suppression de données personnelles reçues (hors demandes traitées directement par le CIL) était de 2 jours en 2016. Concernant les demandes de modification, ce délai de traitement était de 3 jours.

2.1.2.2 Formation interne

Garantir la conformité à la Loi des activités du Groupe nécessite que les salariés amenés à manipuler des données personnelles ou à créer des services s'appuyant sur de telles données soient parfaitement formés aux obligations légales.

C'est dans ce contexte que l'équipe du CIL assure de façon ponctuelle et récurrente diverses formations à destination des salariés de l'entreprise.

Au cours de l'année 2016 les formations ont été dispensées principalement auprès :

- des équipes techniques qui ont été formées aux obligations en termes de sécurité des données personnelles, et notamment sur la nécessité d'adopter

une approche par les risques afin de déterminer les mesures de sécurité qui permettent de garantir la protection de la vie privée des personnes concernées;

- des équipes en charges du traitement des demandes de modification ou de suppression de données personnelles reçues par l'entreprise, qui ont été formées afin de garantir que ces demandes soient traitées dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions possibles;
- de certaines directions métier qui ont été spécifiquement formées au nouveau règlement général sur la protection des données personnelles.

Le site intranet du CIL a été refondu au cours de l'année 2016, et son contenu partiellement mis à jour.

L'équipe du CIL publie ponctuellement des notes d'information sur son site intranet, notamment, sur le cloud computing ou sur les transferts de données hors de l'Union Européenne, ainsi que des brèves liées à l'actualité (annulation du *Safe Harbor*, vote du règlement général sur la protection des données personnelles, validation du *Privacy Shield*).

2.1.2.3 Audits internes et externes

Des audits internes sont régulièrement menés pendant l'année soit par l'équipe CIL soit par la direction de l'audit interne.

En 2010, des contrôles ont été réalisés par la CNIL qui ont eu pour conséquence la condamnation à un avertissement public de PagesJaunes par la CNIL en 2011. Ces contrôles portaient sur le service en ligne du site internet pagesblanches.fr, appelé « *web crawl* », lancé en mars 2010 et, qui avait pour objet de compléter la liste réponse de l'annuaire pages blanches.fr : nom, prénom, par des réponses référencées sur les profils publics de six réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Copains D'avant, Trombe, Viadeo.

Suite au lancement du service, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a opéré un contrôle dans les locaux de SoLocal Group à Sèvres et à Rennes. Fin 2011, elle a condamné SoLocal Group sur cinq griefs principaux :

- la collecte déloyale des données et l'absence d'information des personnes ;
- le non droit à utiliser les données de l'annuaire pour éliminer les profils étrangers de Facebook ;
- la non mise à jour des données collectées notamment sur Twitter et Facebook ;
- le non respect des droits des personnes ;
- la collecte inadéquate, non pertinente et excessive des adresses IP.

Cette décision a donné lieu à un avertissement public à la suite duquel un recours a été introduit par SoLocal Group devant le Conseil d'État. Ce recours a été rejeté par décision du Conseil d'État en date du 12 mars 2014.

La loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la loi informatique et Liberté et a donné à la CNIL la possibilité d'effectuer des contrôles en ligne, lui permettant de constater à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet, des manquements à la loi Informatique et Libertés. Dans ce cadre, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la conformité des acteurs à sa recommandation en date du 5 décembre 2013.

Ces contrôles portaient notamment sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données.

Ces contrôles se sont poursuivis en 2015 et 2016, l'équipe CIL a adressé ses nouvelles recommandations aux responsables des sites du Groupe relatives au respect de la vie privée à travers l'information des utilisateurs (bandeau cookies, mentions d'information sur les formulaires de collecte de données personnelles, mise en place de politique de protection de la vie privée...) et sur la nécessité de respecter les règles en matière de sécurité des données : non conservation et transferts des mots de passe en clair.

2.2 Autres actions pour promouvoir la communication digitale responsable

2.2.1 Normalisation des avis

Dans le but de construire une relation de confiance durable avec ses clients – annonceurs et particuliers, PagesJaunes a mis en place fin 2013 une démarche de certification de son service d'avis de consommateurs sur Internet par AFNOR Certification, organisme tiers reconnu et indépendant qui a publié en 2013 la première norme

volontaire (NF Z74-5012) dans le monde visant à fiabiliser le traitement des avis de consommateurs sur Internet.

Pendant 18 mois, PagesJaunes a participé aux travaux collectifs de l'AFNOR aux côtés d'une quarantaine d'organisations pour définir des règles applicables à tous les sites d'avis relatifs aux produits, au tourisme, à la restauration et aux services en général.

Les équipes de PagesJaunes ont donc travaillé depuis fin 2013 sur la mise en place de règles et de procédures visant à consolider encore davantage la fiabilité de son service et à apporter de la confiance dans les méthodes de traitement, de collecte, de modération et de publication des avis en ligne de consommateurs (obligation de pouvoir contacter l'auteur de l'avis et optimisation des dispositifs de mesure externe de la fiabilité des avis permettant la détection des fraudeurs).

La norme AFNOR a été obtenue le 13 novembre 2014 et est valable jusqu'au 13 novembre 2017. Elle concerne les avis publiés sur les sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes et l'application PagesJaunes accessible sur Android et iPhone.

2.2.2 Chartes visant à promouvoir une communication responsable

SoLocal Group ou ses filiales sont signataires de plusieurs chartes, reprenant ou spécifiant ses engagements.

- la charte relative à la Protection des données personnelles des utilisateurs de ses sites et de ses services accessibles en ligne : cette charte expose comment le Groupe contribue à protéger les données personnelles des internautes lors de l'utilisation d'un de ses sites Internet ou de l'un de ses services ;
- la charte "Publicité ciblée et protection des internautes" : élaborée par des associations professionnelles de la publicité ciblée (auxquelles appartiennent SOLOCAL MS et pagesjaunes.fr), cette charte apporte quelques avancées importantes comme la limitation de la durée de vie des cookies publicitaires, l'amélioration de la transparence des pratiques, et un meilleur contrôle de l'internaute sur l'exploitation de ses données personnelles ;
- la charte pour la promotion de l'authentification sur Internet : de même, considérant que les métiers du Groupe concernant la mise en relation des utilisateurs avec les professionnels lui confèrent un rôle particulier pour l'information des citoyens sur les moyens de sécuriser leurs échanges, le Groupe s'est engagé à promouvoir l'authentification des internautes par le biais de cette charte ;
- la charte portant sur le « droit à l'oubli » des données publiées intentionnellement par les internautes : cette charte vise à définir les bonnes pratiques à adopter par les sites collaboratifs (réseaux sociaux, blogs, forums, sites de publication de contenu, messagerie), ainsi que par les moteurs de recherche où les internautes publient volontairement des données les concernant ;
- la charte du Syndical National de la Communication Directe (SNCD) : SoLocal MS est signataire de la charte SNCD du Développement Responsable qui engage les signataires dans une démarche de développement social, économique et environnemental. SoLocal MS notamment mis en avant l'utilisation de logiciels permettant de détecter les changements d'adresse des clients afin de limiter au maximum les plis non distribués.

SoLocal Group est par ailleurs membre de l'Open Internet Project. Cette initiative rassemble plus de 400 acteurs du monde numérique européen qui défendent la neutralité de l'Internet.

3. Respect de l'éthique et du droit de la concurrence

3.1 Charte de déontologie

SoLocal Group inscrit son activité dans le cadre d'un développement responsable dicté par des principes de déontologie et d'éthique devant être partagés par tous les collaborateurs.

Ces principes, énoncés par la Charte de déontologie de SoLocal Group, s'appuient sur les valeurs du Groupe et fixent les comportements individuels à avoir à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère. Elle s'applique aussi bien aux membres du Conseil d'administration qu'aux dirigeants et employés du Groupe.

Les valeurs et principes de cette Charte s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ceux énoncés dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants et ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (notamment pour lutter contre la corruption). Cette charte s'appuie également sur les engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable.

La Charte de déontologie du Groupe rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives et, en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La charte bannit la corruption, notamment dans le cadre des rapports avec les clients et les fournisseurs.

3.2 Démarche de relations institutionnelles responsables

Dans le cadre de sa politique RSE, SoLocal Group attache une grande importance à avoir une démarche de relations institutionnelles exemplaire qui repose sur le respect de quatre valeurs essentielles :

- l'éthique : les équipes de la Direction des relations institutionnelles du Groupe sont accréditées à l'Assemblée nationale en tant que Groupe d'intérêts. À ce titre, notamment :
 - elles se conforment aux obligations déclaratives prévues par le Bureau de l'Assemblée nationale et ceux du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne et acceptent de rendre publiques les informations contenues dans leur déclaration,
 - elles déclarent systématiquement leur identité, l'organisme pour lequel ils travaillent et les intérêts qu'ils représentent lorsqu'ils ont un contact avec des députés, des sénateurs, des parlementaires européens ou des membres de la Commission européenne,

- elles se conforment aux règles d'accès et de circulation dans les locaux de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne ;

- la transparence : engagement à être exemplaires et à rendre compte des différents échanges qui ont lieu avec les pouvoirs publics quels qu'ils soient ;
- le long terme : gestion de la relation avec les pouvoirs publics dans la durée pour construire ensemble de vrais projets de société sur le long terme ;
- le local : la politique de relations institutionnelles chez SoLocal Group se distingue de celle de la majorité des autres entreprises pour sa dimension locale prépondérante. Le positionnement local du Groupe est porté jusqu'au nom de l'entreprise et permet de placer les relations institutionnelles au plus près du terrain et des publics.

3.3 Respect des règles de la concurrence

SoLocal Group attache la plus grande importance à ce que toutes les activités commerciales du Groupe soient exercées dans le plus strict respect des règles du droit de la concurrence.

La société filiale, PagesJaunes SA s'est engagée vis-à-vis de l'Autorité de la concurrence (ci-après l'ADLC) au respect des règles de la concurrence loyale de la part de ses équipes, notamment dans leurs relations avec les agences de publicité, mandataires des annonceurs, et à mettre en place un programme de conformité visant à prévenir tout comportement anticoncurrentiel de la part de ses équipes commerciales et, en particulier, tout dénigrement envers les agences de publicité (« Autorité de la concurrence, Décision n° 12-D-22 du 22 novembre 2012 relative à une saisine présentée par les sociétés NHK Conseil, Agence I&MA conseils, Sudmédia conseil, OSCP, Audit Conseil Publicité Annuaire, Charcot.net, Agence Heuveline, Avycom publicité annuelle, Toocom, Ecoannuaire, Netcreative-Pages annuaires à l'encontre de pratiques mises en œuvre par la société PagesJaunes SA »).

Dans le cadre de cette décision PagesJaunes SA a conçu et mis en œuvre un programme de conformité au droit de la concurrence au sein des services concernés de la société, pour prévenir tout incident à l'avenir. Ce programme vise en particulier à prévenir les prétendus dénigrements commis par les commerciaux notamment par le biais de :

- la diffusion d'une version renforcée du Livret de concurrence qui est annexé au Règlement intérieur ;
- l'organisation d'une formation annuelle obligatoire aux règles du droit de la concurrence à destination, entre autres, de tous les commerciaux de PagesJaunes, incluant un module spécifique sur la question du dénigrement (en 2016, 1097 collaborateurs ont été formés) ;
- la mise en place d'une « cellule conformité », qui est chargée de recueillir toute alerte ou remontée de plaintes relatives au comportement de commerciaux de PagesJaunes, ainsi que d'instruire ces plaintes, et de répondre aux interrogations des salariés de PagesJaunes en matière de droit de la concurrence ;
- l'instauration de sanctions disciplinaires à l'encontre des collaborateurs qui violeraient sciemment les règles de concurrence.

Enfin, en parallèle du programme de conformité précité, PagesJaunes s'est engagée à pérenniser et à rendre obligatoire le système de contrôle synthétiques préalables à la validation des commandes, concernant les diverses activités à « risque », tel qu'il est décrit dans la note de la direction commerciale n° 2010/09 du 20 octobre 2010 et dans ses dernières mises à jours.

Il est important de noter que PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles, appelées les instructions de vente, visant à garantir la conformité des parutions de ses clients annonceurs, notamment au regard du droit de la consommation. Rappelons que PagesJaunes peut voir sa responsabilité engagée pour complicité de publicité mensongère lorsque les informations mentionnées dans les parutions d'un annonceur ne sont pas conformes à l'activité qu'il exerce ou aux services légitimement attendus par les consultants.

Il est par ailleurs progressivement apparu que certaines activités nécessitaient une vigilance particulière dans la mesure où elles peuvent donner lieu à un déplacement du professionnel chez des particuliers (plombier, serrurier, déménagement, etc.) et ce, bien souvent, dans des situations d'urgence (dépannage chauffage, plombier, etc.). Il est donc essentiel, dans de tels cas, de s'assurer que les parutions de l'annonceur sont bien conformes à l'activité qu'il exerce.

PagesJaunes a mis en place ce système de contrôle préalable de la réalité économique du ou des établissements référencés par l'annonceur en 2009 à la suite de réclamations sur la conformité de certaines parutions dans certaines activités à risque dans certains départements de la région parisienne et du sud de la France.

Ces contrôles visaient également à prévenir les risques liés à la responsabilité pénale (complicité pour le blanchiment d'argent). Dans le cadre des engagements devant l'ADLC PagesJaunes s'est engagée à pérenniser ces contrôles au moins jusqu'au 31 mars 2016.

Enfin, PagesJaunes s'est également engagée à renforcer le dispositif des contrôles existant en organisant un contrôle aléatoire des commandes prises par les commerciaux PagesJaunes sur les activités dites « à risque » mais qui ne font pas l'objet d'un contrôle a priori en application de la note de la direction commerciale précitée, parce qu'elles concernent des départements et/ou des activités à risque non visées par cette note. Ces contrôles sont organisés afin de s'assurer de la conformité aux instructions de vente de ces commandes.

La durée de ces engagements est de trois ans et a pris fin le 31 mars 2016.

En 2016, PagesJaunes a maintenu les dispositifs suivants au delà du 31 mars :

- la formation en droit de la concurrence pour les nouveaux arrivants ;
- le dispositif des contrôles aléatoire des commandes prises par les commerciaux, tel que décrit ci-dessus.

3.4 Politique d'audit et de contrôle interne

3.4.1 Politique de contrôle interne

Le Groupe appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés du Groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au Groupe ;

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction Générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, SoLocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission*) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe SoLocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe SoLocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de collaborateurs au sein des différentes directions et entités.

Cette organisation vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise (conformité et fiabilité des résultats obtenus) en déployant le dispositif de contrôle interne.

3.4.2 Politique d'audit interne

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'Audit Interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale du Groupe mais fonctionnellement supervisé par le Comité d'audit du Conseil d'Administration.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit Interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités ;
- des audits sur la maturité du Contrôle Interne des filiales du Groupe hors PagesJaunes et SoLocal Holding (aussi bien en France qu'à l'étranger) ;
- des audits de conformité ou de performance sur des sujets décidés par le comité d'audit.

4. Relations avec les fournisseurs

4.1 Charte des Achats

SoLocal Group, à travers sa Direction des Achats, souhaite associer ses fournisseurs et partager avec eux les valeurs de sa politique d'achats responsables.

À cette fin, une Charte des Achats Durables a été mise en place et est signée par les nouveaux prestataires ou lors de renouvellements de contrat. Le respect de cette Charte conditionne les relations commerciales entre le fournisseur et SoLocal Group. En effet, elle engage le fournisseur à s'assurer du respect d'un certain nombre de principes fondamentaux décrits dans ce document et ayant trait aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à l'éthique. De nombreux sujets y sont abordés comme le travail dissimulé ou forcé, la discrimination, le respect de la réglementation environnementale et la gestion des ressources. Le fournisseur s'engage à faire respecter cette Charte dans l'ensemble de ses activités et sites partout dans le monde, par ses propres fournisseurs et leurs sous-traitants.

80 fournisseurs (nouveaux contrats ou avenants) ont signé la charte (dans le périmètre PagesJaunes, Mappy et SoLocal Holding) à fin 2016.

4.2 Référentiel Achats

Le référentiel pour les achats responsables, mis à jour en 2011 et à destination de l'ensemble des filiales du Groupe, encadre cette politique d'achats responsables dont l'objectif consiste à promouvoir les produits et services plus respectueux de l'environnement, et qui apportent des garanties, voire une valeur ajoutée, aux niveaux social et sociétal.

Cette démarche poursuit un triple objectif :

- privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs activités ;
- augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue ;

- effectuer un suivi des fournisseurs relativement à leur performance sociale et environnementale afin de les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue.

Le référentiel du Groupe définit également des lignes de conduite plus globales pour :

- promouvoir les écolabels officiels et les produits éco-conçus ;
- sensibiliser les fournisseurs aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs produits, services ou industries ;
- inciter les fournisseurs à plus de transparence dans la description des caractéristiques environnementales de leurs produits.

Des critères de responsabilité sociétale sont également inclus dans le processus de sélection des prestataires : expertise, processus de suivi qualité, politique de ressources humaines (fidélisation, formation, turnover), politique écoresponsable (Charte Responsabilité Sociale...), solidité financière, localisation géographique. De plus, les entreprises adaptées (entreprises qui emploient plus de 80% de travailleurs handicapés) sont consultées lors des appels d'offres.

5. Relations avec les associations

Dans le cadre de partenariats ou d'opérations ponctuelles, pagesjaunes.fr et les autres sites du Groupe mettent à disposition les espaces publicitaires invendus au profit de causes caritatives comme Microdon ou le Téléthon.

En tant qu'expert de la mise en relation, le Groupe a apporté de nouveau cette année son soutien au Téléthon en donnant une visibilité massive, 100% digitale – pavés, bannières, habillages, réseaux sociaux – sur ses principaux sites avec des créations renvoyant vers le formulaire de don. Plus de 100 000 clics ont été générés via ces créations.

SoLocal MS, filiale experte en data et solutions Marketing Digitales, a mis pour la 13^{ème} année consécutive son centre d'appel d'Angoulême à disposition des bénévoles pour réceptionner les promesses de dons faites par téléphone. Au total, près de 1800 appels ont ainsi été traités par 103 bénévoles ayant permis de récolter près de 100 000 euros durant le week-end du 2 et 3 décembre 2016.

Par ailleurs les filiales soutiennent des associations locales : QDQ Media organise par exemple des collectes alimentaires ou de vêtements pour le bénéfice d'associations comme Caritas ou la Fondation SEUR.

Lors du déménagement du siège social, du mobilier obsolète a été donné à une dizaine d'organisations caritatives ou publiques telles que le Samu Social de Paris, la Mairie de Sevran, la Mairie de Sèvres et les associations locales, ou encore Unis-Cité.

Perspectives

SoLocal Group a intégré sa démarche RSE au cœur de sa stratégie et de la mise en œuvre de sa transformation.

La démarche volontariste du Groupe est désormais incarnée par son siège social Citylights à Boulogne-Billancourt qui permet une plus grande maîtrise de l'impact environnemental et qui assure un meilleur bien-être des salariés.

Afin d'accompagner la transformation de son modèle économique, SoLocal a développé une démarche d'entreprise numérique responsable proactive : allongement de la durée de vie des EEE, réemploi favorisé par un partenariat avec les Ateliers du Bocage-Emmaüs, écoconception numérique pour le site pagesjaunes.fr, réduction des impressions, etc.

SoLocal Group a également pour objectif de permettre à ses clients d'agir à leur tour en faveur de l'environnement via la rubrique « Ecoresponsabilité » disponible sur les fiches des professionnels PagesJaunes et le site dédié <http://lesecopros.pagesjaunes.fr>. Mappy encourage la mobilité durable via sa nouvelle application mobile axée sur la multi-modalité.

Ainsi, le Groupe met à profit ses médias pour accompagner les changements de comportement de ses utilisateurs. À travers ces projets, SoLocal Group démontre sa volonté d'améliorer ses performances en matière de responsabilité sociétale de façon continue.

Contacts RSE

Pour toute demande concernant la Responsabilité Sociétale de SoLocal Group, vous pouvez contacter l'équipe RSE :

SoLocal Group

Service RSE – Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures et Secrétariat Général

204 Rond-Point du Pont de Sèvres

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

rse@solocal.com

Annexe I - Note méthodologique

SoLocal Group communique sur ses engagements RSE en réponse au décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

SoLocal Group a souhaité élaborer un processus de reporting permettant la collecte de l'ensemble des informations requises. Ce processus déployé au niveau du Groupe est piloté par un nombre d'indicateurs alignés sur les exigences de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Il comporte notamment plusieurs étapes, décrites ci-après.

Périmètre de reporting

Période et fréquence

Le reporting RSE de SoLocal Group est publié annuellement dans le Document de Référence du Groupe. Les informations requises couvrent l'année calendaire écoulée en ligne avec l'exercice fiscal du Groupe, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Dans le cas d'indicateurs pour lesquels les informations nécessaires ne sont pas disponibles dans leur totalité, deux cas de figure se présentent :

- les données sont extrapolées de façon à arriver au résultat annuel (à noter que la méthode des douze mois glissants n'est pas retenue sauf cas spécifiques) ;

- la période prise en considération diffère de l'année calendaire.

Les cas particuliers sont décrits dans la présente Note Méthodologique, partie 1.6 « estimations et extrapolations ».

Périmètre

Dans le cadre de sa stratégie volontariste, SoLocal Group ambitionne à terme de couvrir via son reporting l'ensemble de ses filiales sur les territoires où il exerce ses activités.

Pour la totalité des indicateurs sociaux quantitatifs, les données sont communiquées sur un périmètre Groupe (sauf pour le taux d'emploi de personnes handicapées qui concerne le périmètre Groupe en France). À noter qu'en 2016 le périmètre du Groupe a évolué avec la cession de la société Sotravo.

Depuis le déménagement du siège social en mai 2016, le périmètre de reporting a progressé significativement pour prendre en compte la quasi-totalité des filiales françaises sur la plupart des indicateurs environnementaux.

Les filiales suivantes ont notamment été regroupées à Citylights : PJ SA (37% des effectifs), SoLocal Holding, Mappy, Retail Explorer, Fine Media, Clic Rdv, PagesJaunes Resto, ainsi que des salariés de SoLocal MS (26% des effectifs) et de Leadformance (16% des effectifs). L'ensemble des salariés regroupés à Citylights représentent plus de 35% des effectifs totaux Groupe.

Ainsi, pour l'exercice 2016, le périmètre pris en considération est le suivant :

Indicateur	Périmètre
Consommation d'électricité hors datacenters	PJ SA + SoLocalMS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées
Consommation d'électricité des datacenters	PJ SA (hors Pôle Annonces) + SoLocal Holding + Mappy
Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'électricité en tonnes équivalent CO ₂	PJ SA+ SoLocalMS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées
Taux de virtualisation des serveurs	PJ SA + SoLocal Holding + Mappy + QDQ
Nombre moyen d'ordinateurs par salarié	PJ SA + Holding + Mappy + SOLOCAL MS + QDQ
Nombre moyen d'imprimantes par salarié	PJ SA+ SoLocalMS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées
Pourcentage de bâtiments avec certification environnementale dans l'ensemble du parc locatif des sites	PJ SA+ SoLocalMS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées + QDQ
Quantité de D3E évacués en tonnes	PJ SA + SoLocal Holding + Mappy + PJMS + QDQ
Consommation d'eau	SoLocal Citylights

Organisation du reporting

Les indicateurs RSE sont renseignés par un réseau de participants. Leur rôle consiste, entre autres, à organiser et à coordonner la remontée des informations vers la Direction RSE, ainsi qu'à garantir la qualité et l'exhaustivité des données fournies au moyen de contrôles de cohérence et de vraisemblance.

Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce Document de Référence est disponible sur demande auprès du Service RSE (rse@solocal.com).

Il existe quatre étapes successives dans le processus de reporting :

- la collecte et la saisie des données via l'outil de reporting « Reporting 21 », par un contributeur ;
- la validation des données collectées, par un Responsable (le « valideur ») ;
- la vérification globale et la consolidation, assurées par la Direction RSE et par un cabinet externe spécialisé ;
- et enfin l'utilisation des données collectées : transmission des résultats finaux aux responsables des engagements, pour pilotage des projets, et rédaction des rapports de SoLocal Group.

Outil de reporting

La collecte des données RSE quantitatives et qualitatives de ce rapport a été réalisée au moyen d'un nouvel outil de reporting « Reporting 21 », mis en place en 2015. Cet outil a permis de fiabiliser la collecte, la consolidation et le contrôle des informations RSE.

Indicateurs non reportés

Sur la base de ses obligations de reporting sur les 43 thèmes RSE selon l'article 225 de la loi Grenelle 2, SoLocal Group a sélectionné des indicateurs considérés comme les plus importants au regard de son activité et de ses enjeux. Ces indicateurs couvrent les trois volets de l'article 225 de la loi Grenelle 2 : Environnement, Social, Sociétal.

Vérification externe

Un organisme tiers indépendant revoit et atteste de la présence et de la sincérité des informations RSE publiées dans le Document de Référence conformément aux

exigences de la loi Grenelle 2. Ces travaux sont conduits conformément au standard ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements). Le Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées publiées est présenté dans le présent Document de Référence.

Principales précisions méthodologiques

Gestion des indicateurs dans le cadre du déménagement du siège social à Boulogne-Billancourt dans le bâtiment « CityLights » :

Le siège social de SoLocal Group a déménagé de Sèvres à Boulogne-Billancourt, dans le bâtiment de « Citylights » en mai 2016.

Les salles techniques ont été démantelées à partir de fin 2015 et jusqu'au déménagement du siège social. Les serveurs présents dans ces salles ont été regroupés dans les datacenters interne et externe de Rennes ou chez des prestataires externes.

Principales estimations et extrapolations

Certains indicateurs pour lesquels tout ou une partie des données n'étaient pas disponibles ont fait l'objet d'extrapolation ou d'estimation. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

Indicateurs	Hypothèses
Consommation d'électricité bureaux hors datacenters	<p><i>Salles techniques</i>: au contraire des années précédentes, les consommations d'électricité 2016 des salles techniques avant le déménagement à Citylights sont prises en compte dans les consommations des bureaux.</p> <p><i>PJ SA</i>: estimation de la consommation sur la base ratio moyen kWh/m² en cas d'absence de données pour un site (ex. absence de facture, retard de réception de la facture pour la fin d'année, etc.). Le ratio moyen est calculé sur la base d'une moyenne 2016 des consommations des sites PJ SA pour lesquelles l'ensemble des informations étaient disponibles.</p>
Consommation d'eau	<p><i>Citylights</i>: Pour la période janvier – avril l'ensemble des consommations d'eau concernant les effectifs regroupés à Citylights depuis l'emménagement (mai 2016) a été estimé sur la base d'un ratio m³/employé calculé à partir des données réelles mesurées à Citylights sur mai-décembre 2016</p>
Papier diffusé	<p>Le nombre d'annuaires distribués en fin d'année (17,11% du total des annuaires) a été estimé sur la base du total des livraisons effectuées aux distributeurs.</p>

Consommations énergétiques lors des périodes de travaux

Citylights

Entre janvier et avril 2016 des travaux d'aménagement ont eu lieu dans le bâtiment « Citylights » avant l'arrivée des salarié-e-s de SoLocal. Les consommations énergétiques entraînées par ces travaux n'ont pas été prises en compte dans les données consolidées dans le présent document de référence. Ces consommations sont les suivantes :

- électricité : 290 MWh ;
- chauffage urbain – chaud : 190 MWh ;
- chauffage urbain – froid : 46 MWh.

Bureaux PJ SA – Issy-les-Moulineaux

Les salariés de SoLocal ont quitté les locaux de PJ SA à Issy-les-Moulineaux le 25 mai 2016. SoLocal est néanmoins resté locataire du site jusqu'à fin 2016. Des travaux ont lieu au cours de cette période dans le bâtiment. Les consommations énergétiques entraînées par ces travaux n'ont pas été prises en compte dans les données consolidées dans le présent document de référence. Ces consommations sont les suivantes :

- électricité : 313 MWh.

Précisions sur certains indicateurs sociaux :

- formation : Les indicateurs de formation comprennent tout format et durée de formation. Les effectifs formés avec moins de 30 minutes de formation représentent une part non significative des effectifs formés ; les formations en format e-learning n'ont pas pu être comptabilisées dans les chiffres de 2016 ;

- accidents du travail et de trajet : Les accidents de travail excluent les trajets domicile-travail mais prennent en compte les accidents de trajets intervenus lors de déplacements professionnels ;
- taux d'emploi de personnes handicapées : publication uniquement sur un périmètre France.

Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre

Afin de calculer les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'électricité, de chauffage urbain et des déplacements professionnels, les facteurs d'émissions (FE) suivants ont été utilisés :

- pour l'électricité :
 - FE (France) : 0.075 kg CO₂e/kWh (Amont et Production hors pertes en ligne),
 - FE (Espagne) : 0.238 kg CO₂e/ kWh (Production, hors Amont et pertes en ligne) ;
- pour le chauffage urbain (pour la ZAC Seguin Rives de Seine) :
 - froid : 0,02 KCO₂e équivalent par Kwh (hors perte en ligne),
 - chaud : 0,189 KCO₂e équivalent par Kwh (hors perte en ligne) ;
- pour les déplacements professionnels :
 - Gazole routier à la pompe, France continentale : 3,166 kg CO₂e par litre.

Ces facteurs d'émissions ont été mis à jour en 2016 en se référant à la Base Carbone, Version 7.5.

Il est à noter que le total d'émissions de GES liées aux déplacements en voiture de fonction 2015 a été modifié par rapport à la donnée publiée en 2015 afin de corriger le périmètre couvert par l'information publiée.

Annexe n°2: Tableaux de concordance avec Grenelle II et ISO26000

	Art.225 Grenelle II		Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
	Pages	- Informations	
Introduction			
1.		Message du Directeur Général et du Secrétaire Général en charge de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise	
			Politique (sociale, environnementale et sociétale) <ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable
			Gouvernance de l'organisation
2.		Solocal Group, une entreprise engagée	
2.1		Organisation de Solocal Group	Politique (sociale, environnementale et sociétale) <ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable
2.2		Origine et construction de la stratégie RSE	
2.3		Gouvernance RSE	
2.4		Engagements, objectifs et indicateurs clés de performance	
2.5		Dialogue avec les parties prenantes	b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société: <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société
		Informations sociétales	
		Informations environnementales	a) Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> ● Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement
3.		Reporting RSE 2016	
3.1		Démarche de reporting	Politique (sociale, environnementale et sociétale) <ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable
			Gouvernance de l'organisation
3.2		Données générales	a) Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> ● Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

	Art.225 Grenelle II	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
	Pages - Informations		
Responsabilité sociale			
1. Partage des valeurs du Groupe		Politique (sociale, environnementale et sociétale) <ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	Gouvernance de l'organisation
2. Politique de l'emploi et employabilité			
2.1 Effectifs et rémunérations	Informations sociales	a) Emploi <ul style="list-style-type: none"> ● L'effectif total ● Les embauches et les licenciements ● Les rémunérations et leur évolution b) Organisation du temps de travail <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du temps de travail d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé ● Conditions de travail et protection sociale
2.2 Impliquer les collaborateurs dans la transformation du Groupe	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui e) Formation <ul style="list-style-type: none"> ● Les politiques mises en œuvre en matière de formation ● Le nombre total d'heures de formation 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> ● Dialogue social ● Développement du capital humain
3. Diversité			
3.1 Développer l'égalité femmes-hommes	Informations sociales	f) Egalité de traitement <ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 	Droits de l'Homme: <ul style="list-style-type: none"> ● Discrimination et groupes vulnérables
3.2 Intégrer tous les publics	Informations sociales	f) Egalité de traitement <ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ● La politique de lutte contre les discriminations 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé
4. Qualité de vie et Santé au travail			
4.1 Plan d'action	Informations sociales	d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail 	Droits de l'Homme: <ul style="list-style-type: none"> ● Discrimination et groupes vulnérables
4.2 Suivi de la démarche de qualité de vie et santé au travail	Informations sociales	b) Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> ● L'absentéisme d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ● Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé

		Art.225 Grenelle II	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
	Pages	- Informations		
4.3	Formation des cadres dirigeants	Informations sociales	d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail e) Formation <ul style="list-style-type: none"> Les politiques mises en œuvre en matière de formation 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité au travail
4.4	Action pour l'amélioration de la qualité de vie	Informations sociales	d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> Les conditions de santé et de sécurité au travail 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité au travail
5. Organisation du dialogue social				
5.1	Droit Syndical	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> L'organisation du dialogue social d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> Dialogue social
5.2	Réorganisation de l'activité	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords collectifs 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> Dialogue social
5.3	Autres accords	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords collectifs d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	Relations et conditions de travail: <ul style="list-style-type: none"> Dialogue social
Responsabilité environnementale				
1. Impact des activités				
1.1	Bilan des émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes 2009-2014		d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation
1.2	Annuaire imprimés	Informations environnementales	a) Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Utilisation durable des ressources Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels Atténuation des changements climatiques et adaptation

	Pages	Art.225 Grenelle II - Informations	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
1.3	Technologies numériques	Informations environnementales	c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources
1.4	Déplacements des collaborateurs	Informations environnementales	d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Atténuation des changements climatiques et adaptation
1.5	Bureaux	Informations environnementales	c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources Atténuation des changements climatiques et adaptation
1.6	Emissions de Gaz à Effet de serre liées aux consommations d'électricité	Informations environnementales	d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation
1.7	Biodiversité	Informations environnementales	e) Protection de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
1.8	Autres formes de nuisances et pollutions	Informations environnementales	b) Pollution <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des sols 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources
2.	Accompagner la démarche environnementale des utilisateurs			
2.1	Rechercher des professionnels écoresponsables	Informations environnementales	d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	L'environnement: <ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation
2.2	Promouvoir la mobilité durable			<ul style="list-style-type: none"> Questions relatives aux consommateurs
2.3	Apporter des réponses d'experts pour une consommation responsable			<ul style="list-style-type: none"> Consommation durable

	Art.225 Grenelle II	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000	
	Pages	- Informations		
Responsabilité sociétale				
1. Dynamiser le tissu économique local				
1.1 Le digital pour développer la vie économique locale		Informations sociétales	a) Impact territorial, économique et social de l'activité <ul style="list-style-type: none"> ● En matière d'emploi et de développement régional ● Sur les populations riveraines et locales 	Communautés et développement local: <ul style="list-style-type: none"> ● Implication auprès des communautés ● Création de richesses et de revenus
1.2 Impact économique local		Informations sociétales	a) Impact territorial, économique et social de l'activité <ul style="list-style-type: none"> ● En matière d'emploi et de développement régional b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société <ul style="list-style-type: none"> ● Les actions de partenariat ou de mécénat 	Communautés et développement local: <ul style="list-style-type: none"> ● Création de richesses et de revenus
2. Données personnelles et communication responsable				
2.1 Sécurité de l'information et protection des données personnelles		Informations sociétales	d) Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	Questions relatives aux consommateurs: <ul style="list-style-type: none"> ● Protection des données et de la vie privée des consommateurs
2.2 Autres actions pour promouvoir la communication digitale responsable				Questions relatives aux consommateurs: <ul style="list-style-type: none"> ● Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats ● Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
3. Respect de l'éthique et du droit de la concurrence				
3.1 Charte de déontologie		Informations sociales Informations sociétales	g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT <ul style="list-style-type: none"> ● Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ● À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ● À l'élimination du travail forcé ou obligatoire ● À l'abolition effective du travail des enfants d) Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> ● Les actions engagées pour prévenir la corruption e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Loyauté des pratiques: <ul style="list-style-type: none"> ● Lutte contre la corruption ● Concurrence loyale Questions relatives aux consommateurs: <ul style="list-style-type: none"> ● Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats
3.2 Démarche de relations institutionnelles responsables		Informations sociétales	a) Impact territorial, économique et social de l'activité <ul style="list-style-type: none"> ● En matière d'emploi et de développement régional d) Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> ● Les actions engagées pour prévenir la corruption 	Loyauté des pratiques: <ul style="list-style-type: none"> ● Lutte contre la corruption

		Art.225 Grenelle II	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
	Pages	- Informations		
3.3	Respect des règles de la concurrence	Informations sociétales	d) Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> Les actions engagées pour prévenir la corruption 	Loyauté des pratiques: <ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la corruption Concurrence loyale Questions relatives aux consommateurs: <ul style="list-style-type: none"> Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats
3.4	Politique d'audit et de contrôle interne			
4.	Relations avec les fournisseurs	Informations sociétales	c) Sous-traitance et fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale 	Loyauté des pratiques: <ul style="list-style-type: none"> Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
5.	Relations avec les associations	Informations sociétales	b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société <ul style="list-style-type: none"> Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations 	Gouvernance de l'organisation

Annexe n°3: Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel (ci-après « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux:

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 7 décembre 2016 et le 2 février 2017 pour une durée de 15 jours avec un audit sur site le 27 janvier 2017.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de

l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans l'annexe 1 - Note méthodologique du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 11 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin:

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié:

- informations sociales: l'effectif global inscrit au 31/12, le nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice, le nombre total de départs CDI, le taux d'absentéisme maladie, le nombre d'heures de formation dispensées, le nombre de collaborateurs formés, l'enquête d'opinion interne;
- informations environnementales: le tonnage de papier diffusé pour les annuaires imprimés, la consommation d'électricité des datacenters, les émissions de GES liées à l'électricité: bureaux et datacenters;

- informations sociétales: les partenariats pour la digitalisation des TPE/PME, l'étude sur la confiance des clients dans la marque PagesJaunes, la politique de sécurité de l'information au niveau du Groupe.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- au niveau de l'entité PagesJaunes SA que nous avons sélectionnée en fonction de ses activités, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de ses implantations et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79% des effectifs et entre 92% et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur le déménagement du siège social en mai 2016 qui a, selon différents paragraphes du rapport, un impact sur de nombreux indicateurs et un impact sur le périmètre de reporting qui est détaillé en annexe 1.

Toulouse le 2 février 2017

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Jacques de SAINT FRONT

Président

Rapport annuel d'activité au 31 décembre 2016

- 9.1 Présentation générale
- 9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2016
- 9.3 Données financières trimestrielles
- 9.4 Résultats du premier trimestre 2017

9.1 Présentation générale

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group remplit une mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à «révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises».

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 812,3 millions d'euros en 2016, ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 80 % et 20 %. L'activité Internet est portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

Internet

En 2016, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 648,7 millions d'euros, représentant 80 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre en 2016 un chiffre d'affaires de 490,6 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).

- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2016 un chiffre d'affaires de 158,1 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+10 % en 2016 par rapport à 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation local et les services transactionnels. Nous avons fortement innové sur ces gammes de produits depuis 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de product & store locator, le lancement réussi de l'offre de ciblage Adhesive, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes, le lancement de l'offre Booster Contact (campagnes de mots clés) et plus récemment le lancement de l'offre Tract Digital, en partenariat avec Facebook. En outre, nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 163,5 millions d'euros en 2016. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées «Vocal», y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2016

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe s'est désengagé de quatre activités non rentables et non en croissance (« activités désengagées »).

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2016 se décomposent comme suit :

Consolidé, Activités poursuivies, Activités désengagées

(en millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2016				Période close le 31 décembre 2015			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récurrent			Récurrent	Non récurrent
Chiffre d'affaires	812,3	-	812,3	-	878,0	5,3	872,6	-
EBITDA récurrent	229,0	-	229,0	-	260,9	(9,5)	270,3	-
EBITDA	223,9	-	229,0	(5,1)	211,1	(10,1)	270,3	(49,1)
Résultat d'exploitation	163,2	-	168,4	(5,1)	142,8	(26,3)	218,2	(49,1)
Résultat avant impôt	89,4	-	94,5	(5,1)	59,3	(26,3)	134,7	(49,1)
Résultat de la période	49,0	-	52,3	(3,4)	26,6	(15,9)	72,6	(30,0)

Dans la présentation de ses résultats depuis le 3^{ème} trimestre 2015, et dans le présent rapport d'activité, SoLocal Group isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités dont il s'est désengagé. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2016, le résultat net des activités désengagées est nul contre -15,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Compte de résultat consolidé des activités poursuivies au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

SoLocal Group	Activités poursuivies						
	Période close le 31 décembre 2016			Période close le 31 décembre 2015			Variation récurrent 2016/2015
	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
(en millions d'euros)							
Chiffre d'affaires	812,3	812,3	-	872,6	872,6	-	-6,9%
Charges externes nettes	(214,8)	(214,8)	-	(208,2)	(208,2)	-	3,2%
Frais de personnel	(368,5)	(368,5)	-	(394,1)	(394,1)	-	-6,5%
EBITDA récurrent	229,0	229,0	-	270,3	270,3	-	-15,3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	28,2%	28,2%	-	31,0%	31,0%	-	
Eléments non récurrents	(5,1)	-	(5,1)	(49,1)	-	(49,1)	-
EBITDA	223,9	229,0	(5,1)	221,2	270,3	(49,1)	-15,3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	27,6%	28,2%	-	25,3%	31,0%	-	
Dépréciations et amortissements	(60,6)	(60,6)	-	(52,2)	(52,2)	-	16,1%
Résultat d'exploitation	163,2	168,4	(5,1)	169,1	218,2	(49,1)	-22,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	20,1%	20,7%	-	19,4%	25,0%	-	
Produits financiers	1,4	1,4	-	1,9	1,9	-	-26,3%
Charges financières	(75,2)	(75,2)	-	(85,5)	(85,5)	-	-12,0%
Charges financières nettes	(73,8)	(73,8)	-	(83,6)	(83,6)	-	-11,7%
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	0,1	0,1	-	-100,0%
Résultat avant impôt	89,4	94,5	(5,1)	85,6	134,7	(49,1)	-29,8%
Impôt sur les sociétés	(40,4)	(42,2)	1,8	(43,0)	(62,1)	19,1	-32,0%
Résultat de la période	49,0	52,3	(3,4)	42,5	72,6	(30,0)	-28,0%

Détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des activités poursuivies, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2016	Période close le 31 décembre 2015	Variation 2016/2015
Internet	648,7	640,2	1,3%
Imprimés & Vocal	163,5	232,5	-29,7%
Chiffre d'affaires	812,3	872,6	-6,9%
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total</i>	79,9%	73,4%	
Internet	185,6	199,0	-6,7%
Imprimés & Vocal	43,4	71,3	-39,1%
EBITDA récurrent⁽¹⁾	229,0	270,3	-15,3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>			
Internet	28,6%	31,1%	
Imprimés & Vocal	26,5%	30,7%	

⁽¹⁾ L'EBITDA récurrent a été ajusté à la marge en ce qui concerne la ventilation des EBITDA Internet et Imprimés & Vocal sur 2015 par rapport à la publication des informations financières consolidées au 31 décembre 2015 pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables

9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des activités poursuivies

Le chiffre d'affaires atteint 812,3 millions d'euros en 2016, en baisse de -6,9 % par rapport à 2015 :

- le chiffre d'affaires Internet progresse de +1,3 %, tiré principalement par l'accélération de l'activité Marketing digital (+9,9 %) grâce au programmation local et aux sites Internet et contenus, et par la croissance de l'ARPA du Search Local, atténuée partiellement par de moindres investissements en conquête client;

- le chiffre d'affaires Imprimés & Vocal recule de -29,7 % sur la période et ne représente désormais plus que 20 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

L'EBITDA récurrent s'établit à 229,0 millions d'euros en 2016, en baisse de -15,3 % par rapport à 2015, principalement du fait de la baisse de -39,1 % de l'EBITDA Imprimés & Vocal atténuée par l'EBITDA Internet.

Le taux de marge EBITDA/CA atteint 28,2 % en 2016, une baisse limitée de 2,8 points par rapport à 2015, grâce à une baisse des charges de -3,2 % dans un contexte de contraintes financières et d'une gestion rigoureuse des coûts.

9.2.2 Analyse du résultat d'exploitation des activités poursuivies

Le tableau suivant présente le résultat de la période des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 :

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies						Variation récurrent 2016/2015
	Période close le 31 décembre 2016			Période close le 31 décembre 2015			
	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
EBITDA récurrent	229,0	229,0	-	270,3	270,3	-	-15,3%
Eléments non récurrents	(5,1)	-	(5,1)	(49,1)	-	(49,1)	-
EBITDA	223,9	229,0	(5,1)	221,2	270,3	(49,1)	-15,3%
Dépréciations et amortissements	(60,6)	(60,6)	-	(52,2)	(52,2)	-	16,1%
Résultat d'exploitation	163,2	168,4	(5,1)	169,1	218,2	(49,1)	-22,8%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	20,1%	20,7%	-0,6%	19,4%	25,0%	-5,6%	

Les dépréciations et amortissements du Groupe s'élèvent à -60,6 millions d'euros en 2016 contre -52,2 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de +8,4 millions d'euros (+16,1 %) qui s'explique principalement par une augmentation des dotations aux amortissements en ligne avec le programme d'investissement Digital 2015.

Le résultat d'exploitation récurrent du Groupe est en baisse de -22,8 % par rapport à 2015 à 168,4 millions d'euros. Cette baisse résulte principalement (- 41,3 millions d'euros) de la baisse de l'EBITDA récurrent et de l'augmentation des dotations aux amortissements (8,4 millions d'euros).

9.2.3. Analyse du résultat de la période des activités poursuivies

Le tableau suivant présente le résultat de la période des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 :

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies						Variation récurrent 2016/2015
	Période close le 31 décembre 2016			Période close le 31 décembre 2015			
	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
Résultat d'exploitation	163,2	168,4	(5,1)	169,1	218,2	(49,1)	-22,8 %
Produits financiers	1,4	1,4	-	1,9	1,9	-	-26,3 %
Charges financières	(75,2)	(75,2)	-	(85,5)	(85,5)	-	-12,0 %
Charges financières nettes	(73,8)	(73,8)	-	(83,6)	(83,6)	-	-11,7 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	0,1	0,1	-	-100,0 %
Résultat courant avant impôt	89,4	94,5	(5,1)	85,6	134,7	(49,1)	-29,8 %
Impôt sur les sociétés	(40,4)	(42,2)	1,8	(43,0)	(62,1)	19,1	-32,0 %
Résultat de la période	49,0	52,3	(3,4)	42,5	72,6	(30,0)	-28,0 %

9.2.3.1. Charges financières nettes

Les charges financières nettes du Groupe représentent -73,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 en diminution de -11,7 % principalement en raison de l'arrivée à maturité en septembre 2015 des instruments de couverture. Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 6,37 % au 31 décembre 2015 à 5,44 % au 31 décembre 2016, soit une diminution de 93 points.

Les charges financières nettes comprennent également l'amortissement des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

9.2.3.2. Résultat récurrent de la période

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à -42,2 millions d'euros en 2016, en repli de -32,0 % par rapport à 2015.

Cette diminution est à mettre en perspective de la baisse du résultat courant avant impôt récurrent dans des proportions similaires.

Le résultat récurrent des activités poursuivies s'élève à +52,3 millions d'euros en 2016, soit une baisse de -28,0 % par rapport à 2015.

9.2.3.3. Résultat de la période

Le résultat net des activités désengagées est nul au 31 décembre 2016, le désengagement des activités Internet non en croissance et non rentables ayant été totalement achevé en 2015.

Le résultat net du Groupe atteint +49,0 millions d'euros en 2016, soit une hausse de +15,3 % par rapport à 2015.

9.2.3.4. Présentation du résultat et des flux de trésorerie consolidés avec le détail des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées »

9.2.3.4.1. État du résultat

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Période close le 31 décembre 2016				Période close le 31 décembre 2015			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récurrent			Récurrent	Non récurrent
Chiffre d'affaires	812 277	-	812 277	-	877 959	5 317	872 642	-
Charges externes nettes	(214 817)	-	(214 817)	-	(217 051)	(8 818)	(208 232)	-
Frais de personnel	(368 455)	-	(368 455)	-	(400 051)	(5 966)	(394 085)	-
EBITDA récurrent	229 005	-	229 005	-	260 858	(9 467)	270 325	-
Eléments non récurrents	(5 130)	-	-	(5 130)	(49 730)	(630)	-	(49 100)
EBITDA	223 875	-	229 005	(5 130)	211 128	(10 097)	270 325	(49 100)
Dépréciations et amortissements	(60 643)	-	(60 643)	-	(68 325)	(16 166)	(52 159)	-
Résultat d'exploitation	163 232	-	168 362	(5 130)	142 803	(26 263)	218 166	(49 100)
Produits financiers	1 425	-	1 425	-	1 923	-	1 923	-
Charges financières	(75 247)	-	(75 247)	-	(85 535)	(2)	(85 533)	-
Gain (perte) de change	(25)	-	(25)	-	-	-	-	-
Charges financières nettes	(73 847)	-	(73 847)	-	(83 612)	(2)	(83 610)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	-	107	-	107	-
Résultat avant impôt	89 384	-	94 514	(5 130)	59 298	(26 265)	134 663	(49 100)
Impôt sur les sociétés	(40 428)	-	(42 195)	1 766	(32 649)	10 386	(62 103)	19 068
Résultat de la période	48 956	-	52 320	(3 364)	26 649	(15 879)	72 560	(30 032)

9.2.3.4.2. État des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation 2016 / 2015
EBITDA récurrent	229,0	270,3	-15,3%
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	8,2	9,8	
Variation du besoin en fonds de roulement	(56,3)	(10,5)	-436,2%
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(69,1)	(75,5)	+8,5%
Résultat financier (dé)encaissé	(36,0)	(79,4)	+54,7%
Eléments non récurrents	(32,6)	(27,9)	-16,8%
Impôt sur les sociétés décaissé	(12,6)	(19,9)	+36,7%
Cash flow net des activités poursuivies	30,7	66,8	-54,0%
Cash flow net des activités désengagées	-	(8,5)	
Cash flow net	30,7	58,3	-47,3%
Augmentation (diminution) des emprunts	1,7	(33,8)	+105,0%
Augmentation de capital nette de frais	0,0	2,4	
Autres	5,3	(17,2)	+130,8%
Variation nette de trésorerie	37,7	9,8	+284,7%
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	53,3	43,6	+22,2%
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	91,0	53,3	+70,7%

9.2.3.5. Chiffre d'affaires et principaux indicateurs par verticale

	2016	2015	Variation 2016 /2015
SoLocal Group			
Chiffre d'affaires Internet	648,7	640,2	1,3%
Chiffre d'affaires Search Local	490,6	496,3	-1,1%
<i>Nombre de visites (en millions)</i>	2432	2238	8,7%
<i>ARPA (en €)</i>	992	940	5,6%
<i>Nombre de clients (en millier)</i>	494	528	-6,3%
Chiffre d'affaires Marketing digital	158,1	143,9	9,9%
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	24%	22%	1,6 pt
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	163,5	232,5	-29,6%
Chiffre d'affaires	812,3	872,6	-6,9%

La contribution par verticale des activités françaises du Groupe se décompose comme suit:

	2016	2015	Variation 2016 /2015
Habitat			
Chiffre d'affaires Internet	188,6	182,7	3,2%
Chiffre d'affaires Search Local	148,4	147,8	0,4%
<i>ARPA (en €)</i>	1363	1272	7,2%
<i>Nombre de clients (en millier)</i>	109	116	-6,4%
Chiffre d'affaires Marketing digital	40,2	34,9	15,3%
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	26%	24%	1,5 pt
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	59,1	80,6	-26,7%
Chiffre d'affaires	247,6	263,3	-6,0%

	2016	2015	Variation 2016 /2015
Commerce			
Chiffre d'affaires Internet	125,6	130,4	-3,7%
Chiffre d'affaires Search Local	96,8	101,6	-4,7%
<i>ARPA (en €)</i>	728	696	4,6%
<i>Nombre de clients (en millier)</i>	133	146	-8,9%
Chiffre d'affaires Marketing digital	28,8	28,8	0,2%
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	17%	16%	0,5 pt
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	23,5	35,9	-34,5%
Chiffre d'affaires	149,2	166,3	-10,3%

	2016	2015	Variation 2016 /2015
Santé & Public			
Chiffre d'affaires Internet	75,9	71,4	6,4%
Chiffre d'affaires Search Local	64,2	61,3	4,7%
<i>ARPA (en €)</i>	769	741	3,8%
<i>Nombre de clients (en millier)</i>	83	83	0,9%
Chiffre d'affaires Marketing digital	11,7	10,1	16,3%
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	16%	11%	5,1 pts
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	26,7	34,9	-23,6%
Chiffre d'affaires	102,6	106,3	-3,5%

Services	2016	2015	Variation 2016 /2015
Chiffre d'affaires Internet	123,8	124,1	-0,2 %
Chiffre d'affaires Search Local	93,0	94,4	-1,5 %
ARPA (en €)	1304	1231	5,9 %
Nombre de clients (en millier)	71	77	-7,0 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	30,8	29,7	3,9 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	25 %	24 %	1,2 pt
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	34,0	50,4	-32,6 %
Chiffre d'affaires	157,8	174,5	-9,6 %

BtoB	2016	2015	Variation 2016 /2015
Chiffre d'affaires Internet	111,7	110,3	1,2 %
Chiffre d'affaires Search Local	88,3	91,2	-3,1 %
ARPA (en €)	1131	1053	7,4 %
Nombre de clients (en millier)	78	87	-9,8 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	23,3	19,2	21,7 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	20 %	18 %	1,5 pt
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	20,3	30,6	-33,7 %
Chiffre d'affaires	131,9	140,9	-6,4 %

9.3 Données financières trimestrielles

Chiffre d'affaires par trimestre (en millions d'euros)	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Chiffre d'affaires Internet	157,9	167,3	151,8	163,2	157,1	164,6	156,1	171,0
Search Local	126,3	126,4	118,7	124,9	117,6	125,8	119,8	127,4
Nombre de visites (en M)	555	553	568	560	595	611	616	610
ARPA ⁽¹⁾ (en €)	234	237	226	243	232	253	245	265
Nombre de clients (en K)	539	534	525	515	506	496	490	481
Marketing Digital	31,6	40,9	33,1	38,3	39,6	38,7	36,3	43,6
Taux de pénétration (en nombre de clients) ⁽²⁾	22 %	22 %	22 %	22 %	23 %	23 %	23 %	24 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	49,0	72,0	60,5	51,0	32,8	50,2	41,1	39,4
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	206,9	239,3	212,3	214,2	190,0	214,8	197,2	210,4
Chiffre d'affaires des activités désengagées	2,4	1,7	0,9	0,3	-	-	-	-
Chiffre d'affaires consolidé	209,2	241,0	213,2	214,6	190,0	214,8	197,2	210,4

⁽¹⁾ Average Revenue Per Advertiser: Revenu publicitaire moyen par client

⁽²⁾ Pourcentage des clients Internet possédant un produit « Marketing Digital »

EBITDA récurrent par trimestre ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
EBITDA Internet récurrent	42,8	56,2	56,3	43,8	43,0	46,5	47,1	49,0
EBITDA / CA	27 %	34 %	37 %	27 %	27 %	28 %	30 %	29 %
EBITDA Imprimés & Vocal récurrent	14,0	25,8	22,0	9,5	8,5	13,6	12,4	8,9
EBITDA / CA	29 %	36 %	36 %	19 %	26 %	27 %	30 %	23 %
EBITDA récurrent des activités poursuivies	56,8	82,0	78,3	53,3	51,5	60,0	59,5	57,9
EBITDA / CA	27 %	34 %	37 %	25 %	27 %	28 %	30 %	28 %
EBITDA récurrent des activités désengagées	(2,6)	(2,4)	(2,8)	(1,7)	-	-	-	-
EBITDA récurrent consolidé	54,2	79,6	75,5	51,6	51,5	60,0	59,5	57,9
EBITDA / CA	26 %	33 %	35 %	24 %	27 %	28 %	30 %	28 %

⁽¹⁾ L'EBITDA récurrent a été ajusté à la marge en ce qui concerne la ventilation des EBITDA Internet et Imprimés & Vocal par trimestre sur 2015 par rapport à la publication des informations financières consolidées au 31 décembre 2015 pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables

Compte de résultat par trimestre								
<i>(en millions d'euros)</i>								
	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Chiffre d'affaires	206,9	239,3	212,2	214,2	190,0	214,8	197,2	210,4
Charges externes nettes	(47,6)	(50,6)	(51,0)	(59,0)	(50,5)	(55,0)	(50,9)	(58,4)
Frais de personnel	(102,5)	(106,7)	(83,0)	(101,9)	(87,9)	(99,7)	(86,7)	(94,1)
EBITDA récurrent	56,8	82,0	78,3	53,3	51,5	60,0	59,5	57,9
Eléments non récurrents	(0,4)	(1,8)	(1,8)	(45,0)	(0,3)	(1,7)	(0,5)	(2,6)
EBITDA	56,4	80,1	76,5	8,3	51,2	58,3	59,1	55,3
Dépréciations et amortissements	(11,4)	(10,4)	(13,0)	(17,3)	(14,1)	(14,7)	(15,2)	(16,6)
Résultat d'exploitation	44,9	69,7	63,4	(9,0)	37,1	43,6	43,8	41,3
Charges financières nettes	(22,1)	(20,9)	(21,2)	(19,5)	(18,2)	(18,6)	(18,9)	(18,1)
Quote-part de résultat des entreprises associées	0,1	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	23,0	48,9	42,3	(28,6)	18,9	25,0	24,9	23,2
Impôt sur les sociétés	(7,9)	(22,4)	(19,9)	7,1	(7,5)	(11,2)	(11,3)	(10,5)
<i>Taux d'imposition</i>	<i>34,2%</i>	<i>45,8%</i>	<i>47,0%</i>	<i>N/A</i>	<i>39,4%</i>	<i>45,0%</i>	<i>45,2%</i>	<i>45,1%</i>
Résultat des activités poursuivies	15,1	26,5	22,4	(21,5)	11,4	13,7	13,6	10,1
Résultat des activités désengagées	(2,7)	(4,9)	(5,5)	(2,8)	-	-	-	-
Résultat net	12,4	21,6	16,9	(24,2)	11,4	13,7	13,6	10,1

Tableau des flux de trésorerie par trimestre								
<i>(en millions d'euros)</i>								
	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
EBITDA récurrent	56,8	82,0	78,3	53,3	51,5	60,0	59,5	57,9
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	2,9	1,9	4,5	0,5	(0,9)	0,8	3,8	3,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(4,5)	(2,8)	(24,4)	21,1	(9,0)	(9,6)	(33,7)	(4,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15,9)	(18,3)	(18,6)	(22,8)	(18,9)	(16,7)	(13,2)	(20,2)
Résultat financier (dé)encaissé	(12,4)	(30,1)	(12,8)	(24,2)	(2,6)	(15,9)	(16,8)	(0,8)
Eléments non récurrents	(5,1)	(7,8)	(7,2)	(7,8)	(3,1)	(11,6)	(6,5)	(10,9)
Frais d'acquisition des titres de participation & d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les sociétés décaissé	0,1	(0,7)	(7,9)	(11,3)	0,3	10,2	(8,2)	(14,9)
Cash flow net des activités poursuivies	21,9	24,2	11,8	8,8	17,5	17,2	(15,1)	10,9
Cash flow net des activités désengagées	(1,2)	(1,7)	(2,5)	(3,1)	-	-	-	-
Cash flow net	20,7	22,5	9,3	5,7	17,5	17,2	(15,1)	10,9
Augmentation (diminution) des emprunts	(18,6)	(1,3)	(10,4)	(3,5)	12,0	3,0	(3,5)	(9,7)
Augmentation de capital nette de frais	-	2,6	-	(0,1)	-	-	(0,0)	0,0
Autres	(3,7)	6,6	(2,1)	(17,9)	(1,2)	5,9	1,1	(0,4)
Variation nette de trésorerie	(1,6)	30,3	(3,2)	(15,8)	28,3	26,1	(17,5)	0,8
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	43,6	42,0	72,3	69,2	53,3	81,6	107,7	90,2
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	42,0	72,3	69,2	53,3	81,6	107,7	90,2	91,0

9.4 Résultats du premier trimestre 2017

Le chiffre d'affaires de SoLocal Group au T1 2017 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	T1 2016	T1 2017	Variation
Chiffre d'affaires Internet	157	163	+4 %
Search Local	118	119	+2 %
<i>Nombre de visites (en M)</i>	595	634	+7 %
<i>ARPA⁽¹⁾ (en €)</i>	232	250	+8 %
<i>Nombre de clients (en K)</i>	506	477	-6 %
Marketing Digital	40	43	+10 %
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	23 %	24 %	+1pt
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	33	26	-21 %
Chiffre d'affaires	190	189	-1 %

(1) Average Revenue Per Advertiser : Revenu publicitaire moyen par client
Note : Tableau concernant les activités poursuivies

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 189 millions d'euros au T1 2017, en recul de -1% vs T1 2016, la croissance des activités Internet compensant presque totalement le déclin plus limité sur les activités Imprimés et Vocal.

Le chiffre d'affaires Internet de 163 millions d'euros au T1 2017 est en **hausse de +4% vs T1 2016**, et poursuit la tendance constatée au T4 2016 :

- **Croissance de l'audience** : les visites Internet enregistrent une croissance de +7% au T1 2017 vs T1 2016, dont une croissance de +17% pour l'audience mobile (qui représente 45% de l'audience totale).
- Chiffre d'affaires Search Local : +2% au T1 2017 vs T1 2016 :
 - **ARPA⁽¹⁾ Search Local** : +8% au T1 2017 vs T1 2016, qui se situe au-dessus de la tendance historique depuis T2 2016, du fait d'une revalorisation de notre offre search ;
 - **Parc clients** : -6% au T1 2017 vs T1 2016, le renforcement de nos investissements en acquisition clients via la

télévente ne portera ses fruits que progressivement au cours de l'année, ainsi que l'amélioration de 2 points constatée sur la tendance commerciale du taux de chute des clients.

- **Chiffre d'affaires Marketing Digital** : Le chiffre d'affaires progresse de +10% au T1 2017 vs T1 2016, grâce à l'accélération sur les offres innovantes du Groupe : croissance de +15% pour les sites et contenus, de +10% pour le programmatique et data, et de +11% pour les services transactionnels de prise de rendez-vous et réservation en ligne (santé et restaurants). Le chiffre d'affaires Marketing Digital représente 23% du chiffre d'affaires total ce trimestre.

Le chiffre d'affaires Imprimés & Vocal de 26 millions d'euros au T1 2017 est en **baisse de -21%** par rapport au T1 2016. L'activité représente 14% du chiffre d'affaires total ce trimestre.

(1) Average Revenue Per Advertiser : Revenu publicitaire moyen par client

10 TRÉSORERIE

- 10.1. Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées
- 10.2. Engagements hors-bilan, litiges et parties liées
- 10.3. Risques et incertitudes relatifs à l'année 2017
- 10.4. Evénements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2016
- 10.5. Recherche et développement
- 10.6. Données financières trimestrielles

10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015:

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2016	Période close le 31 décembre 2015	Variation 2016/2015
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	99,7	141,9	(42,1)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(63,8)	(83,0)	19,2
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	1,9	(34,6)	36,5
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(0,1)	(0,0)	(0,1)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	37,7	24,2	13,5

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 99,7 millions d'euros en 2016 contre 141,9 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 42,1 millions d'euros avec principalement:

- un EBITDA récurrent des activités poursuivies de 229,0 millions d'euros en 2016, en baisse de 41,3 millions d'euros par rapport en 2015;
- une baisse de 4,7 millions d'euros de décaissements d'éléments exceptionnels (dont frais de restructuration);
- une hausse du besoin en fonds de roulement de 56,3 millions d'euros en 2016 contre une hausse de 10,5 millions d'euros en 2015, soit une variation défavorable de 45,8 millions d'euros entre les deux périodes engendrée particulièrement au deuxième semestre par les pressions exercées par les clients et fournisseurs compte tenu de l'incertitude relative à la restructuration financière du Groupe;
- un décaissement net de 36,0 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2016 contre 79,4 millions d'euros en 2015, soit une variation favorable de 43,4 millions d'euros entre les deux périodes en partie liée à un décalage du paiement des intérêts au 1er trimestre 2017 (env. 28 millions d'euros) et l'arrivée à maturité fin 2015 des instruments de couverture (11 millions d'euros);
- un décaissement de 12,6 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2016 contre 19,9 millions d'euros en 2015.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 63,8 millions d'euros en 2016, en baisse par rapport au décaissement de 83,0 millions d'euros constaté en 2015, avec principalement:

- 69,1 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2016 contre 76,1 millions d'euros en 2015;

● 4,1 millions d'euros versés en 2016 au titre du dépôt de garantie des locaux CityLights à Boulogne, compensé par 1,6 million d'euros liés au remboursement du dépôt de garantie de Sèvres;

● 0,9 million d'euros de décaissement pour compléments de prix en 2016, contre un décaissement de 13,3 millions d'euros incluant une acquisition des compléments de prix nets de la trésorerie acquise en 2015;

● 9,0 millions d'euros au titre de la restitution en 2016 du cash collatéral versés en 2014 en garantie de deux contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 1,9 million d'euros en 2016 contre un décaissement de 34,6 millions d'euros en 2015 soit une baisse de 36,5 millions d'euros avec principalement:

● le tirage de la ligne de crédit revolving pour un montant net 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre un remboursement de cette même ligne pour 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2015;

● le remboursement contractuel de l'« Excess cash-flow » de la tranche A7 de l'emprunt bancaire pour un montant de 15,2 millions d'euros;

● le remboursement d'un autre emprunt pour un montant de 1,7 million d'euros;

● le traitement en minoration de la dette (et non plus en équivalent de trésorerie) du rachat d'une partie de l'emprunt obligataire pour un montant de 12,2 millions d'euros opéré en 2015;

● le décaissement de frais de refinancement de 7,0 millions d'euros en 2016.

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 :

SoLocal Group (Consolidé) (en millions d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
Intérêts courus non échus	0,0	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91,0	53,6
Trésorerie brute	91,1	53,7
Découverts bancaires	(0,1)	(0,4)
Trésorerie nette	91,0	53,3
Emprunts bancaires	783,6	800,5
Emprunt obligataire	337,8	350,0
Ligne de crédit revolving	38,4	-
Frais d'émission d'emprunts	(10,5)	(18,4)
Dettes de crédit-bail	0,3	0,7
Compléments de prix	2,0	2,8
Intérêts courus non échus	32,1	4,1
Autres dettes financières	4,0	4,2
Endettement financier brut	1 187,8	1 143,9
<i>dont courant</i>	1186,4	25,6
<i>dont non courant</i>	1,3	1118,3
Endettement net	1 096,8	1 090,5
Endettement net du groupe consolidé hors frais d'émission d'emprunts	1 107,3	1 108,9

L'endettement net du Groupe est en hausse de 6,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Elle s'élève à 1 096,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 090,5 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, elle est principalement composée :

- d'un emprunt bancaire tranche A7, d'un montant total de 783,6 millions d'euros;
- d'une ligne de crédit revolving intégralement tirée au 31 décembre 2016 pour 38,4 millions d'euros;
- d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 337,8 millions d'euros, à taux fixe 8,875 %.

Hors frais d'émission d'emprunts, soit 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2016, l'endettement net du Groupe consolidé s'élève à 1 107,3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées

Se référer aux notes 29 à 31 des comptes consolidés.

10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2017

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) :

- Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe : la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, telle que communiquée notamment dans le cadre du plan « Conquérir 2020 », présente un certain nombre de risques qui pourraient considérablement réduire le Cash Flow Net Annuel Moyen avant service de la dette. En effet, compte tenu de son profil digital dans un environnement concurrentiel en constante évolution, SoLocal Group a besoin d'une structure financière lui donnant l'agilité nécessaire pour faire face aux risques de marché et aux risques métiers tels que la pression

concurrentielle, notamment dans ses verticales telles que le Commerce et les Services, l'accélération du déclin ou la hausse des coûts de production de l'activité Imprimés & Vocal, la pression croissante sur les prix accentuée dans le domaine du Marketing Digital (notamment une convergence de ces prix vers les prix américains), une évolution non anticipée du modèle économique de Search Local en cas de pénétration accrue des produits tarifés à la performance, ou encore une dégradation majeure du besoin en fonds de roulement.

Chacun de ces risques pourrait avoir une incidence négative sur le cash flow net du Groupe avant service de la dette cumulé à l'horizon du plan, d'un montant correspondant de six mois à douze mois de cash flow net moyen, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

- Les aspects juridiques: la survenance de procédures d'arbitrages ou de procès importants, l'incertitude ou le durcissement des réglementations applicables, en particulier l'application de restrictions au droit du Groupe de collecter des données personnelles, pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.
- Risques de marché: compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit (cf. note 28).
- Continuité d'exploitation: se référer à la note sur la continuité d'exploitation (cf. note 2 des comptes consolidés) qui inclut les derniers développements relatifs à la restructuration financière.

Se reporter au Chapitre 4 Facteurs de risques pour plus de détails.

10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2016

Néant

10.5 Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le Groupe SoLocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

À la pointe dans son secteur, SoLocal Group développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Cette activité de recherche et d'innovation est exposée aux chapitres 5.2 et 6.1 du présent document de référence.

Le montant et la nature de frais de développement activités sont exposés dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2016 figurant dans la section 20.1 – Informations financières historiques.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Perspectives du Groupe à long terme

Les objectifs et les tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document de Référence. Ces objectifs et tendances ne constituent pas des prévisions prospectives au sens du Règlement (CE) n° 809/2004, tel que modifié.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques du Groupe, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe. Les données et hypothèses présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction notamment de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel,

réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Document de Référence.

En outre, la matérialisation des risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence, dont notamment les risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie, les risques juridiques, de marché ou industriels et environnementaux, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

Ambitions à long terme

Le plan de SoLocal Group a pour objectif de générer :

	2016	2017 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾	TCAM ⁽²⁾ 2018-2020
Croissance du chiffre d'affaires Internet	+1 %	+3 % à +5 %	+9 %	Croissance à un chiffre en haut de fourchette
Croissance de l'EBITDA récurrent ⁽³⁾	-15 %	-8 % à -2 %	+5 %	Croissance à un chiffre en haut de fourchette

(1) À compter de 2017, les indicateurs de performance financière porteront sur le périmètre consolidé correspondant aux activités poursuivies.

(2) TCAM: Taux de Croissance Annuel Moyen.

(3) Croissance de l'EBITDA récurrent pour l'ensemble du Groupe (Internet + Imprimés & Vocal).

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

Informations prévisionnelles

Ces informations prévisionnelles sont données au titre de l'année 2017, et ont été communiquées lors de la publication des résultats annuels de 2016.

Elles s'articulent autour de deux indicateurs clés, représentatifs de la performance du Groupe :

- croissance du chiffre d'affaires Internet entre 2016 et 2017 comprise entre +3 % et +5 %;
- EBITDA récurrent 2017 compris entre 210 et 225M€.

Hypothèses macro-économiques

SoLocal Group évolue sur un marché adressable estimé en 2015 à 34 milliards d'Euros (source : société de conseil indépendante).

Ce marché est constitué de trois segments. En premier lieu, la publicité traditionnelle est évaluée à 27.1 milliards d'Euros, en décroissance d'environ -2 %. En second lieu, la publicité digitale est évaluée à 2.5 milliards d'Euros, en croissance d'environ +4 %. Enfin, la part relative au Marketing Digital est évaluée à environ 4 milliards d'Euros, en croissance de +5 à +10 %.

SoLocal Group n'a pas observé en 2016 d'évolution significative de la croissance de ces différents segments de marché, et n'en anticipe pas pour l'année 2017.

En revanche, au sein de ces différents segments, le groupe observe une intensification continue de la pression concurrentielle, avec entre autres la montée en puissance de nouveaux acteurs hyper-spécialisés, et la nécessité croissante de poursuivre l'innovation dans les produits.

Hypothèses internes à la société

Les perspectives 2017 s'inscrivent dans un contexte où le Groupe peut désormais déployer son plan stratégique de conquête, puisque les opérations financières permettant de réduire sa dette de 1,2 milliard d'Euros à 398 millions d'Euros ont été mises en œuvre. Pour rappel, celles-ci composent le plan de restructuration financière qui a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le

15 décembre 2016, par les créanciers, et par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

SoLocal Group sort ainsi d'une longue période de pilotage particulièrement contraint par le poids de sa dette depuis 2015, auquel s'est ajoutée une incertitude forte autour de la restructuration financière qui a pesé sur l'activité notamment au quatrième trimestre 2016. Ces éléments auront un impact défavorable sur les perspectives de chiffre d'affaires aux deuxième et troisième trimestres 2017. Cela sera toutefois partiellement compensé par l'amélioration continue de la performance opérationnelle et l'évolution croissante du mix produits en faveur notamment du Marketing Digital.

Le profil de rentabilité du Groupe dépendra en partie de l'ampleur de la montée en puissance des nouvelles solutions mises en œuvre courant 2016 et à venir en 2017 ; à titre illustratif et non exhaustif, SoLocal Group a lancé en 2016 des solutions innovantes autour des mots-clés sur PagesJaunes et les sites partenaires (Google, Bing), des campagnes sur Facebook, etc.

En outre, d'autres hypothèses sont utilisées, et reposent notamment sur la poursuite d'une part de la décroissance de l'activité Imprimés & Vocal à un rythme comparable à celui observé en 2016, et d'autre part de la gestion rigoureuse des dépenses.

Les perspectives financières pour 2017 en résultant sont les suivantes :

- croissance du chiffre d'affaires Internet entre +3 % et +5 %;
- EBITDA récurrent compris entre 210 et 225M€, en fonction notamment du poids dans l'activité des nouvelles solutions mises en œuvre, comme évoqué ci-dessus.

Les perspectives de chiffre d'affaires Internet et de marge d'EBITDA pour 2017 s'appuient sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par SoLocal Group. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 14.1 Composition du Conseil d'administration
- 14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels
- 14.3 Composition des organes de direction

14.1 Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- Nathalie Balla;
- Jacques-Henri David;
- Sandrine Dufour;
- Alexandre Loussert;
- Arnaud Marion;
- Monica Menghini;
- Robert de Metz;
- Cécile Moulard;
- Joëlle Obadia;
- Jean-Pierre Remy;
- Jean-Marc Tassetto.

Le Conseil d'administration se compose à la date du présent document de onze membres, dont un exécutif, un Administrateur représentant le personnel et neuf Administrateurs indépendants.

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Nathalie Balla La Redoute 57, rue Blanchemaille 59100 Roubaix, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	29 juillet 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président de BCR SAS (France) Président de New R SAS (France) Représentant permanent de New R SAS Président de La Redoute SAS (France) Directrice générale de Relais Collis SAS (France) Directeur de La Redoute Sverige (Suède) Directeur de Redcats (UK) Ltd (Royaume-Uni) Liquidateur de La Redoute Mag SAS (France) Administrateur Délégué de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Administrateur de La Redoute Suisse SA (Suisse) Président du Conseil d'administration de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Représentant permanent de La Redoute, Président de Les Aubaines Mag SAS (France) Membre du Conseil d'administration de la FEVAD (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Ref Brésil SA (France) Liquidateur de Ellos France SAS (France) Représentant permanent de La Redoute Mag Administrateur de Ref Bresil SA (France) Membre du Conseil d'administration et Vice-Présidente du PICOM (France) Président de La Redoute Mag SAS (France) Président de Ellos France SAS (France) Administrateur de Redcats Brands Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Finance Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Holdsworth Collections Ltd (Royaume-Uni)
Jacques-Henri David 47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Administrateur d'UGC - Paris (France) Président de la commission de contrôle des activités financières de la Principauté de Monaco (France) Administrateur d'Edmond de Rothschild Europe - Luxembourg (Luxembourg) Administrateur d'Edmond de Rothschild Monaco (Monaco) Président d'Acxior Corporate Finance

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Sandrine Dufour PROXIMUS (Belgacom) Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2018	<p>Directeur financier et membre du Comité de Direction de Proximus (Belgique) Administrateur de BICS (Belgacom International Carrier Services) (Belgique) Administrateur de Proximus Group Services SA (Belgique) Administrateur de Connectimmo (Belgique) Administrateur de Proximus Art Asbl (Belgique)</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR (France) Président-Directeur général de CID SA (France) Président-Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFD SA (France) Administrateur de SHD SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Service Client SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de Ltb-R SA (France) Membre des Comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité stratégique et financier de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCOM Italie (Italie) Président du Conseil d'administration de LDCOM Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Administrateur de CEREP (France) Président et Administrateur de Watchever Group (ex-Vivendi Mobile Entertainment) (France) Administrateur du Groupe Telindus France Administrateur de SIG 75 (France)</p>
Alexandre Loussert 3, rue Jules Ferry 92400 Courbevoie, France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>
Arnaud Marion Marion & Partners 563 Chiswick High Road W4 3AY London Royaume-Uni	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	<p>Administrateur de Marion & Partner LTD (Royaume-Uni) Directeur général délégué non Administrateur de Neuhauser Financiere (France) Directeur général délégué non Administrateur de Boulangerie Viennoiserie Francaise (France)</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Initiales AM SARL (France) Gérant puis Président de Trans Consult International (France) Administrateur de EGP (France) Gérant de ART DAM (France) Président puis Liquidateur de Sirenak (France) Directeur Général de MIA ELECTRIC SAS (France) Représentant de SideAlliance au Conseil de surveillance de ASCOMETAL (France) Président Directeur général et Administrateur, puis Président du Directoire de DOUX SA (France)</p>
Monica Menghini Dassault Systèmes 10, rue Marcel Dassault CS 40501 78946 – Velizy Villacoublay cédex France	Italienne	Administrateur	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	<p>Directrice générale adjointe Stratégie de Dassault Systèmes</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Robert de Metz Dexia Group Bastion Tower – Place du Champ de Mars 5 B-1050 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant de Dexia SA (Société cotée – Belgique) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dexia Crédit Local (Belgique) Administrateur et Président du Comité d'audit de Media Participations (franco-belge) Administrateur délégué de Bee 2 Bees SA (Belgique) Membre du Comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques (France) Mandats qui ne sont plus exercés: Membre du Conseil de surveillance de Canal Plus France SA (France) Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Belfius Banque (Dexia Banque Belgique) (Belgique)
Cécile Moulard SIXIÈME CONTINENT 5, rue de la Baume 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Administrateur de MilleMercis (Société cotée – France) Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital (France) Administrateur de AXA France (IARD-Vie) (France) Mandats qui ne sont plus exercés: Administrateur de Foncière INEA (France)
Joëlle Obadia PagesJaunes 204 Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne- Billancourt, France	Française	Administrateur représentant le personnel	7 avril 2016	7 avril 2020	Néant Mandats qui ne sont plus exercés: Néant
Jean-Pierre Remy SoLocal Group 204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne- Billancourt, France	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président du Conseil d'administration et Administrateur de PagesJaunes (France) * Administrateur de SoLocal Marketing Service (France) * Administrateur de Mappy (France) * Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ Media (Espagne) * Mandats qui ne sont plus exercés: Président du Conseil d'administration de SoLocal Group (Société cotée – France) Directeur général de PagesJaunes (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Médiannuaire Holding (France)
Jean-Marc Tassetto Coorpacademy – EPFL Innovation Park Bâtiment I 1015 – Lausanne, Suisse	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Président du Conseil d'administration de Coorpacademy Administrateur de Paper. II (Suisse) Mandats qui ne sont plus exercés: Consultant indépendant auprès du Conseil d'administration de Fullsix (France)

*Filiale de SoLocal Group

Évolution de la composition du Conseil d'administration

Madame Abeille Deniau a été élue Administrateur représentant le personnel le 30 juin 2015. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la Société. Suite à un recours introduit par une organisation syndicale, le tribunal d'instance de Boulogne-Billancourt a, par jugement du 18 décembre 2015, annulé les élections du 30 juin 2015. De nouvelles élections de l'Administrateur représentant le personnel ont été organisées. Madame Joëlle Obadia a été élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016 a nommé Administrateurs Madame Monica Menghini dont la candidature avait été proposée par le Conseil d'administration, et Messieurs Alexandre Loussert, Jacques-Henri David et Arnaud Marion dont les candidatures avaient été proposées par des actionnaires.

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du plan révisé de restructuration financière par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 15 décembre 2016, le dispositif de gouvernance a été révisé comme suit :

- le 5 janvier 2017 le Conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Rémy Sautter de ses fonctions d'Administrateur et a coopté, en remplacement de ce dernier, Monsieur John Slater en qualité d'Administrateur ; et
- Monsieur Matthew Glowasky a été nommé en qualité de censeur représentant les trois créanciers parties à l'accord conclu le 3 novembre 2016 avec la Société sur le plan révisé de restructuration financière.

Messieurs John Slater et Matthew Glowasky ont démissionné le 24 mars 2017 de leur mandat d'administration et de censeur.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration comprend neuf membres indépendants (82 % du Conseil d'administration) Mesdames Nathalie Balla, Cécile Moulard, Sandrine Dufour, Monica Menghini, Messieurs Jacques-Henri David, Alexandre Loussert, Arnaud Marion, Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto.

Les critères pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Concernant plus particulièrement son Président, Monsieur Robert de Metz, le Conseil d'administration a considéré que celui-ci est Administrateur indépendant au regard des critères énoncés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et que le fait que Monsieur Robert de Metz ait, préalablement à sa nomination, conseillé le Conseil d'administration à l'occasion des opérations de restructurations financières de la Société

n'est pas en contradiction avec ces critères, Monsieur Robert de Metz ayant procédé à l'acquisition d'actions de la Société à la suite de sa nomination pour une somme supérieure à la rémunération perçue par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations de conseil.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

Biographie des membres du Conseil d'administration

Nathalie Balla est dirigeante d'entreprises, spécialiste de l'e-commerce et des transformations numériques. Après avoir entamé sa carrière en tant que Directrice générale de différentes sociétés du groupe Karstadt Quelle, où elle a été notamment à l'origine du lancement du site marchand de Quelle, Nathalie Balla, arrivée à la tête de La Redoute en 2009, a mis en place un plan de transformation qui a permis à l'enseigne de renouer avec la croissance un an plus tard. En 2011, elle est nommée personnalité e-commerce de l'année par le magazine E-commerce. En décembre 2013, le groupe Kering a décidé de céder La Redoute à Nathalie Balla, Présidente-Directrice générale de l'enseigne française de vente et à Éric Courteille, secrétaire général de Redcats. Nathalie Balla est diplômée de l'École supérieure de commerce (ESCP-EAP) de Paris et docteur en science économiques et comptables.

Jacques-Henri David est Président de la commission de contrôle des activités financières de la Principauté de Monaco (depuis 2011), Administrateur d'Edmond de Rothschild Europe - Luxembourg et Edmond de Rothschild Monaco (depuis 2015) et Administrateur de SoLocal (depuis 2016). Jacques-Henri David a notamment occupé entre 1967 et 1985 les fonctions d'Inspecteur des Finances au Ministère de l'Économie et des Finances, de Directeur adjoint, puis de Directeur de Cabinet de René Monory (ministre de l'Économie) et de Secrétaire Général du Conseil national du crédit à la Banque de France. Il a ensuite été Directeur Financier puis Directeur Général de la Compagnie Saint-Gobain (1985-1989), Président de la banque Stern (1989-1992), Président du centre de Recherche pour l'expansion de l'économie (Rexecode) (1989-1996), Directeur général de la Compagnie générale des eaux (CGE) (1993-1995), Président du directoire du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME) (1995-1999), Président de la Sofaris (1996-1999), Président de la Banque du développement des petites et moyennes (BDPME) (1997-1999), membre du Conseil économique et social (CES), Président du groupe Deutsche Bank France (1999-2009) et Vice Chairman de la division « global banking » de Deutsche Bank AG (2005-2009) puis fondateur et Président d'Acxior Corporate Finance (2010-2014). Ancien élève de l'École Polytechnique, il est diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et de l'École nationale supérieure de la statistique et de l'administration économique (Ensaë). Jacques-Henri David est Commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite.

Sandrine Dufour est membre du Comité de direction de Proximus à Bruxelles depuis janvier 2015 et Directeur financier depuis avril 2015. De mai 2013 jusqu'à fin 2014 elle était Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR. Auparavant, Sandrine Dufour a été successivement chargée de mission auprès du Directeur financier de Vivendi, Directeur financier de VU Net, Directeur de l'Audit interne et Projets spéciaux de Vivendi, basée à New York, puis Directeur financier adjoint de Vivendi et Directeur de l'Innovation du groupe Vivendi. Avant d'entrer chez Vivendi en 1999, Sandrine Dufour a occupé les fonctions d'analyste financier à la BNP puis à la société de Bourse CAI Cheuvreux. Sandrine Dufour est diplômée de l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), de la SFAF (Société française des analystes financiers) et du CFA (*Chartered Financial Analyst*).

Alexandre Loussert a exercé des fonctions de management au sein de la RATP (2004-2013). Il est ambassadeur pour la paix auprès du Comité Europe-Afrique sous l'égide de l'Unesco depuis 2007. Alexandre Loussert est Président de l'Association Regroupement PPLocal dont l'objet est de faire valoir les intérêts et les droits des actionnaires de la société SoLocal Group, à court, moyen et long terme.

Arnaud Marion (Lettres Classiques, Sciences-Po Paris) a commencé sa carrière en 1987 chez Arthur Andersen avant de rejoindre en 1993 le groupe Edmond de Rothschild. En 2001 il crée Trans Consult International, puis en 2014, Marion & Partners à Londres, sociétés spécialisées dans la gestion de crises, les opérations complexes, l'analyse stratégique et les négociations. Il est intervenu sur des entreprises emblématiques comme Pleyel, Le Lido, la Salle Pleyel, Heuliez ou encore Doux. Il intervient aussi bien en situations *in bonis* qu'en situation judiciaire et a l'expérience de plus de 250 entreprises et 40 mandats de direction générale dans les secteurs bancaire, des services ou de l'industrie. Il a été Maître de conférences à Sciences-Po à Paris de 1993 à 1998 et est l'auteur de quatre livres. Arnaud Marion a également été membre de 2006 à 2012 de la Commission Nationale chargée d'attribuer le label « EPV – Entreprises du Patrimoine Vivant » dépendant du Ministère de l'Économie et des Finances, et a fondé l'Association Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant dont il a été Président de 2010 à 2012. Il a reçu les prix de l'Excellence Française pour Pleyel en 2012 et le prix Ulysse des lecteurs de Challenges et de l'ARE du meilleur retournement d'entreprise en 2016.

Monica Menghini a acquis une grande maîtrise de la construction de capital de marque au sein de Procter & Gamble et Saatchi & Saatchi. En 2007, elle prend la responsabilité du partenariat entre Dassault Systèmes et le groupe Publicis, visant à mettre les solutions numériques de modélisation et de collaboration au service du marketing.

Monica Menghini rejoint Dassault Systèmes en 2009 pour prendre la direction des secteurs des biens de consommation et produits grand public, aidant ainsi à la diversification des activités de l'entreprise et son ouverture à de nouvelles cultures industrielles et économiques. En 2011, elle est nommée Directrice Générale Adjointe en charge des Industries et devient membre du Comité Exécutif. En 2012, elle prend également la responsabilité du Marketing et de la Communication Corporate. En 2015, elle devient Directrice Générale Adjointe, Stratégie, avec pour mission de définir la stratégie d'entreprise et d'en faire

le schéma directeur de toutes les fonctions de l'entreprise, en associant la planification d'entreprise, la stratégie du portefeuille de marques et d'industries, la stratégie de distribution, la stratégie marketing des marques et de l'entreprise et la stratégie de marketing en ligne et de vente en ligne.

Avec la conviction que le capital de marque est la source de la croissance d'une entreprise, Monica Menghini s'attache à traduire la vision de Dassault Systèmes en proposition de valeur unique. Elle nourrit la capacité de Dassault Systèmes à apporter, diffuser et mettre en œuvre des idées et des solutions radicalement novatrices, tout particulièrement avec la 3DEXPERIENCE.

Monica Menghini est diplômée en droit de l'Université La Sapienza (Rome) où elle a également obtenu un master en économie et un master en psychologie comportementale.

Robert de Metz a commencé sa carrière à l'Inspection générale des Finances avant de rejoindre la Banque Indosuez en 1983, à Hong-Kong et à Paris, puis fin 1987, Demachy Worms & Cie. Actif chez Paribas à partir de 1991, il remplit de nombreuses fonctions, notamment en fusions-acquisitions, avant d'être nommé membre du directoire, responsable depuis Londres des marchés de taux, changes et dérivés. Entre 2002 et 2007, il est directeur général adjoint du groupe Vivendi, en charge des fusions-acquisitions et de la stratégie. Administrateur indépendant de Dexia depuis juillet 2009, il en occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis août 2012. Robert de Metz est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Cécile Moulard commence sa carrière dans les médias (radio, TV). En octobre 1995, elle crée Carat Interactive dont elle prend la Direction générale et assure le développement international. Puis elle rejoint successivement le Groupe Vivendi comme conseiller du Président sur les problématiques liées à Internet, lance Amazon.fr au poste de Directeur général en charge de la stratégie, du marketing et du développement et intègre l'équipe dirigeante de Meetic pour préparer l'IPO. Aujourd'hui, Cécile Moulard vit entre la France et les États-Unis. Elle est associée fondateur de Smallbusinessact.com, membre du Conseil d'administration de MilleMercis et de AXA France. *Young leader fellow*, *Eisenhower Fellow* et *Remarque Fellow*. Cécile Moulard est diplômée de l'IEP PARIS, titulaire d'un DESS de Marketing de l'IEP Paris et d'un certificat de Finance à UCLA.

Joëlle Obadia a passé 10 ans au sein du groupe Thomson, dont la moitié au sein de la branche Thomson Brandt Armements où elle s'occupait de communication externe (relations presse, publiques, événementiels en France et à l'étranger), puis a rejoint, en novembre 1991, la Direction Commerciale de PagesJaunes pour y occuper les fonctions de responsable des incentives pour les forces de vente puis celles de responsable de la dynamisation des ventes en associant à l'animation des ventes, les challenges commerciaux, l'information des différents canaux de vente et les événements clients. En 2007, Joëlle Obadia intègre le comité de direction de la Direction Commerciale en devenant Responsable du développement des ventes, et ajoute à son périmètre le management et le pilotage de toute la formation commerciale. Aujourd'hui, elle occupe les fonctions de directrice Communication et MICE au sein de l'Excellence Opérationnelle.

Jean-Pierre Remy est Directeur général de SoLocal Group depuis le 25 mai 2009 (il a cumulé les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société entre le 11 décembre 2012 et le 5 novembre 2014). Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau

européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Jean-Marc Tassetto a été Directeur du marketing d'une filiale du Groupe Danone, puis a rejoint le Groupe SFR où il a occupé successivement les fonctions de Directeur du marketing, Directeur général adjoint, Directeur général des services et produits puis Directeur général Marketing et Grand public. En 2010, il est nommé Directeur général de Google France, avant de fonder Coopacademy en 2013. Jean-Marc Tassetto est diplômé de l'ESCP et d'un DEA de sciences de gestion. Il est professeur affilié à HEC Paris.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

14.3 Composition des organes de direction

À la date du présent document, la Direction générale de la Société est ainsi composée :

Nom	Fonction
Jean-Pierre Remy	Directeur général
Christophe Pingard	Directeur général délégué
Virginie Cayatte	Directrice financière en charge de la Finance, de l'Immobilier et des Achats
Pascal Garcia	Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures
Julien Veyrier	Secrétaire général adjoint, Directeur des Ressources Humaines et des Relations institutionnelles
Nicolas Gauthier	Directeur de Business Solutions (Système d'Information et Technologies Internet Annonceurs Adnet)
Frédéric Obala	Directeur général du Search Digital Local

Jean-Pierre Remy est Directeur général de SoLocal Group depuis le 25 mai 2009 (il a cumulé les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général entre le 11 décembre 2012 et le 5 novembre 2014). Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Christophe Pingard est Directeur général délégué de SoLocal Group depuis le 21 novembre 2011. À ce titre, il porte la responsabilité du chiffre d'affaires de toutes les entités du Groupe et dirige les pôles ventes, marketing et opérations du pôle Annonceurs. Avant de rejoindre SoLocal Group, il a exercé 12 ans chez Steelcase Strafor avant de participer à la création d'Egencia, leader du voyage d'affaires sur Internet. Il y a occupé les fonctions de Directeur général France puis Senior Vice-Président en charge des activités Europe et Asie-Pacifique. Né en 1964, Christophe Pingard est titulaire d'une maîtrise de gestion et d'un DESS Gestion de la Qualité et Innovation.

Virginie Cayatte est Directrice financière en charge de la Finance, de l'Immobilier et des Achats depuis le 6 janvier 2015. Virginie Cayatte, 44 ans, est Chevalier de la Légion d'Honneur (2014) et lauréate de la Société Française des Analystes Financiers (1997). Elle est par ailleurs diplômée de l'École Polytechnique (1993) et de l'École des Mines de Paris (1995). Avant de rejoindre SoLocal Group, elle était Directrice financière d'AXA IM, filiale de gestion d'actifs du Groupe AXA depuis 2009. Entre 2002 et 2006, elle était en charge de la régulation des marchés financiers à la Direction générale du Trésor et de la Prévision Économique. Virginie Cayatte a débuté sa carrière à la Direction financière d'AXA, où elle a notamment été Responsable du financement et de la Trésorerie du Groupe entre 1997 et 2002.

Pascal Garcia est Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction générale au sein du Groupe, tout d'abord à Teletistas, filiale que détenait à 50 % la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008. Il était jusqu'au 1^{er} janvier 2014, Directeur général adjoint en charge de la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures. Il a commencé sa carrière en 1982

dans le secteur parapétrolier, à la Direction financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de direction en France et à l'international, avant de prendre la Direction générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalités française et brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la *Fundação Getulio Vargas* (São Paulo, Brésil) et d'un MBA de l'ESADE (Barcelone, Espagne).

Julien Veyrier est Secrétaire général adjoint, Directeur des Ressources Humaines et des Relations institutionnelles. Ancien élève de l'École normale supérieure (Paris), diplômé de Sciences-Po Paris et d'un DEA de géographie économique de l'Université Paris I, Julien Veyrier a débuté sa carrière comme Directeur adjoint des études de l'UMP. En 2007, il devient Conseiller auprès du Ministre de l'Éducation nationale puis poursuit sa collaboration avec Xavier Darcos en qualité de Conseiller auprès du Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. En 2010, il est nommé Directeur de cabinet-adjoint du Ministre chargé de l'Industrie, puis Directeur de cabinet-adjoint de la Ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle. Il était depuis 2011 Directeur général du Centre pour le développement de l'Information sur la formation permanente (Centre Inffo).

Nicolas Gauthier, diplômé de l'ESIGETEL, a débuté sa carrière chez Bossard Consultants, puis rejoint Accenture, où pendant huit ans, il intervient sur les secteurs Télécoms, Média et Internet. Depuis 2006, il était Vice-Président au sein de Capgemini Consulting en charge de la business unit TechnoStrategy. Il a rejoint le Groupe en 2010, et est à la tête de Business Solutions.

Frédéric Obala, diplômé d'HEC en 1989, a débuté sa carrière comme Consultant en stratégie chez Coopers & Lybrand Consulting, avant de rejoindre Promodes à partir de 1992, et de prendre la tête d'un hypermarché à Madrid en 1998. À partir de 1999, il assure la coordination entre Promodes et le groupe Carrefour, avant de se voir confier le pilotage du site internet carrefourmultimédia.fr. En 2002, il rejoint le groupe PPR (Kering) comme directeur de la stratégie et membre du Comité Exécutif, puis comme directeur du marketing et du web de La Redoute. En 2008, il prend la direction générale de Domeo, filiale de Véolia et Homeserve. En 2012, Frédéric Obala est nommé Directeur général de la division marketing et services de Darty. Arrivé en 2014 chez SoLocal Group, il a été Directeur général de SoLocal Network avant de prendre en 2015 la responsabilité du Pôle Marketing Digital du Groupe lors de la création des Lignes Produits, regroupant les Sites, le Presence Management, les liens sponsorisés (Advertising), la Data Programmatique et les entités à l'international.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

- 15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature
- 15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages
- 15.3 Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires
- 15.4 Principes et critères de détermination, répartition et attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement dû et versé par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 au sein de SoLocal Group est résumé dans les tableaux ci-dessous :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2016	Exercice 2015
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	90 000	90 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Jean-Pierre Remy, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	1 075 008	1 049 233
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Christophe Pingard, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	595 704	588 785
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
TOTAL	1 760 712	1 728 018

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable annuelle	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	90 000 ⁽²⁾	90 000	90 000	95 133 ⁽³⁾
Avantages en nature	—	—	—	—
TOTAL	90 000	90 000	90 000	95 133
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	520 000	520 000	520 000	520 000
Rémunération variable annuelle	483 600	468 000	468 000	494 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	50 994	84 310	41 000	10 265
Avantages en nature ⁽¹⁾	20 414	20 414	20 233	20 233
TOTAL	1 075 008	1 092 724	1 049 233	1 044 498
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	370 000	370 000	370 000	370 000
Rémunération variable annuelle	206 460	200 000	200 000	166 500
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽¹⁾	19 244	19 244	18 785	18 785
TOTAL	595 704	589 244	588 785	555 285

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(2) Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration et en vigueur en 2016, Robert de Metz a perçu au titre de sa participation au Conseil d'administration 90 000 euros de fixe forfaitaire total.

(3) Ce montant comprend 5 133 euros versés en 2015 à Robert de Metz au titre de sa participation au Conseil d'administration pour l'année 2014 étant rappelé que Robert de Metz a été coopté et nommé Président du Conseil d'administration le 5 novembre 2014.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2016	Montants versés en 2016*	Montants dus en 2015	Montants versés en 2015*
Nathalie Balla				
Jetons de présence	51153	51153	59 000	69 266
Autres rémunérations	—	—	—	—
Thierry Bourguignon⁽¹⁾				
Jetons de présence	—	20 000	20 000	20 531
Autres rémunérations	—	—	134 458	134 458
François de Carbonnel⁽²⁾				
Jetons de présence	—	—	8 000	8 000
Autres rémunérations	—	—	—	—
Jacques Henri David⁽³⁾				
Jetons de présence	5 379	—	—	—
Autres rémunérations	—	—	—	—
Abeille Deniau⁽⁴⁾				
Jetons de présence	—	16 000	16 000	0
Autres rémunérations	—	—	64 793	64 793
Sandrine Dufour				
Jetons de présence	60 771	116 375	63 000	12 832
Autres rémunérations	—	—	—	—
Alexandre Loussert⁽⁵⁾				
Jetons de présence	—	7 684	—	—
Autres rémunérations	—	—	—	—
Arnaud Marion⁽⁶⁾				
Jetons de présence	—	—	—	—
Autres rémunérations	—	—	—	—
Monica Menghini⁽⁷⁾				
Jetons de présence	3 842	—	—	—
Autres rémunérations	—	—	—	—
Cécile Moulard				
Jetons de présence	60 913	60 913	53 000	53 000
Autres rémunérations	—	—	—	—
Joelle Obadia⁽⁴⁾				
Jetons de présence	43 381	34 160	—	—
Autres rémunérations	101 736	101 736	—	—
Rémy Sautter				
Jetons de présence	62 291	125 070	7 200	18 606
Autres rémunérations	—	—	—	—
Jean-Marc Tassetto				
Jetons de présence	53 593	53 593	48 000	48 000
Autres rémunérations	—	—	—	—

* Pour 2015 et pour 2016 les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) Le mandat de Thierry Bourguignon, administrateur représentant le personnel, a pris fin le 20 juillet 2015.

(2) François de Carbonnel a démissionné lors du Conseil d'administration du 27 avril 2015.

(3) Jacques Henry David a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.

(4) Abeille Deniau a été élue Administrateur représentant le personnel le 30 juin 2015. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la Société. Suite à un recours introduit par une organisation syndicale, le tribunal d'Instance de Boulogne Billancourt a, par jugement du 18 décembre 2015, annulé les élections du 30 juin 2015. De nouvelles élections ont été organisées. Madame Joëlle Obadia a été élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016.

(5) Alexandre Loussert a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.

(6) Arnaud Marion a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016. Ce dernier a renoncé à percevoir des jetons de présence.

(7) Monica Menghini a été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 a fixé à 490 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 90 000 euros de fixe forfaitaire total pour le Président du Conseil d'administration ;
- 10 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité d'audit.

Le montant des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2016 s'élève à 490 000 euros.

Messieurs Arnaud Marion et John Slater ont renoncé à percevoir des jetons de présence.

Comme les années précédentes, le paiement des jetons de présence 2016 a été réalisé en deux versements : l'un antérieur à l'élection de Mme Menghini et de MM. David, Loussert et Marion par l'Assemblée générale du 19 octobre 2016, le solde en fin d'année 2016 ou début 2017.

Ces deux versements ont fait l'objet d'une réduction des montants dus en application des règles mathématiques de répartition exposées ci-dessous afin de tenir compte du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités intervenues en 2016.

Afin que les administrateurs ayant rejoint le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 ne soient pas lésés par le versement intermédiaire intervenu avant cette Assemblée (par rapport à un calcul reposant sur l'application d'une seule clé de répartition sur l'ensemble de l'année), le Conseil d'administration du 2 février 2017 a décidé le versement au profit de Mme Monica Menghini et de MM. Jacques-Henri David et Alexandre Loussert d'un montant brut respectif de 836 euros, 3 744 euros et 4 246 euros (par prélèvement sur l'enveloppe des jetons de présence 2017).

Monsieur Arnaud Marion n'a pas souhaité percevoir de jetons de présence pour 2016.

Rémunération de Messieurs Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard payable en 2017

Rémunération fixe 2017 :

Le Conseil d'administration a maintenu inchangé les montants de rémunération fixe attribuée au Directeur général, Jean-Pierre Remy (520 000 euros) et au Directeur général délégué, Christophe Pingard (370 000 euros). Ces montants n'ont pas évolué depuis décembre 2012 pour Jean-Pierre Remy et depuis octobre 2011 pour Christophe Pingard.

Rémunération variable annuelle au titre de 2016 payable en 2017 :

Il est rappelé que les critères de rémunération variable 2016 des dirigeants mandataires sociaux avaient été fixés par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 février 2016, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Ces critères figurent dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'administration a délibéré sur la rémunération de Messieurs Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard hors la présence de ces derniers. Il a simplement constaté le degré de réalisation des objectifs fixés antérieurement.

Il est rappelé que la rémunération variable se compose d'une valeur cible qui a été fixée pour Monsieur Jean-Pierre Remy à 100 % de sa rémunération fixe et pour Monsieur Christophe Pingard à 60 % de sa rémunération fixe. Cette rémunération variable peut varier pour Jean-Pierre Remy entre 0 % et 200 % et pour Christophe Pingard entre 0 % et 120 % de leur rémunération fixe en fonction du niveau d'atteinte de critères quantitatifs (pour 80 %) et qualitatifs (pour 20 %) préétablis début 2016 et détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Début 2016, il a été fixé que les critères quantitatifs seraient communs à Messieurs Jean-Pierre Remy, Christophe Pingard ainsi qu'une centaine de directeurs de Solocal Group.

Concernant Jean-Pierre Remy :

				Min	Cible	Max	Réel
Objectifs communs 80 % du total variable 80 % de la rémunération fixe (en cible)	Chiffre d'affaires Internet	Evolution vs 2015	En % de la rémunération fixe	0 %	20 %	40 %	10 %
			Valeur de l'indicateur	+0,7 %	+2,7 %	+4,7 %	+1,3 %
	EBITDA	EBITDA/CA	En % de la rémunération fixe	0 %	20 %	40 %	26,4 %
			Valeur de l'indicateur	26 %	28 %	30 %	28,2 %
	Simplification	Résolution de 30 nœuds de complexité	En % de la rémunération fixe	0 %	20 %	40 %	21,6 %
			Valeur de l'indicateur	18 chantiers résolus	24 chantiers résolus	30 chantiers résolus	24,5 chantiers résolus
Clients promoteurs	Amélioration du % de clients annonceurs et utilisateurs ambassadeurs de Solocal	En % de la rémunération fixe	0 %	20 %	40 %	18 %	
		Valeur de l'indicateur	0	100K annonceurs ambassadeurs 1 M utilisateurs ambassadeurs	200K annonceurs ambassadeurs 2 M utilisateurs ambassadeurs	36 370 annonceurs ambassadeurs 1,4 M utilisateurs ambassadeurs	
TOTAL OBJECTIFS COMMUNS				0 %	80 %	160 %	76 %
Objectifs particuliers 20 % du total variable 20 % de la rémunération fixe (en cible)	Refinancement du Groupe	Opération d'au moins 100 ME : augmentation de capital, conversion de dette en capital ou tout autre forme de négociation avec les prêteurs		0 %	10 %	20 %	10 %
			Communication	Communication interne et externe, incarnation et promotion de l'image du Groupe	0 %	10 %	20 %
TOTAL OBJECTIFS PARTICULIERS				0 %	20 %	40 %	17 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE				0 %	100 %	200 %	93 %

La part variable de la rémunération 2016 de Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général, a donc été arrêtée à 483 600 euros, soit 93 % de l'objectif cible et 46,5 % du bonus maximum susceptible d'être atteint.

Pour rappel, la part variable du Directeur général s'était élevée à 468 000 euros au titre de l'exercice 2015, et à 494 000 euros au titre de l'exercice 2014.

Concernant Christophe Pingard :

				Min	Cible	Max	Réel	
Objectifs communs 80 % du total variable 80 % de la rémunération fixe (en cible)	Chiffre d'affaires Internet	Evolution vs 2015	En % de la rémunération fixe	0 %	12 %	24 %	6 %	
			Valeur de l'indicateur	+0,7 %	+2,7 %	+4,7 %	+1,3 %	
	EBITDA	EBITDA/CA	En % de la rémunération fixe	0 %	12 %	24 %	15,9 %	
			Valeur de l'indicateur	26 %	28 %	30 %	28,2 %	
	Simplification	Résolution de 30 nœuds de complexité	En % de la rémunération fixe	0 %	12 %	24 %	13 %	
			Valeur de l'indicateur	18 chantiers résolus	24 chantiers résolus	30 chantiers résolus	24,5 chantiers résolus	
	Clients promoteurs	Amélioration du % de clients annonceurs et utilisateurs ambassadeurs de Solocal	En % de la rémunération fixe	0 %	12 %	24 %	10,7 %	
			Valeur de l'indicateur	0	100K annonceurs ambassadeurs 1 M utilisateurs ambassadeurs	200K annonceurs ambassadeurs 1 M utilisateurs ambassadeurs	36 370 annonceurs ambassadeurs 1,4 M utilisateurs ambassadeurs	
	TOTAL OBJECTIFS COMMUNS				0 %	48 %	96 %	45,6 %
	Objectifs particuliers 20 % du total variable 20 % de la rémunération fixe (en cible)	Progression de l'acquisition de nouveaux clients au-dessus de 2015, soit plus de 40 ME en 2016 sur les BUs France			0 %	6 %	12 %	7,2 %
		Enrichissement des contenus détenus par le Groupe: professionnels, avis, photos, sites web....			0 %	6 %	12 %	3 %
	TOTAL OBJECTIFS PARTICULIERS				0 %	12 %	24 %	10,2 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE				0 %	60 %	120 %	55,8 %	

La part variable de la rémunération 2016 de Monsieur Christophe Pingard, Directeur général délégué, a été arrêtée à 206 460 euros, soit 93 % de l'objectif cible et 46,5 % du bonus maximum susceptible d'être atteint.

Pour rappel, la part variable du Directeur général délégué s'était élevée à 200 000 euros au titre de l'exercice 2015 et 166 500 euros au titre de 2014.

Rémunération variable annuelle de Messieurs Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard au titre de 2017, payable en 2018

Au titre de 2017, le Conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, a arrêté les critères d'évaluation de la part variable des dirigeants mandataires sociaux.

Comme cela avait été annoncé lors de l'Assemblée générale du 15 décembre 2016, il a été procédé à une modification de la structure générale de rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux, avec l'introduction du Total Shareholder Return comme critère d'évaluation à hauteur de 25 % de la part variable.

Par ailleurs, considérant que la transformation digitale et la restructuration financière de SoLocal Group sont très largement avancées, les critères qualitatifs ont été supprimés pour 2017.

Les critères d'évaluation de la rémunération variable 2017 des dirigeants, tous quantitatifs, traduisent la totale focalisation du Groupe sur sa rentabilité et sa croissance.

Ces critères seront comme les années précédentes partagés avec une centaine de directeurs du Groupe.

Les critères d'évaluation de la rémunération variable 2017 de Messieurs Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard et leur poids respectifs sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Concernant Jean-Pierre Remy :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2017 de la part variable de la rémunération de Jean-Pierre Remy à 100 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0 % et 200 % de la rémunération fixe, reposant sur les critères suivants :

	Min	Cible	Max
Évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX	0 %	50 %	100 %
Croissance du chiffre d'affaires Internet 2017	0 %	12,5 %	25 %
Évolution du nombre de Clients	0 %	12,5 %	25 %
Total Shareholder Return	0 %	25 %	50 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0 %	100 %	200 %

Concernant Christophe Pingard :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2017 de la part variable de la rémunération de Christophe Pingard à 60 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0 % et 120 % de la rémunération, reposant sur les critères suivants :

	Min	Cible	Max
Évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX	0 %	24 %	48 %
Croissance du chiffre d'affaires Internet 2017	0 %	10,5 %	21 %
Évolution du nombre de Clients	0 %	10,5 %	21 %
Total Shareholder Return	0 %	15 %	30 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0 %	60 %	120 %

Il est rappelé qu'aucune attribution d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'acquisition d'actions n'est intervenue en 2016.

Les informations relatives aux actions de performance ou d'options de souscription figurent à la section 17.1.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (voir section 17.2), le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier le Directeur général et le Directeur général délégué du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe. La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard pour l'année 2016 s'élève pour chacun d'eux à 8 920 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Robert de Metz ne bénéficie d'aucun engagement de rémunération différée de la part de la Société.

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 13 décembre 2016 d'aligner les conditions de départ de Christophe Pingard sur celles en vigueur au bénéfice de Jean-Pierre Remy.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé en conséquence la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que

soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous la condition que Christophe Pingard ait atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance. Le montant de cette indemnité serait égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert de Metz Président du Conseil d'administration		X		X		X		X
Jean-Pierre Remy Directeur général		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Christophe Pingard Directeur général délégué		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de

versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes:

- au bénéfice de Jean-Pierre Remy: 0 euro;
- au bénéfice de Christophe Pingard: 0 euro;
- au bénéfice de Joelle Obadia: 101196 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 3609 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

15.3 Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

En application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF auquel la Société se réfère, les actionnaires seront invités à se prononcer lors de l'Assemblée générale annuelle sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 de Robert de Metz, Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard.

ROBERT DE METZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	NA	Absence de rémunération fixe
Montant de la part variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution
Jetons de présence	90 000 €	90 000 euros de fixe forfaitaire au titre de son mandat de Président de Conseil d'administration
Valorisation des avantages de toute nature	NA	
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés		
Montant dû au titre de la cessation des fonctions:		
● Indemnité de départ	NA	NA
● Indemnité de non-concurrence	NA	NA
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	NA	NA

JEAN-PIERRE REMY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	520 000 €	520 000 € en 2015
Montant de la part variable annuelle	483 600 €	La rémunération variable se compose d'une valeur cible qui a été fixée pour Monsieur Jean-Pierre Remy à 100 % de sa rémunération fixe. Cette rémunération variable peut varier entre 0 % et 200 % de sa rémunération fixe en fonction du niveau d'atteinte de critères quantitatifs (pour 80 %) et qualitatifs (pour 20 %) préétablis début 2016 et détaillés dans le tableau figurant page 102 du document de référence. La part variable de la rémunération 2016 de Monsieur Jean-Pierre Remy a été arrêtée à 483 600 euros, soit 93 % de l'objectif cible et 46.5 % du bonus maximum susceptible d'être atteint.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2016.
Jetons de présence	50 994 €	4 000 € par séance du Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	20 414 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

<p>Montant dû au titre de la cessation des fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de départ 	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	<p>Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.</p> <p>Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de non-concurrence 	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	<p>Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.</p> <p>Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.</p> <p>Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.</p>
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	<p>Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5.50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Jean-Pierre Remy, soit 2.20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3.30 %.</p> <p>Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.</p>

CHRISTOPHE PINGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	370 000 €	370 000 € en 2015
Montant de la part variable annuelle	206 460 €	Il est rappelé que la rémunération variable se compose d'une valeur cible qui a été fixée pour Monsieur Christophe Pingard à 60 % de sa rémunération fixe. Cette rémunération variable peut varier entre 0 % et 120 % de sa rémunération fixe en fonction du niveau d'atteinte de critères quantitatifs (pour 80 %) et qualitatifs (pour 20 %) préétablis début 2016 et détaillés dans le tableau figurant page 103 du document de référence. La part variable de la rémunération 2016 de Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué, a été arrêtée à 206 460 euros, soit 93 % de l'objectif cible et 46,5 % du bonus maximum susceptible d'être atteint.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2016.
Jetons de présence	NA	Christophe Pingard n'est pas Administrateur de la Société et ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	19 244 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

<p>Montant dû au titre de la cessation des fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de départ 	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé en conséquence la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous la condition que Christophe Pingard ait atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance. Le montant de cette indemnité serait égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de non-concurrence 		Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante). Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011, 29 avril 2014 et 13 décembre 2016 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014. Ils seront soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle 2017.
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Christophe Pingard, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 29 avril 2014

15.4 Principes et critères de détermination, répartition et attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Ce rapport, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce issu de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin 2 »), expose les principes et les critères de détermination, de

répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux de SoLocal Group pour l'exercice 2017.

1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux du groupe est déterminée conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF révisé en novembre 2016 et aux dispositions de la loi Sapin 2.

Elle est arrêtée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, et soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

Elle fait l'objet d'études comparatives régulières afin de s'assurer de la compétitivité et de l'équité de la politique de rémunération au sein du groupe.

Les conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux comportent, d'une part, des objectifs annuels de croissance et d'efficacité opérationnelle et, d'autre part, des objectifs de long terme liés à la performance économique et financière du groupe. Elles tiennent compte notamment des spécificités des entreprises du secteur digital en matière de rémunération et de rétention des cadres dirigeants.

Au cours des exercices précédents, le Conseil d'administration souhaitait que la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux tienne compte de leur implication dans les enjeux de transformation de l'organisation, des systèmes, de l'offre et de la culture du groupe.

En 2015, les objectifs des dirigeants mandataires sociaux comportaient notamment la résolution des 40 difficultés opérationnelles jugées les plus critiques pour la bonne marche de l'entreprise, ainsi qu'un objectif portant spécifiquement sur la transformation des ressources humaines du groupe.

En 2016, le Conseil d'administration avait retenu un objectif portant sur la mise en œuvre de 25 chantiers de simplification avec une insistance particulière sur le pilotage budgétaire des activités du groupe.

La transformation du groupe étant désormais largement réalisée, le Conseil d'administration a souhaité que les objectifs fixés aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 soient consacrés en priorité au pilotage de la croissance du groupe et repose pour 25% sur la création de valeur pour l'actionnaire (*total shareholder return*), conformément à l'engagement pris devant l'Assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2016.

2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

2.1 Rémunération annuelle

2.1.1 Structure de la rémunération annuelle

La rémunération annuelle du Directeur Général et celle du Directeur Général Délégué comportent une part fixe et une part variable dont les critères sont (i) pour partie partagés avec l'ensemble des directeurs du groupe (« objectifs communs ») et (ii) pour partie individuels (« objectifs particuliers »).

Elle a fait l'objet d'une étude comparative réalisée par un cabinet indépendant en octobre 2016.

Cette étude a établi que le niveau des rémunérations fixes des mandataires sociaux se situait au niveau du quart le plus faible des rémunérations fixes attribuées aux dirigeants d'entreprises comparables par la taille ou la nature de l'activité.

De cette même étude, il ressortait également que le niveau absolu de la rémunération monétaire globale, totalisant fixe et variable, était en ligne avec la médiane des entreprises comparables.

2.1.2 Rémunération fixe annuelle au titre de 2017

Pour l'exercice 2017, la rémunération fixe du Directeur Général et du Directeur Général Délégué s'élèveront respectivement à 520 000 euros et 370 000 euros. Le montant de cette rémunération fixe n'a pas varié depuis 2013.

2.1.3 Rémunération variable annuelle au titre de 2017 payable en 2018

Les critères de la rémunération variable au titre de l'exercice 2017 payable en 2018 des dirigeants mandataires sociaux ont été fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 février 2017, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, en cohérence avec le déploiement du plan stratégique « Conquérir 2020 ».

Au-delà, compte tenu de l'avis négatif exprimé par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016 sur les rémunérations de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a souhaité introduire un objectif annuel lié à la performance financière de l'entreprise (*total shareholder return*) qui aligne encore davantage la part variable et l'intéressement à long terme des mandataires sociaux avec l'intérêt des actionnaires.

Les critères d'évaluation de la rémunération variable 2017 de Messieurs Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard et leur poids respectifs sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Concernant Jean-Pierre Remy :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2017 de la part variable de la rémunération de Jean-Pierre Remy à 100% de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0% et 200% de la rémunération fixe, reposant sur les critères suivants :

	Min	Cible	Max
Évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX	0%	50%	100%
Croissance du chiffre d'affaires Internet 2017	0%	12,5%	25%
Évolution du nombre de Clients	0%	12,5%	25%
Total Shareholder Return	0%	25%	50%
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0%	100%	200%

Concernant Christophe Pingard :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2017 de la part variable de la rémunération de Christophe Pingard à 60% de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0% et 120% de la rémunération, reposant sur les critères suivants :

	Min	Cible	Max
Évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX	0%	24%	48%
Croissance du chiffre d'affaires Internet 2017	0%	10,5%	21%
Évolution du nombre de Clients	0%	10,5%	21%
Total Shareholder Return	0%	15%	30%
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0%	60%	120%

Le versement des éléments de rémunération variable dus au titre de l'exercice 2017 au Directeur Général et au Directeur Général Délégué sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018.

Compte tenu des contraintes liées notamment au déclin accéléré des annuaires imprimés, d'une part, et au poids de la dette du groupe et une transformation digitale qui a mis plus de temps à produire ces effets, d'autre part, cette condition de performance n'a pas été atteinte pour les exercices 2015 et 2016.

Pour mémoire, le plan d'actions de performance 2011 avait été acquis en mars 2014 et à hauteur de 42%, soit l'équivalent de 1969 actions nouvelles pour le Directeur Général et 844 pour le Directeur Général Délégué. Le plan 2012 a été acquis en mars 2015 et à hauteur de 70%, soit 25 270 actions nouvelles pour le Directeur Général et 12 635 actions pour le Directeur Général Délégué.

Principes applicables pour 2017

Le plan qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires a pour objectif, d'une part, d'attirer et de retenir les talents nécessaires à la mise en place du plan Conquérir 2020 et, d'autre part, d'aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires.

Conditions de performance du plan

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale que deux critères soient retenus pour l'attribution : l'évolution de la croissance digitale du Groupe et le total shareholder return constaté sur la période.

2.1.4 Rémunération variable pluriannuelle

Néant.

2.1.5 Rémunération exceptionnelle

Néant.

2.2 Autres éléments de rémunération et avantages de toute nature

2.2.1 Plan d'intéressement à long terme

Historique des plans 2011-2014

Un plan d'attribution d'actions de performance a été voté en avril 2014 par l'Assemblée générale des actionnaires pour les exercices 2015, 2016 et 2017 avec pour critère la croissance du chiffre d'affaires total du groupe, qui devait être positive pour une première tranche et supérieure à 3% pour la deuxième tranche. Le volume total d'actions attribuées au Directeur Général et au Directeur Général Délégué représentait respectivement 290 000 et 128 333 actions.

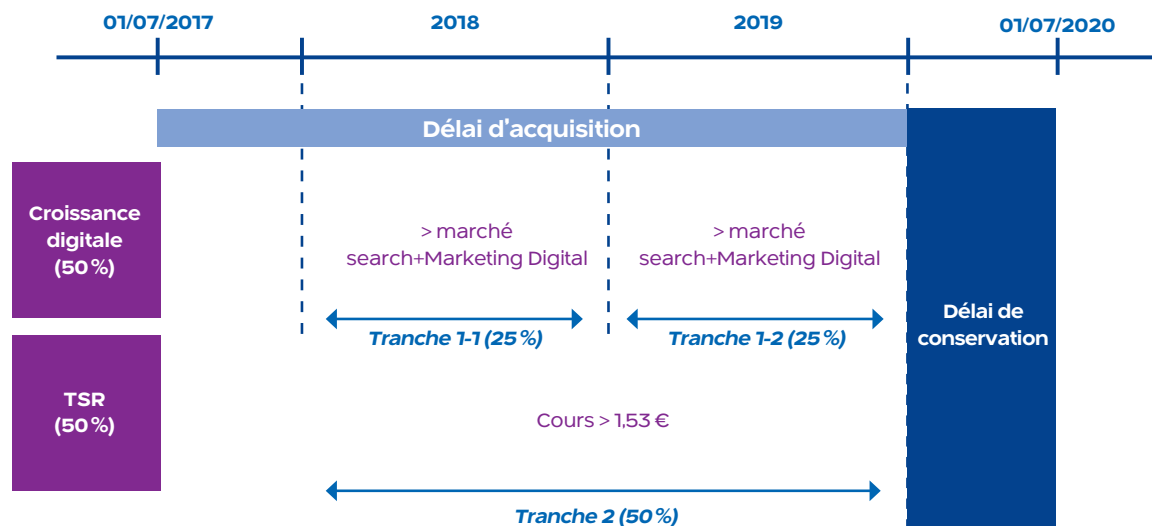
Nature des conditions de performance	Description des conditions de performance	Pondération des conditions de performance dans le total de l'attribution
Croissance digitale	Croissance des activités Search Local et Marketing Digital supérieure à la croissance du marché Internet en France	50% du total
Total shareholder return	Amélioration du taux de rentabilité de l'action de la Société (total shareholder return)	50% du total

Mécanisme d'attribution des actions de performance

La durée totale du plan d'attribution d'actions de performance 2017 est de trois ans, comprenant une période d'acquisition de 2,5 ans et une période de conservation de six mois.

Chaque critère est évalué deux fois dans la durée du plan, une fois au titre de l'exercice 2018 et une seconde fois au titre de l'exercice 2019.

Le plan comporte donc quatre tranches indépendantes, au titre des deux critères et des deux périodes d'évaluation, chaque tranche réputée acquise n'étant cependant définitivement acquise qu'au terme de la période d'acquisition, sous réserve notamment d'une condition de présence.



Ce plan sera reconduit annuellement durant la période autorisée par l'Assemblée générale. Dans la mesure où le Conseil d'administration estime que la durée totale du plan devrait être de cinq ans, excédant ainsi la durée maximale de 38 mois, l'Assemblée générale sera amenée à se prononcer en 2020 sur la prolongation de deux ans du mécanisme d'attribution.

Chaque reconduction annuelle pourra faire par ailleurs l'objet d'une révision des critères d'attribution pour aligner de façon réactive les intérêts du management sur ceux des actionnaires.

Bénéficiaires et montants d'attribution prévisionnels

Le projet de plan prévoit une attribution, pour le Directeur général, d'un volume équivalent à une valeur totale de 250% de la rémunération fixe et variable à objectif atteint et de 200% pour le Directeur général délégué.

Afin d'associer largement les talents du groupe, le nombre de bénéficiaires serait très sensiblement augmenté par rapport à l'attribution précédente réalisée en 2014 (200 bénéficiaires vs 110).

Il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à attribuer jusqu'à 2% du capital par période de 12 mois, soit au total un maximum de 6% du capital social. Les actions gratuitement attribuées aux mandataires sociaux ne pourront représenter plus de 0,7% du capital par période de 12 mois, soit au total un maximum de 2,1% du capital.

2.2.2 Jetons de présence

Le Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre Remy, perçoit des jetons de présence au titre de sa participation aux travaux du Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2016, le montant des jetons de présence dus à Monsieur Jean-Pierre Remy était de 50 994 euros et le montant versé de 84 310 euros, le paiement des jetons de présence au titre de sa participation aux travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2015 ayant été réalisé en début d'année 2016.

Pour l'exercice 2017, l'enveloppe globale annuelle du montant des jetons de présence est de 490 000 euros et sera répartie entre l'ensemble des administrateurs conformément aux règles de répartition fixées par le Conseil d'administration et telles que décrites au chapitre 15 du document de référence.

Le Directeur Général Délégué, Monsieur Christophe Pingard, ne perçoit pas de jeton de présence.

2.2.3 Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction

Néant.

2.2.4 Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

L'ensemble des engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ont été autorisés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, étant précisé que ceux pris par la Société au bénéfice de Christophe Pingard, au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

Indemnités de départ

Le Conseil d'administration a décidé la mise en place pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à leur rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition qu'ils aient atteint au moins 80% de leurs objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Indemnités de non-concurrence

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur Général et de Directeur Général Délégué pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence est limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions et couvre l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante prévue est égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée au Directeur Général et au Général Délégué à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société a la faculté de libérer chacun des deux bénéficiaires de cette clause de non-concurrence en les informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation de leur mandat. Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne peut excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

2.2.5 Retraite supplémentaire

Le Directeur Général et le Général Délégué bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50% appliquée sur les tranches B et C des rémunérations.

Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par chacun des deux bénéficiaires, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 par l'entreprise, soit 3,30 %.

2.2.6 Options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est prévue pour 2017.

Pour mémoire, le nombre d'options de souscription définitivement attribuées au Directeur Général, après constat de l'atteinte partielle des conditions de performance, a été de 9 450 et de 7 717 options au titre respectivement des plans du 23 juillet 2009 et du 27 juillet 2010 autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009.

2.2.7 Eléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus au titre de conventions conclues avec la société ou une filiale

Néant.

2.2.8 Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat

Néant.

2.2.9 Avantages de toute nature

Le Directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une prise en charge par l'entreprise des cotisations d'assurance perte d'emploi (GSC), dont le montant est de 12 164€ pour chacun d'entre eux.

Ils bénéficient également d'un véhicule de fonction dont l'avantage annuel est évalué à 8 250€ pour le Directeur général et à 7 279€ pour le Directeur général délégué.

3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux non exécutifs

Monsieur Robert de Metz perçoit une rémunération fixe forfaitaire annuelle de 90 000 euros au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration, sous la forme de jetons de présence.

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'autre rémunération ni d'aucun autre avantage.

4 Autres informations

À la date du présent rapport :

- le Directeur Général détient, avec les personnes qui lui sont liées, 334 444 actions, dont 203 832 actions souscrites le 13 mars 2017 dans le cadre de l'augmentation de capital de SoLocal Group avec maintien du droit préférentiel de souscription et 40 858 actions attribuées gratuitement compte tenu de l'attribution aux actionnaires justifiant d'une inscription en compte de leurs actions au 10 mars 2017, à raison de 3 actions pour 2 actions détenues;
- le Président du Conseil d'administration détient, avec les personnes qui lui sont liées, 637 546 actions, dont 512 459 actions souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital.

La Société a mis en place dans le passé des options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que des plans d'attribution d'actions de performance permettant de renforcer la participation des dirigeants mandataires sociaux au capital de l'entreprise.

Le nombre d'options de souscription accordées au Directeur général a été de 9 450 et de 7 717 options au titre respectivement des plans du 23 juillet 2009 et du 27 juillet 2010 autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009.

Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance de 2011, 2012 et 2013, 27 239 actions ont été définitivement acquises par le Directeur général et 13 479 par le Directeur général délégué après constat de l'atteinte partielle des conditions de performance, ajustement suite à l'augmentation de capital de 2014 et regroupement d'actions au 26 octobre 2015.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France
- 16.2 Contrats de service
- 16.3 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la

Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

SoLocal Group adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de

gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans sa version révisée de novembre 2016.

Le Conseil d'administration n'a identifié aucune différence dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de SoLocal Group et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

16.2 Contrats de service

Monsieur Robert de Metz a, antérieurement à sa nomination en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, conseillé le Conseil d'administration à

l'occasion des opérations de restructurations financières de la Société (sa mission de conseil a expiré en mai 2014). Sous cette réserve, aucun membre du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

16.3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration

Article L. 225-37 du Code de commerce (Exercice clos le 31 décembre 2016)

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend notamment compte, dans le présent rapport:

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société;

- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général;
- de l'application des recommandations prévues au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel adhère SoLocal Group;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, et des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 février 2017.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Code de gouvernement d'entreprise

SoLocal Group se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, disponible sur le site www.medef.fr, et se conforme dans ses règles de fonctionnement à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

1.1 Composition du Conseil d'administration

1.1.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a opté le 5 novembre 2014 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a nommé Robert de Metz Président du Conseil d'administration et Jean-Pierre Remy Directeur Général.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- Nathalie Balla ;
- Jacques-Henri David ;
- Sandrine Dufour ;
- Alexandre Loussert ;
- Arnaud Marion ;
- Monica Menghini ;
- Robert de Metz ;
- Cécile Moulard ;
- Joëlle Obadia ;
- Jean-Pierre Remy ;
- John Slater ;
- Jean-Marc Tassetto.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 5 janvier 2017 a nommé Monsieur Matthew Glowasky en tant que censeur.

Le Conseil d'administration comprend neuf membres indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF : Mesdames Nathalie Balla, Sandrine Dufour, Monica Menghini et Cécile Moulard, Messieurs Jacques-Henri David, Alexandre Loussert, Arnaud Marion, Robert de Metz, et Jean-Marc Tassetto. Le Conseil d'administration comprend un représentant des salariés : Madame Joëlle Obadia.

SoLocal Group applique des critères de sélection de ses administrateurs (tels que déterminés par le Comité des rémunérations et des nominations), en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement. Ces critères sont identiques à ceux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Le Comité des rémunérations et des nominations prête une attention particulière à la complémentarité des expertises au sein du Conseil d'administration, au bon équilibre du Conseil et à l'expérience de ses membres.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

1.1.2 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

À la date du présent rapport, le Conseil d'administration compte quatre femmes : Mesdames Nathalie Balla, Sandrine Dufour, Monica Menghini et Cécile Moulard, et sept hommes : Messieurs Jacques-Henri David, Alexandre Loussert, Arnaud Marion, Robert de Metz, Jean-Pierre Remy, John Slater et Jean-Marc Tassetto (hors administrateur représentant les salariés), soit environ 36 % de femmes et 64 % d'hommes.

Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, la proportion des administrateurs de chaque sexe au sein du Conseil d'administration ne doit pas être inférieure à 40 % à compter de la prochaine Assemblée générale ayant à statuer sur des nominations. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF recommande en outre d'atteindre le seuil de 40 % de femmes au sein du Conseil d'administration dès l'année 2016.

Le Conseil d'administration avait soumis au vote de l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 la nomination de Madame Monica Menghini, permettant de se conformer à cette disposition. Lors de cette même Assemblée générale, et suite au dépôt de résolutions par certains actionnaires de la société, Messieurs Jacques-Henri David, Alexandre Loussert et Arnaud Marion ont également été nommés administrateurs.

Le Conseil d'administration s'est fixé comme objectif d'atteindre et de maintenir ce seuil de 40 % à compter de la prochaine Assemblée générale ayant à statuer sur des nominations.

1.2 Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.2.1 Règlement Intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du Document de référence.

1.2.2 Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 24 fois. En moyenne, 90 % des administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 2 heures 15 minutes.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Restructuration financière : le Conseil d'administration s'est réuni de très nombreuses fois pour étudier, préparer et mettre en œuvre le plan de restructuration financière.
- Examen des comptes et des résultats: le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et projets de résolutions soumis aux Assemblées générales.
- Examen de la marche des affaires: une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction Générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.
- Examen de la stratégie: des présentations d'une activité du Groupe sont faites régulièrement au Conseil par la personne en charge de cette activité. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu et l'a approuvé.
- Gouvernement d'entreprise: le Conseil a approuvé le rapport établi par le Président en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Candidatures au poste d'administrateur : le Conseil d'administration a également étudié des candidatures au poste d'administrateur déposées par des actionnaires lors des Assemblées générales des 19 octobre et 15 décembre 2016.
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : le Conseil d'administration est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

1.2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations. Le Conseil d'administration a également créé un sous-comité financier dans le cadre de l'étude des opportunités de refinancement du Groupe.

1.2.3.1 Comité d'Audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- Mme Sandrine Dufour, Président;
- Mme Nathalie Balla;
- M. Jacques-Henri David ;
- M. Arnaud Marion.

Il est donc composé à 100 % d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance):

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations;
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,
 - d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes;
- du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Ces missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2016. En moyenne, 90% des membres ont participé à chaque séance du Comité d'audit au cours de cet exercice. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction Financière, le directeur de l'audit, des risques et du contrôle interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2016 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2015 ;
- comptes consolidés condensés trimestriels 2016 ;
- programme 2016 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

1.2.3.2 Comité des Rémunérations et des Nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Robert de Metz, Président ;
- M. Alexandre Loussert ;
- Mme Cécile Moulard ;
- Mme Joëlle Obadia ;
- M. Jean-Marc Tassetto.

Il est donc composé à 80% d'administrateurs indépendants.

Le Comité est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni cinq fois en 2016. En moyenne, 88% des membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

En 2016, le Comité a examiné les questions liées à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, à la composition de l'équipe dirigeante, sa rémunération et son incentive à long terme, ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration et des Comités du Conseil.

Le Comité a également consacré plusieurs de ses réunions à l'examen des conséquences du vote négatif des actionnaires sur les résolutions relatives au « Say on pay » lors de l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 et sur les suites à y donner.

1.2.3.3 Sous-comité financier

Le sous-comité financier se compose à la date du présent rapport de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés. Les administrateurs élus par l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 ont rejoint ce sous-comité postérieurement à leur élection.

Le sous-comité financier a été constitué pour étudier l'ensemble des opportunités de refinancement du Groupe.

Le sous-comité s'est réuni trente-deux fois au cours de l'exercice 2016. En moyenne, 90% des membres ont participé à chaque séance au cours de cet exercice.

Le sous-comité a mandaté un comité de négociation pour poursuivre les négociations avec les créanciers sous l'égide du mandataire ad-hoc. Les membres de ce comité de négociation étaient :

- M. Robert de Metz ;
- M. Jacques-Henri David ;
- M. Alexandre Loussert ;
- M. Arnaud Marion ;
- M. Jean-Pierre Remy.

1.3 Évaluation du Conseil d'administration

Une procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement est en général réalisée chaque année, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration et d'examiner l'évolution des résultats par rapport à l'évaluation réalisée un an auparavant.

Par exception, cette évaluation n'a pas été réalisée en 2016, compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil d'administration durant cette année.

Celle-ci sera réalisée en 2017.

1.4 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur Général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,

- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à 10 millions d'euros,
- la modification du contrat de travail, l'embauche/ la nomination ou le licenciement/révocation du Directeur financier de SoLocal Group; toute modification du contrat de travail, l'embauche/ la nomination ou le licenciement/la révocation de tout autre dirigeant du Groupe SoLocal dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
- toute augmentation de l'endettement total de SoLocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de SoLocal Group,
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour SoLocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
- acquisition ou souscription, par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de SoLocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque SoLocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
- toute diversification de l'activité de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de SoLocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de SoLocal Group ou de ses filiales,
- toute autorisation ou instruction à une filiale de SoLocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par SoLocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de SoLocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de SoLocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de SoLocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe SoLocal,
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par SoLocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tous prêts accordés par SoLocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

1.5 Accès, participation et vote des actionnaires à l'Assemblée générale

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la Société et sont détaillées au point 21.2.2 du Document de référence.

1.6 Publication de la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du Document de référence de la Société.

1.7 Règles de fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a décidé que, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, Robert de Metz percevrait une rémunération globale de 90 000 euros.

1.8 Règles de fixation de la rémunération du Directeur Général

1.8.1 Rémunération fixe

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 a fixé à 520 000 euros payables sur douze mois le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Jean-Pierre Remy.

1.8.2 Règles de calcul de la part variable

Le Conseil d'administration du 10 février 2016, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur Général.

En 2016, le Directeur Général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 80 % sur un objectif commun à l'ensemble des membres du Comité exécutif et des Directeurs du Groupe variant de 0 à 200 % ;
- pour 20 % sur un objectif particulier variant de 0 à 200 %.

1.8.3 Indemnité de départ

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

1.8.4 Obligation de non-concurrence/ indemnité correspondante

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur Général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur Général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

1.8.5 Retraite

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective PERCO avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2008), Jean-Pierre Remy ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de SoLocal Group a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à

Jean-Pierre Remy d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Jean-Pierre Remy est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

1.9 Règles de fixation de la rémunération du Directeur Général Délégué

1.9.1 Rémunération fixe

Le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Christophe Pingard est de 370 000 euros.

1.9.2 Règles de calcul de la part variable

Le Conseil d'administration du 10 février 2016, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur Général Délégué.

En 2016, le Directeur Général Délégué était éligible à une part variable de 60 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 120 %, reposant :

- pour 80 % sur un objectif commun à l'ensemble des membres du Comité exécutif et des Directeurs du Groupe variant de 0 à 200 % ;
- pour 20 % sur un objectif particulier variant de 0 à 200 %.

1.9.3 Indemnité de départ

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé en conséquence la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission), sous la condition que Christophe Pingard ait atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance. Le montant de cette indemnité serait égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

1.9.4 Obligation de non-concurrence/ indemnité correspondante

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur Général Délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de

l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

1.9.5 Retraite

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective PERCO avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficie depuis le 1er janvier 2008), Christophe Pingard ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de SoLocal Group a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Christophe Pingard d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Christophe Pingard est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

2. GESTION DES RISQUES, CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE AU SEIN DU GROUPE SOLOCAL

2.1 Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques, objectifs et périmètre

2.1.1 Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, SoLocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe SoLocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

2.1.2 Définition et objectifs du contrôle interne

Le Groupe appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés du Groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au Groupe ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;

- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction Générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Toutefois, comme tout système de contrôle, les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

2.1.3 Définition du périmètre de contrôle

Les procédures décrites ci-après sont applicables à l'ensemble des filiales du Groupe.

Les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité (direction/filiale) comprennent à la fois l'application des procédures Groupe ainsi que la définition et l'application des procédures spécifiques à chacun des métiers en fonction de leur organisation, de leur culture, de leurs facteurs de risques et de leur spécificité opérationnelle.

2.2 Environnement de contrôle

2.2.1 Règles de conduite et d'éthique applicables à tous les collaborateurs

Le Groupe SoLocal fonde son développement sur un ensemble de valeurs et de principes d'action et de comportement, issues de la « Charte de déontologie du Groupe SoLocal » au profit de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs, des collectivités et des pays où il est actif et dans le respect de l'environnement et des besoins des générations futures.

Ces valeurs et principes s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et ceux énoncés par l'Organisation internationale du travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) et l'OCDE (notamment pour lutter contre la corruption), et des engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable. Ces valeurs et principes guident l'action du Groupe et de ses différentes composantes et sont autant de références pour chacun, au sein du Groupe, quelles que soient son activité et ses responsabilités. Ainsi appartient-il à chacun, tout spécialement aux dirigeants du Groupe et des entités qui le composent, de respecter et de promouvoir ces valeurs et de mettre en œuvre ces principes.

Ces règles, accessibles sur le site institutionnel du Groupe www.solocalgroup.com et sur l'Intranet Groupe, déclinent les points suivants :

- les valeurs du Groupe ;
- les principes d'actions du Groupe (à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs, des concurrents et de l'environnement) ;
- les principes de comportements individuels (rapports avec les clients et les fournisseurs, protection des actifs du Groupe, primauté des principes et valeurs du Groupe, conflits d'intérêts, déontologie boursière).

Un document « Principes et règles de déontologie boursière » complète la Charte de déontologie du Groupe sur les questions spécifiques de déontologie boursière.

Il s'agit d'appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés qui font partie du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur les mesures préventives applicables au sein du Groupe, notamment pour permettre à chacun d'effectuer un investissement dans les titres cotés des sociétés du Groupe dans un cadre sécurisé.

Dans ce contexte, et afin de limiter les risques, SoLocal Group fait signer une lettre de confidentialité à tout collaborateur amené à travailler sur des sujets sensibles, en particulier avec des personnes extérieures au Groupe qui ne seraient pas déjà tenues au secret par leurs propres règles déontologiques.

Ainsi, tout initié permanent ou occasionnel qui a des doutes ou des interrogations sur une opération qu'il envisage de réaliser sur des titres des sociétés du Groupe, ou sur la teneur des informations qu'il peut communiquer, doit saisir son responsable hiérarchique ou le président du Comité de déontologie du Groupe ou, le cas échéant, du comité de déontologie de son entité de rattachement ou, s'il est Administrateur, le Président du Conseil d'administration.

2.2.2 Responsabilité et engagement de la Direction Générale

Une politique de gestion des risques est en place au sein du Groupe accompagnée d'une note d'orientation qui précise les engagements de la Direction Générale. Des revues semestrielles sont réalisées avec les différentes filiales et directions du Groupe. La mise à jour des risques et le suivi des actions associées sont consolidés, puis présentés au comité exécutif de la Direction Générale au moins une fois par an.

Un correspondant « risque métiers » est nommé dans chaque filiale et direction du Groupe. Ces correspondants sont animés d'une part par un chargé de Pôle qui, sur ces mêmes aspects risques, sécurité et contrôle interne, réfère directement à un directeur membre du Comité Exécutif du Groupe, d'autre part par la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne dépendant directement de la Direction Générale.

2.2.3 Politique de gestion des ressources humaines et gestion des compétences

La performance du Groupe SoLocal est directement liée aux compétences de ses collaborateurs et à l'adaptation de ses ressources. La Direction des Ressources Humaines Groupe constitue un partenaire de proximité au service des opérationnels. Elle élabore, propose et met en œuvre une gestion des ressources humaines destinée à favoriser le déploiement de la stratégie de l'entreprise. Pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des

managers, la DRH Groupe, s'organise autour de 4 pôles : le pôle « Opérations RH », le pôle « Développement RH », le pôle « Compensations & Benefits, gestion du personnel » ainsi que le pôle en charge des relations sociales.

Le pôle « Opérations RH » a pour principale mission d'accompagner le management des pôles et directions dont il a la responsabilité RH et de gérer les collaborateurs qui y travaillent. Son expertise porte aussi bien sur leur connaissance du pôle (organisation, constitution, mission) que sur les métiers du Groupe.

Le pôle « Développement RH » est tourné vers la définition des politiques RH et l'amélioration des processus. Il déploie la politique RH du Groupe ainsi que ses moyens d'actions auprès du pôle « Opérations RH » et notamment des Responsables RH régionaux et locaux, et constitue pour eux de véritables ressources et des points d'appui pour mener au mieux leurs missions.

SoLocal Group affirmant son ambition de faire de la qualité de vie au travail une priorité dans un contexte d'accompagnement des collaborateurs dans l'évolution de leurs métiers et l'acquisition de nouveaux modes de travail, priorité a été donnée depuis 2015 aux actions en lien avec les situations vécues dans le cadre de la transformation du Groupe. Une description complète de ces actions figure au chapitre 8 du Document de référence.

2.2.4 Systèmes d'information

Les différents systèmes d'information du Groupe sont composés :

- d'outils liés à l'activité du Groupe, et en particulier de création et de stockage de contenus numériques et des outils dédiés aux sites Internet ;
- d'outils de pilotage des activités, notamment comptables et financiers ;
- d'outils de communication tels que messageries ou outils collaboratifs (Intranet) ;
- d'outils permettant d'optimiser la gestion des risques : composé de plusieurs modules fonctionnels : risques/sécurité/crise/plan de continuité d'activité (PCA)/audit.

Le pôle Business Solutions (direction en charge de la gestion des systèmes d'informations) et la direction technique du Pôle Produits sont les principales entités qui, au sein du Groupe, supervisent ces systèmes et veillent notamment à leur adaptation aux objectifs du Groupe dans la durée ; en lien avec la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne, qui assure la gestion des risques dans ce domaine, au regard des objectifs de fiabilité et de continuité du fonctionnement, de conformité légale et réglementaire et des objectifs opérationnels. Les actions directement liées à la maîtrise des risques et de la sécurité sont suivies trimestriellement via les correspondants risques et sécurité métiers et revues semestriellement par le risk manager et la direction concernée.

2.3 Suivi et gestion des risques

2.3.1 Cadre organisationnel

Comme toute entreprise, le Groupe est exposé à un ensemble de risques dans l'exercice de ses activités. Les principales expositions identifiées sont décrites au chapitre 4 " **Facteurs de risques** " du présent Document de référence. La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe. Elle est conduite tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entité mère, qui en assure une synthèse.

Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- développer une méthode globale, systématique, intégrée et flexible d'identification, d'évaluation, d'analyse et de gestion des risques et d'accompagnement à leur maîtrise;
- développer de meilleures pratiques de gestion des risques;
- veiller à la réduction des risques qui pèsent sur l'entreprise et à la maîtrise de leurs conséquences.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les entités du Groupe SoLocal. Le Groupe SoLocal a mis en place une gouvernance des risques autour d'un Risk Manager et d'un réseau de correspondants métiers au sein d'une direction rattachée au Directeur Général.

2.3.2 Processus d'identification et d'analyse des risques

Un certain nombre de procédures du Groupe concourent à l'identification des risques. Elles couvrent en particulier les éléments suivants :

- une méthode d'évaluation et de classification des risques a été mise en place et déployée depuis 2005.
Cette méthode repose sur une démarche de cartographie des risques qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le Groupe pourrait se juger exposé, en termes de gravité, de probabilité d'occurrence et évalue son degré de couverture;
- des revues de risques et de sécurité sont réalisées régulièrement (a minima 1 fois par an);
- un réseau de correspondants chargés de la déclinaison opérationnelle de la politique de risque et de sécurité est mis en place et animé via une gouvernance dédiée;
- un système d'information de la gestion des risques et de la sécurité est en place et déployé notamment au travers de la description et des suivis des actions de couverture associées. Ce système intègre également les tableaux de bord risques et sécurité ainsi que la gestion des crises majeures et des plans de continuité d'activité (PCA).

2.4 Activité de contrôle

Le contrôle est exercé en premier lieu par les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des processus et des référentiels de procédures existants. Le Groupe SoLocal a mis en place les trois lignes de maîtrise/contrôle que sont : **le management opérationnel/ la gestion des risques et le contrôle interne/l'audit interne**. Il s'agit, par la mise en place de ces dispositifs de combiner de manière harmonieuse les différentes mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), fondé sur certains concepts fondamentaux :

- ces dispositifs procurent au management et au Conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue;
- ces dispositifs ne sont pas seulement un ensemble de manuels et de procédures, ils sont assurés par des personnes à tous les niveaux de la hiérarchie.

2.4.1 L'Audit Interne

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficacité tout en encourageant

son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'Audit Interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale du Groupe mais supervisé par le Comité d'audit d'un point de vue fonctionnel.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit Interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités;
- des audits sur la maturité du Contrôle Interne des filiales du Groupe hors PagesJaunes SA et SoLocal Group (aussi bien en France qu'à l'étranger);
- des audits de conformité ou de performance sur des sujets décidés par le Comité d'audit.

Par ailleurs il existe des audits de conformité de sécurité opérationnelle planifiés et suivis.

2.4.2 Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la direction d'une entité en vue d'assurer – dans la mesure du possible – la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Au travers des contrôles déployés, de l'identification des actions correctrices éventuelles et des actions de suivi de ses recommandations, il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre de ces politiques et procédures.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe SoLocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de correspondants au sein des différentes directions et entités du Groupe.

La charte de contrôle interne, approuvée par le Directeur Général, fixe le cadre de référence à respecter en matière de contrôle interne pour l'ensemble des entités du Groupe SoLocal.

Cette charte vise à :

- définir le périmètre, les objectifs et les limites du dispositif de contrôle interne en place au sein du Groupe SoLocal;
- présenter les acteurs de ce dispositif;
- définir le référentiel de contrôle interne au sein du Groupe SoLocal.

2.4.3 Prise en compte des travaux des commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils réalisent également des travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne des principales filiales du Groupe, selon un plan d'audit présenté à l'Audit interne au Comité d'audit. Les principales recommandations sont présentées aux Directions Financières et au Comité d'audit.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois de maîtrise, d'efficacité, et de performance des opérations.

2.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un reporting comptable et de gestion unifiée ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

2.5.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe SoLocal. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière. Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de SoLocal Group.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers et sur les présentations périodiques aux analystes.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par les Directeurs Général et Financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents de la performance financière et de la communication.

Créé en juillet 2004, Ce comité s'est réuni six fois en 2016.

2.5.2 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe, la direction de la Finance Opérationnelle, la direction de la Performance Financière et la direction du Corporate Finance du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de SoLocal Group.

Ainsi,

- elles assurent la production des comptes sociaux individuels et consolidés de SoLocal Group dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales et contractuelles ;
- elles pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- elles produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de SoLocal Group ;
- elles conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe SoLocal ;
- elles identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe SoLocal.

2.5.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan marketing stratégique à trois ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires et les revues financières.

a. Le plan marketing stratégique

Chaque année, un plan marketing stratégique est établi par SoLocal Group à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan marketing stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de SoLocal Group, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

b. Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour SoLocal Group et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan marketing stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

c. Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de SoLocal Group. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services de la Performance Financière et de la Finance Opérationnelle et communiqués au management de SoLocal Group.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services de la Performance Financière et les services de la Finance Opérationnelle du Groupe SoLocal utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé, du budget et des reprévisions.

d. Les revues d'affaires et les revues financières

Les revues d'affaires trimestrielles avec l'ensemble des Directions générales des filiales et les revues financières mensuelles avec les Directions financières sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe SoLocal. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

En 2016, le périmètre de ces revues a été adapté à la nouvelle organisation par « Ligne produits » initiée en 2015.

2.5.4 Le référentiel et les méthodes comptables communes au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. SoLocal Group établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction Financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de SoLocal Group décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

2.5.5 La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de pré-clôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes

2.5.6 La Communication Financière

Outre le Directeur Général, le Directeur Financier, le Directeur de la Performance Financière, le Directeur des relations investisseurs et le Directeur de la Communication externe et des relations presse sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction Financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des Marchés Financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (résultats trimestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, opérations de financement, évolutions de la gouvernance, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- le cas échéant, informations financières trimestrielles ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

SoLocal Group s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

2.6 Risques financiers liés au changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par SoLocal Group pour les réduire sont présentés dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

2.7 Information et communication

L'ensemble des communiqués du Groupe et les principaux textes de référence sont disponibles sur l'intranet du Groupe, qui est accessible à tous les salariés.

Par ailleurs un ensemble d'application et notamment d'outils collaboratifs disponibles sur l'intranet Groupe permettent une diffusion adaptée de l'information nécessaire à chacun, au sein du Groupe.

2.8 Perspectives

Pour 2017, SoLocal Group entend poursuivre sa démarche d'accompagnement et de responsabilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 2 février 2017

Robert de Metz

Président du Conseil d'administration

16.3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SoLocal Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly sur Seine, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young
Global Limited

BEAS

Vincent de La Bachelerie

Joël Assayah

17.1 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Participation au capital

À la date de dépôt du présent document, et à la connaissance de la Société, le nombre d'actions SoLocal Group détenues par chacun des membres du Conseil d'administration est le suivant:

Administrateur	Nombre d'actions
Nathalie Balla	1
Jacques-Henri David et personnes liées	587 223
Sandrine Dufour	2 308
Alexandre Loussert et personnes liées	45 500
Arnaud Marion et personnes liées	128 775
Monica Menghini	3 001
Robert de Metz et personnes liées	637 546
Cécile Moulard	6 055
Joëlle Obadia	200
Jean-Pierre Remy et personnes liées	334 444
Jean-Marc Tassetto	27 522

Options de souscription d'actions

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007

La Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 13 mars 2017), et les mêmes caractéristiques que le premier plan: durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions: le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 13 mars 2017), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 13 mars 2017), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 13 mars 2017). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan: durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante: atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150%, 130% et 50% de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne est de 110% et en application de ce plan, 140 000 options sont définitivement attribuées (9 450 options après ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33% de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions: le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 13 mars 2017), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 13 mars 2017).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan: durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante: atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 130%, 50% et 65% de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne est de 81,67% et en application de ce plan, 114 333 options sont définitivement attribuées (7 717 options après ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33% de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 (voir chapitre 5 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans en vigueur, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

Afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan (pour les plans adoptés par les séances du Conseil d'administration du 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 16 décembre 2010), de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) ; étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieurs (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. A ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), peut désormais souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 13 mars 2017 (voir chapitre 5 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans d'options en vigueur (attribution par les Conseils d'administration lors de ses réunions des 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 16 décembre 2010), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'options détenues par chaque porteur d'options.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Robert de Metz	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-
TOTAL						

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Robert de Metz	-	-	-
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009 27 juillet 2010	Néant Néant	- -
Christophe Pingard	-	-	-
TOTAL			

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2016, se présentent comme suit :

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2016 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	–
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	–

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ⁽¹⁾

Date d'Assemblée	12 avril 2005	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009
Date du Conseil d'administration et nom du plan	20 décembre 2007	23 juillet 2009	29 octobre 2009	17 décembre 2009	27 juillet 2010	16 décembre 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31 décembre 2015	139 550	46 976	1 147	5 062	56 050	5 736
dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	–	–	–	–	–	–
Jean-Pierre Remy	–	9 450	–	–	7 717	–
Christophe Pingard	–	–	–	–	–	–
Joelle Obadia	215	–	–	–	–	–
Point de départ d'exercice des options/ de l'acquisition des actions	20 décembre 2010	23 juillet 2012	29 octobre 2012	17 décembre 2012	27 juillet 2013	16 décembre 2013
Date d'expiration	20 décembre 2017	23 juillet 2019	29 octobre 2019	17 décembre 2019	27 juillet 2020	16 décembre 2020
Prix de souscription ou d'achat	214,20 euros	99,39 euros	130,98 euros	115,86 euros	127,20 euros	105,09 euros
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	–	–	–	–	–	–
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	12 770	6 479	1 147	2 362	12 193	–
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice 2016	126 780	40 497	0	2 700	43 857	5 736

(1) Avant ajustement décidé par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 avril 2017 (compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 13 mars 2017, et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans en vigueur, afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'options détenues par chaque porteur d'options).

Aucun autre Administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par SoLocal Group.

Attributions d'actions de performance

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du

Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011, dont 140 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe, dont 60 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45% de ces actions ont été définitivement acquises le 31 mars 2014 par les bénéficiaires (soit, pour ce qui concernent Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard, l'équivalent respectivement de 1 969 et 844 actions nouvelles).

Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires, dont 300 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy et 150 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires. Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance liées à l'évolution du chiffre d'affaires et de la MBO sur 2013 et 2014 sur ces deux plans, environ 70,7% de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Ce taux correspond à l'atteinte à hauteur de 74,6% des conditions de performance sur l'évolution du chiffre d'affaires (pondéré à 2/3) et à hauteur de 63,0% des conditions de performance sur l'évolution de la MBO (pondéré à 1/3). Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard ont ainsi acquis le 31 mars 2015, dans le cadre du plan du 11 décembre 2012 maintenant clos, respectivement 25 270 actions (758 100 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015) et 12 635 actions (379 050 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013, juin 2014 et février 2015 afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes: réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 13 mars 2017 (voir chapitre 5 du présent document), et conformément aux règlements des plans d'attribution encore en période d'acquisition (attribution par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 19 juin 2014 et 9 février 2015), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des plans d'attribution d'actions de performance, l'ajustement portant sur le nombre d'actions de performance à attribuer à chaque attributaire.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Christophe Pingard	16 décembre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
TOTAL			

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devront conserver au nominatif 33% des actions de performance attribuées en 2011, 25% des actions de performance attribuées en 2012 (compte tenu de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) et 25% des actions de performance attribuées en 2014 jusqu'à la cessation de leur mandat.

	Plan SoLocal Group
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux neuf plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	Néant

Historique des attributions d'actions de performance⁽¹⁾

INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE⁽²⁾

Date d'Assemblée	7 juin 2011	29 avril 2014	29 avril 2014
Date du Conseil d'administration et nom du plan	11 décembre 2013	19 juin 2014	9 février 2015
Nombre total d'actions attribuées (solde au 31 décembre 2015)	23 580	1 385 030	69 996
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux:			
<i>Jean-Pierre Remy</i>	-	290 000 ⁽³⁾	-
<i>Christophe Pingard</i>	-	128 333 ⁽⁴⁾	-
<i>Joelle Obadia</i>	-	-	-
Date d'acquisition des actions	31 mars 2016	19 juin 2016 ⁽⁵⁾	9 février 2017
		19 juin 2017	9 février 2018
		19 juin 2018	9 février 2019
Date de fin de période de conservation	31 mars 2018	19 juin 2018	9 février 2019
		19 juin 2019	9 février 2020
		19 juin 2020	9 février 2021
Conditions de performance	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Nombre d'actions acquises	20 212	-	-
Nombre d'actions annulées ou caduques au cours de l'exercice	3 368	81 833	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	1 303 197	69 995

(1) Plans en cours d'acquisition en 2016.

(2) Avant ajustement décidé par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 avril 2017 (compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 13 mars 2017, et conformément aux règlements des plans d'attribution encore en période d'acquisition (attribution par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 19 juin 2014 et 9 février 2015), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des plans d'attribution d'actions de performance, l'ajustement portant sur le nombre d'actions de performance à attribuer à chaque attributaire.

(3) Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Jean-Pierre Remy de (i) 140 000 actions de performance (après regroupement du 26 octobre 2015) pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0% (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 150 000 actions de performance (après regroupement du 26 octobre 2015) sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3% (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018).

(4) Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Christophe Pingard de (i) 70 000 actions de performance (après regroupement du 26 octobre 2015) pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0% (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 58 333 actions de performance (après regroupement du 26 octobre 2015) sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3% (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018).

(5) Le lot n°1 n'ayant pas été attribué en 2016 du fait du non-respect de la condition de performance du lot n°1, le 19 juin 2017, les bénéficiaires pourront acquérir tout ou partie des actions de performance du Lot n°1 sous condition de l'atteinte d'une condition de performance au titre d'une année ultérieure.

L'exercice de l'intégralité des 219 570 options de souscription d'actions attribuées et de l'intégralité des 1 373 193 actions attribuées gratuitement pourrait conduire à la création de 1 592 763 actions nouvelles. Le nombre total d'actions composant capital social passerait ainsi de 38 876 564 actions à 40 469 327 actions soit une dilution potentielle maximale

de 3,94%. Au 31 décembre 2016, il reste 352 011 actions non attribuées mais autorisées par l'Assemblée générale de Solocal Group. En tenant compte de ces dernières mais en neutralisant les 219 570 options de souscription d'actions qui sont toutes en dehors de la monnaie, la dilution potentielle maximale pourrait être de 4,25%.

17.2 Description des contrats d'intéressement et de participation

Participation

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe détenues à plus de 50 % par la Société. Les sociétés Clic Rdv et Fine Media ont rejoint l'accord du Groupe à effet du 1^{er} janvier 2011, la société Chronoresto à effet du 1^{er} janvier 2013, les sociétés Retail Explorer et Leadformance à effet du 1^{er} janvier 2014 et la société Netvendeur à compter du 1^{er} octobre 2014. La réserve spéciale de participation du Groupe est la

somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe et bloquées durant cinq ans dans le cas où les bénéficiaires choisissent le placement (possibilité de percevoir directement la somme sans blocage).

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe (en millions d'euros)	Participation à distribuer aux salariés du Groupe
2016	5,1
2015	6,4
2014	8

Intéressement

Il existe un accord d'intéressement au sein du Groupe :

- le 27 juin 2014, la société Mappy a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2014-2015-2016.

(en milliers d'euros)	Intéressement 2015 versé en 2016	Intéressement 2014 versé en 2015	Intéressement 2013 versé en 2014
Intéressement versé dans le Groupe	0	280	98

Plan d'épargne d'entreprise

Un accord sur la mise en place d'un plan d'épargne Groupe a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

Un avenant portant révision à l'accord du Plan d'Épargne Groupe a été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PEG.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé le 9 février 2015 de lancer une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe. Le prix de souscription des actions a été fixé à 0,56 euro par action, correspondant à 80 % de la moyenne des cours au cours des vingt séances de bourse précédant la période de souscription qui a été ouverte du 9 au 29 mars. 1045 salariés ou anciens salariés ont souscrit à l'augmentation de capital (sur un total de 4697 bénéficiaires, soit un taux de souscription de 22,25 %). Le total des souscriptions a été d'environ 1,5 million d'euros. En conséquence, cette opération s'est traduite par la souscription de 4569773 actions nouvelles.

Dispositif de retraites supplémentaires

Un accord Groupe portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement annuel maximum est fixé à 502 euros brut pour 1500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1500 euros. Un avenant a également été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PERCO ;
- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe est bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduit par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 3218 euros par mois en 2016). Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Un avenant a été signé le 29 octobre 2013 afin de permettre aux salariés couverts par cet accord d'alimenter le régime de retraite supplémentaire par des versements individuels et facultatifs dans les conditions de l'article 163 quater viciés du CGI.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- 18.1 Répartition du capital de la Société
- 18.2 Droits de vote
- 18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société
- 18.4 Pactes d'actionnaires
- 18.5 Nantissements

18.1 Répartition du capital de la Société

Au 31 décembre 2016, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat de la Société ressortait comme suit:

	31/12/2016				31/12/2015				31/12/2014			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
Edmond de Rothschild AM	2 373 274	6.1%	2 373 274	6.1%	2 350 354	6.0%	2 350 354	6.1%	58 399 288	5.0%	58 399 288	5.0%
Benjamin Jayet et société BJ Invest ⁽¹⁾	2 319 278	6.0%	2 319 278	5.9%	-	-	-	-	-	-	-	-
DNCA	1 960 333	5.0%	1 960 333	5.0%	1 960 333	5.0%	1 960 333	5.1%	-	-	-	-
Public	31 907 815	82.1%	32 139 897	82.4%	34 253 125	88.1%	34 259 374	88.3%	949 564 833	81.7%	950 206 281	81.9%
Salariés de SoLocal Group ⁽²⁾	229 977	0.6%	229 977	0.6%	225 964	0.6%	225 964	0.6%	2 510 672	0.2%	2 510 672	0.2%
Capital auto détenu ⁽³⁾	85 887	0.2%	0	0.0%	86 788	0.2%	0	0.0%	2 165 208	0.2%	0	0.0%
Amber Capital	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	76 636 383	6.6%	76 636 383	6.6%
Paulson	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	68 000 000	5.9%	68 000 000	5.9%
Médiannuaire Holding	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4 450 786	0.4%	4 450 786	0.4%
Total	38 876 564	100%	39 022 759	100%	38 876 564	100,0%	38 796 025	100,0%	1 161 727 170	100,0%	1 160 203 410	100,0%

Nombre de titres en date de dénouement respectivement le 31/12/2016, 31/12/2015 et 31/12/2014.

(1) Pour plus d'informations sur la détention par Benjamin Jayet et la société BJ Invest, se reporter à la déclaration de franchissement de seuil en date du 23 décembre 2016 mentionnée ci-dessous.

(2) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

(3) 82 722 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société par l'intermédiaire de déclarations de franchissement de seuils reçues à date ainsi que le TPI en date du 5 avril 2017, la répartition de l'actionariat de la Société est comme suit:

	Nombre de titres	En % du capital
Institutionnels ⁽¹⁾	411 980 887	71.5%
Retail	155 038 351	26.9%
Salariés de SoLocal Group ⁽²⁾	603 607	0.1%
Capital auto détenu ⁽³⁾	206 416	0.0%
Autres ⁽⁴⁾	8 075 326	1.4%
Capital non-identifié	313 691	0.1%
Total⁽⁵⁾	576 218 278	100,0%

(1) Parmi ces investisseurs institutionnels figurent notamment des gestionnaires d'actifs et family offices, dont les plus significatifs sont des fonds gérés par Edmond de Rothschild Asset Management, DNCA Finance, Carmignac Gestion, Cogefi Gestion, Eximium, Family Office Amar, River and Mercantile Asset Management, Trusteam Finance et le fonds Nobel.

(2) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

(3) Toutes les actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

(4) Incluant 8 033 629 actions devant être allouées aux créanciers dans le cadre du plan de restructuration financière

(5) L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription finalisée le 13 juin 2017 a entraîné la création de 537 341 714 actions nouvelles et a porté le nombre d'actions de la Société à 576 218 278.

À date, la Société a pris acte des déclarations de franchissements de seuils légaux suivantes depuis le 1^{er} décembre 2016 :

Franchissements de seuils légaux

- le 9 décembre 2016, la société BJ Invest, agissant de concert avec M. Benjamin Jayet, Pentagram Media et M. Philippe Besnard, a déclaré avoir franchi, le 5 décembre 2016, à la baisse le seuil statutaire de 7 % du capital de la Société. Après franchissement de ce seuil, BJ Invest, M. Benjamin Jayet, Pentagram

Media et M. Philippe Besnard détiennent de concert 2 356 222 actions soit 6,06 % du capital et 6,03 % des droits de vote;

- le 13 décembre 2016, M. Philippe Besnard, agissant de concert avec M. Benjamin Jayet, Pentagram Media et la société BJ Invest, a déclaré avoir franchi, le 8 décembre 2016, à la baisse le seuil statutaire de 6 % du capital de la Société. Après franchissement de ce seuil, BJ Invest, M. Benjamin Jayet, Pentagram Media et M. Philippe Besnard détiennent de concert 2 314 608 actions soit 5,95 % du capital et 5,92 % des droits de vote;

- le 14 décembre 2016, M. Benjamin Jayet, agissant de concert avec un groupe de personnes physiques et morales, en application d'une convention d'action de concert conclue le 13 décembre 2016, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 décembre 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3 910 573 actions (dont 692 126 actions détenues au titre de l'article L. 233-7 du code de commerce du fait de la conclusion d'accords de cession temporaire d'actions entre la société BJ Invest d'une part, et des tiers d'autre part, au profit de la société BJ Invest) représentant 3 910 573 droits de vote, soit 10,06% du capital et 10,007% des droits de vote de la Société;
- le 23 décembre 2016, M. Benjamin Jayet, agissant de concert avec les personnes mentionnées ci-dessus, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société BJ Invest qu'il contrôle, 2 319 278 actions de la Société (dont 1 130 452 actions détenues au titre de l'article L. 233-7 du Code de commerce du fait de la conclusion d'accords de cession temporaire d'actions entre la société BJ Invest d'une part, et des tiers d'autre part, au profit de la société BJ Invest) représentant 3 910 573 droits de vote, soit 5,97% du capital et 5,94% des droits de vote de la Société, répartis comme suit : 1,06% du capital et 1,05% des droits de vote pour Benjamin Jayet et 4,91% du capital et 4,88% des droits de vote pour la société BJ Invest. Ce franchissement de seuil résulte de la caducité de la convention d'action de concert conclue le 13 décembre 2016 mentionnée ci-dessus, suite à l'assemblée générale des actionnaires de la société soLocal Group qui s'est tenue le 15 décembre 2016;
- le 16 mars 2017, Edmond de Rothschild Asset Management, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de participation statutaire de 6% en date du 14 mars 2017. Edmond de Rothschild Asset Management a déclaré détenir 30 259 098 actions, correspondant à 5,25% du capital et des droits de vote de la Société;
- le 16 mars 2017, la société GLAS Trustees Limited, agissant en tant qu'agent de sécurité pour les porteurs de 350 000 000 € d'obligations garanties de premier rang à 8,875% arrivant à échéance en 2018, a déclaré avoir franchi:
 - en hausse, le 13 mars 2017, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 59 837 345 actions représentant autant de droits de vote, soit 10,39% du capital et 10,38% des droits de vote; et
 - en baisse, le 14 mars 2017, par suite de la restitution d'actions aux bénéficiaires du trust, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7 680 208 actions représentant autant de droits de vote, soit 1,33% du capital et des droits de vote.
- le 17 mars 2017, les fonds agissant de concert et gérés par Paulson, Monarch et Amber Capital ont franchi à la hausse en date du 13 mars 2017 les seuils statutaires de 1% à 14% en détenant 81 808 384 actions et autant de droits de vote représentant environ 14,2% du capital et 14,19% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 49 018 750 actions et autant de droits de vote représentant environ 8,51% du capital et 8,50% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 22 613 813 actions et autant de droits de vote représentant environ 3,92% du capital et 3,92% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 174 546 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,77% du capital et 1,76% des droits de vote de la Société;
- le 17 mars 2017, les fonds agissant de concert et gérés par Paulson, Monarch et Amber Capital ont franchi à la baisse les 15 et 16 mars 2017 les seuils statutaires de 14%, 13% et 12% en détenant 65 957 511 actions et autant de droits de vote représentant environ 11,45% du capital et 11,44% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 45 411 171 actions et autant de droits de vote représentant environ 7,88% du capital et 7,88% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 10 370 519 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,8% du capital et 1,88% des droits de vote de la Société;
- le 17 mars 2017, DNCA Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 20 262 500 actions représentant autant de droits de vote, soit 3,52% du capital et 3,51% des droits de vote de la Société;
- le 22 mars 2017, le concert composé des sociétés Paulson, Monarch et Amber a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 41 502 134 actions représentant autant de droits de vote, soit 7,20% du capital et des droits de vote. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 23 726 313 actions et autant de droits de vote représentant environ 4,12% du capital et 4,12% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 7 600 000 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,32% du capital et 1,32% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 175 821 actions représentant environ 1,77% du capital;
- le 27 mars 2017, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont informé de la caducité du pacte d'actionnaires conclu le 13 mars 2017 et de la fin de l'action de concert entre elles vis-à-vis de la Société. Par le même courrier, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 24 mars 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir de concert aucun titre de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 23 726 313 actions et autant de droits de vote représentant environ 4,12% du capital et 4,12% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 6 701 397 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,16% du capital et 1,16% des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 175 821 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,77% du capital et 1,76% des droits de vote de la Société.

18.2 Droits de vote

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans (voir section 21.1).

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce, à la connaissance de la Société, un contrôle sur celle-ci.

18.4 Pacte d'actionnaires

Par courrier du 17 mars 2017, l'Autorité des marchés financiers et la Société ont été informées de la conclusion, le 13 mars 2017, d'un pacte d'actionnaires entre les sociétés Paulson Credit Opportunities Master Ltd, PAC Credit Fund Limited (ensemble « Paulson »), Monarch Master Funding 2 S.a.r.l (Luxembourg), Monarch Property Holding I SARL (ensemble « Monarch »), Amber Global Opportunities Master Fund Ltd et Amber Global Opportunities Limited (ensemble « Amber »), lesquels ont déclaré agir de concert.

La conclusion de ce pacte d'actionnaires appelé à régir les relations entre les membres du concert concernant les actions de SoLocal Group (le « Pacte ») a été indiquée à l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») par les membres du concert lors de la sollicitation d'une dérogation à l'obligation déposer un projet d'offre publique visant les actions de SoLocal Group qui a fait l'objet d'une publicité dans la décision de l'AMF en date du 23 décembre 2016 (D&I 216C2924).

Outre des stipulations relatives à la gouvernance, les principaux termes du Pacte relatifs aux transferts de titres sont décrits ci-après :

- a) les membres du concert devront se concerter préalablement à toute acquisition d'actions SoLocal Group ;
- b) les membres du concert s'interdisent de procéder à toute acquisition d'actions SoLocal Group qui aurait pour effet le franchissement d'un seuil d'offre publique obligatoire (sauf si une dérogation de l'AMF a été obtenue préalablement à ladite acquisition) ;
- c) les membres du concert s'interdisent de procéder à une cession de titres de SoLocal Group représentant moins de 4.000 actions SoLocal Group ;
- d) les membres du concert bénéficieront d'une faculté de sortie conjointe en cas de transfert de titres SoLocal Group représentant au moins 4.000 actions SoLocal Group par tout autre membre du concert, pour autant que ledit transfert intervienne dans le

cadre d'une procédure de placement (c'est-à-dire soit conformément aux termes d'un contrat de cession assorti d'un contrat de garantie conclu avec une ou plusieurs institutions financières permettant la cession des titres à un prix déterminé soit dans le cadre de la construction d'un livre d'ordres accéléré (ABB)), étant précisé que le cédant devra notifier aux autres membres du concert le nombre de titres visés par le placement, le prix minimum de cession envisagé, les termes et conditions de la cession envisagée et le calendrier envisagé pour le lancement du placement) ; et

- e) les restrictions aux transferts de titres SoLocal Group ci-dessus ne s'appliquent pas (i) dans les cas de transferts libres à un affilié d'un membre du concert dans les conditions prévues à l'article 8 du Pacte, (ii) en cas d'offre publique déposée par un tiers sur les actions de SoLocal Group, (iii) en cas de transfert de titres sur le marché et (iv) en cas de transfert de titres de gré à gré en numéraire.

Le Pacte a été signé et est entré en vigueur le 13 mars 2017 et doit expirer 2 ans à compter du 23 décembre 2016 (date d'obtention de la dérogation susvisée). Il prendra fin par anticipation automatiquement (i) si la participation agrégée des membres du concert devient inférieure à 5% du capital ou des droits de vote de SoLocal Group et (ii) à l'égard de Paulson, Monarch ou Amber, si un tel membre venait à détenir moins de 10 actions de SoLocal Group.

Par courrier reçu le 24 mars 2017, l'AMF a été informée de la caducité du Pacte et de la fin de l'action de concert entre les sociétés Paulson, Monarch et Amber vis-à-vis de la Société. Par le même courrier, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 24 mars 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir de concert aucun titre de la société SoLocal Group.

18.5 Nantissements

Dans le cadre de l'émission des Obligations, la Société a constitué en faveur des porteurs d'obligations un nantissement de compte de titres financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre des Obligations.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 les conventions suivantes susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en point 15.1 du document de référence), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard (détaillées en section 15.1 du document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 13 décembre 2016.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

- a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Jean-Pierre Remy, Directeur général de votre société

Nature et objet

Vos Conseils d'administration des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 ont autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy. Ces termes et conditions des engagements pris au bénéfice de M. Jean-Pierre Remy sont relatifs au versement d'une indemnité de départ et/ou d'une indemnité en contrepartie d'une clause de non-concurrence dont ce dernier est bénéficiaire.

Modalités

Les termes et les conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Jean-Pierre Remy, ont fait l'objet d'une proposition du comité des rémunérations en date du 17 mai 2009.

M. Jean-Pierre Remy bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de votre société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité de départ serait versée à M. Jean-Pierre Remy en cas de départ contraint de votre société et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre. Le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) à condition que M. Jean-Pierre Remy ait atteint au minimum 80 % de ses objectifs au cours des trois dernières années ; le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par votre Conseil d'administration de la réalisation de condition de performance applicable ainsi modifiée.

Une obligation de non-concurrence est également prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de votre société de M. Jean-Pierre Remy : les modalités de détermination de l'indemnité correspondante sont sans changement par rapport à celles approuvées par votre Assemblée générale du 10 juin 2010. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français

Le cumul de ces deux indemnités de départ et de concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Votre société aura la faculté de libérer M. Jean-Pierre Remy de cette clause de non concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les quinze jours calendaires suivant le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de votre société de M. Jean-Pierre Remy.

2. Avec M. Christophe Pingard, Directeur général délégué de votre société

Nature et objet

Votre Conseil d'administration, dans ses séances des 26 octobre 2011 et 13 décembre 2016, a autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard.

Modalités

Les termes et les conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Christophe Pingard, ont fait l'objet d'une proposition du comité des rémunérations en date du 20 octobre 2011.

M. Christophe Pingard bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de votre société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Christophe Pingard en cas de départ contraint de votre société et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions. En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonction, le montant de cette indemnité sera égale à six mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute depuis l'entrée en fonction.

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de vingt-quatre mois, à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard. Elle sera versée à M. Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

Votre société pourra, lors de la cessation de fonctions de ce dernier, renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

BEAS

Joël Assayah

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Vincent de La Bachelerie

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Comptes consolidés	138
1 – État du résultat consolidé	138
2 – État du résultat global	139
3 – État de situation financière	140
4 – État de variation des capitaux propres consolidés	141
5 – État des flux de trésorerie	142
6 – Notes aux comptes consolidés	143
Note 1. Description de l'activité	143
Note 2. Contexte de la publication et base de préparation des comptes consolidés 2016	143
Note 3. Principes comptables et changements d'estimation	144
Note 4. Information sectorielle	149
Note 5. Variation du périmètre de consolidation	150
Note 6. Charges de personnel	151
Note 7. Éléments non récurrents	151
Note 8. Charges financières nettes	152
Note 9. Impôt sur les sociétés	152
Note 10. Résultat par action	153
Note 11. Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	154
Note 12. Autres immobilisations incorporelles	154
Note 13. Immobilisations corporelles	155
Note 14. Autres actifs disponibles à la vente	155
Note 15. Autres actifs financiers non courants	155
Note 16. Stocks nets	156
Note 17. Créances clients	156
Note 18. Coût d'acquisition de contrats	156
Note 19. Autres actifs courants	157
Note 20. Variations des provisions pour dépréciation des actifs	157
Note 21. Capitaux propres	157
Note 22. Dettes fournisseurs	157
Note 23. Avantages du personnel, provisions et autres passifs	158
Note 24. Stock options et actions gratuites	160
Note 25. Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	162
Note 26. Produits constatés d'avance	164
Note 27. Instruments financiers	164
Note 28. Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	165
Note 29. Informations sur les parties liées	167
Note 30. Obligations contractuelles et engagements hors bilan	168
Note 31. Litiges	169
Note 32. Informations sur les activités poursuivies et désengagées, au 31 décembre 2016	171
Note 33. Honoraires des commissaires aux comptes	172
Note 34. Périmètre de consolidation	172
Note 35. Événements postérieurs à la clôture	172
Note complémentaire aux comptes consolidés	173
Note liminaire	173
Note 7. Éléments non récurrents	173
Note 10. Résultat par action	173
Note 17. Créances clients	173
Note 23. Avantages du personnel, provisions et autres passifs	174
Note 25. Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	174
Note 27. Instruments financiers	175
Note 30. Obligations contractuelles et engagements hors bilan	175
20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2016	176
20.3 Rapport de gestion sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	193
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	210
20.5 Politique de distribution des dividendes	212
20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	212
20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	212
20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	212

20.1 Comptes consolidés

1 – État du résultat consolidé

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2016	2015
Chiffre d'affaires		812 277	877 959
Charges externes nettes		(214 817)	(217 051)
Frais de personnel	6	(368 455)	(400 051)
EBITDA récurrent		229 005	260 858
Éléments non récurrents	7	(5 130)	(49 730)
EBITDA		223 875	211 128
Dépréciations et amortissements		(60 643)	(68 325)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		163 232	142 803
Produits financiers		1 425	1 923
Charges financières		(75 247)	(85 535)
Gain (perte) de change		(25)	-
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	8	(73 847)	(83 612)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	107
Impôt sur les sociétés	9	(40 428)	(32 649)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		48 956	26 649
Résultat de la période attribuable aux :			
● Actionnaires de SoLocal Group		48 945	26 639
● Participation ne donnant pas le contrôle		11	10
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
● de base	10	1,26	0,69
● dilué		1,21	0,65
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre)			
● de base		1,26	0,69
● dilué		1,21	0,66

2 – État du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2016	2015
REPORT RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		48 956	26 649
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture:			
• Montant brut		-	8 601
• Impôt différé		-	(1 401)
• Montant net d'impôt		-	7 200
Réserves écarts actuariels IFC:			
• Montant brut		(2 489)	9 289
• Impôt différé		(36)	(3 193)
• Montant net d'impôt		(2 525)	6 096
Écarts de conversion des activités à l'étranger		(324)	6
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		(2 849)	13 301
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		46 108	39 951
Résultat global total attribuable aux:			
• Actionnaires de SoLocal Group		46 097	39 941
• Participation ne donnant pas le contrôle		11	10

3 – État de situation financière

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2016	2015
ACTIF			
Écarts d'acquisition nets	11	95 507	95 107
Autres immobilisations incorporelles nettes	12	128 074	123 384
Immobilisations corporelles nettes	13	33 420	28 381
Actifs disponibles à la vente	14	188	179
Autres actifs financiers non courants	15	6 263	4 097
Impôts différés actifs	9	182	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		263 633	251 148
Stocks nets	16	700	653
Créances clients nettes	17	320 900	352 623
Coût d'acquisition de contrats	18	35 025	37 714
Autres actifs courants	19	30 528	24 096
Créances d'impôt sur les sociétés	9	361	16 815
Charges constatées d'avance		5 715	9 374
Autres actifs financiers courants		21 408	12 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	91 069	53 695
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		505 706	507 836
TOTAL ACTIF		769 339	758 983
PASSIF			
Capital social		233 259	233 259
Prime d'émission		364 544	364 544
Réserves		(191 639)	(193 815)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		48 945	26 639
Autres éléments du résultat global		(11 606)	(9 081)
Actions propres		(4 987)	(5 209)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SOLOCAL GROUP	21	(1 286 238)	(1 328 014)
Participation ne donnant pas le contrôle		104	79
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(1 286 134)	(1 327 935)
Dettes financières et dérivés non courants	25	1 341	1 118 265
Avantages du personnel - non courants	23	88 064	84 986
Provisions - non courantes	23	21 077	33 654
Autres passifs non courants		37	2
Impôts différés passifs	9	16 506	7 248
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		127 025	1 244 155
Découverts bancaires et autres emprunts courants	25	1 154 359	21 907
Intérêts courus non échus	25	32 137	4 061
Provisions - courantes	23	30 473	32 968
Dettes fournisseurs	22	98 889	95 391
Avantages du personnel - courants	23	116 491	120 904
Autres passifs courants	23	83 662	84 163
Dettes d'impôt sur les sociétés	9	4 088	59
Produits constatés d'avance	26	408 349	483 309
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 928 448	842 764
TOTAL PASSIF		769 339	758 983

4 – État de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opérations de couverture et écarts actuariels	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2015	1 159 469 983	232 345	362 899	(7 151)	(1 934 200)	(22 377)	12	(1 368 472)	69	(1 368 403)
Résultat global total de la période					26 639			26 639	10	26 649
Autres éléments du résultat global, net de taxe					-	13 296	6	13 301		13 301
Résultat global total de la période, net de taxe					26 639	13 296	6	39 940	10	39 950
Impact regroupement d'actions du 26 octobre 2015	(1 120 820 984)									-
Augmentation de capital dans le cadre de l'ORS	152 326	914	1 645		(92)			2 467		2 467
Rémunération en actions					(3 891)			(3 891)		(3 891)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(1 1550)			1 942				1 942		1 942
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	38 789 776	233 259	364 544	(5 209)	(1 911 544)	(9 081)	17	(1 328 014)	79	(1 327 935)
Résultat global total de la période					48 945			48 945	11	48 956
Autres éléments du résultat global, net de taxe					-	(2 525)	(324)	(2 849)	1	(2 848)
Résultat global total de la période, net de taxe					48 945	(2 525)	(324)	46 096	12	46 108
Rémunération en actions					(4 542)			(4 542)		(4 542)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	4 066			222				222		222
Souscription des minoritaires au capital d'Effilab Dubaï									13	13
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	38 793 842	233 259	364 544	(4 987)	(1 867 141)	(11 606)	(306)	(1 286 238)	104	(1 286 134)

5 – État des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2016	2015
Résultat attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		48 945	26 639
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	11 & 13	60 449	54 848
Variation des provisions	20	(14 771)	27 360
Rémunération en actions		(4 542)	2 865
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		194	13 735
Produits et charges d'intérêts	8	73 822	72 505
Instruments de couverture	8	-	11 107
Écart de change non réalisé		25	-
Charge d'impôt de l'exercice	8	40 428	32 649
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	(107)
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		11	10
Diminution (augmentation) des stocks		(47)	600
Diminution (augmentation) des créances clients		29 539	83 795
Diminution (augmentation) des autres créances		77	12 288
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(6 426)	(2 386)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(79 425)	(102 057)
Variation du besoin en fonds de roulement		(56 282)	(7 760)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		1 452	635
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(37 449)	(80 075)
Impôt sur les sociétés décaissé		(12 578)	(20 024)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		99 704	134 386
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 & 13	(69 055)	(76 075)
Acquisitions/cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise/cédée et autres variations d'actif/passif		5 216	(13 942)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(63 839)	(90 017)
Augmentation (diminution) des emprunts	25	1 726	(33 777)
Augmentation de capital nette de frais	21	0	2 411
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres		170	(3 248)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		1 895	(34 614)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(78)	(3)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		37 683	9 752
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		53 330	43 578
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	25	91 013	53 330

1

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4. L'exercice comptable des sociétés du Groupe SoLocal s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leur annexe est l'euro.

SoLocal Group est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (LOCAL).

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de SoLocal Group du 2 février 2017.

2

CONTEXTE DE LA PUBLICATION ET BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2016

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, applicable à cette date.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016, sans impact significatif :

- IFRS 11 Accounting for Acquisitions of Interests in Joint Operations;
- IAS 16 et IAS 38 Clarification of Acceptable Methods of Depreciation and Amortisation;
- IAS 27 Equity Method in Separate Financial Statements;
- Improvements to IFRS 2012-2014 Cycle;
- IAS 1 Disclosure Initiative;
- IFRS 10, IFRS12 and IAS 28 Investment Entities: Applying the Consolidation Exception.

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, dans la mesure où serait sans incidence significative, l'application des amendements et interprétations, dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 dans le référentiel tel que publié par l'IASB, mais ne l'est pas encore dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union Européenne.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 :

- IFRS 14 Regulatory Deferral Accounts.

Enfin, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 15 Revenue from Contracts with Customers (applicable au 1^{er} janvier 2018);
- IFRS 9 Financial Instruments (applicable au 1^{er} janvier 2018);
- IFRS 9 Hedge Accounting and amendments to IFRS 9, IFRS 7 and IAS 39 (date d'application non fixée);

- IFRS 16 Leases (applicable au 1^{er} janvier 2019);
- IAS 12 Recognition of deferred tax asset for unrealised losses (applicable au 1^{er} janvier 2017);
- IAS 7 Disclosure initiative (applicable au 1^{er} janvier 2017);
- Clarifications to IFRS 15 (applicable au 1^{er} janvier 2018);
- IFRS 2 Classification and Measurement of Share-Based Payment Transactions (applicable au 1^{er} janvier 2018);
- IFRS 4 Applying IFRS 9 Financial Instruments with IFRS 4 Insurance Contracts (applicable au 1^{er} janvier 2018);
- Improvements to IFRSs 2014-2016 Cycle (applicable au 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} janvier 2018 selon les normes);
- IAS 40: Transfers of investment Property (applicable au 1^{er} janvier 2018).

En ce qui concerne la mise en œuvre d'IFRS 15 « Produits issus des contrats conclus avec des clients », des premiers travaux ont été entrepris visant à cartographier les différents produits du Groupe et à en définir les obligations de performance. A ce stade, aucune étude d'impact n'est suffisamment aboutie.

Le Groupe a initié le projet d'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, applicable à partir du 1^{er} janvier 2019, sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. A titre préliminaire, l'impact sur le bilan consolidé lié à la première application de cette nouvelle peut être apprécié à travers le montant des engagements de locations simples au 31 décembre 2016, soit 141 millions d'euros (cf. note 30).

Concernant les autres textes, le Groupe est en cours d'analyse sur les conséquences pratiques et des effets de leur application dans ses comptes futurs. A ce stade de l'analyse, les impacts attendus sur les comptes consolidés ne sont pas significatifs.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 sont disponibles sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Sont notamment concernés les écarts d'acquisition, les coûts d'acquisition de contrats, la rémunération en actions, les coûts de restructuration et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Saisonnalité

Même si les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité à proprement parler, il convient de noter que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

Note sur la continuité d'exploitation

La Société a conduit, sous l'égide d'un mandataire ad hoc puis d'un conciliateur, un processus de négociation avec ses créanciers visant à une restructuration de sa dette financière. Celle-ci se compose d'un crédit syndiqué comprenant notamment une tranche (Tranche C1) envers Pages Jaunes Finance & CO SCA (entité sans lien capitalistique avec SoLocal Group mais faisant partie du périmètre de consolidation), cette entité ayant elle-même émis un emprunt obligataire pour financer cette Tranche C1.

Un accord visant la restructuration financière de SoLocal Group a été trouvé fin 2016. Le 22 décembre 2016, le Tribunal de Commerce de Nanterre a arrêté la modification du plan de sauvegarde financière

accélérée de SoLocal Group, permettant la mise en œuvre du plan de restructuration financière approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés (« comité des créanciers ») le 30 novembre 2016, et par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 15 décembre 2016.

Il est précisé qu'en application du plan de restructuration financière, le paiement en cash des intérêts échus ou à échoir jusqu'au 31 décembre 2016 et non payés au titre de la dette de SoLocal Group a été décalé à la plus proche des deux dates entre (i) le 15 mars 2017 et (ii) la date de règlement-livraison des opérations sur le capital prévues par le plan de restructuration financière. Par ailleurs, il a été convenu que les prêts consentis à SoLocal ne porteraient plus intérêts après le 31 décembre 2016.

Compte-tenu de ce qui précède, les comptes de SoLocal Group au 31 décembre 2016 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation, en partant de l'hypothèse que le plan de restructuration financière susvisé serait mis en œuvre dans le calendrier prévu, et en tout état de cause le 15 mars 2017 au plus tard.

Dans l'hypothèse où ce plan ne serait pas mis en œuvre dans le calendrier prévu, SoLocal Group pourrait se trouver en état de cessation de paiement. De leur côté, les créanciers pourraient se prévaloir, à très court terme, de divers défauts intervenus ou à intervenir, pour rendre leur dette immédiatement exigible et exercer les sûretés qu'ils détiennent sur les titres de la filiale PagesJaunes SA. En effet, les crédits souscrits par SoLocal Group comprennent chacun des clauses permettant l'accélération des remboursements notamment en cas (i) de nomination d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur, (ii) de bris de covenants financiers et (iii) de non-paiement des intérêts.

SoLocal Group pourrait alors ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

En outre, si d'autres principes comptables que le principe de la continuité d'exploitation devaient être appliqués, SoLocal Group ne sait pas à ce stade en mesurer les impacts éventuels.

3

PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2016 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 Positions comptables retenues par le Groupe, en application des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8

Les positions comptables retenues par le Groupe ne font pas l'objet de dispositions particulières selon les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne ou leur interprétation.

3.2 Consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 10 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exercables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-Groupe significatifs sont éliminés.

3.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers;
- des charges financières;
- des impôts courants et différés.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des dépréciations et amortissements. L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments exceptionnels tels que les frais de restructuration.

Le rapport d'activité présente les activités poursuivies du Groupe. L'information sectorielle (note 4), présente le détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées ».

3.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance »;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne (produits digitaux) et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois. Il en est de même pour les sites Internet;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue;
- les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions;
- les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux constituent des coûts incrémentaux et directs d'obtention de commandes clients. Ils sont activés au bilan sur le poste « Coût d'acquisition de contrats »

et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

3.6 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.7 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacune des lignes produits (Search Local + transactionnel, sites et programmatiques).

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », sont les suivants : Internet, Imprimés et Vocal. Au 31 décembre 2016, l'intégralité des écarts d'acquisition non amortis se trouve allouée sur le secteur Internet.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente

nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 5 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

3.10 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les contrats de location financement ne sont pas significatifs pour les périodes présentées.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

3.12 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères

financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « Fair Value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du TIE.

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

3.13 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

3.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de 3 à 5 ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

1. le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et
2. il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés

3.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.16 Engagements de retraites et avantages similaires

3.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'état s'il n'existe pas de marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global.

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

INFORMATION SECTORIELLE

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group remplit une mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 812,3 millions d'euros en 2016, ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 80 % et 20 %. L'activité Internet est portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

Internet

En 2016, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 648,7 millions d'euros, représentant 80 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre en 2016 un chiffre d'affaires de 490,6 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).

des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

3.18 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2016 un chiffre d'affaires de 158,1 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+10 % en 2016 par rapport à 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation local et les services transactionnels. Nous avons fortement innové sur ces gammes de produits depuis 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de Product & Store Locator, le lancement réussi de l'offre de ciblage Adhesive, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes, le lancement de l'offre Booster Contact (campagnes de mots clés) et plus récemment le lancement de l'offre Tract Digital, en partenariat avec Facebook. En outre, nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 163,5 millions d'euros en 2016. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

4.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2016 et 2015 :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre					
	2016			2015		
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies
CHIFFRE D'AFFAIRES	812 277	-	812 277	877 959	5 317	872 642
● Internet	648 729	-	648 729	645 504	5 317	640 187
● Imprimés & Vocal	163 548	-	163 548	232 455	-	232 455
EBITDA RÉCURRENT⁽¹⁾	229 005	-	229 005	260 858	(9 467)	270 325
● Internet	185 624	-	185 624	189 573	(9 467)	199 040
● Imprimés & Vocal	43 381	-	43 381	71 285	-	71 285

(1) L'EBITDA récurrent a été ajusté à la marge en ce qui concerne la ventilation des EBITDA Internet et Imprimés & Vocal sur 2015 par rapport à la publication des informations financières consolidées au 31 Décembre 2015 pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables

4.2 Par zone géographique

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF	812 277	877 959
● France	788 689	856 578
● Autres	23 588	21 381
ACTIFS	769 339	758 983
● France	631 994	657 152
● Autres	17 875	14 180
● Non affecté	119 471	87 652

5

VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2016 et 2015 sont les suivantes:

2016

Le 1^{er} janvier 2016, fusion par absorption de la société Horyzon Média World Wide par QDQ Média.

Création de la société Effilab Dubaï détenue à 51 % par Effilab.

Le 7 mars 2016, création de la société Effilab Australia détenue à 51 % par Effilab.

2015

Le 15 juin 2015, Euro Directory a cédé les 10,1 % du capital d'Editus Luxembourg. A l'issue de cette opération, SoLocal Group ne détient plus de participation au sein d'Editus.

Le 16 octobre 2015, 100 % des titres Horyzon Media ont été cédés.

Le 31 décembre 2015, 100 % des titres Sotravo ont été cédés.

Le 23 décembre 2015, SoLocal Group a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Effilab, agence de Marketing Digital spécialisée dans la création, la gestion et l'optimisation de campagnes publicitaires (yc « Adwords ») sur les moteurs de recherche et le positionnement sur les réseaux sociaux.

6

CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 386	4 666
Salaires et charges	(364 262)	(387 513)
dont: ● Traitements et salaires	(242 630)	(256 619)
● Charges sociales	(108 412)	(119 523)
● CICE	3 037	3 457
● Taxes sur les salaires, intérim et autres	(16 257)	(14 829)
Rémunération en actions ⁽¹⁾	2 304	(3 074)
dont: ● Stocks options et actions gratuites	4 542	(2 865)
● Charges sociales attributions de stock options et d'actions gratuites	(2 238)	(209)
Participation des salariés ⁽²⁾	(6 497)	(9 463)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(368 455)	(400 051)

(1) cf. note 24

(2) y c. forfait social

7

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Cette rubrique inclut notamment, les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres, les frais d'acquisition des titres de participation ainsi que les coûts de restructurations.

En 2016, cette rubrique totalise 5,1 millions d'euros couvrant une provision relative à un litige fournisseur, les dépenses exceptionnelles de personnel engagés pour sécuriser la continuité de l'activité et des coûts de départs.

En 2015, cette rubrique incluait les coûts relatifs au plan de départ volontaire, une provision relative au contentieux du PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi – cf. note sur les litiges) ainsi que la reprise de provision liée aux engagements de départs à la retraite et des avantages à long terme (médaille du travail). L'ensemble de ces coûts représentait un total de 49,4 millions d'euros.

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	1 231	533
Résultat de cession d'actifs financiers	69	48
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-	1 342
Dividendes reçus	125	-
PRODUITS FINANCIERS	1 425	1 923
Intérêts sur dettes financières	(64 120)	(64 583)
Produits / (charges) sur instruments de couverture	-	(11 107)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(7 840)	(7 368)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers	25	2 742
Autres frais & honoraires financiers ⁽¹⁾	(1 405)	(3 385)
Coût de désactualisation ⁽²⁾	(1 907)	(1 834)
CHARGES FINANCIÈRES	(75 247)	(85 535)
Gain (perte) de change	(25)	-
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	(73 847)	(83 612)

(1) Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette

(2) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. note 23)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

9.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
Résultat net des activités avant impôt	89 384	59 298
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	107
Résultat net des activités hors Q-P des entreprises associées avant impôt	89 384	59 190
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE	(30 778)	(20 381)
Pertes des sociétés non intégrées fiscalement, nettes de l'impact des activités désengagées	(541)	(138)
Rémunération en actions	1 440	1 621
Filiales étrangères	1 110	593
Pertes de valeur des écarts d'acq. et var. compté prix	(602)	-
Amortissements non déductibles	-	(172)
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(6 047)	(6 845)
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	(5 445)	(6 479)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	886	7
Taxe additionnelle de 10,7 %	2 079	(1 980)
Autres produits non taxables et charges non déductibles (dont CIR, CICE et différentiel de taux sur les impôts différés à compter de 2019)	(2 531)	1 126
IMPÔT EFFECTIF	(40 428)	(32 649)
dont impôt courant	(31 557)	(24 579)
dont impôt différé	(8 871)	(8 070)
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	45,2 %	55,2 %

9.2 Impôt au bilan

La position bilancielle nette est détaillée comme suit:

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
Indemnités de départ en retraite	22 753	24 793
Participation des salariés	1 726	2 204
Provisions non déductibles	1 278	2 344
Reports déficitaires	171	-
Autres différences (dont CIR)	904	1 285
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	26 832	30 626
Frais d'émission d'emprunts	(10 592)	(7 186)
Amortissements à caractère fiscal	(32 564)	(30 688)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(43 156)	(37 874)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS), NETS	(16 324)	(7 248)
<i>Impôts différés à l'actif</i>	182	-
<i>Impôts différés au passif</i>	(16 506)	(7 248)

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media et ses filiales n'a été comptabilisé au bilan, ce sous groupe ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2016. Le montant de l'impôt différé non reconnu est estimé à 65,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. Concernant les autres différences, elles incluent un produit constaté d'avance de 0,4 million d'euros relatif au CIR 2014. À compter de 2015, il n'y a plus d'étalement du CIR.

L'impôt différé passif au bilan passe de 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 16,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au bilan du 31 décembre 2016, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 0,4 million d'euros et une dette d'un montant de 4,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 16,8 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,1 million d'euros.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2016 est de 12,6 millions d'euros contre 20,0 millions d'euros en 2015.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	(7 248)	6 928
Variations enregistrées en capitaux propres	9	(6 106)
Variations enregistrées en résultat	(8 871)	(8 070)
Autres variations	(214)	-
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	(16 324)	(7 248)

10

RÉSULTAT PAR ACTION

En 2016, le résultat net s'élève à 49,0 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 38,8 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 1,26 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2016, de 1,6 million d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. note 24).

En 2015, le résultat net s'élève à 26,6 millions d'euros. Suite au regroupement d'actions du 26 octobre 2015 (cf. note 22), le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 38,7 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,69 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2015, de 2,0 millions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. note 24).

ÉCARTS D'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Depuis 2015, le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacune des lignes produits.

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par secteur d'activité:

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2016			Période close le 31 décembre 2015			Variation Valeur nette
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	
Search Local + Transactionnel	54 201	(1 400)	52 801	54 201	(1 400)	52 801	
Sites	26 891	-	26 891	26 891	-	26 891	
Programmatique	15 815	-	15 815	15 415	-	15 415	
Internet	96 907	(1 400)	95 507	96 507	(1 400)	95 107	400
Autres (QDQ & 123people)	75 282	(75 282)	-	75 282	(75 282)	-	-
TOTAL	172 189	(76 682)	95 507	171 789	(76 682)	95 107	400

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante:

(en milliers d'euros)	2016	2015
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	95 107	82 467
Acquisitions / cessions	-	12 640
Variation de juste valeur	400	-
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	95 507	95 107

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 1,5 % pour l'UGT « Search Local et transactionnel » et de 3,0 % pour les UGT « Sites » et « Programmatique » et d'un taux d'actualisation après impôt de 9,0 % pour l'UGT « Search Local et transactionnel » et de 15,0 % pour les UGT « Sites » et « Programmatique ». Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre; il s'agit:

- du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA, le taux de pénétration des offres;
- des coûts avec les niveaux de coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et

de renouvellement des clients, au positionnement de la concurrence, les possibilités d'adaptation des coûts à l'évolution du chiffre d'affaires ou des effets de l'attrition naturelle des effectifs;

- du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1 % du taux d'actualisation sur l'ensemble des UGT, une baisse de 1 % taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1 % du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	369 321	(244 432)	124 889	316 445	(196 173)	120 272
Autres immobilisations incorporelles	10 336	(7 151)	3 185	10 200	(7 088)	3 111
TOTAL	379 657	(251 583)	128 074	326 644	(203 261)	123 384

Aucune autre perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2016 et 2015.

13

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante:

(en milliers d'euros)	Période close de 31 décembre	
	2016	2015
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	123 384	107 265
Acquisitions	1 293	2 127
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	54 308	60 450
Effet des variations de périmètre	-	(340)
Écarts de conversion	(263)	19
Cessions et amortissements accélérés	(372)	(1 838)
Dotations aux amortissements	(50 276)	(44 300)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	128 074	123 384

(1) Concerne l'ensemble des frais de développement activés

Période close de 31 décembre

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	67 181	(58 478)	8 704	62 018	(55 347)	6 671
Autres	56 692	(31 976)	24 716	64 966	(43 256)	21 710
TOTAL	123 874	(90 454)	33 420	126 984	(98 603)	28 381

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2016 et 2015.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante:

(en milliers d'euros)	Période close de 31 décembre	
	2016	2015
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	28 381	25 269
Acquisitions d'immobilisations corporelles	13 509	13 832
Effet des variations de périmètre	-	(138)
Écarts de conversion	(24)	4
Cessions et mises au rebut	(21)	(37)
Dotations aux amortissements	(8 424)	(10 548)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	33 420	28 381

14

AUTRES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

15

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts de garantie.

Les stocks sont principalement composés d'en cours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites internet.

Ces stocks sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque

d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2016 et 2015.

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante:

(en milliers d'euros)	Période close de 31 décembre	
	2016	2015
Créances clients brutes	344 486	374 002
Provisions pour dépréciation	(20 667)	(20 361)
CRÉANCES NETTES AVANT DÉPRÉCIATION STATISTIQUE	323 819	353 641
Prov. pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(2 919)	(1 018)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	320 900	352 623

(1) cf. note 21 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes:

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾					> à 360 jours	
		Non échues ⁽¹⁾	< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours		entre 181 et 360 jours
2016	323 819	292 936	14 486	6 182	3 961	2 507	2 270	1 477
2015	353 641	327 930	8 664	6 056	4 512	3 247	2 963	269

(1) Hors provisions pour dépréciation statistiques d'un montant total de 2 919K€ au 31 décembre 2016 et 1 018K€ au 31 décembre 2015

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 500 000 annonceurs dont 480 000 sur PagesJaunes en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,6 % de ce chiffre d'affaires (1,5 % en 2015) et les annonceurs des 10 premières

rubriques professionnelles représentent 13,9 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes (14,2 % en 2015). Les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,4 % en 2016 contre 0,1 % en 2015.

Les coûts d'acquisition de contrats représentent les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux. Ces coûts incrémentaux et directs d'obtention de commandes clients sont activés au bilan

sur ce poste et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

19

AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit:

(en milliers d'euros)	Période close de 31 décembre	
	2016	2015
TVA à recevoir	20 114	17 161
Divers État à recevoir	206	92
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	3 491	3 310
Autres actifs courants ⁽¹⁾	6 717	3 533
TOTAL	30 528	24 096

20

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations	Reprises provisions non utilisées	Reprise provisions utilisées	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2015						
Créances clients	22 846	9 806	(740)	(8 840)	(1 693)	21 379
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
2016						
Créances clients	21 379	8 783	(831)	(5 745)	-	23 586
Autres actifs	-	-	-	-	-	-

(1) En 2015, cession de Horyzon Media et Sotravo et acquisition Effilab

Application d'un taux de provision en fonction de l'ancienneté des créances basé sur un historique observé des recouvrements.

21

CAPITAUX PROPRES**21.1 Capital social**

Le capital social de SoLocal Group est composé de 38 876 564 actions de 6,00 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 233 259 384 euros (actions auto détenues non déduites).

21.2 Autres réserves et autres éléments du résultat global

Les autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global sont négatifs à hauteur de 1927,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1947,3 millions d'euros au 31 décembre 2015) et se composent essentiellement:

- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros;

- des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière (IAS 19) d'un montant négatif de 11,6 millions d'euros;
- de la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 57,0 millions d'euros (61,5 millions d'euros au 31 décembre 2015), cf. note 24.

21.3 Actions propres

Au travers du contrat de liquidité, la Société détenait 82 722 de ses propres actions au 31 décembre 2016 contre 82 850 au 31 décembre 2015, comptabilisées en diminution des capitaux propres.

21.4 Dividendes

SoLocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2016 ni en 2015.

22

DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close de 31 décembre	
	2016	2015
Avantages postérieurs à l'emploi	78 205	75 562
Autres avantages à long terme	9 859	9 425
AVANTAGES DU PERSONNEL - NON COURANTS ⁽¹⁾	88 064	84 986
Autres provisions pour risques	8 807	27 703
Provisions pour litiges sociaux - fiscaux	12 270	5 951
PROVISIONS - NON COURANTES	21 077	33 654

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises

(en milliers d'euros)	Période close de 31 décembre	
	2016	2015
Personnel ⁽¹⁾	70 163	68 146
Organismes sociaux	46 328	52 759
TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL - COURANTS	116 491	120 904
TVA à payer	70 308	72 666
Divers État à payer	6 509	5 770
Autres passifs courants	6 844	5 728
AUTRES PASSIFS COURANTS	83 662	84 163

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	56 401	6 297	(2 000)	(174)	-	60 524
Autres provisions pour risques	10 221	2 911	(189)	(22 526)	609	(8 974)
TOTAL PROVISIONS	66 622	9 208	(2 189)	(22 700)	609	51 550
• dont non courant	33 654	9 179	(2 189)	(19 765)	198	21 077
• dont courant	32 968	29		(2 935)	411	30 473

Les provisions constituées couvrent principalement des litiges sociaux et fiscaux.

Pagesjaunes SA a fait l'objet d'un redressement fiscal, notifié en 2014 et en 2015, au titre d'une partie du crédit d'impôt recherche 2010, 2011, 2012 et 2013. Les rectifications, qui ont fait l'objet d'une contestation, reposent notamment sur une divergence d'interprétation de la doctrine fiscale entre PagesJaunes SA et l'administration.

Engagements de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2016	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2015
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	75 961	9 725	85 685	80 483	9 957	90 440
Coût des services rendus	4 795	660	5 454	4 685	662	5 347
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 696	210	1 906	1 637	198	1 835
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-	-	-
Réductions / liquidations	(5 820)	(332)	(6 152)	(1 208)	(72)	(1 280)
(Gains) / pertes actuariels	2 472	155	2 627	(9 290)	(792)	(10 081)
Prestations payées	(495)	(259)	(754)	(346)	(228)	(574)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres	(1)	-	(1)	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE (A)	78 607	10 159	88 766	75 962	9 725	85 686
Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-	-	-
Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	78 607	10 159	88 766	75 962	9 725	85 686
VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste valeur des actifs de couverture en début de période						
Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Gains / (pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Réductions / liquidations	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Écart sur le rendement	-	-	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE (B)						
Couverture financière	-	-	-	-	-	-
Situation du régime (A) – (B)	78 607	10 159	88 766	75 962	9 725	85 686
Gains / (pertes) actuariels non reconnus	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
Provision / (actif) en fin de période	78 607	10 159	88 766	75 962	9 725	85 686
dont provision / (actif) court terme	402	300	702	400	300	700
dont provision / (actif) long terme	78 205	9 859	88 064	75 562	9 425	84 986
Charge de l'exercice						
Coût des services rendus	4 795	660	5 454	4 685	662	5 347
Coût de l'actualisation	1 696	210	1 906	1 637	198	1 835
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-	-	-
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	-	155	155	-	(792)	(792)
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Effet de réductions / liquidations	(5 820)	(332)	(6 152)	(1 208)	(72)	(1 280)
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	671	693	1 364	5 114	(4)	5 110
Évolution de la provision / (actif)						
Provision / (actif) en début de période	75 961	9 725	85 685	80 483	9 957	90 440
Charge de retraite	671	693	1 364	5 114	(4)	5 110
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(495)	(259)	(754)	(346)	(228)	(574)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Gains / (pertes) actuariels	2 472	-	2 472	(9 290)	-	(9 290)
Écart sur le rendement	(1)	-	(1)	(0)	-	(0)
Provision / (actif) en fin de période	78 607	10 159	88 766	75 962	9 725	85 686
Hypothèses						
Taux d'actualisation (%)	1,50%	1,50%	1,50%	2,25%	2,25%	2,25%
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,00%	-	2,00%	2,00%	-	2,00%
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge	-	-	en fonction des catégories de salariés et de leur âge	-	-
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	1,50%	-	-	2,25%	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	11,3	11,3	11,3	12,2	12,2	12,2
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	671	693	1 364	5 114	(4)	5 110

En 2016, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 44,6 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2016 est de 1,50 %, contre 2,25 % au 31 décembre 2015.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'état (OAT) correspondantes.

À la date d'évaluation, dans la zone Euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 1,57 % et 1,66 % pour une maturité de 15 ans et plus selon le référentiel Bloomberg.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC):

Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 6,2 % soit environ 4,7 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 6,7 % soit environ 5,2 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail):

Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 4,2 % (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 4,6 % (moins d'un million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse ou une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation, génère un impact résultat proche de zéro.

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit:

(en milliers d'euros)	2016	2015	2014	2013	2012
Valeur totale des engagements en fin de période	88 766	85 686	90 439	86 209	85 510
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	-	-	-	(30)	(29)
SITUATION DU RÉGIME	88 766	85 686	90 439	86 179	85 481
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience - passifs	(2 877)	107	(366)	(2 931)	(2 292)
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience - actifs du régime	-	-	-	-	-

24

STOCK OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

24.1 Description des plans

24.1.1 Stock options

Aucun plan de stock options n'a été consenti en 2016 et 2015 par SoLocal Group ou l'une de ses filiales.

24.1.2 Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale.

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour

45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 9 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 305 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 9 février 2017, 9 février 2018 et 9 février 2019, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

L'ensemble de ces attributions a été fait avant le regroupement d'actions d'octobre 2015 qui a conduit à la multiplication du nominal par 30.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

24.2 Évolution des plans de stock options et actions gratuites sur l'exercice

	Solde au 31 décembre 2015	Attribuées	Exercées	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2016	Prix d'exercice
Plans de souscription d'actions	236 789	-	-	(17 219)	219 570	
Juillet 2010	50 179	-	-	(6 322)	43 857	127,20 €
Décembre 2010	5 736	-	-	-	5 736	105,09 €
Juillet 2009	45 086	-	-	(4 589)	40 497	99,39 €
Décembre 2009	2 700	-	-	-	2 700	115,86 €
Décembre 2007	133 088	-	-	(6 308)	126 780	214,20 €
Plans d'attribution gratuite d'actions	1475 238	-	-	(102 045)	1373 193	Date d'acquisition définitive
Février 2015	16 665	-	-	-	16 665	09/02/17
Février 2015	16 665	-	-	-	16 665	09/02/18
Février 2015	36 665	-	-	-	36 665	09/02/19
Juin 2014	314 980	-	-	(18 610)	296 370	19/06/16
Juin 2014	314 980	-	-	(18 610)	296 370	19/06/17
Juin 2014	755 070	-	-	(44 612)	710 458	19/06/18
Décembre 2013	20 212	-	-	(20 212)	-	31/12/15

Au 31 décembre 2016, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

24.3 Description des modèles d'évaluation

Il n'y a eu aucune nouvelle attribution en 2016, ni d'action de performance, ni de stock option.

24.4 Charge relative aux plans de stock options et aux attributions gratuites d'actions

L'impact des plans d'options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions sur le compte de résultat

de l'exercice 2016 représente un produit net de 2,3 millions d'euros, compte-tenu de l'évolution du taux de probabilité d'atteinte des critères de performance, contre une charge de 3,1 millions d'euros en 2015. Ces montants incluent les charges sociales relatives à la cotisation patronale assise sur la juste valeur des instruments attribués soit 30 %.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs de couverture, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2016	2015
Intérêts courus non échus	27	122
Équivalents de trésorerie	10 172	36 602
Trésorerie	80 870	16 971
Trésorerie brute	91 069	53 695
Découverts bancaires	(56)	(365)
Trésorerie nette	91 013	53 330
Emprunt bancaire	783 638	800 483
Emprunt obligataire	337 846	350 000
Ligne de crédit revolving tirée	38 395	-
Frais d'émission d'emprunts	(10 545)	(18 385)
Dettes de crédit-bail	277	708
Compléments de prix sur acquisition de titres	1 988	2 759
Intérêts courus non échus	32 137	4 061
Autres dettes financières	4 045	4 242
Endettement financier brut	1 187 781	1 143 868
<i>dont courant</i>	1 186 440	25 603
<i>dont non courant</i>	1 341	1 118 265
Endettement net	1 096 768	1 090 538
ENDETTEMENT NET DU GROUPE CONSOLIDÉ HORS FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS	1 107 313	1 108 923

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2016, le montant des équivalents de trésorerie s'élève à 10,2 millions d'euros et sont principalement constitués d'OPCVM, de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Ils sont évalués et sur la base de leur juste valeur.

Emprunt bancaire (contrat de crédit syndiqué)

Le contrat de crédit syndiqué a été amendé en septembre 2014 et contient les *covenants* financiers suivants:

- le ratio de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé (le « **Ratio de Levier** ») doit être inférieur ou égal à 4,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et dette nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, à noter que la définition de l'EBITDA pour le calcul des *covenants* est différente de celle de l'EBITDA reporté dans les présents comptes);
- le ratio EBITDA consolidé par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et charge nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers);
- si le Ratio de Levier est supérieur à 3,50, un montant maximal d'investissements de 70 millions d'euros au cours de l'exercice annuel suivant.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire au bénéfice des Tranches A7 et B3 dont notamment:

- une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société (i. e. le fait pour une ou plusieurs personnes agissant de concert de prendre le contrôle au sens de l'article 233-3 du Code de commerce de la société en conséquence de l'acquisition des actions de la Société); et
- une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque année civile à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette, ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier (67 % si le Ratio est supérieur à 3,00, 50 % s'il est compris entre 2,50 et 3,00 et 25 % s'il est inférieur à 2,50).

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend également certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales et au bénéfice des Tranches A7 et B3, dont notamment les engagements suivants:

- obligation de maintenir certaines autorisations;
- restrictions relatives à l'octroi de sûretés;
- restrictions relatives à la réalisation de fusions, scissions ou autre restructurations;
- engagement de ne pas changer la nature générale des activités de la Société et du Groupe par rapport à leur activité à la date de conclusion du contrat de crédit syndiqué;

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par les filiales de la Société; et
- interdiction pour la Société de réaliser des distributions de dividendes, amortissements et réductions de son capital et autres distributions en numéraire relatives à son capital tant que le Ratio de Levier est supérieur à 3,00.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend enfin des clauses de défaut usuelles au bénéfice des Tranches A7 et B3 (notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des covenants financiers ou des engagements de la Société (dont les engagements visés ci-dessus), de défaut croisé (notamment un défaut au titre de l'Emprunt Obligataire) et d'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises) permettant aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des crédits qu'ils ont consenti à la Société et d'annuler leurs engagements au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

Ces engagements et cas de défaut, ainsi que la clause de remboursement anticipé obligatoire du contrat de crédit syndiqué de la Société en cas de changement de contrôle ne sont pas applicables à la Tranche C1.

Au 31 décembre 2016, la dette bancaire (hors Tranche C1) se décompose de la manière suivante :

- Tranche A7: au nominal de 783,6 millions d'euros; maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous réserve des remboursements partiels décrits ci-dessus; et
- ligne de crédit revolving B3: au nominal de 38,4 millions d'euros et intégralement tirée au 31 décembre 2016, amortissable de 2,7 millions d'euros à chaque trimestre et une maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020.

Les intérêts de la Tranche A7 et la ligne de crédit revolving B3 sont calculés de la manière suivante :

- taux: marge plus taux EURIBOR ou LIBOR 1,2,3 ou 6 mois à l'option de la Société (les « Périodes d'intérêts »), payables à terme échu de chaque période d'intérêt;
- intérêt de retard: 1% de majoration du taux d'intérêt applicable si la Société ne procède pas au paiement de tout montant exigible au titre du crédit syndiqué (à l'exclusion de la Tranche C1), à sa date d'exigibilité;
- marge: pourcentage par année en fonction du niveau du Ratio de Levier à la fin de la période de référence (*Accounting Period*) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Ratio de Levier	Marge
Supérieur ou égal à 3,0:1	4,00%
Inférieur à 3,0:1 mais supérieur ou égal à 2,5:1	3,25%
Inférieur à 2,5:1	2,50%

Emprunt obligataire et la Tranche C1

Par ailleurs, SoLocal Group dispose, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, entité non affiliée et consolidée, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros dont les produits ont été utilisés par

cette dernière pour financer la mise à disposition de la Société d'une Tranche C1 au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 % et la Tranche C1 est au taux fixe 8,895 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018. Au 31 décembre 2016, le montant en consolidé est de 337,8 millions d'euros suite au rachat partiel d'une partie des obligations par le Groupe (d'une valeur de 12,2 millions d'euros).

Les emprunts bancaire et obligataire sont garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

À la suite du non-respect au 30 juin, du covenant bancaire sur le levier financier du crédit syndiqué, l'ensemble des dettes, (Tranche A7, ligne RCF B3 et dette obligataire) a été reclassé en dette courante.

Se référer à la note sur la continuité d'exploitation (cf. note 2) qui inclut les derniers développements relatifs à la restructuration financière.

PagesJaunes Finance & Co SA et la Société ont conclu un accord séparé prévoyant notamment certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales et au bénéfice de la Tranche C1, dont notamment des engagements relatifs aux mêmes sujets que ceux prévus par le contrat de crédit syndiqué de la Société visés ci-dessus et les engagements suivants :

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par la Société et ses filiales; et
- interdiction de réaliser certains paiements notamment au titre des distributions de dividendes d'acquisitions et de l'octroi de prêts.

En cas de changement de contrôle de la Société tel que défini dans la documentation obligataire, la Société devra payer à PagesJaunes Finance & Co SCA (qui est à date le seul prêteur au titre de la Tranche C1) un montant au titre de la Tranche C1 tel qu'il permettra à PagesJaunes Finance & Co SCA de racheter aux obligataires qui le souhaitent leurs obligations au titre de l'emprunt obligataire susvisé.

Selon les termes des Obligations, constitue un cas de changement de contrôle :

- la cession, en une opération ou une série d'opérations liées, de tout ou substantiellement tous les actifs de la Société;
- l'adoption d'un plan de liquidation de la Société;
- le cas où une ou plusieurs personnes agissant de concert viendraient à détenir des actions représentant plus de 50 % des droits de cote de la Société; ou
- le remplacement de la majorité des membres du Conseil d'Administration de la Société par des administrateurs non-cooptés ou non-agrésés par le Conseil d'Administration (apprécié sur une période de 24 mois glissant).

En cas de changement de contrôle :

- l'émetteur, PagesJaunes Finance & Co SCA, a l'obligation de proposer aux obligataire de racheter leurs Obligations à un prix égal à 101 % de leur nominal; et
- devient exigible la quote-part de la Tranche C1 correspondant à 101 % du montant nominal des Obligations dont le rachat est demandé par les obligataires (soit un montant maximum de 101 % de 350 million d'euros).

Frais d'émission d'emprunt

Le montant des frais d'émission d'emprunt s'établit à 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 et sera amorti intégralement à l'extinction de la dette prévue lors de la mise en œuvre effective du projet de restructuration financière, ce qui représentera une charge avant impôts différés de 10,5 millions d'euros, sans impact sur la trésorerie.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2014 et 2015, des compléments de prix pourraient être versés en 2017 et 2018 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Au 31 décembre 2016, ils ont été estimés à 2,0 millions d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par SoLocal Group et du préfinancement du CICE.

26

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance passent de 483,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 408,3 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette baisse est à mettre en relation avec la baisse significative du niveau de l'activité « Imprimés & Vocal », une déformation du mix produits vers des produits à durée de vie plus courte et, dans une moindre mesure, un rythme de prospection qui continue de se modifier légèrement suite à la phase de transformation de l'activité commerciale du Groupe.

27

INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1 Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Actifs disponibles à la vente	188	-	-	188	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	6 263	-	-	-	6 263	-	-
Créances clients nettes	320 900	-	-	-	320 900	-	-
Autres actifs financiers courants	21408	21408	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	10172	10172	-	-	-	-	-
Trésorerie	80 897	80 897	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	439 828	112 477	-	188	327 163	-	-
Dettes financières et dérivés non courants	1341	1240	-	-	-	101	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	1154 359	748	-	-	-	1153 611	-
Intérêts courus non échus	32 137	-	-	-	-	32 137	-
Dettes fournisseurs	98 889	-	-	-	-	98 889	-
PASSIFS FINANCIERS	1 286 726	1 988	-	-	-	1 284 738	-

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des emprunts et revolving représente un montant de 717,2 millions d'euros contre une valeur comptable de 1159,9 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cotation au 31/12/2016	Valeur de marché
Emprunt bancaire - facilité A7	783 638	61,8 %	484 288
Emprunt obligataire PagesJaunes Finance & Co SCA	337 846	62,0 %	209 465
Ligne de crédit revolving (RCF3)	38 395	61,0 %	23 421
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	1 159 879	61,8 %	717 174
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	(6 167)	-	(6 167)
DETTES FINANCIÈRES ET DÉRIVÉS COURANTS	1 153 712	61,6 %	711 007

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants:

- niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le

passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix); et

- niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Durant l'exercice 2016, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

27.2 Effet en résultat des instruments financiers

Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39							
(en milliers d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Produits d'intérêt	1425	1425	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(73 340)	25	-	-	-	(73 365)	-
Gain (perte) de change	(25)	-	-	-	(25)	-	-
Gains nets / (pertes nettes)	(71 940)	1 450	-	-	(25)	(73 365)	-
Coût de désactualisation	(1 907)	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT FINANCIER (CF. NOTE 8)	(73 847)	-	-	-	-	-	-

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

28

OBJECTIFS POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants:

- SoLocal Group, et le Groupe SoLocal au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de SoLocal Group est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette;
- en raison d'une part de la génération d'un cash flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette selon une périodicité différente, le Groupe SoLocal dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans ses documentations bancaire et obligataire qui prévoient certaines clauses de défaut et d'exigibilité

anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par l'EBITDA consolidé et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA consolidé. A noter que l'EBITDA utilisé pour les calculs de ces *covenants* bancaires diffère de celui utilisé dans les présents états financiers.

Le Groupe se fixe pour objectif de réduire son levier financier. Au 31 décembre 2016, ce levier s'établit à un niveau supérieur au maximum de 4,00 fois fixé par la documentation bancaire.

Avec un endettement net qui s'établit à 1 096,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. note 1.3), le *covenant* de levier financier du Groupe ressort à un niveau supérieur à 4,00 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat conclu avec les établissements financiers. En conséquence, le Groupe ne respecte pas son *covenant* bancaire sur le levier financier au 31 décembre 2016. En revanche, il respecte tous les autres *covenants* bancaires. Ceci confère aux créanciers la faculté de prononcer à tout moment (sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce) l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la dette financière de SoLocal Group soit 1 172,0 millions d'euros (au 31 décembre 2016, auto-détention non déduite dont détail ci-dessous et hors intérêts courus non échus).

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2016
Emprunt bancaire	783 638
Emprunt obligataire	350 000
Rachat dette obligataire ⁽¹⁾	(12 154)
Ligne de crédit revolving	38 395
Emprunts & revolving	1159 879
DETTE FINANCIÈRE DE SOLOCAL GROUP, AUTO-DÉTENTION NON DÉDUITE	1172 033

(1) Auto-détention (Cf. note 25)

Néanmoins, du fait de la ratification par le Tribunal de commerce de Nanterre le 22 décembre 2016 du deuxième projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée mis en œuvre en application du jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 9 mai 2014, les créanciers ont renoncé à ce droit (la « Renonciation à l'Exigibilité Anticipée »).

Un plan de restructuration financière a été finalisé fin 2016 conduisant à une réduction drastique de la dette du Groupe et à la mise en place d'une nouvelle convention de crédit. Ce plan sera mis en œuvre au 1^{er} trimestre 2017. Se référer à la note sur la continuité d'exploitation (cf. note 2) qui inclut les derniers développements relatifs à la restructuration financière.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Risque de taux de change

SoLocal Group estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

Risque de taux d'intérêt

SoLocal Group est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire est à taux variable. Dans un environnement de taux bas, le Groupe estime qu'il n'est pas dans son intérêt de se couvrir contre ce risque de taux à court terme.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 25 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net).

A la suite du non-respect au 30 juin du covenant bancaire sur le levier financier du crédit syndiqué, l'ensemble des dettes (Tranche A7, ligne RCF B3 et dette obligataire) a été reclassé en dette courante.

Se référer à la note sur la continuité d'exploitation (cf. note 2) qui inclut les derniers développements relatifs à la restructuration financière.

Dans ce contexte, les tests de sensibilités s'avèrent non pertinents.

Risque de liquidité

Le Groupe SoLocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot SoLocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie. Dans le contexte de la restructuration financière, les contraintes s'appliquant au cash pooling ont été renforcées notamment par le plafonnement de la remontée de trésorerie de l'entité PagesJaunes à SoLocal Group.

Risque de crédit

SoLocal Group généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. SoLocal Group limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant majoritairement d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2016, l'exposition de SoLocal Group était de 10,2 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (cf. note 25 - équivalents de trésorerie).

La procédure de gestion des opérations financières de SoLocal Group dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Risque actions

SoLocal Group estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

29.1 Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de SoLocal Group, du Comité de Direction de SoLocal Group. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de SoLocal Group.

(en milliers d'euros)	Période close de 31 décembre	
	2016	2015
Avantages à court terme ⁽¹⁾	6 700	5 503
<i>dont charges patronales</i>	1 928	1 561
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	49	37
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	1	1
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	-	-
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	(1 035)	495
TOTAL	5 716	6 036

(1) Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Pensions, retraites, autres prestations...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock options

En 2016, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,4 million d'euros (0,3 million d'euros en 2015).

29.2 Transactions avec les parties liées

Le Conseil d'administration de SoLocal Group, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant sera égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, sous condition du respect de condition de performance. Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2016				2015
	Total	Paiements dus par période			Total
À moins d'un an		De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	141 179	22 984	59 666	58 529	152 406
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	1 601	1 601	-	-	1 629
Autres prestations	13 051	8 621	4 430	-	6 356
ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES	14 652	10 222	4 430	-	7 985
TOTAL	155 831	33 206	64 096	58 529	160 391

(1) Voir détail tableau ci-dessous

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2016 sur des biens et services livrables à partir de 2017.

Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des six prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 19,9 millions d'euros en 2016 (18,1 millions d'euros en 2015).

En 2014 et 2015, SoLocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne-Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans. SoLocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. Les baux ont pris effet le 9 mai 2016, pour une date d'expiration de chacun des baux fixée au 8 mai 2026.

Les locaux pris à bail représentent une surface de 35 702 m² pour un engagement au titre de ces contrats sur la période restant à courir à partir du 1^{er} janvier 2017 de 117,8 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers).

Des dépôts de garanties pour un montant de 4,1 millions ont été versés consécutivement à l'emménagement dans les locaux de Boulogne-Billancourt.

Au 31 décembre 2016, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 141,2 millions d'euros dont 23,0 millions d'euros à moins d'un an.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

Un contrat a été conclu avec un imprimeur exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016. Ce contrat ne prévoit aucun engagement de volume.

Un contrat de douze mois à effet au 1^{er} février 2016 a été conclu avec un papetier, fixant les conditions tarifaires d'approvisionnement par l'imprimeur du papier annuaire, sans engagement de volume.

L'imprimeur assure son approvisionnement et ses achats de papier suivant ces conditions.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2016, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatés en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 1,6 million d'euros, détaillé dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2016				2015
	Total	Paiements dus par période			Total
À moins d'un an		De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Papier	665	665	-	-	1 286
Impression	463	463	-	-	343
Distribution	473	473	-	-	0
TOTAL	1 601	1 601	-	-	1 629

Autres engagements donnés

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

Autres engagements reçus

SoLocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving de 38,4 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne est intégralement tirée au 31 décembre 2016.

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit:

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2016			2015	
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple – bailleur	-	-	-	-	23
Autres prestations	6 020	6 020	-	-	2 433
TOTAL	6 020	6 020	-	-	2 456

Entités ad hoc

En 2011, SoLocal Group a émis, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA dédiée à cette opération, un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros (cf. note 25). Cette entité ad hoc sans lien capitalistique est consolidée par intégration globale.

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

31

LITIGES

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par la DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société PagesJaunes et du Ministre du Travail, sur le même argument de pure forme. Dans ce cadre, un ensemble de procédures est actuellement en cours tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. A ce jour, 4 procédures administratives sont toujours en cours (3 à l'initiative de salariés devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise en annulation des décisions d'autorisations de licenciement, et un recours à l'initiative de PagesJaunes devant ce même Tribunal contre une décision de refus d'autorisation sur recours hiérarchique introduit par une autre salariée).

Par ailleurs, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de sauvegarde pour l'emploi par la Cour d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, 103 décisions ont été rendues au fond. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique, mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L1235-16 du Code du travail à un niveau proche

du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire. Plus précisément 21 décisions prononcent une condamnation à hauteur de six mois et 67 décisions prononcent une condamnation à hauteur de sept mois et 2 décisions prononcent des condamnations à hauteur de 9 et 10 mois de salaire, également sur le fondement de L1235-16 du Code du travail.

En outre, certaines décisions font droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières, d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte.

Quelques jugements prennent des positions différentes : un jugement a prononcé la nullité du licenciement et ordonné des condamnations indemnitaires plus lourdes. 2 jugements ont prononcé la résiliation judiciaire des contrats de travail des salariées (il s'agit de cas particuliers qui avaient engagé une action judiciaire avant leur licenciement) et 6 jugements ont débouté totalement le salarié licencié de l'intégralité de ses demandes relatives à l'indemnisation de son licenciement ou déclarent irrecevables ses demandes.

Les décisions relatives aux autres demandes introduites devant les tribunaux seront plaidés durant l'année 2017.

Enfin, un certain nombre de dossiers sont également en appel soit à l'initiative de PagesJaunes soit à l'initiative des salariés, dossiers pour lesquels aucun calendrier de procédure n'est encore fixé.

La Société a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire est de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspond à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé récemment par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires. De nombreux recours ont été engagés par SoLocal Group pour contester ces décisions. Au 31 décembre 2016, la provision restant dans les comptes était de 27,8 millions d'euros.

La Société a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc relancé une procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés du fait de cette invalidation. Parmi les salariés concernés par ce plan, 4 salariés encore en poste ont formé devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise une requête en annulation de la décision d'homologation de la DIRECCTE (en l'absence d'accord, un document unilatéral a été établi par la Société et homologué par la DIRECCTE le 22 avril 2016). Ces 4 salariés ont par ailleurs formulé des demandes indemnitaires dans le cadre d'une action en résiliation judiciaire de leurs contrats de travail introduite devant les conseils de prud'hommes de Boulogne-Billancourt et de Nantes. Les procédures initiées devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et les conseils de prud'hommes de Boulogne-Billancourt et de Nantes ont pris fin et les salariés se sont désistés.

Onze agences de publicité ont saisi l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 novembre 2012, accepté les engagements proposés par PagesJaunes, mettant ainsi fin à ce contentieux. Ces engagements ont pris fin le 31 mars 2016.

PagesJaunes a été assigné par un ancien distributeur pour rupture brutale de relations commerciales le 7 juillet 2016 devant le Tribunal de commerce de Paris. La société PagesJaunes, qui conteste formellement l'intégralité des demandes présentées, a enregistré dans ses comptes 2016 une provision selon les exigences et les critères habituellement retenus et a classé cette dernière en élément non récurrent. La prochaine audience, fixée le 17 mars 2017, est une audience de procédure pour dépôt des conclusions en réponse de la société PagesJaunes.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La Société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros. Ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. Le redressement de PagesJaunes a été confirmé par la commission de recours amiable de l'Urssaf, puis par le Tribunal des affaires sociales de Bobigny par décision du 6 mars 2014 dans le cadre de recours introduits par PagesJaunes. PagesJaunes a interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel de Paris pour un solde de 1,4 million d'euros.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2016 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. La Société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 3 millions d'euros. Contestant pour partie ce redressement, le risque a été provisionné au 31 décembre 2016.

PagesJaunes a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La Société a considéré les chefs de redressement comme infondés et les a contestés auprès de l'administration fiscale. Un recours hiérarchique a eu lieu le 19 juillet 2016 et une interlocution départementale le 28 novembre 2016. L'interlocuteur départemental a abandonné une partie des redressements. La Société va engager un contentieux pour contester le redressement restant. Dans ce contexte, elle a constitué une provision pour couvrir les risques.

Le 23 décembre 2016, Monsieur Benjamin Jayet a assigné la Société en référé devant le Président du Tribunal de commerce de Nanterre en sollicitant la suspension de la mise en œuvre des résolutions numéro 1 à 7 soumises au vote de l'Assemblée générale de la Société du 15 décembre 2016 (relative à la restructuration financière). Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre du 13 janvier 2017, Monsieur Benjamin Jayet a été débouté de sa demande. Ce dernier a interjeté appel de la décision le 18 janvier 2017.

Le 3 janvier 2017, Monsieur Benjamin Jayet a régularisé une déclaration de tierce-opposition auprès du Tribunal de commerce de Nanterre contre le jugement du 22 décembre 2016 ayant arrêté la modification du Plan de Sauvegarde Financière Accélééré de la Société. Par jugement en date du 31 janvier 2017, le Tribunal de commerce de Nanterre a prononcé l'irrecevabilité de la tierce-opposition formée par Monsieur Benjamin Jayet et l'a débouté de l'intégralité de ses demandes.

Le 17 janvier 2017, Monsieur Benjamin Jayet a assigné la Société devant le Tribunal de commerce de Nanterre aux fins d'obtenir une décision au fond sur la validité des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 15 décembre 2016.

Par ailleurs, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET DÉSENGAGÉES, AU 31 DÉCEMBRE 2016

Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2016, le nombre de ces procédures s'élevait à neuf, pour un montant total de demandes d'environ 0,5 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier

un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

Période close le 31 décembre

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	2016				2015			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récurrent			Récurrent	Non récurrent
Chiffre d'affaires	812 277	-	812 277	-	877 959	5 317	872 642	-
Charges externes nettes	(214 817)	-	(214 817)	-	(217 051)	(8 818)	(208 232)	-
Frais de personnel	(368 455)	-	(368 455)	-	(400 051)	(5 966)	(394 085)	-
EBITDA récurrent	229 005	-	229 005	-	260 858	(9 467)	270 325	-
Éléments non récurrents	(5 130)	-	-	(5 130)	(49 730)	(630)	-	(49 100)
EBITDA	223 875	-	229 005	(5 130)	211 128	(10 097)	270 325	(49 100)
Dépréciations et amortissements	(60 643)	-	(60 643)	-	(68 325)	(16 166)	(52 159)	-
Résultat d'exploitation	163 232	-	168 362	(5 130)	142 803	(26 263)	218 166	(49 100)
Produits financiers	1 425	-	1 425	-	1 923	-	1 923	-
Charges financières	(75 247)	-	(75 247)	-	(85 535)	(2)	(85 533)	-
Gain (perte) de change	(25)	-	(25)	-	-	-	-	-
Charges financières nettes	(73 847)	-	(73 847)	-	(83 612)	(2)	(83 610)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	-	107	-	107	-
Résultat avant impôt	89 384	-	94 514	(5 130)	59 298	(26 265)	134 663	(49 100)
Impôt sur les sociétés	(40 428)	-	(42 195)	1766	(32 649)	10 386	(62 103)	19 068
Résultat de la période	48 956	-	52 320	(3 364)	26 649	(15 879)	72 560	(30 032)

Tableau des flux de trésorerie consolidés à partir de l'EBITDA

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre					
	2016			2015		
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies
EBITDA récurrent	229 005	-	229 005	260 858	(9 467)	270 325
Éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA (dont part non cash rém. en actions)	8 150	-	8 150	9 703	(48)	9 751
Variation du besoin en fonds de roulement	(56 282)	-	(56 282)	(7 760)	2 787	(10 547)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(69 055)	-	(69 055)	(76 075)	(543)	(75 532)
Cash flow opérationnel récurrent	111 818	-	111 818	186 726	(7 271)	193 997
Résultat financier (dé)encaissé	(35 997)	-	(35 997)	(79 440)	(1)	(79 439)
Éléments non récurrents décaissés	(32 581)	-	(32 581)	(28 955)	(1 084)	(27 871)
Impôt sur les sociétés décaissé	(12 578)	-	(12 578)	(20 024)	(104)	(19 920)
Cash flow net	30 662	-	30 662	58 306	(8 460)	66 766
Augmentation (diminution) des emprunts	1 726	-	-	(33 777)	-	-
Augmentation de capital nette de frais	0	-	-	2 411	-	-
Autres	5 295	-	-	(17 188)	-	-
Variation nette de trésorerie	37 683	-	-	9 752	-	-
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	53 330	-	-	43 578	-	-
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	91 013	-	-	53 330	-	-

	Beas / Deloitte & Associates				Ernst & Young			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	339	386	55 %	83 %	308	393	41 %	79 %
• dont SoLocal Group	125	133	20 %	29 %	125	133	17 %	27 %
• dont filiales intégrées globalement	214	253	35 %	55 %	184	259	24 %	52 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	281	77	45 %	17 %	445	104	59 %	21 %
• dont SoLocal Group	272	77	44 %	17 %	440	96	58 %	19 %
• dont filiales intégrées globalement	9	-	1 %	0 %	5	8	1 %	2 %
SOUS-TOTAL	619	463	100 %	100 %	753	497	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-			-	-		
Autres	-	-			-	-		
SOUS-TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	619	463	100 %	100 %	753	497	100 %	100 %

Entités	Pays	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Sociétés consolidées par intégration globale (contrôle exclusif)					
SoLocal Group (consolidante)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Optimizaclick	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Trazada	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
SOMS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Retail Explorer	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Leadformance	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Net Vendeur	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Digital To Store	Royaume Uni	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Worldwide ⁽¹⁾	Espagne	-	-	100 %	100 %
Yelster Digital	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
ClicRDV	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Fine Media	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Resto	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Orbit Interactive	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	-	-	- (*)	- (*)
Effilab	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Effilab Australia ⁽³⁾	Australie	51 %	51 %	-	-
Effilab Dubaï ⁽²⁾	Emirats Arabes Unis	51 %	51 %	-	-

(1) Fusion avec QDQ Media rétroactive au 1^{er} janvier 2016

(2) Créée le 1^{er} janvier 2016

(3) Créée le 7 mars 2016

(*) Erreur matérielle dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015, consolidation sur la base du contrôle exclusif comme indiqué dans la « Note 26 - Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net » et la « Note 31 - Obligations contractuelles et engagements hors bilan » dans les comptes consolidés 2015.

Néant

NOTE LIMINAIRE

Cette note complémentaire a pour objet de compléter et clarifier les éléments présentés dans les états financiers consolidés audités relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces compléments ad hoc ne remettent pas en cause l'image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du

Groupe. Les paragraphes ci-après sont présentés avec la même numérotation que ceux de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe SoLocal au 31 décembre 2016 auxquels les compléments d'information apportés se réfèrent.

7

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

En 2016, les éléments non récurrents représentent un montant de 5,1 millions d'euros. Ils sont essentiellement relatifs à des coûts de restructuration (0,9 million d'euros), à un litige fournisseur dans le cadre de la restructuration des coûts des annuaires imprimés (1,5 million d'euros) et à des dépenses exceptionnelles de personnel pour sécuriser la continuité de l'activité dans un contexte de fortes incertitudes en lien avec la restructuration financière (2,7 millions d'euros).

En 2015, les éléments non récurrents sont relatifs aux coûts de restructurations (49,4 millions d'euros). Ils incluent les coûts concernant le plan de départ volontaire nets de la reprise de provision liée aux engagements de départs à la retraite et des avantages à long terme pour 8,4 millions d'euros, une provision relative au contentieux du PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) pour 35 millions d'euros et pour le solde, aux autres coûts de restructuration parmi lesquels ceux relatifs aux activités désengagées.

10

RÉSULTAT PAR ACTION

En 2016, le résultat net s'élève à 49,0 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 38,8 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 1,26 euro.

La probabilité d'atteinte des critères de performance pour les plans en cours ayant été considérée comme nulle (cf. note 24) et les stocks options en dehors de la monnaie, il n'y a pas lieu de considérer d'actions potentiellement dilutives dans le calcul du résultat dilué par action 2016 ; ce dernier s'établit donc également à 1,26 euro par action.

17

CRÉANCES CLIENTS

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Non échues ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾					> à 360 jours
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	
2016	323 819	299 702	7 720	6 182	3 961	2 507	2 270	1 477
2015	353 641	327 930	8 664	6 056	4 512	3 247	2 963	269

(1) Hors provisions pour dépréciation statistiques d'un montant total de 2 919 K€ au 31 décembre 2016 et 1 018 K€ au 31 décembre 2015

L'évolution des provisions pour risques est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	56 401	7 751	(2 000)	(14 479)	411	48 084
Autres provisions pour risques	10 221	1 457	(189)	(8 221)	198	3 466
TOTAL PROVISIONS	66 622	9 208	(2 189)	(22 700)	609	51 550
● dont non courant	33 654	9 179	(2 189)	(19 765)	198	21 077
● dont courant	32 968	29		(2 935)	411	30 473

Les autres provisions pour risques sont principalement composées au 31 décembre 2016 des coûts de remise en état des anciens locaux et des doubles loyers ainsi que des litiges fournisseurs.

Les variations des provisions pour litiges sociaux et fiscaux s'expliquent principalement par :

- les reprises PSE /PDV correspondent aux montants payés;
- les dotations concernent principalement une provision complémentaire sur divers contrôles de l'Urssaf.

Les variations des autres provisions pour risques s'expliquent principalement par :

- l'appréciation d'un risque dans le cadre d'un litige;
- la reprise pour 8 M€ de la provision sur les locaux suite au transfert du siège social et au regroupement des différentes filiales du Groupe sur Boulogne-Billancourt en 2016.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2014 et 2015, des compléments de prix pourraient être versés en 2017 et 2018 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Au 31 décembre 2016, ils ont été comptabilisés en dettes financière pour un montant estimé à 2,0 millions d'euros et concernent principalement une acquisition réalisée fin 2015 (Effilab).

Pour cette acquisition, les conditions de performance sont au nombre de deux. Elles sont relatives au développement et à la vente de produits. Le maximum théorique de ces compléments de prix sur la période allant de 2016 à 2018 est de 5,0 millions d'euros. La dette comptabilisée tient compte des performances réelles enregistrées en 2016, et d'un taux d'atteinte estimé à 37 % pour les performances des exercices 2017 et 2018.

27.1 Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39				Ventilation par niveau au sens IFRS 13				
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	188	-	-	188	-	-	-	188	-
Autres actifs financiers non courants	6 263	-	-	-	6 263	-	-	6 263	-
Créances clients nettes	320 900	-	-	-	320 900	-	-	320 900	-
Autres actifs financiers courants	21 408	21 408	-	-	-	-	-	21 408	-
Équivalents de trésorerie	10 172	10 172	-	-	-	-	10 172	-	-
Trésorerie	80 897	80 897	-	-	-	-	80 897	-	-
ACTIFS FINANCIERS	439 828	112 477	-	188	327 163	-	91 069	348 759	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 341	1 240	-	-	-	101	-	1 341	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	1154 359	748	-	-	-	1153 611	1159 879	(5 520)	-
Intérêts courus non échus	32 137	-	-	-	-	32 137	-	32 137	-
Dettes fournisseurs	98 889	-	-	-	-	98 889	-	98 889	-
PASSIFS FINANCIERS	1286 726	1 988	-	-	-	1284 738	1159 879	126 847	-

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des emprunts et revolving représente un montant de 717,2 millions d'euros contre une valeur comptable de 1159,9 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cotation au 31 décembre 2016	Valeur de marché
Emprunt bancaire - facilité A7	783 638	61,8 %	484 288
Emprunt obligataire PagesJaunes Finance & Co SCA	337 846	62,0 %	209 465
Ligne de crédit revolving (RCF3)	38 395	61,0 %	23 421
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	1159 879	61,8 %	717 174
Intérêts courus non échus	32 137		
Complément de prix sur acquisition de titres	1 988		
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	(6 223)		
DETTES FINANCIÈRES ET DÉRIVÉS COURANTS	1187 781		

Les cotes utilisées pour déterminer les valeurs de marché sont issues de Markit pour l'emprunt bancaire (Tranche A7 et RCF) et de Bloomberg pour l'emprunt obligataire.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Autres engagements donnés

Les emprunts bancaire et obligataire sont garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group. Le nantissement bénéficie directement aux prêteurs bancaires et indirectement aux prêteurs obligataires via la créance que PagesJaunes

Finance & Co SCA détient sur SoLocal Group pour un montant de 350 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il est rappelé que PagesJaunes Finance & Co SCA est une entité ad hoc sans lien capitalistique avec SoLocal Group et est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe.

20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2016

Bilan

Bilan au 31 décembre						
(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	2016 Net	2015 Net	Variation
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	3.1	424	(419)	5	30	(25)
Immobilisations corporelles	3.1	17 073	(1 063)	16 010	10 185	5 825
Participations et autres titres	3.2	4 203 711	(1 894 622)	2 309 089	2 249 041	60 049
Créances rattachées à des participations	3.2	24 717	(10 500)	14 217	14 025	192
Autres immobilisations financières		5 160	(1 063)	4 097	8 991	(4 894)
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 251 086	(1 907 667)	2 343 419	2 282 272	61 147
Avances et acomptes		843		843	457	386
Créances clients	3.3	666		666	183	484
Créances fiscales et sociales		3 314		3 314	18 540	(15 226)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.10	52 977		52 977	303	52 674
Comptes courants filiales	3.4	77 756	(4 928)	72 828	48 593	24 235
Créances sur cession d'immobilisations	3.2	-		-	-	-
Créances diverses		2 823		2 823	2 741	82
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	362	(3)	359	24 910	(24 551)
Disponibilités	3.4	26 560		26 560	5 326	21 234
Charges constatées d'avance		176		176	108	67
TOTAL ACTIF CIRCULANT		165 477	(4 931)	160 546	101 161	59 384
Écart de conversion actif		-		-	-	-
TOTAL ACTIF		4 416 562	(1 912 598)	2 503 964	2 383 433	120 531
PASSIF						
Capital				233 259	233 259	-
Prime d'émission				348 819	348 819	-
Réserve légale				5 620	5 620	-
Autres réserves				18 284	18 284	-
Report à nouveau				(552 301)	1 233 024	(1 785 325)
Résultat de l'exercice				8 640	(1 785 325)	1 793 965
Provisions réglementées				1 055	903	153
CAPITAUX PROPRES	3.5			63 377	54 584	8 793
Provisions pour risques et charges				1 645	1 679	(34)
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.7			1 645	1 679	(34)
Dettes financières	3.8			2 389 258	2 214 760	174 497
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				836 791	800 303	36 489
Emprunts et dettes financières diverses				951 426	935 919	15 508
Comptes courants filiales				601 035	478 520	122 515
Concours bancaires courants				5	19	(14)
Dettes d'exploitation				42 404	18 532	23 872
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				28 997	12 104	16 893
Dettes fiscales et sociales	3.9			13 408	6 429	6 979
Autres dettes				7 223	93 828	(86 605)
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.10			2 230	88 588	(86 358)
Dettes diverses				4 993	5 240	(247)
Produits constatés d'avance				0	0	-
TOTAL DETTE				2 438 885	2 327 121	111 764
Écart de conversion passif				58	49	9
TOTAL PASSIF				2 503 964	2 383 433	120 531

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Compte de résultat au 31 décembre		
		2016	2015	Variation
Prestations de services	3.11	10 086	9 373	713
Produits annexes	3.11	13 376	397	12 979
Reprises de provisions et transferts de charges		214	193	21
Autres produits		404	3 084	(2 680)
Produits d'exploitation		24 080	13 047	11 034
Achats et prestations de services		700	289	411
Achats non stockés matières et fournitures		73	25	49
Services extérieurs		12 245	1 142	11 103
Autres services extérieurs		23 862	8 839	15 023
Impôts et taxes et versements assimilés		914	283	632
Salaires		7 986	8 294	(308)
Charges sociales		3 833	3 997	(164)
Autres charges		513	3 552	(3 039)
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant		1 087	27	1 060
Dotations aux provisions sur risques et charges		140	333	(193)
Charges d'exploitation		51 354	26 780	24 574
Résultat d'exploitation		(27 273)	(13 733)	(13 540)
Produits de participations - dividende		-	4 096	(4 096)
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		900	1 222	(322)
Autres produits financiers		-	-	-
Reprises de provisions		75 555	25 568	49 988
Différences positives de change		1	1	0
Produits financiers		76 457	30 887	45 570
Intérêts et charges assimilées		72 619	109 996	(37 377)
Autres charges financières		464	16 099	(15 634)
Dotations aux provisions		18 692	1 644 323	(1 625 631)
Différences négatives de change		0	2	(2)
Charges financières		91 776	1 770 419	(1 678 644)
Résultat financier	3.12	(15 319)	(1 739 532)	1 724 213
Résultat courant		(42 592)	(1 753 266)	1 710 673
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		247	492	(245)
Reprise de provisions et transferts de charges		2 538	9 829	(7 292)
Produits exceptionnels		2 784	10 321	(7 537)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 853	6 756	(3 903)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	21 361	(21 361)
Dotations aux amortissements et aux provisions		173	175	(1)
Charges exceptionnelles		3 027	28 292	(25 265)
Résultat exceptionnel	3.13	(242)	(17 970)	17 728
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices (+ produit/- charge)	3.10	51 474	(14 089)	65 563
Résultat net		8 640	(1 785 325)	1 793 965

ANNEXE

1	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	178
2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	178
2.1	Note sur la continuité d'exploitation	178
2.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	179
2.3	Participations et autres titres immobilisés	179
2.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement et actions propres	179
2.5	Provisions pour risques et charges	179
2.6	Résultat financier	179
2.7	Impôt sur les sociétés	180
3	COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	180
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	180
3.2	Participations et créances rattachées à des participations	180
3.3	Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses	181
3.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	181
3.5	Capital social et variation des capitaux propres	183
3.6	Stock options et actions gratuites	184
3.7	Provisions pour risques et charges	185
3.8	État des échéances des dettes	186
3.9	Produits à recevoir et charges à payer	186
3.10	Impôt sur les sociétés	187
3.11	Ventilation du chiffre d'affaires	187
3.12	Résultat financier	188
3.13	Résultat exceptionnel	188
4	AUTRES	188
4.1	Engagements hors bilan	188
4.2	Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	189
4.3	Effectif	189
4.4	Entreprises liées	189
4.5	Événements postérieurs à la clôture	191
4.6	Consolidation	191
4.7	Tableau des filiales et participations	191

1**DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

La Société SoLocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale des entreprises dignes de confiance ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître

leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

2**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de SoLocal Group ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Group mais faisant partie du périmètre de consolidation), cette entité ayant elle-même émis un emprunt obligataire pour financer cette Tranche C1.

Un accord visant la restructuration financière de SoLocal Group a été trouvé fin 2016. Le 22 décembre 2016, le Tribunal de Commerce de Nanterre a arrêté la modification du plan de sauvegarde financière accélérée de SoLocal Group, permettant la mise en œuvre du plan de restructuration financière approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés (« comité des créanciers ») le 30 novembre 2016, et par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 15 décembre 2016.

2.1 Note sur la continuité d'exploitation

La Société a conduit, sous l'égide d'un mandataire ad hoc puis d'un conciliateur, un processus de négociation avec ses créanciers visant à une restructuration de sa dette financière. Celle-ci se compose d'un crédit syndiqué comprenant notamment une tranche (Tranche C1) envers PagesJaunes Finance & CO SCA (entité sans lien capitalistique avec SoLocal

Il est précisé qu'en application du plan de restructuration financière, le paiement en cash des intérêts échus ou à échoir jusqu'au 31 décembre 2016 et non payés au titre de la dette de SoLocal Group a été décalé à la plus proche des deux dates entre (i) le 15 mars 2017 et (ii) la date de règlement-livraison des opérations sur par le plan de restructuration financière. Par ailleurs, il a été convenu que les prêts consentis à SoLocal ne porteraient plus intérêts après le 31 décembre 2016.

Compte-tenu de ce qui précède, les comptes de SoLocal Group au 31 décembre 2016 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation, en partant de l'hypothèse que le plan de restructuration financière susvisé serait mis en œuvre dans le calendrier prévu, et en tout état de cause le 15 mars 2017 au plus tard.

Dans l'hypothèse où ce plan ne serait pas mis en œuvre dans le calendrier prévu, SoLocal Group pourrait se trouver en état de cessation de paiement. De leur côté, les créanciers pourraient se prévaloir, à très court terme, de divers défauts intervenus ou à intervenir, pour rendre leur dette immédiatement exigible et exercer les sûretés qu'ils détiennent sur les titres de la filiale PagesJaunes SA. En effet, les crédits souscrits par SoLocal Group comprennent chacun des clauses permettant l'accélération des remboursements notamment en cas (i) de nomination d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur, (ii) de bris de covenants financiers et (iii) de non-paiement des intérêts.

SoLocal Group pourrait alors ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

En outre, si d'autres principes comptables que la continuité d'exploitation devaient être appliqués, SoLocal Group ne sait pas, à ce stade en mesurer les impacts éventuels.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur trois ans *pro rata temporis*.

Les immobilisations corporelles comprennent des matériels et mobilier de bureau amortissables sur dix ans, du matériel informatique sur trois ans, ainsi que des immobilisations en cours.

2.3 Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par SoLocal Group qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de SoLocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Lorsque La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette, ces derniers sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de cinq ans;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.4 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et actions propres

Les disponibilités, au 31 décembre 2016, sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Le cas échéant, les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.5 Provisions pour risques et charges

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine;
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les ETAM sédentaires;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle;
- taux d'actualisation, fixé à 1,5 % pour la charge 2016;
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 13,34 ans au 31 décembre 2016.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par SoLocal Group.

2.6 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué :

- des charges d'intérêts liées à la dette financière;
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe;
- et des plus et moins-values sur les actions propres détenues via le contrat de liquidité;
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus via le contrat de liquidité;
- de dotations et reprises de dépréciation de titres et de créances.

2.7 Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre SoLocal Group et ses filiales, membres du groupe fiscal,

les économies d'impôt sont prises en compte par SoLocal Group, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, en plus de SoLocal Group qui est la société de tête, intègre 11 sociétés au 31 décembre 2016.

3

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Brut	31 décembre 2015	Acquisition	Diminution	31 décembre 2016
Logiciels	424	-	-	424
Agencements	-	12 489	-	12 489
Matériel informatique	1	157	-	158
Mobilier	21	4 043	-	4 064
immos en cours	10 162	-	9 801	361
TOTAL BRUT	10 609	16 689	9 801	17 497

Amortissements	31 décembre 2015	Dotations	Reprises	31 décembre 2016
Logiciels	394	25	-	419
Agencements	-	775	-	775
Matériel informatique	-	29	-	29
Mobilier	-	259	-	259
TOTAL AMORTISSEMENTS	394	1 088	-	1 482

3.2 Participations et créances rattachées à des participations

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante:

	Exercice clos le 31 décembre				2015 Valeur nette comptable
		2016			
(en milliers d'euros)	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	
Participations					
PagesJaunes	100%	4 005 038	(1 746 020)	2 259 018	2 183 509
QDQ Media	100%	9 179	(9 179)	-	-
Mappy	100%	18 048	(18 048)	-	4 048
Solocal Marketing Services	100%	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100%	13 251	(13 251)	0	-
Yelster digital	100%	14 997	(14 100)	897	897
PagesJaunes Outre-mer	100%	76	-	76	76
NetVendeur	100%	200	-	200	200
Cristallerie 5	100%	6	-	6	6
Fine Média	100%	12 240	-	12 240	12 240
ClicRDV	100%	6 485	-	6 485	6 485
Digital To Store	100%	188	-	188	188
Effilab	100%	18 945	-	18 945	18 883
Leadformance	100%	9 801	(6 203)	3 598	9 801
Orbit Interactive	100%	76	-	76	76
PagesJaunes Resto	100%	5 281	(5 281)	-	5 281
Cityone	100%	10	-	10	-
TOTAL		4 203 636	(1 894 622)	2 309 015	2 248 965
Autres titres immobilisés					
Idenum	5%	75	-	75	75
TOTAL		75	-	75	75
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		4 203 711	(1 894 622)	2 309 090	2 249 041
Créances rattachées à des participations					
QDQ Media (prêt participatif)		18 300	(10 500)	7 800	7 800
QDQ intérêts courus non échus		276	-	276	208
Mappy		3 500	-	3 500	3 500
Mappy intérêts courus non échus		4	-	4	4
Leadformance		2 615	-	2 615	2 496
Leadformance intérêts courus non échus		22	-	22	18
TOTAL		24 717	(10 500)	14 217	14 026

Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

En 2016, une reprise de provision sur les titres PagesJaunes a été effectuée pour un montant de 75,5 millions d'euros portant la valeur nette des titres à 2 259 millions d'euros. Cette reprise de provision est issue du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année et n'a pas de conséquence sur la trésorerie de l'entreprise. Elle fait suite à l'approbation du plan restructuration financière par l'Assemblée générale du 15 décembre 2016 qui permet à PagesJaunes de renforcer sa perspective de remboursement de ses créances sur SoLocal Group.

En termes de sensibilité, une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année du plan d'affaires conduirait à une dépréciation complémentaire (une moindre reprise dans le cas d'espèce) des titres de participation de 47 millions d'euros.

Les titres Mappy, PagesJaunes Resto et Leadformance ont été dépréciés pour un montant total de 15,5 millions d'euros.

Des compléments de prix pourraient être versés si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils ont été estimés en fonction de la probabilité de réalisation des conditions de performances et font partie intégrante du prix d'acquisition et ont été comptabilisés en dettes.

3.3 Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Créances clients brutes	666	183
Dépréciation	-	-
Créances clients nettes	666	183

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par SoLocal Group à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

3.4 Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Comptes courants actifs nets	72 828	48 593
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Actions propres	260	672
Actions propres - provision	(3)	(46)
Autres valeurs mobilières de placement	102	24 284
Disponibilités	26 560	5 326
DISPONIBILITÉS, VMP ET COMPTES COURANTS	99 747	78 830
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	783 638	798 805
Ligne de crédit revolving tirée (RCF)	38 395	-
Intérêts courus non échus	14 759	1 498
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	836 791	800 303
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	511	585
Emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	350 000	350 000
Intérêts courus sur emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	18 161	2 594
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 749	2 739
ICNE CICE	6	-
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	951 426	935 919
Comptes courants passifs	601 035	478 520
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Autres dettes financières - découverts bancaires	5	19
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 389 258	2 214 760
<i>Part à moins d'un an</i>	2 389 258	1 081 122
<i>Part à plus d'un an</i>	-	1 133 638
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(2 289 510)	(2 135 930)

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2016, le montant des valeurs mobilières de placement, constituées d'OPCVM, n'est pas significatif.

Emprunt bancaire (contrat de crédit syndiqué)

Le contrat de crédit syndiqué a été amendé en septembre 2014 et contient les *covenants* financiers suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé (le « **Ratio de Levier** ») doit être inférieur ou égal à 4,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et dette nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, à noter que la définition de l'EBITDA pour le calcul des *covenants* est différente de celle de l'EBITDA reporté dans les présents comptes) ;
- le ratio EBITDA consolidé par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et charge nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- si le Ratio de Levier est supérieur à 3,50, un montant maximal d'investissements de 70 millions d'euros au cours de l'exercice annuel suivant.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire au bénéfice des Tranches A7 et B3 dont notamment :

- une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société (i.e. le fait pour une ou plusieurs personnes agissant de concert de prendre le contrôle (au sens de l'article 233-3 du Code de commerce) de la société en conséquence de l'acquisition des actions de la Société) ; et
- une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque année civile à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette, ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier (67% si le Ratio est supérieur à 3,00, 50% s'il est compris entre 2,50 et 3,00 et 25% s'il est inférieur à 2,50).

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend également certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales et au bénéfice des Tranches A7 et B3, dont notamment les engagements suivants :

- obligation de maintenir certaines autorisations ;
- restrictions relatives à l'octroi de sûretés ;
- restrictions relatives à la réalisation de fusions, scissions ou autre restructurations ;
- engagement de ne pas changer la nature générale des activités de la Société et du Groupe par rapport à leur activité à la date de conclusion du contrat de crédit syndiqué ;
- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par les filiales de la Société ; et
- interdiction pour la Société de réaliser des distributions de dividendes, amortissements et réductions de son capital et autres distributions en numéraire relatives à son capital tant que le Ratio de Levier est supérieur à 3,00.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend enfin des clauses de défaut usuelles au bénéfice des Tranches A7 et B3 (notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des *covenants* financiers ou des engagements de la Société (dont les engagements visés ci-dessus), de défaut croisé (notamment un défaut au titre de l'Emprunt Obligataire) et d'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises) permettant aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des crédits qu'ils ont consenti à la Société et d'annuler leurs engagements au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

Ces engagements et cas de défaut, ainsi que la clause de remboursement anticipé obligatoire du contrat de crédit syndiqué de la Société en cas de changement de contrôle ne sont pas applicables à la Tranche C1.

Au 31 décembre 2016, la dette bancaire (hors Tranche C1) se décompose de la manière suivante :

- Tranche A7 : au nominal de 783,6 millions d'euros, maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous réserve des remboursements partiels décrits ci-dessus ; et
- ligne de crédit revolving B3 : au nominal de 38,4 millions d'euros et intégralement tirée au 31 décembre 2016, amortissable de 2,7 millions d'euros à chaque trimestre et une maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020.

Les intérêts de la Tranche A7 et la ligne de crédit revolving B3 sont calculés de la manière suivante :

- taux : marge plus taux EURIBOR ou LIBOR 1,2,3 ou 6 mois à l'option de la société (les « Périodes d'intérêts », payables à terme échu de chaque période d'intérêt ;
- intérêt de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable si la Société ne procède pas au paiement de tout montant exigible au titre du crédit syndiqué (à l'exclusion de la Tranche C1), à sa date d'exigibilité ;
- marge : pourcentage par année en fonction du niveau du Ratio de Levier à la fin de la période de référence (*Accounting Period*) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Ratio de Levier	Marge
Supérieur ou égal à 3,0:1	4,00 %
Inférieur à 3,0:1 mais supérieur ou égal à 2,5:1	3,25 %
Inférieur à 2,5:1	2,50 %

Emprunt obligataire et la Tranche C1

Par ailleurs, SoLocal Group dispose, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, entité non affiliée et consolidée, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros dont les produits ont été utilisés par cette dernière pour financer la mise à disposition de la Société d'une Tranche C1 au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société. Cet emprunt est à taux fixe 8,875% et la Tranche C1 est au taux fixe 8,895%, il est remboursable le 1^{er} juin 2018. Au 31 décembre 2016, le montant en consolidé est de 337,8 millions d'euros suite au rachat partiel d'une partie des obligations par le Groupe (d'une valeur de 12,2 millions d'euros).

Les emprunts bancaire et obligataire sont garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

À la suite du non-respect au 30 juin du covenant bancaire sur le levier financier du crédit syndiqué, l'ensemble des dettes (Tranche A7, ligne RCF B3 et dette obligataire) a été reclassé en dette courante.

Se référer à la note sur la continuité d'exploitation (cf. note 2) qui inclut les derniers développements relatifs à la restructuration financière.

PagesJaunes Finance & Co SA et la Société ont conclu un accord séparé prévoyant notamment certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales et au bénéfice de la Tranche C1, dont notamment des engagements relatifs aux mêmes sujets que ceux prévus par le contrat de crédit syndiqué de la Société visés ci-dessus et les engagements suivants :

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par la Société et ses filiales ; et
- interdiction de réaliser certains paiements notamment au titre des distributions de dividendes d'acquisitions et de l'octroi de prêts.

En cas de changement de contrôle de la société tel que défini dans la documentation obligataire, la Société devra payer à PagesJaunes Finance & Co SCA (qui est à date le seul prêteur au titre de la Tranche C1) un montant au titre de la Tranche C1 tel qu'il permettra à PagesJaunes Finance & Co SCA de racheter aux obligataires qui le souhaitent leurs obligations au titre de l'emprunt obligataire susvisé.

Selon les termes des Obligations, constitue un cas de changement de contrôle :

- i. la cession, en une opération ou une série d'opérations liées, de tout ou substantiellement tous les actifs de la Société,
- ii. l'adoption d'un plan de liquidation de la Société,
- iii. le cas où une ou plusieurs personnes agissant de concert viendraient à détenir des actions représentant plus de 50% des droits de cote de la Société, ou
- iv. le remplacement de la majorité des membres du Conseil d'Administration de la Société par des administrateurs non-cooptés ou non-agrésés par le Conseil d'Administration (apprécié sur une période de 24 mois glissant),

En cas de changement de contrôle :

- v. l'émetteur, PagesJaunes Finance & Co SCA, a l'obligation de proposer aux obligataires de racheter leurs Obligations à un prix égal à 101% de leur nominal ; et
- vi. devient exigible la quote-part de la Tranche C1 correspondant à 101% du montant nominal des Obligations dont le rachat est demandé par les obligataires (soit un montant maximum de 101% de 350 millions d'euros).

Emprunts et dettes financières

SoLocal Group dispose également de deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 millions d'euros et l'autre pour un montant 150 millions d'euros, soit un total de 580 millions d'euros. Les deux emprunts ont été renouvelés en 2016 pour des durées d'un an reconductibles avec une échéance au 13 février 2017 pour le prêt de 150 millions d'euros et 18 décembre 2017 pour le prêt de 430 millions d'euros. Ils portent intérêt à EURIBOR 3 mois plus une marge.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de trésorerie mise en place en 2004 avec PagesJaunes, SoLocal Group dispose d'un compte-courant résultant des remontées de trésorerie de cette dernière. Le solde s'établit à 600 millions d'euros au 31 décembre 2016. Dans le contexte de la restructuration financière, les contraintes s'appliquant à cette convention de trésorerie ont été renforcées.

SoLocal Group a préfinancé en 2016 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,7 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles. Elles portent intérêt à EONIA majoré ou minoré d'une marge, en fonction de la position prêteuse ou emprunteuse du compte.

La totalité des créances nettes liées aux comptes courants (72,8 millions d'euros) est à moins d'un an.

3.5 Capital social et variation des capitaux propres

Capital social

Le capital social de SoLocal Group est composé de 38 876 564 actions de 6,00 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 233 259 384 euros.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital en milliers d'euros
31 décembre 2015	Capital social en fin de l'exercice	38 876 564	6	233 259 384
31 décembre 2016	Capital social en fin de l'exercice	38 876 564	6	233 259 384

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de SoLocal Group au cours de l'exercice 2016 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2015	38876564	233259	348819	5620	18284	1233023	(1785325)	903	54584
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Regroupement d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	(1785325)	1785325	-	-
Résultat 2016	-	-	-	-	-	-	8640	-	8640
Dotation provisions réglementées 2016	-	-	-	-	-	-	-	153	153
Au 31 décembre 2016	38876564	233259	348819	5620	18284	(552301)	8640	1055	63376

3.6 Stock options et actions gratuites

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5% du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale (cf. note 22).

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement

acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 9 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 305 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 9 février 2017, 9 février 2018 et 9 février 2019, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

L'ensemble de ces attributions a été fait avant le regroupement d'actions d'octobre 2015 qui a conduit à la multiplication du nominal par 30.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Évolution des plans de stock options et actions gratuites sur l'exercice

	Solde au 31 décembre 2015	Attribuées	Exercées	Annulées/caduques	Solde au 31 décembre 2016	Prix d'exercice
Plans de souscription d'actions	236 789	-	-	(17 219)	219 570	
Juillet 2010	50 179	-	-	(6 322)	43 857	127,20€
Décembre 2010	5 736	-	-	-	5 736	105,09€
Juillet 2009	45 086	-	-	(4 589)	40 497	99,39€
Décembre 2009	2 700	-	-	-	2 700	115,86€
Décembre 2007	133 088	-	-	(6 308)	126 780	214,20€
Plans d'attribution gratuite d'actions	1 475 238	-	-	(102 045)	1 373 193	Date d'acquisition définitive
Février 2015	16 665	-	-	-	16 665	09/02/2017
Février 2015	16 665	-	-	-	16 665	09/02/2018
Février 2015	36 665	-	-	-	36 665	09/02/2019
Juin 2014	314 980	-	-	(18 610)	296 370	19/06/2016
Juin 2014	314 980	-	-	(18 610)	296 370	19/06/2017
Juin 2014	755 070	-	-	(44 612)	710 458	19/06/2018
Décembre 2013	20 212	-	-	(20 212)	-	31/12/2015

Au 31 décembre 2016, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

3.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2016	Total 31 décembre 2015
Variation de la valeur des engagements				
● Valeur totale des engagements en début de période	1645	88	1732	1556
● Coût des services rendus	133	10	142	141
● Coût de l'actualisation	37	2	39	38
● Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
● Modification du régime	-	-	-	-
● Réductions/Liquidations	-	-	-	-
● (Gains) ou Pertes actuarielles	(167)	(22)	(189)	(3)
● Prestations payées	-	(4)	(4)	-
● Acquisitions	-	-	-	-
● Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
● Variation de périmètre:	-	-	-	-
● Autres: (écarts de conversion)	-	-	-	-
● Valeur totale des engagements en fin de période: (A)	1647	73	1720	1732
● Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-
● Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	1647	73	1720	1732
Variation des actifs de couverture				
● Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
● Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-
● Gains/Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
● Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-
● Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
● Réductions/Liquidations	-	-	-	-
● Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
● Variation de périmètre	-	-	-	-
● Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
● Juste valeur des actifs de couverture en fin de période: (B)	-	-	-	-
Couverture financière				
● Situation du régime (A) – (B)	1647	73	1720	1732
● Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	(75)	-	(75)	(245)
● Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
● Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
● Provision / (Actif) en fin de période	1572	73	1645	1487
Charge de retraite				
● Coût des services rendus	133	10	142	141
● Coût de l'actualisation	37	2	39	38
● Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
● Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels	3	(22)	(20)	(0)
● Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
● Effet de Réductions/Liquidations	-	-	-	-
● Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
● Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	172	(11)	162	179
Evolution de la Provision (Actif)				
● Provision / (Actif) en début de période	1400	88	1487	1309
● Charge de retraite	172	(11)	162	179
● Cotisations versées par l'employeur	-	(4)	(4)	-
● Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
● Variation de périmètre:	-	-	-	-
● Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
● Provision/ (Actif) en fin de période	1572	73	1645	1487
● Montant comptabilisé en compte de résultat	172	(15)	158	179

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2016
Engagements de retraite et assimilés	1487	180	(22)	1645
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1487	180	(22)	1645

(en milliers d'euros)		Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation		140	-
Résultat financier		40	22

3.8 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2016		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	836 791	836 791	-
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 755	2 755	-
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 511	580 511	-
Emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	368 161	368 161	-
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 788 218	1 788 218	-
Comptes courants	601 035	601 035	-
Concours bancaires courants	5	5	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 997	19 774	9 223
Dettes fiscales et sociales	13 408	13 408	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	2 230	2 230	-
Dettes diverses	4 993	1 753	3 240
TOTAL	2 438 885	2 426 422	12 463

Les dettes fournisseurs à plus d'un an sont constituées des loyers des locaux de Boulogne-Billancourt qui seront payables à partir de 2018 en vertu de la franchise de loyer négociée.

3.9 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Créances clients - Factures à établir	354	113
Créances fiscales et sociales - Impôt sur les sociétés	-	16 392
Créances fiscales et sociales - TVA	2 847	1 587
Créances diverses - Produits financiers à recevoir	25	-
TOTAL	3 226	18 093

Charges à payer (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Dettes financières - Intérêts courus non échus	33 430	4 677
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 686	9 567
Dettes fiscales et sociales - TVA, impôts, salaires et charges sociales	5 323	4 221
Dettes fiscales et sociales - Impôt sur les sociétés	3 789	-
Dettes diverses	-	-
TOTAL	68 229	18 465

Au 31 décembre 2016, la position d'IS représente une dette de 3,8 millions d'euros alors qu'elle représentait une créance de 16,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

3.10 Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, SoLocal Group s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction, sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Par cette option, SoLocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95% au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2016, sont PagesJaunes, Solocal Marketing Services, NetVendeur, Mappy, PagesJaunes Outre-mer, ClicRDV, Fine Media, PagesJaunes Resto, Leadformance, Cristallerie 5 et Retail Explorer.

Un gain d'intégration fiscale de 51,0 millions d'euros a été constaté en 2016.

La dette nette d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016, après imputation des crédits d'impôt, s'élève à 3,8 millions d'euros.

Positions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	52 977	303
État - Créance d'impôt sur les sociétés	-	16 392
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(2 230)	(88 588)
État - Impôt sur les sociétés dû	3 789	-
POSITION BILANCIELLE NETTE - ACTIF / (PASSIF)	54 536	(71 893)
IS Groupe dû après crédit impôt	-	(16 392)
DETTE (CRÉANCE) NETTE IS GROUPE	-	(16 392)

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une créance nette de 53,0 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2016 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

(en milliers d'euros)	Brut
Allègement de la dette future d'impôt	
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 572
Plus value latente sur OPCVM	1
Amortissements dérogatoires	(1 055)
TOTAL	518

Les charges constatées en 2016 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 518 milliers d'euros au 31 décembre 2016, soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés voté à ce jour pour les périodes respectives, un allègement de la dette future d'impôt de 145 milliers d'euros.

SoLocal Group a préfinancé en 2016 le Crédit d'impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,7 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 23,5 millions d'euros en 2016 contre 9,8 millions d'euros en 2015, il se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Assistance aux filiales	8 241	8 066
Refacturation de frais de personnel	1 845	1 307
Refacturation des prestations immobilières	13 376	-
Autres	25	382
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 462	9 754

En 2016, le chiffre d'affaires inclut les prestations immobilières facturées aux filiales.

3.12 Résultat financier

Le résultat financier 2016 comprend des reprises de provision pour dépréciation de titres et de comptes courant pour un montant de 75.6 millions d'euros. Il inclut également des intérêts sur emprunts pour 72.6 millions d'euros et des dépréciations de titres immobilisés pour 1 644 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Dividendes	-	4 096
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	-	-
Autres produits financiers	900	1 222
Reprises de provisions	75 555	25 568
Gain de change	1	1
PRODUITS FINANCIERS	76 457	30 887
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	72 618	74 829
Charges financières relatives aux instruments dérivés	-	1 1107
Autres charges financières	465	4 995
Charge de désactualisation des engagements de retraite	40	38
Dotations aux provisions financières	18 654	1644 284
Valeur brute des créances cédées	-	35 164
Pertes de change	0	2
CHARGES FINANCIÈRES	91 776	1 770 419
RÉSULTAT FINANCIER	(15 319)	(1 739 532)

3.13 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Produit de cession	247	492
Reprise de provision et dépréciations	20	331
Autres produits	2 494	2 742
Transfert de charges	23	6 756
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 784	10 321
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	21 361
Amortissements dérogatoires	173	175
Autres charges	2 853	6 756
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 027	28 292
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(242)	(17 970)

4

AUTRES

4.1 Engagements hors bilan

Droit individuel à la formation – DIF

À compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) se substitue au Droit individuel à la formation (DIF).

Les droits acquis au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 seront conservés par les salariés et pourront être mobilisés jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Le CPF est désormais rattaché à la personne alors que le DIF était rattaché au contrat de travail.

En 2015, le DIF a fait l'objet d'un transfert dans le CPF par chacun des salariés.

Compte personnel de formation – CPF

SoLocal Group n'a pas pris d'engagement de financement en interne du CPF, il n'existe plus d'engagement pour la Société.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, il n'y a plus d'engagement relatif aux Instruments dérivés de taux d'intérêt.

Engagements bancaires

SoLocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving, d'un montant de 38,4 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, cette ligne de crédit revolving, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, a été intégralement tirée.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Contrats de location

En 2014 et 2015, SoLocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de

réhabilitation dénommé « *Citylights* », situé à Boulogne-Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, SoLocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. La prise d'effet des baux a eu lieu le 9 mai 2016, pour une date d'expiration fixée au 8 mai 2026.

Les locaux pris à bail par SoLocal, pour les entités du Groupe, représentent une surface de 35.702 m², pour un engagement total au titre de ces contrats de 117,8 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers). La quasi-totalité de cette surface est refacturée dans le cadre de prestations de services immobiliers aux filiales du Groupe.

Des dépôts de garanties pour un montant de 4,1 millions d'euros ont été versés consécutivement à l'emménagement dans les locaux de Boulogne-Billancourt.

4.2 Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux

Les jetons de présence versés s'élèvent à 490 milliers d'euros au titre de 2016 et à 468 milliers d'euros au titre de 2015.

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux s'élèvent à 1682 milliers d'euros en 2016 et à 1623 milliers d'euros en 2015.

4.3 Effectif

(équivalent temps plein moyen)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Cadres	35,8	39,6
Employés	2,5	3,0
TOTAL	38,3	42,6

4.4 - Entreprises liées

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	17 228	-	442	8 912	562	-	-	1180132
QDQ Media	16	276	-	-	-	8 061	-	-
SoLocal Marketing Services (ex-PJMS)	1 291	-	-	-	-	3 196	21	-
Mappy	1 338	116	-	-	-	25 191	-	-
RETAIL	135	-	-	-	-	1 762	-	-
Yelster digital GmbH	10	-	-	-	-	4 548	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	168	-	-	-	-	-	-	1 240
Leadformance	453	123	-	-	-	5 868	-	-
NetVendeur	22	-	-	-	-	986	-	-
Euro Directory	-	-	-	-	-	-	-	174
ClicRDV	957	-	-	-	-	6 443	-	-
Digital to Store LTD	-	-	-	-	-	2 081	-	-
Fine Media	736	-	-	-	-	5 157	-	-
Orbit Interactive	260	-	-	-	49	1 411	-	-
Effilab	264	-	-	-	-	2 109	-	-
PagesJaunes Resto (ex-Chronoresto)	149	-	-	-	-	9 387	-	-
TOTAL	23 027	515	442	8 912	611	76 200	21	1181 546

Exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	9 853	-	798	10 318	114	-	-	1057458
QDQ Media	34	208	-	-	-	8 745	-	-
PJMS	714	-	5	-	-	3 621	-	-
Mappy	399	125	-	-	-	16 641	-	-
RETAIL	-	-	-	-	-	701	-	-
Yelster digital GmbH	10	-	-	-	-	3 353	-	-
Horyzon Média	263	-	-	-	-	-	-	-
Horyzon Média Worlwide	-	-	-	-	-	459	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	125	-	-	-	-	-	-	1 473
Leadformance	587	118	-	-	-	3 607	-	-
NetVendeur	12	-	-	-	-	625	-	-
Euro Directory	13	-	-	-	13	-	-	174
Sotravo	45	8 723	-	-	-	-	-	-
ClicRDV	238	-	-	-	-	1 153	-	-
Digital to Store LTD	-	-	-	-	-	2 081	-	-
Fine Media	403	-	-	-	-	1 086	-	-
Orbit Interactive	-	-	-	-	-	1 200	-	-
Effilab	-	-	-	-	-	1 692	-	-
Chronoresto	29	-	-	-	-	5 486	-	-
TOTAL	12 725	9 174	803	10 318	127	50 450	-	1 059 105

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (cf. note 3.9).

(2) Hors dividendes (cf. note 3.11).

4.5 Événements postérieurs à la clôture

À la date de rédaction du présent rapport, aucun événement significatif n'a été constaté postérieurement à l'arrêté du 31 décembre 2016

4.6 Consolidation

SoLocal Group établit ses propres comptes consolidés.

4.7 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
(en milliers d'euros)											
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la société											
NetVendeur (ex - Cristallerie 2 SA) 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 493 023 485	200	-768	100%	200	200	-	-	87	-347	-	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	169	51	100%	13251	0	-	-	0	103	-	Données préliminaires non auditées
Mappy SA 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 402 466 643	212	-10 764	100%	18 048	0	3 500	-	12 399	-3 792	-	Données préliminaires non auditées
PagesJaunes SA 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 444 212 955	1967 809	222 829	100%	4 005 038	2 259 018	580 000	-	750 709	68 343	-	
SoLocal Marketing Services 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 422 041 426	7 275	2 864	100%	7 275	7 275	-	-	3 1905	503	-	Données préliminaires non auditées
PagesJaunes Outre-Mer SA 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 420 423 477	75	479	100%	76	76	-	-	5 804	1 415	-	Clôture en cours, données préliminaires non auditées
QDO Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid - Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	15 366	100%	9 179	0	18 300	-	18 041	461	-	Données préliminaires non auditées
Yelster digital GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienna - Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	-3 357	100%	14 997	897	-	-	1 323	-501	-	Données préliminaires non auditées
Fine Media SAS 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 494 447 550	47	3 195	100%	12 240	12 240	-	-	8 728	-1 151	-	Données préliminaires non auditées
ClicRDV 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 492 374 442	50	-932	100%	6 485	6 485	-	-	4 420	-4 443	-	Données préliminaires non auditées
Orbit Interactive Nearchore Park 1100 boulevard El Ooods 11000 Casablanca Sidi Maarouf RC Casablanca : 268969	77	514	99%	76	76	-	-	2 905	-202	-	Données préliminaires non auditées

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
(en milliers d'euros)											
PagesJaunes Resto 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 503 573 487	40	-4738	100 %	5 281	0	-	-	1 089	-3 347	-	Données préliminaires non auditées
Leadformance SARL 7 Avenue des Ducs de Savoie 73000 CHAMBERY SIREN : 440 743 763	1 722	-6 797	100 %	9 801	3 598	2 496	-	3 371	-1 288	-	Données préliminaires non auditées
Digital To Store Ltd 64 great eastern street Londres - Angleterre Company number : 08865471	176	-549	100 %	188	188	-	-	8 243	2 955	-	Données préliminaires non auditées
Effilab 54 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne SIREN : 531 205 565	2	1 416	100 %	18 945	18 945	-	-	5 606	412	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 5 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sevres SIREN : 809 343 734	6	-2	100 %	6	6	-	-	-	-	-	-
CITYONE SAS 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : en cours d'immatriculation	10		100 %	10	10	-	-	-	-	-	-
2/Participations (entre 10 et 50 %)											

20.3 Rapport de gestion sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

I. Événements marquants de l'exercice

Sur le portefeuille de participations de SoLocal Group, l'année 2016 a essentiellement été caractérisée par la constitution en décembre 2016 de la société Cityone SAS, société sans activité opérationnelle au capital de 10 000 euros.

Suite aux discussions conduites sous l'égide de Maître Abitbol puis de Maître Bourbouloux, SoLocal Group a présenté un premier projet de restructuration financière visant à réduire sa dette des deux tiers. Les termes de ce premier projet de plan modifié de sauvegarde financière accélérée, mis en œuvre en application du jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 9 mai 2014, ont été approuvés par le comité des créanciers du 12 octobre 2016 mais ont ensuite été rejetés par les actionnaires de la Société à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016. Un deuxième projet de plan modifié de sauvegarde financière accélérée, mis en œuvre en application du jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 9 mai 2014, a donc été préparé et approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la Société et a ensuite été approuvé par le comité des créanciers le 30 novembre 2016, par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société le 15 décembre 2016 sur première convocation et enfin par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre intervenu le 22 décembre 2016.

La Société n'a pas procédé au paiement de l'échéance d'intérêts du 1^{er} décembre 2016 sur sa dette financière pour un montant d'environ 15 millions d'euros. Ce paiement des intérêts est reporté à la date de règlement-livraison des Opérations de Renforcement des Fonds Propres (telles que définies ci-dessous) et au plus tard le 15 mars 2017, étant précisé que le montant des intérêts à payer par la Société correspondra au montant des intérêts échus au 31 décembre 2016 (en ce compris les intérêts courus et non payés à cette date).

II. Activité de la société SoLocal Group/ résultats/présentation des comptes annuels

La société Solocal Group est un Groupe Internet dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale des entreprises dignes de confiance ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les activités du Groupe se décomposent en deux segments : le segment « Internet » et le segment « Imprimés & Vocal ».

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2016 de la société Solocal Group s'est élevé à 23,4 millions d'euros contre 9,8 millions d'euros en 2015. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services et de refacturations de frais de personnel à l'ensemble de ses filiales. Les autres produits d'exploitation sont composés de la facturation aux filiales des prestations immobilières.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 11,8 millions d'euros en 2016 contre 12,3 millions d'euros en 2015, pour un effectif moyen de 38 personnes en 2016 contre 43 personnes en 2015.

Les autres charges d'exploitation passent de 14,5 millions d'euros en 2015 à 39,5 millions d'euros en 2016. Elles comprennent notamment les loyers et charges locatives des locaux Citylights situés à Boulogne-Billancourt, pour 11,0 millions d'euros ainsi que les frais liés au refinancement de la dette pour un montant de 17,7 millions d'euros en 2016 et de 1,0 millions d'euros en 2015. En 2015, ces charges comprenaient le coût d'acquisition des actions gratuites pour 3,1 millions d'euros qui avaient fait l'objet d'une refacturation à PagesJaunes SA. Après neutralisation de ces frais, les charges d'exploitation sont stables.

Le résultat d'exploitation de la société Solocal Group est déficitaire de 27,3 millions d'euros en 2016 et présentait également un déficit de 13,7 millions d'euros en 2015.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 76,4 millions d'euros en 2016 contre 30,9 millions d'euros en 2015. Ils sont principalement composés :

- de divers produits financiers (revenus des comptes courants débiteurs, placement de trésorerie) d'un montant de 0,9 million d'euros en 2016 contre 1,2 million d'euros en 2015 ;
- de reprises de provision pour dépréciation des titres PagesJaunes ainsi que de VMP (actions propres et contrat de liquidité) pour 75,5 millions d'euros en 2016 contre 25,6 millions d'euros en 2015.

Les charges financières s'élèvent à 91,7 millions d'euros en 2016 contre 1770,4 millions d'euros en 2015. Elles sont principalement constituées :

- de dépréciations des titres Pagesjaunes Resto, Leadformance et Mappy, et d'actions propres pour 18,7 millions d'euros en 2016 contre 1644,3 millions d'euros en 2015 ;
- de la charge d'intérêts constatée sur les emprunts bancaires et sur les emprunts et comptes courants créditeurs des filiales pour 72,6 millions d'euros en 2016 contre 110,0 millions d'euros en 2015 ;
- des autres charges financières pour un total de 0,5 million d'euro en 2016 contre 16,1 millions d'euros en 2015 dont principalement des charges d'intérêts relatives aux instruments de couverture pour 12,4 millions d'euros.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 6,37 % au 31 décembre 2015 à 5,44 % au 31 décembre 2016, soit une diminution de 93 points liée principalement à l'arrivée à maturité en septembre 2015 des instruments de couverture.

Le résultat financier est négatif de 15,3 millions d'euros en 2016 contre 1739,5 millions d'euros en 2015.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 0,2 million d'euros en 2016 contre 18,0 million d'euros en 2015.

Les produits exceptionnels s'élèvent 2,8 millions d'euros. Ils sont principalement composés des refacturations aux filiales des coûts liés à l'emménagement des locaux de Citylight. En 2015, ils étaient composés d'un produit sur le rachat de la dette décotée Solocal Group ainsi que d'un transfert de charges exceptionnelles liées au coût d'acquisition des actions gratuites.

Les charges exceptionnelles s'élèvent en 2016 à 3,0 millions d'euros. Ils sont principalement composés du coût lié à l'emménagement des locaux de Citylight. En 2015, ils étaient composés principalement de la valeur nette comptable des titres Relaxnews, Horyzon Media et Sotravo cédés pendant l'exercice 2015.

Impôt sur les sociétés

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, Solocal Group s'est

rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2016 sont PagesJaunes, Solocal Marketing Services, NetVendeur, Mappy, PagesJaunes Outre-mer, ClicRDV, Fine Media, Pagesjaunesresto, Retail Explorer, Cristallerie 5 et Leadformance.

Solocal Group a ainsi constaté un produit d'impôt de 51,4 millions d'euros en 2016, principalement au titre du gain d'intégration fiscale, contre une charge d'impôt de 14,1 millions d'euros en 2015.

Résultat net

Le résultat net de Solocal Group est un bénéfice de 8,6 millions d'euros en 2016 contre un déficit de 1785,3 millions d'euros en 2015.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

III. Capital social - répartition

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de SoLocal Group au 31 décembre 2016 :

	31/12/2016				31/12/2015				31/12/2014			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
Edmond de Rothschild AM	2 373 274	6,1%	2 373 274	6,1%	2 350 354	6,0%	2 350 354	6,1%	58 399 288	5,0%	58 399 288	5,0%
DNCA	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,1%	-	-	-	-
Public	34 227 093	88,0%	34 459 175	88,3%	34 253 125	88,1%	34 259 374	88,3%	949 564 833	81,7%	950 206 281	81,9%
Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	229 977	0,6%	229 977	0,6%	225 964	0,6%	225 964	0,6%	2 510 672	0,2%	2 510 672	0,2%
Capital auto-détenu ⁽²⁾	85 887	0,2%	0	0,0%	86 788	0,2%	0	0,0%	2 165 208	0,2%	0	0,0%
Amber Capital	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	76 636 383	6,6%	76 636 383	6,6%
Paulson	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	68 000 000	5,9%	68 000 000	5,9%
Médiannuaire Holding	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4 450 786	0,4%	4 450 786	0,4%
Total⁽³⁾	38 876 564	100%	39 022 759	100%	38 876 564	100,0%	38 796 025	100,0%	1 161 727 170	100,0%	1 160 203 410	100,0%

Nombre de titres en date de dénouement respectivement le 31/12/2016, 31/12/2015 et 31/12/2014.

⁽¹⁾ Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

⁽²⁾ 85 887 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

⁽³⁾ L'augmentation de capital finalisée le 6 juin 2014 a entraîné la création de 880 742 416 actions nouvelles et l'opération de regroupement d'actions finalisée le 26 octobre 2015 porte le nombre d'actions de la Société à 38 876 564.

L'opération de regroupement d'actions finalisée le 26 octobre 2015 porte le nombre d'actions de la Société à 38 876 564 au 31/12/2015.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2016 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital par émission d'actions ordinaires)	12 mois 14 décembre 2017	N/A	40,5 millions € ⁽⁹⁾
Attribution gratuite d'actions ordinaires à l'ensemble des actionnaires	12 mois 14 décembre 2017	N/A	5,85 millions €
Émission d'obligations à option de conversion et remboursables en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	12 mois 14 décembre 2017	202 millions €	10,1 millions €
Émission d'actions ordinaires et de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	12 mois 14 décembre 2017	N / A	8,2 millions € et 4,6 millions € sur exercice des BSA
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 14 février 2019	–	50 000 €

⁽⁹⁾ Jusqu'à 46,57 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension prévue par la troisième résolution.

Le 2 février 2017, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital de la Société par diminution de la valeur nominale des actions, celle-ci passant de 6 euros à 0,10 euro par action (i. e., 3 887 656,40 euros divisé en 38 876 564 actions d'une valeur nominale de dix centimes (0,10) d'euro chacune).

IV. Conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-102-1 du Code de commerce

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus au cours de l'exercice 2016 ou conclus au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivis au cours de l'exercice 2016 :

- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillés en point 15.1 du document de référence de SoLocal Group), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009;

- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillés en section 15.1 du document de référence de SoLocal Group), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances du 26 octobre 2011 et du 13 décembre 2016.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue.

V. Situation des mandataires sociaux et des administrateurs

Le tableau ci-dessous détaille la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et les administrateurs de SoLocal Group à la date du présent document :

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Nathalie Balla La Redoute 57, rue Blanchemaille 59100 Roubaix, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	29 juillet 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président de BCR SAS (France) Président de New R SAS (France), Représentant permanent de New R SAS, Président de La Redoute SAS (France), Directeur général de Relais Colis SAS (France) Directeur de La Redoute Sverige (Suède) Directeur de Redcats (UK) Ltd (Royaume-Uni) Liquidateur de La Redoute Mag SAS (France) Administrateur Délégué de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Administrateur de La Redoute Suisse SA (Suisse) Président du Conseil d'administration de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Représentant permanent de La Redoute, Président de Les Aubaines Mag SAS (France) Membre du Conseil d'administration de la FEVAD (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Ref Brésil SA (France) Liquidateur de Ellos France SAS (France) Représentant permanent de La Redoute Mag, Administrateur de Ref Brésil SA (France) Membre du Conseil d'administration et Vice-Président du PICOM (France) Président de La Redoute Mag SAS (France) Président de Ellos France SAS (France) Administrateur de Redcats Brands Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Finance Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Holdsworth Collections Ltd (Royaume-Uni)
Jacques-Henri David 47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité de restructuration financière	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Administrateur d'UGC - Paris (France) Président de la commission de contrôle des activités financières de la Principauté de Monaco (France) Administrateur d'Edmond de Rothschild Europe - Luxembourg (Luxembourg) Administrateur d'Edmond de Rothschild Monaco (Monaco) Fondateur et Président d'Acxior Corporate Finance (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Sandrine Dufour Proximus (Belgacom) Boulevard du Roi Albert II 271030 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Directeur financier et membre du Comité de Direction de Proximus (Belgique) Administrateur de BICS (Belgacom International Carrier Services) (Belgique) Administrateur de Proximus Group Services SA (Belgique) Administrateur de Connectimmo (Belgique) Administrateur de Proximus Art Asbl (Belgique) Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR (France) Président Directeur général de CID SA (France) Président Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFD SA (France) Administrateur de SHD SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Service Clients SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de Ltb-R SA (France) Membre des Comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité stratégique et financier de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCom Italie (Italie) Président du Conseil d'administration de LDCom Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Administrateur de CEREP (France) Président et Administrateur de Watchever Group (ex-Vivendi Mobile Entertainment) (France) Administrateur du Groupe Telindus France Administrateur de SIG 75 (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Matthew Glowasky Monarch Alternative Capital Ltd 52-53 Conduit Street London W1S 2YX ENGLAND	Americaine	Censeur	5 janvier 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2020	<i>Managing Principal</i> et Administrateur de Monarch Alternative Capital (Europe) Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de 52 Conduit 2 Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de plusieurs sociétés de gestion de résidences médicalisées et non-médicalisées pour personnes âgées au Royaume-Uni Mandats qui ne sont plus exercés: Administrateur de Merlin Properties SOCIMI SA, Madrid (Espagne)
Alexandre Loussert 3, rue Jules Ferry 92400, Courbevoie France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité de restructuration financière	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Néant Mandats qui ne sont plus exercés: Néant
Arnaud Marion Marion & Partners 563 Chiswick High Road W4 3AY Londres, Royaume-Uni	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité de restructuration financière	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Administrateur de Marion & Partner LTD (UK) Directeur général délégué non Administrateur de Neuhauser Financiere (France) Directeur général délégué non Administrateur de Boulangerie Viennoiserie Francaise (France) Mandats qui ne sont plus exercés: Gérant de Initiales AM SARL (France) Gérant puis Président de Trans Consult International (France) Administrateur de EGP (France) Gérant de ART DAM (France) Président puis Liquidateur de Sirenak (France) Directeur Général de MIA ELECTRIC SAS (France) Représentant de SideAlliance au Conseil de surveillance de ASCOMETAL (France) Président Directeur général et Administrateur, puis Président du Directoire de DOUX SA (France)
Monica Menghini Dassault Systemes 10, rue Marcel Dassault CS 40501 78946 – Vélizy Villacoublay cédex	Italienne	Administrateur	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Directrice générale adjointe Stratégie de Dassault Systèmes Mandats qui ne sont plus exercés: Néant
Robert de Metz Dexia Group Bastion Tower – Place du Champ de Mars, 5 B-1050 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité des rémunérations et des Nominations Président du Comité de restructuration financière	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant de Dexia SA (Société cotée – Belgique) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dexia Crédit Local (Belgique) Administrateur et Président du Comité d'audit de Media Participations (Franco-Belge) Administrateur délégué de Bee 2 Bees SA (Belgique) Membre du Comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques (France) Mandats qui ne sont plus exercés: Membre du Conseil de surveillance de Canal Plus France SA (France) Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Belfius Banque (Dexia Banque Belgique) (Belgique)
Cécile Moulard Sixième Continent 5, rue de la Baume France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Administrateur de MilleMercis (Société cotée – France) Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital (France) Administrateur de AXA France (IARD-Vie) (France) Mandats qui ne sont plus exercés: Administrateur de Foncière INEA (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Joelle Obadia PagesJaunes 204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt France	Française	Administrateur représentant le personnel	7 avril 2016	7 avril 2020	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jean-Pierre Remy SoLocal Group 204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt France	Française	Administrateur Directeur Général Membre du Comité de restructuration financière	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président du Conseil d'administration et Administrateur de PagesJaunes (France) * Administrateur de SoLocal Marketing Services (France) * Administrateur de Mappy (France) * Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ Media (Espagne) * Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de SoLocal Group (Société cotée – France) Directeur général de PagesJaunes (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Médiannuaire Holding (France)
John Slater Paulson & Co Inc 1251 Avenue of the Americas New York NY 10020 USA	Anglaise	Administrateur	5 janvier 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Associé Paulson & Co. Inc. Partner (États-Unis) Administrateur de Dex Media Inc. (États-Unis) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Supermedia (États-Unis)
Jean-Marc Tassetto Coorpacademy – EPFL Innovation Park Bâtiment I 1015 – Lausanne Suisse	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Président du Conseil d'administration de Coorpacademy Administrateur de Paper. II (Suisse) Mandats qui ne sont plus exercés : Consultant indépendant auprès du Conseil d'administration de Fullsix (France)

* Filiale de SoLocal Group.

Madame Abeille Deniau a été élue Administrateur représentant le personnel le 30 juin 2015. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la Société. Suite à un recours introduit par une organisation syndicale, le tribunal d'instance de Boulogne Billancourt a, par jugement du 18 décembre 2015, annulé les élections du 30 juin 2015. De nouvelles élections de l'administrateur représentant le personnel ont été organisées. Madame Joëlle Obadia a été élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016 a nommé administrateurs Madame Monica Menghini dont la candidature avait été proposée par le Conseil d'administration, et Messieurs Alexandre Loussert, Jacques-Henri David et Arnaud Marion dont les candidatures avaient été proposées par des actionnaires.

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du plan révisé de restructuration financière par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 15 décembre 2016, le dispositif de gouvernance a été révisé comme suit :

- le 5 janvier 2017 le Conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Rémy Sautter de ses fonctions d'administrateur et a coopté, en remplacement de ce dernier, Monsieur John Slater en qualité d'administrateur ; et
- Monsieur Matthew Glowasky a été nommé en qualité de censeur représentant les trois créanciers parties à l'accord conclu le 3 novembre 2016 avec la Société sur le plan révisé de restructuration financière.

VI. Rémunération et avantages de toute nature alloués à des mandataires sociaux de SoLocal Group par SoLocal Group

Pour les mandataires sociaux dirigeants :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable annuelle	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	90 000 ⁽²⁾	90 000	90 000	95 133
Avantages en nature ⁽¹⁾	—	—	—	—
TOTAL	90 000	90 000	90 000	95 133
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	520 000	520 000	520 000	520 000
Rémunération variable	483 600	468 000	468 000	494 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	50 994	84 310	41 000	10 265
Avantages en nature ⁽¹⁾	20 414	20 414	20 233	20 233
TOTAL	1 075 008	1 092 724	1 049 233	1 044 498
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	370 000	370 000	370 000	370 000
Rémunération variable	206 460	200 000	200 000	166 500
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽¹⁾	19 244	19 244	18 785	18 785
TOTAL	595 704	589 244	588 785	555 285

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(2) Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration et en vigueur en 2016, Robert de Metz a perçu au titre de sa participation au Conseil d'administration 90 000 euros de fixe forfaitaire total.

L'information relative aux modalités d'application de la part variable du Directeur général et du Directeur général délégué est décrite dans le chapitre 15.1 du document de référence.

Pour les mandataires sociaux non dirigeants :

Les informations relatives aux mandataires sociaux non-dirigeants figurent en page 100 et suivantes du document de référence.

Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

En application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF révisé en novembre 2016, code auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce,

il sera demandé aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016 d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Messieurs Robert de Metz, Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard.

ROBERT DE METZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	NA	Absence de rémunération fixe
Montant de la part variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution
Jetons de présence	90 000 €	90 000 euros de fixe forfaitaire au titre de son mandat de Président de Conseil d'administration
Valorisation des avantages de toute nature	NA	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions:		
● Indemnité de départ	NA	NA
● Indemnité de non-concurrence	NA	NA
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	NA	NA

JEAN-PIERRE REMY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	520 000 €	520 000 € en 2015
Montant de la part variable annuelle	483 600 €	La rémunération variable se compose d'une valeur cible qui a été fixée pour Monsieur Jean-Pierre Remy à 100 % de sa rémunération fixe. Cette rémunération variable peut varier entre 0 % et 200 % de sa rémunération fixe en fonction du niveau d'atteinte de critères quantitatifs (pour 80 %) et qualitatifs (pour 20 %) préétablis début 2016 et détaillés dans le tableau figurant page 102 du document de référence. La part variable de la rémunération 2016 de Monsieur Jean-Pierre Remy a été arrêtée à 483 600 euros, soit 93 % de l'objectif cible et 46,5 % du bonus maximum susceptible d'être atteint.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	50 994 €	4 000 € par séance du Conseil d'administration
Valorisation des avantages de toute nature	20 414 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions: ● Indemnité de départ	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.
● Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy. Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Jean-Pierre Remy, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.

CHRISTOPHE PINGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	370 000 €	370 000 € en 2015
Montant de la part variable annuelle	206 460 €	Il est rappelé que la rémunération variable se compose d'une valeur cible qui a été fixée pour Monsieur Christophe Pingard à 60 % de sa rémunération fixe. Cette rémunération variable peut varier entre 0 % et 120 % de sa rémunération fixe en fonction du niveau d'atteinte de critères quantitatifs (pour 80 %) et qualitatifs (pour 20 %) préétablis début 2016 et détaillés dans le tableau figurant page 103 du document de référence. La part variable de la rémunération 2016 de Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué, a été arrêtée à 206 460 euros, soit 93 % de l'objectif cible et 46,5 % du bonus maximum susceptible d'être atteint.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	NA	Christophe Pingard n'est pas Administrateur de la Société et ne perçoit pas de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	19 244 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions :	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé en conséquence la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous la condition que Christophe Pingard ait atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance. Le montant de cette indemnité serait égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.
● Indemnités de départ		
● Indemnités non-concurrence		Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante). Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011, 29 avril 2014 et 13 décembre 2016 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014. Ils seront soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle 2017.
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Christophe Pingard, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011, 29 avril 2014 et 13 décembre 2016 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014. Ils seront soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle 2017.

VII. Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de SoLocal Group durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par SoLocal Group

(en euros)

Mandataires sociaux de SoLocal	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2016	Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice 2016	Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice 2016	Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice 2016	Jetons de présence dus au cours de l'exercice 2016
Joelle Obadia	76 260	19 690	2 325	3 461	43 381

VIII. Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2015 par des mandataires sociaux de SoLocal Group durant l'exercice de la part de la société contrôlant SoLocal Group

NÉANT

IX. Engagements de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise ou de la cessation de fonctions ou postérieurement à celle-ci

Concernant M. Jean-Pierre-Remy :

Aucun nouvel engagement n'a été souscrit à l'égard de M. Jean-Pierre Remy au cours de l'exercice 2016.

Les engagements existants souscrits en 2009 à l'égard de M. Jean-Pierre Remy ont été approuvés par les Assemblées générales du 10 juin 2010 et du 19 juin 2014.

Concernant M. Christophe Pingard :

Le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 13 décembre 2016 d'aligner les conditions de départ de Christophe Pingard sur celles en vigueur au bénéfice de Jean-Pierre Remy.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé en conséquence la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission), sous la condition que Christophe Pingard ait atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance. Le montant de cette indemnité serait égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Les engagements souscrits à l'égard de M. Christophe Pingard ont été approuvés par les Assemblées générales du 6 juin 2012 et du 19 juin 2014. Ils seront soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer les comptes clos le 31 décembre 2016.

X. Options de souscription ou d'achat d'actions SoLocal Group

Options de souscription d'actions

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes

avec un prix d'exercice de 14,46 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,82 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150 %, 130 % et 50 % de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne est de 110 % et en application de ce plan, 140 000 options sont définitivement attribuées (9 450 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses

objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 130 %, 50 % et 65 % de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne est de 81,67 % et en application de ce plan, 114 333 options sont définitivement attribuées (7 717 options après ajustement).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 (voir chapitre 5 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan,

de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes); étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. À ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), peut désormais souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Robert de Metz	—	—	—	—	—	—
Jean-Pierre Remy	—	—	—	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—	—	—	—

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Robert de Metz	—	—	—
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009	Néant	—
	27 juillet 2010	Néant	—
Christophe Pingard	—	—	—

Plan d'attribution d'actions de performance de SoLocal Group :

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1393948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011, dont 140 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe, dont 60 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises le 31 mars 2014 par les bénéficiaires (soit, pour ce qui concernent Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard, l'équivalent respectivement de 1969 et 844 actions nouvelles).

Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires, dont 300 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy et 150 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Ce taux correspond à l'atteinte à hauteur de 74,6 % des conditions de performance sur l'évolution du chiffre d'affaires (pondéré à 2/3) et à hauteur de 63,0 % des conditions de performance sur l'évolution de la MBO (pondéré à 1/3). Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard ont ainsi acquis le 31 mars 2015, dans le cadre du plan du 11 décembre 2012 maintenant clos, respectivement 25 270 actions (758 100 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015) et 12 635 actions (379 050 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et a donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013 et juin 2014 afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes : réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement ; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Christophe Pingard	16 décembre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
TOTAL			

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devront conserver au nominatif 33 % des actions de performance attribuées en 2011, 25 % des actions de performance attribuées en 2012 (compte tenu de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) et 25 % des actions de performance attribuées en 2014 jusqu'à la cessation de leur mandat.

	Plan SoLocal Group
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux neuf plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	Néant

XI. Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres SoLocal Group

NÉANT

XII. Opérations réalisées par SoLocal Group sur ses propres titres durant l'exercice**Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du programme approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires**

À la date du 31 décembre 2016, la Société détenait 82 722 actions de la Société. Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2016 se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 31 décembre 2016

Nombre de titres composant le capital de Solocal Group au 31 décembre 2016	38 876 564
Capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 1^{er} janvier 2016 à l'ouverture	86 788
Nombre de titres achetés entre le 1 ^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016	1485 717 ⁽¹⁾
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	3,340
Nombre de titres vendus entre le 1 ^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016	1469 571
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (euros)	3,441
Nombre d'actions remis à titre gratuit aux salariés dans le cadre de programmes d'attribution d'actions de performance entre le 1 ^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016	20 212
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 31 décembre 2016	85 887
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 31 décembre 2016 (euros)	260 425
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2016 (euros)	255 115

⁽¹⁾ dont 16 274 actions acquises au prix moyen brut de 3,97 € afin de servir le programme d'attribution d'actions de performance en 2016.

Au 31 décembre 2016, les 85 887 actions détenues par la Société étaient affectées en intégralité à l'objectif de liquidité. La Société ne détient plus d'actions liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées.

XIII. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

NÉANT

XIV. Événements post-clôture significatifs

NÉANT

XV. Rapport social

Au 31 décembre 2016, l'effectif de SoLocal Group était de 42 personnes (42 personnes en fin d'année 2015 et 2014), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations sociales du groupe SoLocal figure au chapitre 17 du document de référence 2015 de SoLocal Group et dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XVI. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés qui est de 229 977 actions détenues par des salariés sur les 38 876 564 actions composant le capital social au 31 décembre 2016.

XVII. Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le groupe SoLocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XVIII. Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise – Engagements en matière de développement durable

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XIX. Informations en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XX. Description des principaux risques et incertitudes

RISQUES DE TAUX DE CHANGE

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES DE CONTREPARTIE (DE CRÉDIT)

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES SUR ACTIONS

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés.

XXI. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code pour l'exercice 2016 ont représenté un montant de 74 880 euros et que l'impôt y afférent s'élève à la somme de 25 781 euros.

XXII. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2016 pour un montant de 3,3 millions d'euros (hors charges à payer) ont une échéance inférieure à 60 jours.

XXIII. Perspectives d'évolution

SoLocal Group s'inscrit au 31 décembre 2016 dans un contexte où le plan de restructuration de sa dette financière a été approuvé par les créanciers de la société, les actionnaires, et le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Ce plan de restructuration financière vise à réduire drastiquement la dette de la Société, pour la ramener à un niveau résiduel brut de 400 millions d'Euros. Il permettra au Groupe de déployer son plan stratégique « Conquérir 2020 ».

Il est prévu que la mise en œuvre du plan de restructuration financière soit achevée au plus tard le 15 mars 2017.

XXIV. Marche des affaires des principales filiales

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group remplit une mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 812,3 millions d'euros en 2016 (périmètre des activités poursuivies excluant les entités cédées en 2015), ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 80 % et 20 %. L'activité Internet est

portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

Internet

En 2016, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 648,7 millions d'euros, représentant 80 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre en 2016 un chiffre d'affaires de 490,6 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).
- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2016 un chiffre d'affaires de 158,1 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+10 % en 2016 par rapport à 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation local et les services transactionnels. Nous avons innové sur ces gammes de produits en 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de product & store locator, le lancement réussi de l'offre de ciblage ADhesive, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes. Et nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 163,5 millions d'euros en 2016. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe s'est désengagé de quatre activités non rentables et non en croissance (« activités désengagées »).

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2016 se décomposent comme suit : Consolidé, Activités poursuivies, Activités désengagées.

Dans la présentation de ses résultats depuis le 3^e trimestre 2015, et dans le présent rapport d'activité, SoLocal Group isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités dont il s'est désengagé. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2016, le résultat net des activités désengagées est nul contre -15,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

SoLocal Group	Activités poursuivies						variation récurrent 2016/2015
	Période close le 31 décembre 2016			Période close le 31 décembre 2015			
	Total	Récurrent	Exceptionnel	Total	Récurrent	Exceptionnel	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires	812.3	812.3	-	872.6	872.6	-	-6.9%
Charges externes nettes	(214.8)	(214.8)	-	(208.2)	(208.2)	-	3.2%
Frais de personnel	(368.5)	(368.5)	-	(394.1)	(394.1)	-	-6.5%
EBITDA récurrent	229.0	229.0	-	270.3	270.3	-	-15.3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	28.2%	28.2%	-	31.0%	31.0%	-	
Éléments non récurrents	(5.1)	-	(5.1)	(49.1)	-	(49.1)	-
EBITDA	223.9	229.0	(5.1)	221.2	270.3	(49.1)	-15.3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	27.6%	28.2%	-	25.3%	31.0%	-	
Dépréciations et amortissements	(60.6)	(60.6)	-	(52.2)	(52.2)	-	16.1%
Résultat d'exploitation	163.2	168.4	(5.1)	169.1	218.2	(49.1)	-22.8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	20.1%	20.7%	-	19.4%	25.0%	-	
Produits financiers	1.4	1.4	-	1.9	1.9	-	-26.3%
Charges financières	(75.2)	(75.2)	-	(85.5)	(85.5)	-	-12.0%
Charges financières nettes	(73.8)	(73.8)	-	(83.6)	(83.6)	-	-11.7%
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	0.1	0.1	-	-100.0%
Résultat avant impôt	89.4	94.5	(5.1)	85.6	134.7	(49.1)	-29.8%
Impôt sur les sociétés	(40.4)	(42.2)	1.8	(43.0)	(62.1)	19.1	-32.0%
Résultat de la période	49.0	52.3	(3.4)	42.5	72.6	(30.0)	-28.0%

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices (articles 133-135-148 du Décret du 23 mars 1967)

Nature des indications (en dehors du capital, montants en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
1. Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social	56 196 951	56 196 951	56 196 951	232 345 434	233 259 384	233 259 384
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	280 984 754	280 984 754	280 984 754	1 161 727 170	38 876 565	38 876 565
2. Résultat global des opérations effectuées						
a) Chiffre d'affaires HT ⁽¹⁾	10 563	10 233	10 345	9 071	13 047	24 080
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	125 881	125 723	77 276	(142 015)	(152 278)	(98 531)
c) Impôts sur les bénéfices	(63 300)	(55 410)	(57 839)	(56 153)	14 089	(51 474)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	187 724	166 731	(51 438)	(132 193)	(1 785 325)	8 640
f) Montant des bénéfices distribués en n+1 *	-	-	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)						
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,67	0,64	0,48	-0,07	-4,28	-1,21
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,67	0,59	-0,18	-0,11	-45,92	0,22
c) Dividende versé à chaque action en n+1 *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Personnel						
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38	38	45	43	43	38
b) Montant de la masse salariale	8 645	7 342	8 721	7 536	8 107	7 986
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 465	4 163	4 216	5 791	3 997	3 833

* ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'auto détention non déduites).

(1) Les montants inscrits en Chiffre d'affaires HT incluent l'ensemble des produits d'exploitation

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SoLocal Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte de restructuration de la dette financière, tel qu'exposé dans la « Note sur la continuité d'exploitation » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participations (note 3.2 de l'annexe des comptes annuels).

Conformément à la norme d'exercice professionnelle relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société, examiné les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Par ailleurs, comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la « Note sur la continuité d'exploitation » de la note 2 de l'annexe des comptes annuels fait état du contexte de restructuration de la dette financière de la société. Nous avons été conduits à examiner les mesures mises en œuvre ou à mettre en œuvre au cours du premier trimestre 2017 à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2017

Les Commissaires aux comptes,

AUDITEX

BEAS

Membre du réseau Ernst & Young
Global Limited

Vincent de La Bachelerie

Joël Assayah

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SoLocal Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte de restructuration de la dette financière, tel qu'exposé dans la « Note sur la continuité d'exploitation » de la note 2 « Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2016 consolidées » de l'annexe des comptes consolidés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2016, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges relatives au contentieux lié à la réorganisation de votre société, les dettes de rémunérations vendeurs, les coûts d'acquisition des contrats et les avantages au personnel.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié :

- s'agissant des écarts d'acquisition, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier la définition des unités génératrices de trésorerie et les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société. Nous avons examiné les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et étudié les principes et méthodes de détermination des justes valeurs;
- s'agissant des contentieux diligentés par les anciens salariés à la suite de la confirmation de l'invalidation du plan de sauvegarde de l'emploi par le Conseil d'État, les arguments juridiques, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations en particulier le nombre de mois prévisionnels d'indemnité à verser et le coût moyen unitaire;
- s'agissant des dettes de rémunération vendeurs, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier l'atteinte des objectifs de performance ainsi que la fiabilité des systèmes d'information sous-jacents;
- s'agissant des coûts d'acquisition de contrats, la nature et le caractère capitalisable des coûts activés, ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations;
- s'agissant des avantages au personnel, les modalités d'évaluation de ces provisions. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses actuarielles retenues, à vérifier les calculs effectués et à s'assurer que les notes 3.16 et 23 de l'annexe des comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Par ailleurs, comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la « Note sur la continuité d'exploitation » de la note 2 de l'annexe des comptes consolidés fait état du contexte de restructuration de la dette financière de la société. Nous avons été conduits à examiner les mesures mises en œuvre ou à mettre en œuvre au cours du premier trimestre 2017 à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la « Note sur la continuité d'exploitation » et la note 25 « Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net » de l'annexe donnent une information appropriée, d'une part, sur la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation et, d'autre part, sur les conséquences de la restructuration financière sur les frais d'émission d'emprunt inclus dans son endettement à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2017

Les Commissaires aux comptes,

AUDITEX

BEAS

Membre du réseau Ernst & Young
Global Limited

Vincent de La Bachelier

Joël Assayah

20.5 Politique de distribution des dividendes

Dividende au titre de l'exercice 2010

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé le versement d'un dividende de 0,58 euro par action.

Dividende au titre de l'exercice 2011

L'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

Dividende au titre de l'exercice 2012

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2013 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

Dividende au titre de l'exercice 2013

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2014 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013.

Dividende au titre de l'exercice 2014

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2015 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2014.

Dividende au titre de l'exercice 2015

Le Conseil d'administration de SoLocal Group du 10 février 2016 a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2015, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015.

Dividende au titre de l'exercice 2016

Le Conseil d'administration de SoLocal Group du 2 février 2017 a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2016, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2016.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites au chapitre 4 du présent document et à la note 31 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 2 février 2017, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 35 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 Honoraires des contrôleurs légaux

Ce tableau figure à la section 20.1 – Informations financières historiques, sous la note 33 de l'annexe des comptes consolidés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 21.1 Capital social
- 21.2 Acte constitutif et statuts

21.1 Capital social

Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront

faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficie, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Ces dispositions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013.

21.1.1 Capital social

À la date du présent document de référence, le capital social s'élève à 57 683 778,20 euros, divisé en 576 837 782 actions entièrement libérées de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Les Assemblées générales mixte ou extraordinaire de la Société qui se sont tenues le 29 avril 2014, le 19 juin 2014 et le 15 décembre 2016 ont délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes:

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émission d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription	12 mois 15 décembre 2017	—	40,50 M€
Émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes	12 mois 15 décembre 2017	—	8,20 M€
Émission d'obligations à option de conversion et remboursable en actions sans droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	12 mois 15 décembre 2017	202 M€	—
Augmentation du nombre d'actions à émettre en cas de demandes excédentaires de souscription lors de l'émission avec droit préférentiel de souscription	12 mois 15 décembre 2017	—	15 % du montant initial de l'émission
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	12 mois 15 décembre 2017	—	5,85 M€
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	38 mois 29 juin 2017	—	5,85 M€
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 15 février 2019	—	50 000,00 euros

À la date du présent document de référence, les délégations relatives à l'émission d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, l'émission d'obligations à option de conversion et remboursable en actions sans droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes et l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ont été mises en œuvre par le Conseil d'administration de la Société.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Le 13 mars 2017, la Société a émis au profit des créanciers, dans le cadre de son plan de restructuration financière, 9 067 200 obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (*mandatory convertible bonds* ou MCB), pour un montant nominal de 18,13 millions d'euros, donnant droit à l'attribution de 9 067 200 actions en cas de conversion de l'ensemble des MCB, soit 1,55 % du capital de la Société. Au 7 avril 2017, 8 447 696 MCB étaient encore en circulation compte tenu du remboursement de 619 504 MCB intervenu au cours du mois de mars 2017.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 19 octobre 2016 a conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant à la date de mise en œuvre de la délégation, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 5 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 50 000 000 euros ;

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré. Il sera proposé aux actionnaires de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2016 de se prononcer sur le renouvellement de ce programme de rachat de titres.

21.1.4 Autres informations

PLANS D'OPTIONS ET ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Les informations relatives aux plans d'option et aux attributions d'actions de performance sont décrites dans le chapitre 17 du présent document.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas d'autre valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription que les obligations à option de conversion et remboursables en actions (voir section 21.1.1 du présent document).

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/ OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sont décrites dans la section 21.1.1 du présent document.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.5 Historique du capital et des droits de vote

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 – Principaux actionnaires du présent document.

Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274050000	—	—	—	54810000 €	274050000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4739610	947922 €	11,10 €	52609671 €	55757922 €	278789610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1477170	295434 €	17,60 €	25990960,40 €	56053356 €	280266780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377670	75534 €	11,52 €	4350758,40 €	56128890 €	280644450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions d'actions de performance intervenues en 2008	340304	68060,80 €	—	—	56196950,80 €	280984754	0,20 €
6 juin 2014	Augmentation de capital avec DPS et augmentation de capital réservée	880742416	440371208 €	0,50 €	264222724 €	232345434 €	1161727170	0,20 €
29 avril 2015	Augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe	4569773	91395460 €	0,36 €	921266,37 €	233259388,60 €	1166296943	0,20 €
26 octobre 2015	Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 6 euros de valeur nominale contre trente (30) actions ordinaires anciennes de 0,20 euro de valeur nominale chacune	—	—	—	—	233259384 €	38876564	6 €
2 février 2017	Réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action	—	—	—	—	38876564 €	38876564	0,10 €
13 mars 2017	Attribution gratuite d'actions à raison de 3 actions gratuites pour 2 actions détenues au 10 mars 2017	58314846	583148460 €	—	—	9719141 €	97191410	0,10 €
13 mars 2017	Augmentation de capital avec DPS	398484781	3984847810 €	0,90 €	358636303 €	4956761910 €	495676191	0,10 €
13 mars 2017	Augmentation de capital réservée	80542087	805420870 €	4,41 €	355190603,67 €	5762182780 €	576218278	0,10 €
7 avril 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	619504	6195040 €	1,90 €	1177057,60 €	57683778,20 €	576837782	0,10 €

COMMENTAIRE SUR LES MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LES TROIS ANS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Les mouvements récents intervenus dans la répartition du capital de la société sont décrits à la section 18.1 du présent document de référence.

NANTISSEMENTS

Voir la section 18.5 du présent document.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus Bas cours (en euros)	Plus Haut cours (en euros)	Dernier cours (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2016	5,651	6,995	6,220	4 047 929	25 125 445
Février 2016	3,435	6,483	3,730	8 581 980	36 539 304
Mars 2016	3,765	5,740	4,502	8 352 221	40 723 308
Avril 2016	4,082	5,630	5,200	4 959 603	24 046 273
Mai 2016	2,862	5,380	3,253	8 300 959	31 120 290
Juin 2016	2,001	3,350	2,159	5 286 215	14 497 454
Juillet 2016	2,073	3,500	3,399	7 035 628	19 461 225
Août 2016	2,350	3,585	2,610	6 868 733	19 324 950
Septembre 2016	2,100	4,248	3,813	12 579 251	36 653 549
Octobre 2016	3,010	4,277	3,162	10 890 248	37 982 939
Novembre 2016	2,910	3,700	3,100	6 699 156	21 647 247
Décembre 2016	2,741	3,628	3,084	11 673 131	37 500 948
Janvier 2017*	0,769	1,043	0,793	18 384 972	16 032 622
Février 2017*	0,786	1,310	1,187	44 692 315	43 881 703
Mars 2017*	0,841	1,274	0,998	109 723 177	106 293 384

* Cours et volume ajustés du fait du détachement du DPS le 13 février 2017 et de l'attribution d'actions gratuites le 9 mars 2017

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;

- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;
- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou de les développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF, LES STATUTS OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit Administrateurs.

Les Administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque Administrateur est élu pour un mandat de quatre ans. Les Administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un Administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'Administrateur représentant le personnel est de quatre ans. Le premier Administrateur représentant le personnel entrera en fonctions lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'Administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'Administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un Administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'Administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputées présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des Administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Devoir de confidentialité des Administrateurs

Les Administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des Administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque Administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque Administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'Administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des Administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les Administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les Administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux Administrateurs.

Devoir de diligence des Administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque Administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque Administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque Administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de la Société à <http://www.solocalgroup.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, Administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2014, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général avaient été réunies lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2012).

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget ;
 - approbation des *business plans* annuels et triennaux ;
 - toute acquisition ou cession d'une activité par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice ;
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros ;
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation du Directeur financier de SoLocal Group ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation de tout autre dirigeant du Groupe dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des rémunérations et des nominations ;

- toute augmentation de l'endettement total de SoLocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de SoLocal Group;
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour SoLocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros;
- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé;
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration);
- acquisition ou souscription, par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de SoLocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque SoLocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société;
- toute diversification de l'activité de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros;
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le *business plan* triennal;
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de SoLocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de SoLocal Group ou de ses filiales;
- toute autorisation ou instruction à une filiale de SoLocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe;
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par SoLocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros;
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de SoLocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de SoLocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de SoLocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du *business plan* triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe;
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par SoLocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou d'honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice;
- tout prêt accordé par SoLocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)

ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la

réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis); ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par

l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société du franchissement de certaines fractions du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1% ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des

négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1% est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1% du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 Clause de modification du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22 CONTRATS IMPORTANTES

La Société a conclu un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société. En outre, l'ensemble des informations réglementaires visées à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, ainsi que certaines informations sur l'organisation, les activités du Groupe et les statuts actualisés sont disponibles sur le site Internet www.solocalgroup.com.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la 7.2 « Liste des principales filiales et participations » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

ANNEXES

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Audiences (indicateur de visites mesuré par SoLocal Group) :

- Déportalisées : audiences indirectes sur des contenus de marque PagesJaunes en dehors des media digitaux PagesJaunes (notamment Bing, Yahoo!, Ooreka,...).
- Directes & SEO :
 - SEO & affiliés : audiences sur les media digitaux PagesJaunes ayant pour origine des partenaires affiliés (MSN, Nosibay, Free et Alice, Planet, L'internaute) et des moteurs de recherches (SEO, « *Search Engine Optimisation* »).
 - PagesJaunes : audiences suite à la volonté exprimée d'un utilisateur d'accéder aux media digitaux PagesJaunes (accès direct et recherche de marque sur un moteur de recherche).

ARPA Search Local : chiffre d'affaires de la période considérée rapporté au nombre de clients moyens de la période.

Charges externes nettes :

- Incluent les achats externes : essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux bases de données, les charges d'exploitation et de développement des systèmes d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure.
- Et comprennent également les autres produits et charges opérationnels : principalement composés des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques, et des provisions pour risques clients.
- N'incluent pas les charges exceptionnelles telles que les provisions liées au déménagement prévu en 2016.

Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal :

- Somme des revenus issus d'une part des activités « Annuaires imprimés » relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches) et d'autre part des activités concernant le marketing direct traditionnel (logistique, affranchissement, mailing) et les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte les activités poursuivies et les activités cédées ou arrêtées

Chiffre d'affaires Internet :

- Somme du chiffre d'affaires des activités Search Local et Marketing Digital (cf. description en chapitre 6.1).

Chiffre d'affaires Search Local : le chiffre d'affaires concerne l'activité Search Local composée des services de communication locale proposés par le Groupe dans ses sites propres, notamment PagesJaunes, Mappy, Ooreka (nouveau nom de ComprendreChoisir), A Vendre A Louer ou chez ses partenaires, notamment Google, Bing, Apple, Facebook.

Chiffre d'affaires Marketing Digital : le chiffre d'affaires concerne le Marketing Digital articulé autour de 3 lignes de produits :

- services transactionnels : en particulier la prise de rendez-vous chez les médecins (PagesJaunes Doc) et la réservation, la commande de repas auprès des restaurants (PagesJaunes Resto) et les bons plans de professionnels. SoLocal Group abandonne les « *daily deals* », peu fidélisants, et se concentre sur les bons plans de PagesJaunes plus valorisés par ses clients.
- programmation local : SoLocal Group se focalise exclusivement sur le programmation local qui présente les plus fortes opportunités de croissance. Le Groupe accélère ses investissements dans cette technologie en s'appuyant sur la richesse de sa data locale et le succès de son offre ADhesive lancée en début d'année ;
- sites web et contenus : cette ligne de produits est aujourd'hui l'activité phare du Marketing Digital du Groupe. Largement présent à l'international à travers des partenariats ou ses filiales (QDQ, Leadformance, SoLocal UK) le Groupe poursuit le développement de ces activités pour assurer la meilleure promotion des savoir-faire locaux de ses clients.

Coût moyen de la dette totale :

- Coût moyen pondéré de la dette bancaire et de l'emprunt obligataire, annualisé lorsque la période est inférieure à 12 mois.

EBITDA (*Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation*) : l'EBITDA est égal au chiffre d'affaires après déduction des charges externes nettes, des salaires et charges sociales (participation des salariés et rémunération en actions comprises) et des coûts de restructuration et d'intégration.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Endettement financier net :

- Total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Groupe : Le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Intranet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples: Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Nombre de clients Search Local : nombre de clients moyens de la période (moyenne des clients présents au début et à la fin de la période considérée) possédant un produit de la gamme Search Local.

Nombre de visiteurs uniques d'un site : nombre d'internautes / mobinautes / tablnautes ayant visité un site sur un mois donné.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Reach (indicateur défini et publié par Nielsen Médiamétrie):

- Nombre de visiteurs uniques d'un site: le nombre d'internautes/mobinautes/tablnautes ayant visité un site sur un mois donné.
- Reach (taux de couverture d'un site Internet) nombre de visiteurs uniques d'un site, exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population de référence pour le mois concerné.

Le Reach du Groupe ne concerne que ses propres services. Aucun des media partenaires externes en « déportation » n'est pris en compte dans cet indicateur.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société SoLocal Group.

Salaires et charges sociales :

- Représentent les frais de personnel pour l'ensemble du Groupe (toutes populations confondues) mais excluent la participation des salariés et rémunération en actions, ainsi que les coûts liés à la restructuration (PSE).

Taux de pénétration du Marketing Digital : nombre de clients moyens de la période considérée possédant un produit de la gamme Marketing Digital, rapporté au nombre de clients moyens possédant un produit de la gamme Search Local sur la même période.

Table de concordance

Le rapport financier annuel de l'exercice 2016, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous. Y est incluse la table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) no 809/2004 de la Commission européenne :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités et stratégie de développement	6.1-6.2
6.2 Présentation de l'activité	6.1-6.2
6.3 Événements exceptionnels	6.3
6.4 Relations avec les actionnaires	6.4
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	6.5
6.6 Position concurrentielle	6.2
6.7 Réglementation	6.6
6.8 Fournisseurs	6.7
6.9 Assurances et couverture de risques	6.8
6.10 Immobilisations corporelles importantes	6.9
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	6.9
8.2 Questions environnementales	8
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	8
17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	17.1
17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation	17.2



Solocal
GROUP

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 57683 778,20 euros
RCS Nanterre 552 028 425

Siège social :

204 Rond-Point du Pont de Sèvres - 92649 Boulogne-Billancourt Cedex

▶ N°Vert 0 800 81 84 54

actionnaires@solocalgroup.com

www.solocalgroup.com